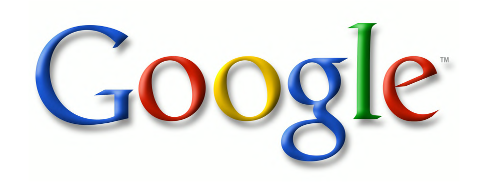



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07593107 5

France

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DIRECTION DES BÂTIMENTS CIVILS.

(LOI DU 27 JUIN 1833, ARTICLE 1er.)

France. Travaux publics, Ministère des.

SITUATION DES TRAVAUX

AU 31 DÉCEMBRE 1833.



PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

AVRIL 1834.

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

Avant l'ouverture de la campagne de 1834, c'est un devoir pour moi de mettre sous les yeux de VOTRE MAJESTÉ le résumé des travaux exécutés pendant la campagne de 1833, en vertu des crédits ordinaires et extraordinaires accordés dans la dernière session. En m'appliquant à diriger avec activité ces importants travaux, j'avais l'ambition de répondre à l'intérêt si marqué que VOTRE MAJESTÉ prend à leur exécution. L'honneur d'avoir entrepris des monuments remarquables appartient à Napoléon; leur achèvement sera une des gloires de votre règne.

Les artistes à qui j'ai confié ces travaux ont tous rivalisé de zèle pour s'acquitter dignement de leur tâche. La plupart d'entre eux étaient déjà connus par d'honorables antécédents; les autres ont ainsi trouvé l'occasion de faire connaître leurs talents. La satisfaction que VOTRE MAJESTÉ a daigné leur témoigner, dans les visites dont elle a honoré leurs travaux, est pour eux un encouragement qui doublera leurs efforts, et je ne doute pas qu'ils ne continuent à se montrer dignes des augustes suffrages qu'ils ont déjà mérités.

Le compte que j'ai l'honneur de soumettre à VOTRE MAJESTÉ, sur l'état d'avancement des travaux de la capitale, remplira en même temps l'intention exprimée par les Chambres dans l'article 19 de la loi du 27 juin 1833. Cet article porte qu'il devra être rendu, chaque année, aux Chambres, un compte spécial de la situation des travaux et du montant des sommes dépensées.

J'ose espérer, SIRE, que VOTRE MAJESTÉ sera satisfaite des résultats de la campagne de 1833. J'ai fait tous mes efforts pour qu'ils répondissent aux vues de VOTRE MAJESTÉ, et je serais heureux d'avoir atteint ce but.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

SIRE,

De VOTRE MAJESTÉ

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

25 février 1834.

Le Ministre Secrétaire d'état
du commerce et des travaux publics,

Signé A. THIERS.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

La loi du 27 juin 1833, en ouvrant au ministre du commerce et des travaux publics un crédit de 17,240,000 francs pour l'achèvement des monuments de la capitale, a prescrit qu'il serait rendu, chaque année, aux Chambres un compte spécial de la situation des travaux et du montant des sommes dépensées.

C'est en vertu de cette disposition que l'on produit le compte qui va suivre,

On s'est attaché à présenter un résumé précis de l'état général des travaux et à indiquer avec exactitude les dépenses faites pour chaque monument.

L'époque tardive du vote du budget de 1833 et de la promulgation de la loi sur les travaux publics n'a permis d'ouvrir la campagne que dans les premiers jours du mois de juillet.

A cette cause de retard sont venues se joindre les coalitions d'ouvriers, qui ont apporté de nouvelles entraves à l'exécution des travaux. Toutefois l'activité qui a été déployée sur tous les chantiers a déjà produit des résultats importants; et plusieurs monuments, entre autres l'église de la Madeleine et l'arc de triomphe de l'Étoile ont fait des progrès que le public est à même d'apprécier. En définitive, la campagne de 1833 a présenté les résultats suivants: 12,424^{m} 70^{c} cubes de pierres de taille, 7,359^{m} 72^{c} cubes de moellons, 251,902 kilogrammes de fer ont été mis en œuvre, et le nombre de journées d'ouvriers s'est élevé à 296,029.

La campagne n'ayant été ouverte, ainsi que nous l'avons dit, que dans le courant du mois de juillet, on peut évaluer à 160 le nombre des journées de travail, en sorte que les divers ateliers ont occupé chaque jour un nombre moyen de 1,850 journées 2/10es d'ouvriers.

Les travaux exécutés en 1833 aux monuments et établissements pour l'achèvement desquels il a été voté des fonds par la loi du 27 juin, ont donné lieu à une dépense qui, d'après les états de situation et sauf le règlement à intervenir, s'élève à 3,757,503 fr. 84 cent.

ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE.

Crédit alloué par le budget de 1833	300,000f
——— par la loi du 27 juin 1833	2,070,000
TOTAL des crédits à employer	2,370,000

L'arc de triomphe de l'Étoile, destiné à perpétuer le souvenir de notre gloire militaire, a été décrété par Napoléon le 18 février 1806.

Ce monument, qui surpasse par la grandeur de ses proportions toutes les constructions de ce genre, est établi sur une fondation en pierres de taille de 8^{m} 37^{cm} de profondeur. Sa principale largeur est de 44^{m} 82^{cm}, et sa hauteur au-dessus du sol de 45^{m} 33^{cm} Le grand arc, dont la largeur est de 14^{m} 62^{cm}, et la hauteur de 29^{m} 19^{cm}, est décoré dans ses tympans par quatre renommées colossales : le dessous de la voûte est orné de caissons et de rosaces. Perpendiculairement au grand arc règne une petite arcade de 16^{m} 34^{cm} de hauteur, sur 8 m. 44 cent. de largeur. Cette voûte latérale est également ornée de caissons et de rosaces. Ses tympans seront décorés de figures allégoriques représentant, d'une part, l'infanterie et la cavalerie; de l'autre, l'artillerie et la marine. Au-dessus des arcades règne un grand entablement surmonté d'un attique.

La frise de l'entablement sera ornée d'un bas-relief continu qui représentera, du côté de Paris et en retour sur les faces latérales, le départ des armées, la distribution des drapeaux devant l'autel de la patrie. La face de Neuilly, et l'autre moitié des faces latérales, représenteront le retour des armées, la France, accompagnée de la Prospérité publique et de l'Abondance, distribuant des couronnes aux chefs des armées; à droite et à gauche, les troupes apportant avec elles les monuments, fruits de leurs conquêtes.

L'attique est orné de pilastres entre lesquels sont placés des boucliers portant des titres de batailles.

Six grands bas-reliefs placés au-dessous de l'entablement représenteront, du côté de Paris, la victoire d'Aboukir et la mort de Marceau ; du côté de Neuilly, Kleber sous les murs d'Alexandrie (Égypte) et le passage du pont d'Arcole ; sur les faces latérales, la bataille d'Austerlitz et celle de Jemmapes.

La partie inférieure du monument sera décorée, sur les faces principales, de quatre groupes allégoriques représentant, du côté de Paris, le départ (1790) et le triomphe (1806); du côté de Neuilly, la résistance à l'invasion (1814), et la paix (1814).

A l'intérieur du monument sont ménagées des salles nécessitées par les combinaisons des voûtes et la décoration extérieure. La plus grande de ces salles, construite dans la hauteur de l'attique, a 9^{m} 36^{cm} de longueur, sur 13^{m} 46^{cm} de largeur, et 7^{m} 13^{cm} de hauteur. Elle est pénétrée par un second berceau elliptique formant voûte d'arête, et présentant 40^{m} 08^{cm} de longueur sur 17^{m} 48^{cm} de largeur. Des escaliers tournants, pratiqués dans les deux piliers de la face Est du monument, donneront accès à cette grande salle, ainsi qu'à la plate-forme qui la surmonte.

Les dépenses faites pour la construction de l'arc de l'Étoile s'élevaient, au 1er janvier 1833, à 6,983,844 fr. 68 cent.

Les travaux restant à faire pour le complet achèvement du monument consistaient à cette époque dans la construction de l'attique et de son socle; la construction de la voûte et des escaliers intérieurs dans la hauteur de l'attique, la charpente des échafaudages des cintres, le ravalement intérieur, le dallage de la plate-forme supérieure, le ravalement extérieur de tout le monument, les maçonneries et la serrurerie pour les scellements et les rampes d'escaliers, la menuiserie, la peinture, la sculpture d'ornement pour la corniche de l'attique, pour les grands cadres des faces latérales et de l'imposte, pour les modèles et inscriptions taillées en creux, enfin la sculpture statuaire pour la frise du grand entablement, les bas-reliefs, les renommées des tympans et les quatre grands trophées.

Ces dépenses seront couvertes par les allocations du budget de 1833 et de la loi du 27 juin 1833.

Dans le courant de la campagne dernière, les travaux ont été poussés avec toute l'activité que pouvait permettre leur bonne exécution.

On a construit le second socle de l'attique, le nu de l'attique orné de pilastres et de boucliers, ainsi que sa corniche supérieure; le tout comprenant une hauteur totale de 4^{m} 82^{cm}. On a exécuté en meulière et chaux hydraulique les murs droits et les deux grands berceaux formant voûte d'arête au milieu de la salle établie dans la hauteur de l'attique. Plusieurs ouvrages de charpente, tels que cintres pour les grandes voûtes et échafaudages pour les sculptures, ont également été exécutés, ainsi que divers travaux de détail. En même temps on s'occupait avec activité des ouvrages de sculpture. Les ornements des grands cadres et trois des membres de moulures du grand imposte ont été achevés. Les grandes renommées placées dans les tympans de l'arcade principale sont terminées du côté de Paris et s'achèvent du côté de Neuilly; l'ébauche de la grande frise de l'entablement est très-avancée, et les modèles pour toutes les autres sculptures du monument sont complétement étudiés.

Le cube des matériaux employés en 1833 s'élève, savoir :

MAÇONNERIE.

Cube de pierre de Château-Landon	413m,866c
Cube de pierre de Chérence, pour fourniture et main-d'œuvre	215, 732
Cube de roche neuve de la plaine pour bordure, *id. id*	234, 919
Cube de roche inférieure pour remplissage, *id. id.*	324, 463
Cube de moellon neuf pour remplissage, *id. id.*	184. 315
Cube de meulière pour voûte et mur, *id. id.*	1,203, 560
TOTAL	2,576, 855

CHARPENTE.

Cube de bois neuf, chêne fourni	44st, 62
Cube de bois neuf, sapin fourni	137, 96
Cube de bois pour façon de toutes espèces confondues	300, 25
TOTAL des stères	482, 83
Plats-bords neufs, fournis	368m 18
Plats-bords, pour façon	111, 50
Planches, fournies	715, 26
Planches, façon	4,128, 35
TOTAL des mètres superf.	5,323m 29

SERRURERIE.

Clous doux	545k 00
Chevillettes	396. 00
TOTAL des kilogrammes	941k 00

Le nombre des journées d'ouvriers est de 40,066, savoir :

Commis et appareilleurs	901
Tailleurs de pierre	8,967
Scieurs de pierre	1,812
Poseurs	426
Pinceurs et bardeurs	5,929
Limousins	2,073
Manœuvres	4,256
Charpentiers et scieurs	2,043
Serruriers	20
Menuisiers	35
Peintres et vitriers	40
Couvreurs	38
Ornemanistes	7,455
Praticiens et tailleurs de pierre	6,671
TOTAL des journées	40,666

Les dépenses se sont élevées, d'après les états de situation, et sauf règlement, à 428,388 francs 76 cent.

ÉGLISE DE LA MADELEINE.

Crédit alloué par le budget de 1833		300,000f
——— par la loi du 27 juin 1833		2,600,000
	Total des crédits à employer	2,900,000

L'église de la Madeleine, commencée en 1764, fut continuée jusqu'en 1789, et élevée à la hauteur des astragales du grand ordre.

Les travaux étaient restés complétement abandonnés, lorsque le décret impérial du 28 octobre 1806 prescrivit l'achèvement de ce monument, que Napoléon destinait à recevoir les trophées de la grande armée. Ce changement de destination devait amener de graves modifications dans le projet primitif: un nouveau plan fut en effet adopté, et les anciens ouvrages furent démolis. A partir de 1807 jusqu'à la fin de l'empire les travaux se continuèrent avec activité; suspendus en 1814, ils furent repris en 1816, époque à laquelle le monument fut rendu à sa destination primitive.

Cette mesure exigea encore diverses modifications dans la disposition intérieure de l'édifice; mais son ordonnance générale resta la même.

La longueur totale de l'église, mesurée à la partie inférieure du fût des colonnes, est de 100 mètres, et sa largeur de 42 mètres 41 centimètres. Deux perrons, composés de vingt-huit marches chacun, formant une saillie de 14 mètres, conduisent au sol de l'église; l'édifice est entouré de cinquante-deux colonnes d'ordre corinthien, dont huit sur les deux faces principales et dix-huit sur chaque face latérale. Ces colonnes, ornées de cannelures, ont 19 mètres de hauteur et reposent sur un soubassement de 4 mètres, formant piédestal. Elles sont surmontées d'un entablement de 4 mètres 72 centimètres, dont la frise est décorée de guirlandes, portées par des anges à genoux. Aux deux faces principales, la frise est interrompue dans la largeur de trois entre-colonnements, et remplacée par un cadre destiné à recevoir une inscription. Sur la face du midi, l'inscription suivante vient d'être placée : *D. O. M. Sub invocatione Sanctæ Mariæ Magdalenæ.* Chacune de ces faces est couronnée par un fronton de 8 mètres 35 centimètres de hauteur, à partir de la cymaise de l'entablement; en sorte que la hauteur totale de l'édifice est de 36 mètres 10 centimètres, au-dessus du sol de la place. Le fronton de la face méridionale est orné d'un bas-relief représentant la Madeleine aux pieds du Christ; à gauche, les Vices sont repoussés par l'ange exterminateur; à droite, les Vertus sont conduites par l'ange rémunérateur.

4

Une porte monumentale de 4 mètres 90 centimètres de largeur, sur 10 mètres 40 centimètres de hauteur, sert d'entrée principale à l'édifice. La largeur totale de la nef est de 26 mètres, et sa longueur de 79 mètres 60 centimètres. Sur les faces latérales, sont placés des arcs-doubleaux, qui forment des renfoncements occupés par un petit ordre ionique; des chapelles seront disposées au milieu de chaque renfoncement. Les six arcs-doubleaux correspondant à ces chapelles latérales seront décorés de peintures représentant les scènes les plus intéressantes de la vie de sainte Madeleine. Les coupoles seront ornées de caissons réguliers, sculptés dans la pierre, de moulures et de rosaces dorées; enfin les pendentifs, la corniche du grand ordre, les soubassements, la voûte du grand cul-de-four, offriront un système de décoration analogue.

Au 1er janvier 1833 les dépenses faites sur les allocations annuelles du budget s'élevaient à 9,190,058 fr. 65 cent.

A cette époque il restait encore, pour achever ce monument, à établir la grille d'enceinte avec dallage à l'intérieur et trottoirs au dehors, à exécuter le dallage des péristyles, la sculpture des 52 chapiteaux corinthiens, la taille des cannelures des colonnes, leur ravalement, celui des caissons de l'entablement du grand ordre, ainsi que des ordres et des voûtes intérieures, le dallage de l'église et des galeries, les marches du chœur et des chapelles, le comble en fer recouvert en cuivre et quelques autres ouvrages accessoires. Il restait de plus à entreprendre tous les travaux de sculpture d'ornement pour les colonnes, les pilastres, les frises, les chapelles, les pendentifs, etc., la sculpture statuaire pour les bas-reliefs du fronton, des pendentifs et des archivoltes; enfin, il restait à placer les portes monumentales en bronze et les menuiseries des croisées, des coupoles et du porche.

Une somme de 2,600,000 fr. a été allouée pour l'exécution de ces divers travaux.

La campagne dernière n'a pu être ouverte qu'au commencement du mois de juillet, mais les travaux poussés avec activité n'en ont pas moins fait de rapides progrès.

Le comble en fer est entièrement terminé; la pose de la couverture en cuivre, retardée par quelques circonstances particulières, est achevée.

Le bahut qui doit porter la grille d'enceinte a été placé, à l'exception de la partie vers le nord. La grille elle-même est presque entièrement exécutée; mais elle n'a pu être posée que sur la face méridionale, à cause des obstacles qu'elle aurait offerts pour la pose ou la démolition des échafauds du grand ordre extérieur. Le même motif a empêché de s'occuper du dallage de l'enceinte et de celui des péristyles.

La grande frise extérieure est terminée. Les sculptures de la voûte du porche extérieur et de la corniche architravée, celles des rinceaux et des bas-reliefs des pignons de ce porche sont terminées.

La grande sculpture du fronton est également exécutée. Enfin le ravalement exté-

rieur du mur de la Cella a été effectué pour permettre l'enlèvement de tous les échafauds et faire jouir le public de l'effet général de l'édifice.

Les matériaux employés dans le courant de la campagne consistent en 230 mètres de pierre; 500 de briques; 300 stères de bois; 155,431 kilog. de fer; 4,268 kilog. de fonte; 49,769 kilog. de cuivre et 825 kilog. de plomb. Le nombre des journées d'ouvriers s'est élevé à 44,802.

Les dépenses se sont élevées, d'après les états de situation et sauf règlement, à 920,712 francs 63 centimes.

PANTHÉON.

Crédit alloué par le budget de 1833	150,000f
——— par la loi du 27 juin 1833	1,400,000
TOTAL des crédits à employer	1,550,000

Ce monument, commencé en 1757 sous le nom d'église *Sainte-Geneviève*, fut consacré, par un décret de l'assemblée constituante, à la sépulture des grands hommes, et prit dès lors le nom de *Panthéon*. En 1806 un décret impérial ordonna l'achèvement de ce vaste édifice, que Napoléon destinait à la sépulture des dignitaires de l'empire. Sous la restauration, le Panthéon reprit le nom d'église de Sainte-Geneviève et fut occupé par les missionnaires; enfin la révolution de 1830 a rendu au fronton du monument son inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.*

Les dépenses faites depuis la reprise des travaux en 1806 jusqu'au 1er janvier 1833 s'élèvent à 3,126,545 francs 58 cent.; mais une partie de ces fonds a été absorbée improductivement par des modifications successives qu'ont occasionnées ces divers changements de destination.

Au 1er janvier 1833 il restait à établir une grille d'enceinte autour de l'édifice, avec dallage à l'intérieur, trottoirs au dehors et candélabres en fonte sur les piédestaux; à exécuter les déblais, remblais et pavage de la place du côté du midi; à construire les aquéducs pour l'écoulement des eaux; à rétablir le dallage du péristyle, la démolition et la reconstruction des marches du perron, les quatre perrons des faces latérales, leurs grilles d'enceinte, le dérasement et l'achèvement des tours, le ragréement du soubassement extérieur de l'édifice, l'achèvement des galeries et le percement des soupiraux, la réparation des piédestaux de la colonnade du dôme, l'établissement de la balustrade de la tribune au-dessus de la porte d'entrée, le surhaussement du sol de la même tribune, le bouchement de deux renfoncements dans le mur au fond et la décoration de ce mur. Il restait de plus à entreprendre divers ouvrages de décoration, tels que les bas-reliefs du péristyle et du fronton, les trophées et écoinçons en contre-bas de la voûte du péristyle, les quatre pendentifs du dôme, enfin la grande statue qui doit couronner le sommet du monument.

Ces divers ouvrages ont été évalués à la somme de 1,550,000 francs.

Dans le courant de la campagne de 1833 on a établi la grille d'enceinte, à l'exception de la partie au-devant du perron (côté nord); tout le dallage du péristyle a été

déposé; une partie des marches du perron ont été remplacées par des marches neuves; les perrons des faces latérales ont été construits jusqu'à la hauteur du premier palier et leurs bahuts préparés pour recevoir la grille. On a exécuté le dérasement des tours et construit pour les couronner un appui à balustres. Le ragréement du soubassement et le percement des soupiraux sont presque terminés; les caveaux du nord sont entièrement achevés, sauf les ragréements des voûtes et des murs; la réparation des piédestaux de la colonnade a été exécutée; les niches de la nef d'entrée ont été supprimées, les tambours déposés, les renfoncements de la tribune au-dessus de la porte principale ont été remplis; les portes intérieures ont été sculptées; ainsi que les corniches des vestibules des nefs nord et sud. Les travaux du bas-relief du fronton n'ont pas encore été entrepris; la maçonnerie et la serrurerie pour le remplacement de la pierre du fronton et la restauration des modillons ont seules reçu leur exécution. Les écoinçons et les guirlandes en contre-bas de la voûte du péristyle ont été terminés, ainsi que les guirlandes des pans coupés extérieurs. Enfin deux des cadres des pendentifs du dôme ont été dorés.

Les matériaux fournis consistent en :

Château-Landon	185,m.	31 c.
Roche	440,	59
Liais	281,	25
Conflans	141,	10
Moëllon	773,	90
Meulière	85,	08

Il a de plus été employé en matériaux provenant des démolitions ou des déblais.

Roche	88,m.	40 c.
Liais	185,	47
Lambourde	47,	96
Moëllon	351,	07
Meulière	173,	80

Le nombre de journées d'ouvriers s'est élevé à 42,135, savoir ;

Commis et appareilleurs	1,259
Tailleurs de pierre	14,079
Scieurs de pierre	6,454
Poseurs et ficheurs	2,864
Pinceurs et bardeurs	4,811
Maçons	2,340
Manœuvres	4,113
A reporter	35,920

Report	35,940
Terrassiers	1,053
Charpentiers	739
Scieurs de long	44
Menuisiers	213
Serruriers	261
Couvreurs	385
Paveurs	246
Peintres et vitriers	213
Marbriers	229
Plombiers	16
Sculpteurs	1,933
Charretiers	883
	42,135

non compris les ouvriers employés à la confection de la grille dans l'atelier du serrurier.

Le ragréement et les dallages des caveaux, ceux de la tribune intérieure, la confection des grilles d'enceinte et la réparation du dallage du péristyle étant de nature à se continuer pendant l'hiver, les travaux du Panthéon n'ont pas éprouvé d'interruption. Dès que la saison le permettra, on reprendra ceux du perron des faces latérales, on posera la grille de la partie postérieure du monument, on s'occupera du dallage du péristyle et des enceintes, des trottoirs et de tous les travaux de construction. Ces ouvrages pourront, selon toute apparence, être achevés dans la campagne de 1834.

Les dépenses se sont élevées, d'après les états de situation, avant règlement, à 421,400 francs.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

Crédit alloué par le budget de 1833	150,000f
———— par la loi du 27 juin 1833	2,400,000
TOTAL des crédits à employer	2,550,000

Le muséum d'histoire naturelle devait, d'après les lois du 21 frimaire an III et 17 prairial an IV, occuper tout l'espace compris entre la place de la Pitié, la rue de Seine, le quai Saint-Bernard et la rue de Buffon; on comptait y réunir l'enseignement des sciences physiques et naturelles, les écoles d'agriculture et les pépinières. Ce projet, modifié par la loi du 19 brumaire an VI, a été repris sous le gouvernement impérial, et constamment suivi jusqu'à ce jour.

Au 1er janvier 1833 une somme de 1,880,108 francs avait déjà été dépensée pour arriver à l'exécution de ce plan; mais cette somme, répartie sur vingt-cinq années, n'avait produit que des améliorations peu sensibles, et avait été presque entièrement absorbée par des travaux de réparations.

Le Gouvernement et les Chambres ont jugé que l'importance d'un établissement aussi précieux que le muséum ne permettait pas de différer plus longtemps l'achèvement des travaux. Une somme de 2,400,000 francs a été allouée par la loi du 27 juin, et 150,000 fr. ont, de plus, été portés au budget de 1833.

Ce crédit comprend les sommes nécessaires pour établir une galerie de minéralogie et de géologie, des serres chaudes, un bâtiment pour les singes, des réservoirs et conduites d'eau, des fabriques destinées aux animaux paisibles; pour réparer ou disposer plus convenablement d'anciens bâtiments, enfin pour acquérir tous les terrains placés à l'angle du quai Saint-Bernard et de la rue de Seine.

La galerie de minéralogie, située parallèlement à la rue de Buffon, se composera d'une galerie de 100 mètres de longueur, dont le plafond sera soutenu par des colonnes. Deux ailes destinées à recevoir l'herbier, la bibliothèque, les vestibules et l'amphithéâtre, présenteront avec la galerie un développement de 180 mètres de longueur sur 15 mètres de largeur.

Des pilastres doriques doivent décorer extérieurement cet édifice, qui se trouvera éclairé par le haut, ainsi que par des jours demi-circulaires pris dans les murs latéraux.

Les serres chaudes, qui doivent être construites parallèlement à la galerie de minéra-

logie, et adossées aux labyrinthes, consisteront en deux pavillons entièrement vitrés de 20 mètres de longueur chacun, sur 12 mètres de largeur et 12 de hauteur. A l'extrémité d'un de ces pavillons seront placés deux rangs de serres à châssis courbes, présentant ensemble un développement de 140 mètres.

Dans le courant de la campagne de 1833 on s'est occupé principalement de travaux de réparations et d'amélioration des anciens bâtiments.

La voûte de la grande orangerie a été supprimée afin de pouvoir l'éclairer par le haut; le dallage de l'amphithéâtre a été restauré; la bibliothèque, la faisanderie, la volière, les barrières et la rotonde des éléphants, les grilles sur la rue de Buffon et sur le quai, ont été réparées.

On a construit une fabrique destinée à servir de dépôt d'outils dans l'école de botanique; on a établi une serre tempérée; des bâches froides, un nouveau corps de garde; enfin on a exécuté les fondations de la galerie de minéralogie et de géologie.

Ce dernier travail présentait de grandes difficultés à cause de la nature du terrain, qui s'est trouvé sillonné dans plusieurs parties par d'anciennes carrières abandonnées; cependant il a été exécuté avec autant de simplicité que d'économie à l'aide d'un béton composé de chaux hydraulique et de matières siliceuses. Ce système de fondations, qui a depuis longtemps la sanction de l'expérience, a présenté dans la circonstance actuelle les avantages les plus marqués.

Outre les travaux que nous venons d'énumérer, on a commencé diverses réparations à la galerie d'anatomie et à celle de botanique, aux loges des animaux féroces et à la couverture du grand cabinet d'histoire naturelle. On a démoli l'ancienne orangerie, qui occupait une partie de la place destinée aux nouvelles serres chaudes, établi de petites bâches à la suite des serres Philibert, construit trois fabriques pour les animaux paisibles. Ces divers travaux sont terminés.

En définitive, la campagne de 1833 présente les résultats suivants : 60 mètres cubes de pierre de taille, 70 mètres de moellon, 150 mètres de bois de charpente; 3,000 mètres de béton en chaux hydraulique ont été mis en œuvre pour les constructions principales.

Le nombre des journées d'ouvriers s'est élevé à 15,375; savoir :

Commis et appareilleurs	200
Tailleurs de pierre	759
Scieurs de pierre	417
Poseurs, ficheurs	56
Pinceurs, bardeurs	252
Maçons et limousins	2,546
A reporter	4,230

Report.	4,230
Manœuvres.	5,490
Terrassiers.	2,153
Charpentiers.	412
Scieurs de long.	40
Menuisiers.	896
Serruriers.	424
Couvreurs.	498
Paveurs.	172
Peintres et vitriers.	882
Plombiers.	162
Fumistes.	16
TOTAL.	15,375

Les dépenses, d'après les états de situation et sauf règlement, s'élèvent à 273,882 fr. 37 cent.

ÉGLISE ROYALE DE SAINT-DENIS.

Crédit alloué sur le budget de 1833	100,000f
——— par la loi du 27 juin 1833	1,350,000
	1,450,000

L'église royale de Saint-Denis est un des monuments qui ont le plus souffert des ravages de la révolution. Dévastée en 1793, privée de ses couvertures de plomb qui furent fondues, elle resta pendant quatorze ans exposée à toutes les intempéries des saisons.

En 1806 Napoléon ordonna la restauration de ce monument précieux auquel se rattachent tant de souvenirs historiques. Les travaux furent d'abord poussés avec activité, et plus de 1,400,000 fr. furent dépensés pendant les huit premières années. Mais on s'occupa principalement de restaurer la couverture de l'église, sans penser assez sérieusement aux réparations extérieures, sur lesquelles cependant repose la conservation de l'édifice tout entier. Au 1er janvier 1833, ces travaux avaient cependant absorbé une somme de 4,422,231 fr. 80 cent., et sur les 37 travées comprises dans le pourtour général du monument, 19 seulement avaient été restaurées. La faiblesse des allocations annuelles et le peu de suite apporté dans l'exécution des ouvrages n'ont pas permis d'obtenir de résultats plus importants.

Pour remédier à un pareil état de choses le Gouvernement a demandé aux Chambres les moyens d'arriver à un prompt achèvement des travaux. Les ouvrages et dépenses restant à faire consistaient, 1° dans les grosses constructions extérieures, l'achèvement du perron, la restauration des portes des trois nefs, l'achèvement de la salle du trésor et la mise en état de la cour qui en dépend, l'élargissement de la crypte qui donne de l'air et du jour aux chapelles souterraines, le perron de la porte des Valois, les sculptures qui doivent compléter la restauration des contre-forts et clochetons des 20 premières travées, les réparations des galeries 7, 19, 20, 21 et 22, de leurs terrasses et des parties hautes des travées 23, 24, 25, 26 et 27, la restauration des quatre faces et des parties basses des tours C et D, de la maçonnerie et des sculptures de la façade principale de l'église, des portes et escaliers des nefs, des terrasses au sol de la naissance des voûtes, du mur de pignon de la grande nef, des deux tours et de la balustrade en pierre, des pyramides et clochetons des tours, la réparation des parties hautes des travées 28 à 37, des parties basses des travées 32 à 37, plus riches d'ornements et plus ruinées qne les autres, la mise à jour de la petite galerie qui règne au pourtour de l'église, et la reconstruction en pierres à recouvrements des terrasses des chapelles de la nef et de celles du rond-point.

2° Dans la pose de six paratonnerres sur l'église, les échafauds pour les divers travaux et la réparation de la charpente du grand comble.

3° Dans les travaux intérieurs, comprenant la pose de balustrades en fonte de fer avec dorure, la réparation de bas-reliefs en émaux, tabernacles en marbre, la vitrerie et la peinture de diverses chapelles et la construction d'un orgue.

Ces divers ouvrages doivent absorber une somme de 1,450,000 f., dont 100,000 f. ont été alloués sur le budget de 1833, et 1,350,000 fr. ont été accordés par la loi du 27 juin 1833.

Dans le courant de la dernière campagne on a restauré les travées 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31, ainsi que les travées hautes 20, 21 et 22; on a exécuté le ravalement et l'incrustement des quatre faces de la tour D, la mise à jour de la petite galerie dans l'intervalle des travées hautes et basses nos 16, 17, 18, 19 et 20, l'élargissement du fossé au pourtour du rond-point, les terrasses en remplacement de combles depuis le n° 18 jusqu'au n° 22, enfin divers ouvrages de charpente pour échafauds, étaiements, démontage de vitraux, etc.

On a employé dans cette campagne 694 mètres cubes de pierre et 34,532 journées d'ouvriers, savoir :

Tailleurs de pierre	18,388
Maçons	4,468
Manœuvres	5,345
Terrassiers	645
Charpentiers	981
Serruriers	94
Menuisiers	878
Vitriers	943
Marbriers	1,020
Peintres	204
Couvreurs	187
Paveurs	68
Fumistes	12
Sculpteurs	1,299
	34,532

Sur ce nombre, 6,608 journées ont été fournies par les habitants de la ville de Saint-Denis et de ses environs.

Les dépenses se sont élevées, d'après les états de situation et sauf règlement, à 300,029 fr. 88 cent.

ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS.

Crédit alloué sur le budget de 1833	100,000
——— par la loi du 27 juin	1,900,000
TOTAL des crédits à employer	2,000,000

L'École Royale des beaux-arts, placée autrefois au collége des Quatre-Nations, fut transférée, en 1816, dans les bâtiments de l'ancien musée des Petits-Augustins. Cet espace resserré parut devoir suffire à l'établissement projeté, dont les divers services n'avaient pas alors reçu tous les développements qu'ils ont acquis depuis cette époque. Cependant l'insuffisance de ce local ne tarda pas à se faire sentir, et le mauvais état des bâtiments qui tombaient en ruines exigeait d'ailleurs d'importantes réparations. Un projet de restauration fut rédigé par les soins de l'administration de l'école, et ces travaux, commencés en 1820, avaient déjà absorbé, au 1er janvier 1832, une somme totale de 1,467,928 fr. 51 cent.

Cependant les ouvrages nécessaires pour compléter l'établissement étaient encore loin d'être terminés; l'administration, voulant enfin satisfaire aux besoins du service, fit rédiger un nouveau projet comprenant toutes les modifications que pouvaient exiger les développements successifs de l'école. Ce projet présente les dispositions suivantes: l'entrée principale par la rue des Petits-Augustins se trouvera démasquée par la démolition des bâtiments qui pourront être acquis dans ce but. La cour offrant un développement de 52 mètres sur 30, sera décorée par les fragments antiques provenant du musée des Petits-Augustins. Elle sera bornée, au Midi, par le Mont-de-Piété; au Nord, par le bâtiment des études quotidiennes et le portique d'Anet, donnant entrée au musée du moulage de la Renaissance; à l'Est, par la grille d'entrée; à l'Ouest, par le portique de Gaillon. Le bâtiment des études quotidiennes comprend les salles de la bosse et du modèle vivant, les salles des cours d'architecture, de mathématiques, d'anatomie et de dessin.

Ces salles sont desservies par une galerie de 3 mètres de largeur, occupant les trois côtés d'une cour de 24 mètres 50 centm. sur 22 de largeur. Parallèlement à la rue, et dans l'axe du portique de Gaillon, est placé le musée des études, qui se trouve séparé de ce portique par une cour de 56 mètres de largeur sur 26 de profondeur.

Le musée des études se compose de quatre corps de bâtiments disposés autour d'une cour intérieure de 48 mètres de longueur sur 20 de profondeur. Il comprend au rez-de-chaussée une galerie d'exposition pour les ouvrages de sculpture moderne envoyés de

Rome, ou pour les résultats des concours de l'école; deux galeries d'exposition de moulage offrant une longueur de 48 mètres sur 8 de largeur; deux salles en retour, destinées au même usage, de 16 mètres sur 10; une salle demi-circulaire, de 13 mètres de profondeur sur 16 de diamètre, destinée à la distribution des prix, et précédée d'un vestibule de 16 mètres de long sur 3,50^{c} de large.

Au premier étage seront placés la bibliothèque, le dépôt des modèles d'architecture, l'exposition permanente des grands prix de peinture, deux salles d'exposition, l'une, au nord, pour les ouvrages de peinture envoyés de Rome; l'autre, au midi, pour les travaux des architectes. Les deux salles en retour sont destinées, l'une au conseil de l'administration, l'autre aux modèles de stéréotomie. A gauche du musée des études, dont il est séparé par une cour de 66 mètres de longueur sur 10 de largeur, règne le bâtiment des loges affecté dans les trois étages aux concours des artistes, et occupé au rez-de-chaussée par les artistes de moulage et le dépôt du matériel de l'école. Ce bâtiment offre deux cours intérieures, l'une de 20 mètres de longueur sur 6; l'autre de 14 mètres sur 4 environ.

En 1833 il restait, pour achever l'exécution de ce plan, à construire le bâtiment de face du musée des études, à terminer l'aile droite et le bâtiment du fond, à exécuter les travaux d'assainissement et d'amélioration de l'aile gauche, occupée par la galerie d'architecture, à restaurer les salles des études quotidiennes et reconstruire la face sur la deuxième cour, à disposer les objets d'art dans la cour d'honneur, à exécuter les dallages et pavages, à établir un aquéduc, enfin à démasquer l'entrée principale.

Ces dépenses ont été évaluées à 2 millions, et les fonds ont été alloués par le budget de 1833 et par la loi du 27 juin 1833. Dans le courant de la campagne de 1833 on s'est occupé principalement du Musée des études.

Toutes les caves sous le bâtiment de face ont été terminées; les trois murs parallèles qui composent ce corps de logis ont été élevés jusqu'à hauteur d'appui, ainsi que les piédestaux qui ornent la façade. A l'aile droite du nord on a élevé au rez-de-chaussée six colonnes en pierre de liais de 5 m. 75 cent. de hauteur sur 0^{m} 60 cent. de diamètre, avec leurs pilastres et les plates-bandes qui les unissent. Ces constructions ont remplacé les arcs intérieurs, qui ont été démolis. On a fait, dans la hauteur de l'étage souterrain et du rez-de-chaussée, les reprises en sous-œuvre nécessaires pour relier les anciennes constructions avec les nouvelles. On a élevé, au premier étage, la face au nord et la face au midi sur la cour, ainsi que les faces de pignons à l'est et à l'ouest.

Dans le bâtiment du fond on a élevé jusqu'au sommet du comble le mur de la salle de distribution des prix, sur un développement de 19 mètres 70 centim., et sur 11 mètres de hauteur. De plus, on a établi l'aquéduc qui, recevant les eaux pluviales de la seconde cour, doit les conduire à l'égout qui traverse la cour principale.

Les travaux de charpente ont consisté dans l'établissement des cintres des caves et la préparation d'une partie des planchers et des combles de l'aile droite.

Le cube de pierre employé dans le courant de la campagne s'élève à 2,791 mètres cubes, dont 797 en libages de roche, 400 en moellons, 200 en vieilles pierres, et le reste en pierre de Conflans, du Banc-Royal, roche du Moulin, liais et roche de Bagneux.

Le nombre des journées d'ouvriers s'est élevé à 23,467, savoir :

Commis et appareilleurs	680
Tailleurs de pierres	7,339
Poseurs, ficheurs, maçons et terrassiers	7,551
Pinceurs, bardeurs	5,135
Scieurs de pierres	2,648
Charpentiers	114
	23,467

Les sommes dépensées s'élèvent, d'après les états de situation et sauf règlement, à 208,607 fr. 23 cent.

HOTEL DU QUAI D'ORSAY.

Crédit alloué par le budget de 1833	150,000f
——— par la loi du 27 juin 1833	3,450,000
TOTAL des crédits à employer	3,600,000

L'hôtel du quai d'Orsay, commencé en 1810, pour recevoir le ministère des affaires étrangères, occupe le terrain borné au nord par le quai d'Orsay, au midi par la rue de Lille et compris entre les rues de Poitiers et de Belle-Chasse. L'étendue totale de ce terrain est de 11,000m carrés. Les constructions occupent une surface de 6,650 mètres environ. Le reste de l'emplacement comprend les cours ainsi que les espaces restés libres entre le bâtiment et les alignements des rues de Poitiers et de Belle-Chasse.

Les dépenses faites jusqu'à 1820, époque à laquelle on renonça à placer dans cet édifice le ministère des affaires étrangères, s'élèvent à 3,683,984 francs; dans cette somme les acquisitions de terrain figurent pour 950,000 francs.

L'ensemble des constructions comprend: 1° un corps de bâtiment situé sur le quai, double en profondeur, et présentant un développement de 113 mètres de long sur 29 de large; 2° un second corps de bâtiment, orné de galeries ouvertes, formant au rez-de-chaussée, l'entrée principale sur la rue de Lille ayant 113 mètres de longueur sur 12 m. 50 centm. de largeur; 3° deux bâtiments en aile de 37 m. 80 cent. de longueur sur 9 m. 40 cent. de largeur, faisant façade sur les rues de Poitiers et de Belle-Chasse; 4° deux corps de logis intermédiaires, à droite et à gauche de la cour principale. Cette dernière, qui forme un carré de 38 mètres 20 centm. de ce côté, donne accès aux diverses parties de l'édifice; deux cours secondaires de 32 m. 80 centm. de longueur sur 16 de largeur facilitent les communications intérieures, et les débouchés sur les rues de Belle-Chasse et de Poitiers.

Ces constructions sont établies sur un plan simple et uniforme. Leur décoration extérieure se compose de deux ordres d'architecture dorique et ionique superposés et surmontés d'un 3e ordre, en forme d'attique, ce qui permettra d'établir un nouvel étage et de satisfaire aux besoins du service, tout en ajoutant au caractère architectural du monument. Sa hauteur totale sera de 24 mètres depuis le pavé des cours jusques et compris le couronnement de l'attique.

Les dépenses nécessaires pour achever l'exécution de ce plan ont été évaluées à la somme de 3,600,000 francs, laquelle a été allouée par le budget de 1833 et par la loi du 27 juin dernier.

La reprise des travaux a eu lieu immédiatement après le vote des Chambres. Mais le long intervalle de temps écoulé depuis l'abandon de l'atelier avait occasionné des détériorations qu'il était nécessaire avant tout de réparer.

Les clôtures sur la voie publique ont été rétablies; l'intérieur de l'atelier a été déblayé et rendu praticable aux voitures; les pierres hors d'état de service ont été déposées; les bureaux de l'agence ont été installés; enfin, les anciens approvisionnements ont été vérifiés pour être passés en compte aux entrepreneurs.

Il est résulté du métrage qui a eu lieu, que le cube des anciens approvisionnements s'élevait à 313 mètres cubes environ, mais la taille préparatoire a fait découvrir ultérieurement dans les pierres de taille des détériorations et des défauts qui ont réduit à 259 mètres le cube livré à l'entrepreneur.

Ce n'est qu'après l'achèvement de ces dispositions préliminaires que l'exécution des nouveaux ouvrages a pu être entreprise. Deux adjudications ont eu lieu successivement le 22 juin et le 31 juillet 1833; dès ce moment on s'est occupé de faire les approvisionnements et d'établir les échafaudages nécessaires pour pousser les travaux avec activité sur toute l'étendue du chantier. Dans le corps de bâtiment situé sur le quai d'Orsay, les façades formant avant-corps et arrière-corps ont été élevées de 1 mètre environ, et quelques murs intérieurs de près de 17 mètres. Sur les rues de Poitiers, de Belle-Chasse et de Lille, les constructions qui depuis 1820 étaient restées à une hauteur moyenne de 7 mètres 13 cent. ont été sur-élevées de 7 m. 37 c.

En résumé, depuis le 1er août 1833, époque de la reprise des travaux, jusqu'au 31 décembre, on a mis en œuvre pour l'hôtel du quai d'Orsay,

5,340 mètres cubes de pierres;
585 mètres de moellon;
17 mètres 60 cent. de briques;
1,049 st. de bois;
Et 18,939 kil. de fer.

Le nombre de journées d'ouvriers s'est élevé à 73,782; savoir :

Commis et appareilleurs	3,813
Tailleurs de pierre	24,971
Scieurs de pierre	5,825
A reporter	34,609

Report	34,609
Poseurs et ficheurs	2,699
Pinceurs et bardeurs	13,716
Maçons et limousins	9,365
Manœuvres	10,101
Terrassiers	397
Charpentiers	2,598
Menuisiers	95
Serruriers	136
Couvreurs	20
Carreleurs et paveurs	10
Peintres et vitriers	36
	73,782

Les dépenses s'élèvent, d'après les états de situation, à 589,438 fr. 36 cent.

MONUMENT

ÉLEVÉ SUR LA PLACE DE LA BASTILLE.

Crédit alloué au budget de 1833	200,000f
——— par la loi du 27 juin 1883	700,000
TOTAL des crédits à employer	900,000

Le monument en l'honneur des citoyens morts en combattant dans les journées de juillet doit être élevé sur la place de l'ancienne Bastille; il se composera d'une colonne dorique en bronze, surmontée d'une statue représentant le génie de la liberté.

L'ensemble du monument reposera sur trois soubassements: le premier, exécuté en marbre rouge de Flandre et de forme circulaire, s'élève à 0 m. 84 cent. au-dessus du pavé, et a un diamètre de 30 mètres.

Le second, de 17 mètres 80 cent. de diamètre à sa plinthe, est construit en marbre blanc, et s'élève au-dessus du premier d'une hauteur de 3 mètres 16 centm., non compris les vingt-quatre couronnes qui doivent le surmonter.

Le troisième soubassement qui sera executé en marbre blanc des carrières françaises formera un carré de 8 m. 69 c. de côté, et sera élevé de 2 mètres 80 centm. au-dessus de la corniche du précédent.

La hauteur totale du soubassement en marbre sera ainsi de 6 mètres 80 centimètres.

Au-dessus de ce soubassement sera placé un piédestal carré en bronze, de 6 mètres 40 centimètres de largeur, et de 6 mètres 30 centimètres de hauteur y compris la base, la corniche et l'amortissement.

La colonne, ayant 3 mètres 60 centimètres de diamètre par le bas et 3 mètres 10 centimètres au gorgerin, présentera une hauteur de 25 mètres 20 centimètres; elle sera surmontée d'une lanterne de 4 mètres 20 centimètres de hauteur formant piédestal de la statue. Enfin la statue elle-même, de 4 mètres de hauteur, complètera pour le monument une élévation totale de 46 mètres 50 centimètres au-dessus du pavé de la place.

Un escalier intérieur en bronze et à noyau à jour, conduira au moyen de 205 marches dans la lanterne supérieure et de là sur la plate-forme du chapiteau.

Deux des faces du piédestal en bronze porteront des inscriptions en lettres dorées; les deux autres seront décorées de symboles en harmonie avec la destination du monument. Dans la hauteur de l'amortissement on ajoutera des guirlandes qui se joindront dans les angles sous les pattes de quatre coqs.

Ces ornements seront dorés ainsi que le tore de la base qui doit être orné de feuilles de laurier, sur le fût de la colonne seront inscrits en lettres dorées les noms des citoyens morts en défendant les lois et la liberté. Le chapiteau et l'astragale seront taillés d'oves et de perles. Ces ornements seront également dorés, ainsi que la statue de la Liberté, qui sera représentée tenant un flambeau d'une main et de l'autre des chaînes brisées.

Un crédit de 900,000 francs a été alloué par le budget de 1833 et par la loi du 27 juin pour l'exécution de ce monument.

Au commencement de la campagne de 1833 le projet n'était encore arrêté qu'en principe, en sorte qu'on n'a pu entreprendre que des travaux préparatoires. Le chantier a été agrandi, l'emplacement des travaux convenablement préparé, les constructions provisoires démolies. On a exécuté des hangars, des échafauds et ponts de service; enfin, on a commencé quelques ouvrages de maçonnerie.

Dès que le projet du monument a été définitivement approuvé, on a rédigé les devis et dessins des travaux de charpente et de serrurerie nécessaires pour l'exécution du grand échafaud. Ces travaux ont été immédiatement adjugés et exécutés pendant la fin de la campagne. En même temps on a entrepris quelques expériences sur la force du métal qui doit être employé aux diverses parties de la colonne et du piédestal. Ces expériences ont eu un résultat fort utile, en permettant de réduire les épaisseurs que d'abord on avait jugées nécessaires.

La quantité de matériaux employés dans le courant de la campagne consiste en 113 mètres 64 centimètres de pierre de taille, 191 mètres de vieux moellons, plâtre et mortier, 325 mètres 82 centimètres de bois de chêne, 120 mètres 22 centimètres de bois de sapin, 107 mètres carrés de madriers de sapin, 546 mètres de planches de sapin, 5,293 kilogrammes de fer de diverses espèces.

Le nombre des journées d'ouvriers s'est élevé à 6,129; savoir :

Commis et appareilleurs	233
Tailleurs de pierre	956
Scieurs de pierre	243
Poseurs, ficheurs	222
Bardeurs	206
Maçons et limousins	274
Manœuvres	406
Terrassiers	161
Charpentiers	2,669
Scieurs de long	378
Menuisiers	36
A reporter	5,784

Report	5,784
Serruriers	268
Couvreurs	31
Paveurs	2
Peintres, vitriers, doreurs	20
Fondeurs, ajusteurs	19
Goudronneurs	4
Sculpteur	1
TOTAL	6,129

Les dépenses, d'après les états de situation, et sauf règlement, s'élèvent à la somme de 79,555 fr. 20 centimes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Crédit alloué au budget de 1833	500,000f
——— par la loi du 27 juin 1833	270,000
TOTAL du crédit à employer	770,000

Les dépenses faites au palais de la Chambre des Députés, tant pour la salle provisoire que pour la salle définitive et le bâtiment de la bibliothèque, s'élevaient, au 1er janvier 1833, à 3,711,807 fr. 50 cent.

Les travaux restant à exécuter à cette époque pour terminer les constructions entreprises ont été évalués à la somme de 770,000 fr., laquelle a été allouée par le budget de 1833, et par la loi du 27 juin dernier.

Dans le courant de la campagne de 1833 on a exécuté tous les ravalements intérieurs et extérieurs du bâtiment de la bibliothèque; on a établi les appuis de croisées, les marches, les seuils et le dallage général du rez-de-chaussée, toute la menuiserie de bâtiment a été terminée. Celle relative aux casiers réclamait les plus grands soins dans la main-d'œuvre, aussi n'a-t-il été possible d'en exécuter que la moitié environ.

Les travaux de serrurerie, de peinture et de vitrerie du premier et du second étage ont été terminés; enfin, un escalier a été établi pour desservir le second étage des pièces situées sur la rue de Bourgogne. Outre les travaux relatifs au bâtiment de la bibliothèque, on a exécuté à la salle des séances divers ouvrages de maçonnerie, de charpente et de marbrerie pour la pose des trois bas-reliefs qui la décorent.

La maçonnerie consistait en des refouillements très-profonds qu'il a fallu faire dans les murs pour y placer les bas-reliefs. La charpente a eu pour objet, d'une part, le transport des marbres des ateliers des artistes à la chambre des députés; de l'autre, la construction des échafauds pour le travail de pose. Trois grands échafauds en charpente ont été établis pour les peintures d'art dans le salon du Roi, et pour les deux bas-reliefs demi-circulaires de la salle *Louis-Philippe*. Diverses modifications ont été apportées aux quatre calorifères destinés à la salle des séances; des plaques de fonte ont été remplacées, et un appareil a été disposé pour chauffer le corridor circulaire; enfin, la pose des paratonnerres a été entièrement terminée.

Les matériaux mis en œuvre dans le courant de la campagne de 1833 consistent dans 121 mètres cubes de pierres de taille, 60 mètres de moellons, 249 stères de bois de menuiserie, 5,687 kilogrammes de fer, et 6,000 kilogrammes de fonte.

Le nombre des journées d'ouvriers s'est élevé à 8,871 ; savoir :

Tailleurs de pierres, maçons	3,788
Charpentiers	290
Couvreurs	62
Menuisiers	2,541
Serruriers	1,904
Peintres et vitriers	89
Fumistes	72
Marbriers	125
TOTAL	8,871

Les dépenses s'élèvent, d'après les états de situation et sauf règlement, à la somme de 200,084 francs 49 centimes.

INSTITUTION ROYALE DES SOURDS-MUETS.

Crédit alloué par le budget de 1833	201,000f
——— par la loi du 27 juin 1833	150,000
TOTAL des crédits à employer	351,000

L'établissement des Sourds-Muets occupe dans la rue Saint-Jacques l'emplacement de l'ancien séminaire de Saint-Magloire.

L'étendue totale du terrain qu'il comprend est de 13,945 mètres carrés, dont 2,960 mètres 68 centimètres sont, dans l'état actuel, occupés par des constructions de diverses natures.

Les principaux corps de logis consistent dans le bâtiment des garçons, celui des filles, et le bâtiment de la salle des séances, qui forment les trois côtés de la cour principale, et qui chacun sont élevés de quatre étages.

Le premier, situé en face de la porte d'entrée, a 65 mètres de longueur, sur 10 mètres de largeur. Cet édifice, qui est d'ancienne construction, a été récemment restauré; une galerie élevée d'un premier étage a été construite en avant de ce bâtiment.

Le bâtiment des filles, situé à gauche de celui-ci, présente une longueur de 36 mètres 50 centimètres sur 14 mètres 80 centimètres de largeur.

Ce corps de logis est nouvellement construit. Il renferme le parloir, le réfectoire, la salle de récréation, les classes, les salles de travail, les dortoirs, l'infirmerie, etc., etc.

Enfin, à droite de l'entrée principale est placé un bâtiment de construction récente, de 37 mètres de long sur 12 mètres 70 centimètres de large, sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Magloire et occupé par la salle des séances, l'atelier de menuiserie, l'infirmerie des garçons, les logements du médecin et des professeurs.

Outre ces corps de logis principaux, l'établissement comprend encore le bâtiment de l'administration, qui est en très-mauvais état et menace sur plusieurs points; l'ancien bâtiment des filles, situé à l'angle de la rue d'Enfer et de celle des Deux-Églises, et qui est dans un état complet de ruine; enfin une petite maison, qui a été récemment acquise dans le but d'isoler l'établissement, est destinée à servir de buanderie et de basse-cour.

Les jardins comprennent celui du directeur formant terrasse, du côté du jardin principal; ceux des élèves qui désirent s'exercer à la culture; le grand jardin potager; le grand quinconce servant à la récréation des garçons, et enfin le jardin des filles séparé du précédent par un mur de clôture.

Les dépenses faites au 1er janvier 1833 pour la reconstruction et la restauration de

ces divers bâtiments s'élevaient à 894,942 francs 25 centimes. A cette époque il restait encore à achever les travaux de restauration du grand bâtiment des garçons, et à terminer la galerie jusqu'au premier étage; à rétablir le grand escalier; à reconstruire entièrement le bâtiment de l'administration; à rétablir les murs et le perron de la grande terrasse; à construire la maison du jardinier et ses dépendances; enfin, à exécuter divers ouvrages accessoires, tels que des remises, des écuries, une basse-cour, des hangars, des murs de clôture, etc., etc.

Les dépenses ont été évaluées à la somme de 401,000 francs: 351,000 francs ont seulement été alloués par le budget de 1833 et par la loi du 27 juin dernier.

Les travaux exécutés dans la campagne de 1833 comprennent l'achèvement du bâtiment des garçons et la galerie qui y est attenante; la restauration du grand escalier; divers travaux intérieurs dans le bâtiment des garçons, dans celui des filles et dans la chapelle; la réparation d'un puits-citerne et de ses conduits, la consolidation des carrières sous le jardin, celle des planchers dans les pièces des divers étages près l'ancien escalier; la démolition de l'ancienne maison du jardinier, la réparation et l'exhaussement des murs mitoyens avec le jardin des filles: le pavage de la grande cour; l'établissement de bornes-fontaines et divers autres ouvrages accessoires.

La quantité de matériaux mis en œuvre consiste dans,

285 mètres cubes de pierres de taille;

30,500 briques;

878 muids de plâtre;

284 mètres de moellons;

284 stères de bois de charpente;

7,500 pavés;

54 mètres cubes de ciment;

3,401 mètres superficiels de menuiserie;

12,437 kilogrammes de fer;

30,400 tuiles;

1,874 kilogrammes de fonte;

4,095 kilogrammes de plomb;

880 mètres superficiels de zinc;

480 kilogrammes de soude;

1,761 kilogrammes de tuyaux en tôle, etc.

Le nombre des journées d'ouvriers s'est élevé à 17,425.

Les dépenses faites s'élèvent, d'après les états de situation et sauf règlement, à 201,000 francs, montant du crédit alloué pour l'exercice 1833.

COLLÉGE DE FRANCE.

Crédit alloué par le budget de 1833		50,000f
———	par la loi du 27 juin 1833	650,000
	TOTAL des crédits à employer	700,000

Le collége de France occupe entre la place Cambrai, la place Fromentel et les propriétés particulières qui le limitent sur deux de ses faces, un espace de 3,250 m. carrés environ; les bâtiments actuellement existant comprennent une surface de 1,380 mètres carrés; l'ensemble de l'établissement se compose 1° d'une cour principale entourée de bâtiments à trois étages et fermée du côté de la place Cambrai par la grille d'entrée; 2° d'une cour moyenne située à droite de la première et entourée de bâtiments sur trois de ses côtés; 3° enfin, d'une petite cour de service terminée par un mur de clôture mitoyen.

Dès l'année 1806 on avait senti la nécessité de restaurer et d'agrandir le collége de France; en 1828 on commença à réparer les anciens bâtiments et à en construire un neuf sur la place Cambrai.

Les dépenses faites pour l'exécution des travaux et pour l'acquisition d'une maison voisine s'élevaient au 1er janvier 1833 à 95,617 fr. 77 c.; mais ces premiers ouvrages étaient loin de suffire aux besoins de l'enseignement, et l'administration se vit dans la nécessité de faire étudier un projet général de restauration et d'agrandissement. D'après ce nouveau plan, l'établissement se trouvera presque entièrement isolé; il le sera particulièrement du côté des collections précieuses, condition essentielle pour assurer leur conservation.

Le grand bâtiment sera restauré, et sa façade sur la place Fromentel entièrement reconstruite; une partie des planchers sera changée, un amphithéâtre de physique sera établi au premier étage; le bâtiment de la place Cambrai sera terminé; un bâtiment neuf construit entre la 2e et la 3e cour, le vieux bâtiment en aile à gauche de la grande cour complétement réparé. Enfin, l'acquisition de plusieurs propriétés voisines permettra la construction de deux nouveaux amphithéâtres d'anatomie et de droit public.

La superficie des terrains du collége de France ainsi terminé doit s'élever à 3,994 m. carrés environ, et celle des bâtiments tant anciens que nouveaux à 2,073 mètres.

Ces divers travaux, ainsi que d'autres ouvrages accessoires que nous n'avons pas mentionnés ici, ont été évalués à 700,000 francs.

Une somme de 50,000 francs a été allouée pour l'exécution de ce plan par le budget de 1833, et 650,000 francs par la loi du 27 juin 1833.

Dans le courant de la dernière campagne on a continué le bâtiment situé sur la place Cambrai; on a achevé le ravalement extérieur de la façade, construit un nouvel amphithéâtre, fait et posé un grand escalier, et terminé la majeure partie des travaux intérieurs. Dans le bâtiment en aile à droite de la grande cour on a reconstruit en totalité la façade sur la petite cour, renouvelé les planchers, élevé plusieurs murs de refend et une partie des arcades du vestibule, refait presque toute la charpente des combles et la majeure partie de la couverture et des croisées, enfin terminé la plupart des travaux intérieurs.

Ces constructions ont procuré un nouvel amphithéâtre avec des dépendances, un vestibule, une salle d'attente pour les professeurs, une galerie de physique, une galerie de minéralogie et de géologie, une bibliothèque et une façade régulière sur la petite cour.

La quantité de matériaux mis en œuvre consiste en 142 mètres de pierres de taille environ, 1,200 sacs de plâtre, 7,500 briques, 230 stères de bois, 1,818 kilogrammes de gros fer, 1,170 kilogrammes environ de boulons, clous et chevillettes.

Le nombre de journées d'ouvriers s'est élevé à 8,237, savoir;

Commis et appareilleurs	369
Tailleurs de pierre	1,101
Scieurs de pierre	371
Poseurs et ficheurs	101
Pinceurs et bardeurs	125
Maçons et limousins	1,994
Manœuvres	2428
Terrassiers	256
Charpentiers	617
Menuisiers	270
Serruriers	205
Couvreurs	210
Carreleurs et paveurs	13
Peintres et vitriers	54
Marbriers	65
Plombiers et fontainiers	58
TOTAL	8,237

Dans ce nombre ne se trouvent pas comprises 3,010 journées environ faites chez les entrepreneurs par les charpentiers, scieurs de long, menuisiers et serruriers.

Les dépenses s'élèvent, d'après les états de situation et sauf règlement, à la somme de 105,000 francs.

PONT DE LA CONCORDE
ET PLACEMENT DES OBÉLISQUES.

Crédit alloué par la loi du 27 juin.. 300,000f

Les travaux à exécuter sur la place de la Concorde consistent uniquement dans l'érection de l'obélisque de Luxor. L'époque tardive de l'arrivée de ce beau monument et la continuité des crues de la Seine n'ont pas permis jusqu'ici d'entreprendre l'exécution des ouvrages. Les seules dépenses qui aient été faites par le ministre du commerce et travaux publics sont celles qui ont été nécessaires pour amener l'obélisque depuis Rouen jusqu'à Paris, et pour quelques travaux préparatoires.

Les travaux du pont de la Concorde consistant dans l'exécution des piédestaux pour l'éclairage ont également été ajournés. Il importait que ces ouvrages fussent en harmonie avec le système de décoration qui sera adopté par la ville de Paris pour la place de la Concorde, et l'on a dû attendre que le conseil municipal décidât cette question.

Le projet définitif doit être arrêté dans le courant de l'année 1834, et dès lors rien ne s'opposera plus à l'exécution des travaux qui sont à la charge de l'État.

Les dépenses se sont élevées, d'après les états de situation et sauf règlement, à 29,404 francs 90 centimes.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION
DES BÂTIMENTS ET MONUMENTS PUBLICS.

(LOI DU 27 JUIN 1833, ARTICLE 1er.)

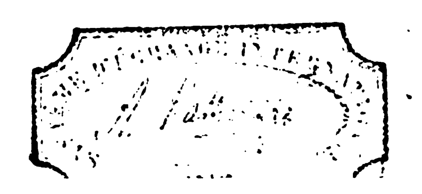
SITUATION DES TRAVAUX

AU 31 DÉCEMBRE 1834.



PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

MAI 1835.



OBSERVATIONS

PRÉLIMINAIRES

ET APERÇU GÉNÉRAL DES TRAVAUX.

Le compte spécial, qu'aux termes de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833, l'administration doit rendre de la situation des travaux exécutés et des dépenses faites pour l'achèvement des monuments de la capitale, présentera, cette année, un intérêt particulier.

Dans son compte de l'année dernière, elle avait dû s'attacher principalement à présenter une sorte d'historique des faits antérieurs, à rappeler ce qui avait été fait autant que ce qui restait à faire, à bien poser, en un mot, le point de départ des travaux qu'elle était chargée de compléter; car d'ailleurs, l'époque tardive du budget de 1833 et de la promulgation de la loi du 27 juin, en ne permettant d'ouvrir la campagne que dans le courant de juillet, en avait nécessairement borné les résultats, et l'année finit sans qu'aucun monument pût être, non pas achevé, mais même amené à ce point d'avancement où, pour la première fois, il apparaît aux yeux du public dans tout son ensemble. Sous ce rapport la campagne de 1833, durant laquelle, cependant, une impulsion, sans exemple peut-être, fut sur tous les points imprimée aux travaux, devait présenter un intérêt moindre que celle qui l'a suivie.

En 1834, en effet, les travaux ont été assez avancés pour qu'il soit possible non-seulement d'en établir la situation et le montant, mais encore d'en fixer le terme et d'en prévoir les conséquences financières.

Ainsi, on pourra dire si les crédits ouverts, tant par le budget de 1833 que par la loi du 27 juin, seront ou ne seront pas suffisants pour atteindre le but qu'on s'est proposé. On pourra indiquer avec certitude les monuments qui, dans un délai plus ou moins rapproché, seront terminés sans que les allocations votées aient été dépassées; et s'il en est pour lesquels elles se soient trouvées au-dessous des prévisions ou des besoins, on les indiquera également, en signalant les motifs de chaque augmentation de dépense.

Il sera possible enfin, et dès lors utile, de se rendre compte de l'ensemble des résultats obtenus, et de profiter de cette première expérience qui naît d'une exécution à peu près terminée, pour compléter ou rectifier ce que chaque monument pourrait laisser encore à désirer.

Le compte de situation des travaux et des dépenses faites au 1er janvier 1835 sera donc, en même temps, une sorte de revue générale des monuments mêmes auxquels ils s'appliquent.

Ainsi qu'on l'a fait dans le compte précédent, on s'occupera successivement de chaque monument, mais en se contentant de donner la suite de l'avancement des travaux, et sans s'astreindre à répéter sur les faits antérieurs les détails que renferme le compte de 1833. Ceux qui désireraient connaître ces détails, ou les revoir, pourront facilement recourir à ce document.

Du 1er janvier au 31 décembre 1834, les constructions, ainsi qu'on l'a déjà indiqué, ont fait des progrès considérables. Même pendant les mois d'hiver, peu rigoureux il est vrai, les travaux n'ont pas été un instant interrompus. Les coalitions d'ouvriers, à la suite desquelles ils avaient été si souvent suspendus ou ralentis en 1833, ont presque totalement cessé en 1834. Aux espérances et aux prétentions exagérées qu'avait fait naître, chez la plupart des hommes de métier, la reprise subite de tant de travaux depuis longtemps abandonnés ou mollement suivis, a succédé une appréciation plus sensée des choses et des véritables intérêts de la classe ouvrière. Le peu de tentatives de ce genre qui aient éclaté, sans durée ni intensité, n'ont présenté aucun symptôme alarmant pour la tranquillité publique. En général, l'aspect des chantiers a été celui de l'ordre et du calme, en même temps que d'un mouvement incessant et d'une activité prodigieuse.

Sous l'influence de ces heureuses circonstances, l'église de la Madeleine a été terminée à l'extérieur, et, dès le mois de mai, offerte dans toute sa majesté à l'admiration empressée du public. L'hôtel du quai d'Orsay, élevé avec une rapidité remarquable, a été entièrement couvert. D'ici à peu de mois les quatre façades de cet édifice imposant pourront à leur tour être totalement dégagées. Il en serait de même de l'arc de triomphe, si les travaux de sculpture qui s'y exécutent ne rendaient nécessaire la conservation des échafauds. Au Jardin des Plantes, tous les travaux accessoires de restauration des établissements existants ont été menés à fin, et une partie des nouvelles serres a déjà reçu les plantes destinées à y être enfermées. La galerie de minéralogie a été construite en entier et munie de sa charpente. Depuis elle a été couverte. Le palais des Beaux-Arts n'est guère moins avancé, et deux de ses salles, ouvertes pour l'exposition des prix de Rome, ont mis le public à même d'en apprécier

l'élégante architecture. A l'établissement des Sourds-Muets, le bâtiment des écoles, restauré en entier, répond à tous les besoins du service. Celui de l'administration a été démoli et en partie rebâti. Au collége de France, deux amphithéâtres nouveaux ont été construits et mis pour l'ouverture des cours à la disposition des professeurs. L'église de Saint-Denis qu'on restaure, le Panthéon dont on complète certaines parties accessoires, ne sauraient présenter de ces résultats frappants et susceptibles d'une mention particulière. Toutefois les travaux qui les concernent présentent les mêmes progrès. Et quant à ceux du monument de juillet, circonscrits dans les ateliers des fondeurs chargés de couler toutes les pièces de cet immense appareil de bronze, ils ont moins frappé le public, mais ils n'ont pas pour cela été poussés avec moins de vigueur.

Comparée à celle de 1833, sous le rapport de la dépense et de l'emploi de la main-d'œuvre et des matériaux, la campagne de 1834 offre les résultats généraux suivants, savoir :

	1833.		1834.	
Dépenses	4,076,488f	1	7,072,583	27
MAIN D'ŒUVRE ET MATÉRIAUX.				
Nombre de journées	296,029	00	549,672	00
Cubes de pierres de taille	12,424m	70	18,319m	31
Cubes de moellons	7,359m	72	11,002m	94
Kilogrammes de fer en œuvre	251,902	00	482,815	75
Stères de bois	2,956	34	5,409	99

Nota. Les comptes de 1834 n'étant pas encore réglés, la dépense de cet exercice ne peut être évaluée qu'approximativement.

ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE.

Crédit alloué par le budget de 1833	300,000f	00
——— par la loi du 27 juin 1833	2,070,000	00
TOTAL des crédits	2,370,000	00
Il a été employé en 1833	464,819	39
Restait disponible au 1er janvier 1834	1,905,180	61

Les travaux de toute nature qui restaient à exécuter pour le prompt et entier achèvement de ce grand monument, un instant ralentis vers la fin de la dernière moitié de l'année 1833, ont été repris avec autant d'ardeur que d'ensemble dans les premiers jours de mars; et si l'on considère les difficultés croissantes qui résultaient de l'élévation du monument, de l'impossibilité d'y multiplier le service au delà d'une certaine limite, et de la dimension considérable des matériaux, peut-être trouvera-t-on qu'il a été fait tout ce qu'il était possible de faire.

Ainsi on a construit le socle qui couronne l'attique, établi les divers dallages, terminé les escaliers intérieurs, posé la pierre des quatre bas-reliefs du dessous des petits arcs et des quatre grands trophées, taillé les grecques, ravalé le grand imposte et l'attique, construit les quatre corridors, les petites voûtes d'évidement et l'acrotère. Enfin on a posé les chenaux et tuyaux de descente.

A ces travaux de maçonnerie il faut joindre des travaux accessoires et cependant considérables de charpente, serrurerie, menuiserie et autres (1).

Il faut y joindre encore des travaux de sculpture d'ornement, tels que les

---

(1) Le nombre des journées d'ouvriers a été de 60,122, savoir :

Commis et appareilleurs	862
Tailleurs de pierre	13,544
Scieurs de pierre	4,904
Poseurs	508
Pinceurs et bardeurs	8,822
Limousins	2,275
Manœuvres	1,846
Charpentiers et scieurs	2,551
A reporter	35,312

ornements de la corniche de l'attique, les inscriptions sur les boucliers et diverses études de modèles.

La sculpture statuaire, qui entre pour une si grande part dans la décoration de l'arc de l'Étoile, n'a pas été laissée en arrière, et l'entier achèvement des grandes renommées, l'achèvement des cinq sixièmes de la frise, les modèles et l'exécution déjà assez avancée des six grands bas-reliefs placés au-dessous de l'entablement, les modèles et l'exécution avancée de trois des bas-reliefs du dessous des petits arcs, les modèles et l'exécution avancée également des

Report	35,312
Serruriers	210
Menuisiers	50
Peintres et vitriers	54
Couvreurs	48
Ornemanistes	1,835
Praticiens et tailleurs de pierre	22,612
TOTAL	60,122

Le cube des matériaux employés est ainsi réparti ;

MAÇONNERIE.

Cube de pierre de Château-Landon	106m	847
Cube de pierre de Chérence pour fourniture et main-d'œuvre	720	205
Cube de roche neuve de la plaine, *id.* *id.*	175	560
Cube de roche inférieure pour remplissage, *id.*	10	500
Cube de meulière pour voûte et mur, *id.*	106	723
Cube de béton, *id.*	90	120
TOTAL	1,209	955

CHARPENTE.

Cube de bois neuf, sapin fourni	50st	802
Cube de bois pour façon, de toutes espèces confondues	330	715
Cube de bois pour plats bords, fournis	14	231
Cube de bois *id.*, façon	10	071
TOTAL des stères	405	819
Planches fournies	188m	347
Planches à façon	22	310
TOTAL des mètres superficiels	210	657

SERRURERIE.

Fonte pour tuyaux et chenaux	23,030k
Fer pour armatures, supports, colliers, cintres, etc.	2,080
Boulons	429
Plomb	948
Clous doux	1,270
Chevillettes	1,080
TOTAL des kilogrammes	28,837

tympans des petits arcs, enfin les modèles et l'ébauche des deux grands groupes de la face de Neuilly, et les modèles et le commencement d'exécution de ceux de la face de Paris; tous ces ouvrages, dont quelques-uns égalent ou même surpassent, sous le rapport de la dimension, ce que l'art a jamais produit de plus considérable en ce genre, prouvent avec quel zèle et quelle ardeur messieurs les sculpteurs qui en sont chargés s'acquittent de leur tâche.

Les dépenses occasionnées par tous ces travaux réunis se sont élevées, d'après les états de situation, et sauf règlement à la somme de...... 727,443f 74c

Il restait disponible au 1er janvier 1834.................... 1,905,180 61

Reste à dépenser.............................. 1,177,736-87

D'un autre côté, les divers travaux dont l'exécution est nécessaire pour achever le monument comprennent:

En maçonnerie, les socles de l'acrotère qui serviront de base à la sculpture, les ravalements extérieurs et intérieurs, les pierres à rapporter dans les sculptures, l'entourage et le pavage du monument;

En charpente, la démolition et le transport du grand échafaud et des travaux d'échafauds partiels pour les statuaires;

En serrurerie, l'achèvement des chenaux de descente, les rampes, grilles, gardes-corps et entourage du monument, les armatures, ferrures et fournitures diverses;

En peinture et vitrerie, la peinture des chenaux, rampes, grilles, etc.; la vitrerie pour les châssis des statuaires;

En sculpture d'ornements, les ornements de l'attique, ceux de la base du monument et quelques études de modèles pour l'exécution;

En sculpture statuaire, l'achèvement de toutes les sculptures.

Ces opérations ont été évaluées, y compris les frais d'agence et les dépenses imprévues, à la somme de.............................. 1,076,667f 87c

Évaluation qui laisse un excédant de crédit de........... 101,069 00

Il est à remarquer que, non-seulement tous les travaux d'achèvement prévus dans le devis soumis aux Chambres, ont été néanmoins terminés ou le seront, mais qu'il a été possible encore d'en entreprendre d'autres dont la convenance se

fait sentir plus tard. Tels sont, entre autres, la construction de l'acrotère, l'ornement des pilastres de l'attique, une ligne de palmettes disposées autour de l'assise du couronnement, et la décoration de la grande salle construite dans la hauteur de l'attique.

L'acrotère a été conçu et adopté dans deux hypothèses; l'hypothèse où un couronnement, c'est-à-dire un quadrige, un groupe de statues, ou tout ouvrage de sculpture serait placé sur l'arc, et celle où l'arc ne serait surmonté par aucun objet d'art. Dans la première, l'acrotère servirait de base au couronnement; dans la seconde, on le recouvrirait d'un simple dallage en pierre, et il terminerait ainsi le monument par une ligne brisée, dont l'effet serait certainement plus heureux que celui d'une ligne horizontale continue.

Après avoir ravalé et enlevé les échafaudages de l'attique, on s'est aperçu que cette partie de l'édifice était pauvre, surtout si on se reportait à la richesse des parties immédiatement inférieures. C'est cette imperfection qu'on a eu l'intention de faire disparaître en sculptant les pilastres, et en faisant courir autour de la plate-forme du monument une ligne de palmettes disposées de manière à donner en même temps un tour d'appui.

Enfin, la décoration de la grande salle, construite dans l'intérieur de l'attique, a paru indispensable à l'entier achèvement de l'arc. Trop souvent, dans les plus beaux monuments, on s'est contenté d'apporter la dernière main aux parties principales en laissant inachevés de certains détails accessoires, dont plus tard et à toujours l'état informe accuse l'incurie des gouvernements et détruit l'harmonie de l'édifice. Ce serait bien mal comprendre la pensée de la loi du 27 juin que de tomber dans le même défaut.

Tous les travaux de construction et de sculpture qui restent à exécuter à l'arc de l'Étoile pourront être achevés avant la fin de l'année, moins peut-être les trophées de la face de Paris, dont l'exécution n'a commencé qu'au mois de janvier dernier; mais, dans tous les cas, ils le seront bien certainement le 1er mai 1836.

Resterait, toutefois, le couronnement qui, l'exécution en fût-elle immédiatement résolue, et elle ne l'est pas, ne saurait être terminé pour cette époque; mais comme, une fois exécuté dans les ateliers de l'artiste qui en serait chargé, on pourrait le poser sans le secours des échafauds qui existent aujourd'hui, ce ne serait pas là un obstacle à ce que le monument pût être déblayé complétement à l'époque indiquée.

Le couronnement de l'arc de l'Étoile présente, du reste, de très-grandes difficultés d'art, à raison des dimensions colossales que lui assignent les proportions mêmes du monument. Ce sera sans nul doute un des plus grands ouvrages

de sculpture connus, et, poussée à ce degré, la grandeur d'exécution entraîne avec elle des conditions particulières, d'autant plus embarrassantes que l'expérience aide moins à les résoudre. Celles qu'impose le sujet, qui doit être dans un certain rapport avec la pensée du monument, et dont il faut en même temps subordonner la composition aux lignes d'architecture, ne sont pas moins difficiles à remplir. Aussi ne doit-on pas s'étonner de la circonspection et de la maturité que l'administration s'est fait un devoir d'apporter à la décision de ce point important.

L'excédant de crédit signalé plus haut sera éventuellement réservé pour aider à faire face à la dépense du couronnement, s'il vient à être résolu.

Ce couronnement au surplus n'est pas indispensable. Il n'avait jamais été proposé, jamais porté sur aucun devis, et l'excédant de 101,000 francs demeure toujours comme un bénéfice fait par les soins de l'administration sur la dépense totale.

ÉGLISE DE LA MADELEINE.

Crédit alloué par le budget de 1833	300,000f 00c
——— par la loi du 27 juin 1833	2,600,000 00
Total des crédits	2,900,000 00
Il a été employé en 1833	1,045,298 75
Restait disponible au 1er janvier 1834	1,854,701 25

De tous les monuments dont la loi du 27 juin doit assurer le prompt achèvement, l'église de la Madeleine est celui dont les progrès en 1833 ont été les plus rapides.

Au commencement de juillet on n'apercevait encore qu'un édifice en construction, non plus informe sans doute, puisque les masses en étaient distinctes, mais dont l'aspect général était loin de faire pressentir le terme des travaux. Ce n'était autour qu'un vaste chantier encombré de matériaux, l'enceinte n'était pas indiquée, les faces extérieures du mur de la Cella n'étaient point ravalées, les colonnes ne l'étaient pas davantage, les sculptures des chapiteaux, la taille des cannelures, les caissons de l'entablement du grand ordre n'étaient pas plus avancés, les galeries du pourtour n'étaient pas dallées, la grande frise n'était encore qu'un projet récent; enfin, le monument n'était même pas couvert. On ne parle pas de l'intérieur, où tout ce qui est sculpture d'ornement et sculpture statuaire était à exécuter.

Six mois ne s'étaient pas écoulés, et la plupart des grands travaux extérieurs étaient terminés ou près de l'être. L'église était couverte, les colonnes avaient acquis leur élégance et leur perfection, la grande frise était terminée ainsi que les autres sculptures extérieures, le bahut de la grille d'enceinte placé. Enfin le monument avait été amené au point de pouvoir être débarrassé de ses échafauds dès l'ouverture de la belle saison, et livré aux regards du public. L'effet en fut grand et populaire. La foule nombreuse qui, pendant plusieurs semaines, ne cessa de se presser autour de l'édifice, témoignait assez de l'impression profonde produite par cette grande résurrection de l'art ancien dans toute sa pureté.

Les principaux travaux exécutés en 1834 ont eu pour objet :

A l'extérieur, l'achèvement de la grande frise, la démolition des échafauds, le ravalement du mur de la Cella au-dessous des niches, ainsi que celui des murs d'échiffre des perrons et soubassements, l'achèvement

3.

de la pose de la grille d'enceinte, le dallage du péristyle du côté de l'est, l'inscription en bronze doré placée au-dessous du fronton, le vitrage des grandes lanternes;

A l'intérieur, le ravalement et la sculpture des voûtes, de la grande corniche et du cul-de-four, la construction des échafauds nécessaires pour ces opérations, le carrelage des voûtes ogives avec dalles d'encadrement, le ravalement des ogives, le ravalement des escaliers et pièces au-dessus des sacristies, y compris les planchers en poteries; en outre, divers ouvrages accessoires, tels qu'enlèvement de gravois, morceaux rapportés, châssis vitrés, garde-fous, modèles, clôtures provisoires, couvertures de hangars (1).

La dépense s'est élevée, d'après les états de situation et sauf règlement, y compris le solde de la couverture en cuivre et de la cannelure des colonnes exécutée en 1833, à une somme de	714,259f 88
à laquelle il faut ajouter pour prix d'ouvrages de sculpture et de peinture exécutés ou commencés, tels que les bas-reliefs des douze pendentifs par MM. Roman et Foyatier, et les tableaux des six archivoltes par M. Delaroche, celle de	113,000 00
TOTAL de la dépense faite en 1834	827,259 88
Il restait disponible au 1er janvier 1835	1,854,701 25
Reste donc à dépenser	1,027,441 37

Mais, d'après une situation mieux établie de la comptabilité du monument, l'entier achèvement de l'église de la Madeleine doit coûter encore la somme de	1,860,349f 76
Ce qui laisserait sur les crédits un excédant de dépense de	832,908 39

(1) Le nombre des journées d'ouvriers s'est élevé à 51,625, savoir :

Tailleurs de pierre, maçons, etc.	28,605
Charpentiers, menuisiers, etc.	4,302
Serruriers, chaudronniers, etc.	846
Peintres et vitriers	272
Sculpteurs	17,264
Journées de voitures	336
TOTAL	51,635

Cet excédant est considérable, sans doute, et semble, au premier coup d'œil, accuser l'administration ou d'inexactitude dans ses évaluations premières, ou de défaut de soin et d'économie dans l'exécution.

Cependant, si on en décompose les éléments et qu'on en discute les motifs, toute surprise cessera, et on avouera qu'il est parfaitement justifié. Quelles sont en effet les principales causes ?

1° Une somme de 55,000 francs payée plus tard à M. Lemaire, auteur du beau fronton placé au-dessus du grand porche, n'avait pu être portée au devis fourni par l'architecte, attendu qu'elle provenait d'un supplément de 40,000 francs qu'une commission avait été d'avis d'accorder à cet artiste en sus du prix convenu pour son travail, et d'une somme de 15,000 francs qui lui restait réellement due, mais que l'administration avait espéré retrouver sur la liquidation des années antérieures. Mais, loin de laisser des excédants, cette liquidation a laissé un déficit, ainsi que nous le verrons plus bas. Cette dépense de 55,000 fr., non prévue au devis, n'a donc pu être payée que sur le fonds d'achèvement.

2° Croyant certaines évaluations trop élevées, les Chambres jugèrent à propos d'opérer en bloc une réduction de 200,000 fr. sur le crédit demandé; mais il a été impossible, à l'exécution, de réaliser cette réduction, qui, dès lors, a constitué une véritable insuffisance.

On avait d'abord pensé à la chercher dans la suppression de certains détails d'ornement, notamment dans les sculptures de la frise et de la cannelure des colonnes; mais on s'est bien vite aperçu qu'on ne pouvait appauvrir le grand ordre sans nuire essentiellement à l'effet général de l'édifice : c'eût été, d'ailleurs, mal interpréter la volonté législative, qui avait prescrit la recherche d'économies, et non la suppression d'aucune des parties du projet.

3° Une étude approfondie du système de décoration qui convenait le mieux à la majesté de l'édifice, ayant fait sentir qu'aux bas-reliefs qui de-

Le cube des matériaux employés est ainsi réparti :

Pierre dure	92 m. cub. 29
Moellons et meulière	256 »
Poterie, pots creux	10,500 »
Bois à façon	2,264 st. »
Fer et fonte	23,940 kil. »
Cuivre	21,167 »
Plomb	5,250 »
Marbre	12 m. cub. 22
Pièces de verre	201 m. sup. 55

vaient orner les six archivoltes et le cul-de-four il était bon de substituer de grandes et riches peintures, il est résulté de ce changement une augmentation de dépense considérable, puisque les six tableaux de M. Delaroche coûteront 150,000 francs au lieu de 90,000 qu'auraient coûté les sculptures qu'ils remplacent. Il en est de même du tableau du cul-de-four qui est donné au prix de 50,000 francs, tandis que 20,000 auraient suffi pour le bas-relief.

4° Des motifs analogues ont conseillé de dorer l'intérieur du monument, dont l'aspect général eût été froid et maigre sans l'emploi de ce moyen de décoration, d'autant plus nécessaire, peut-être, que le reste de la décoration était plus riche et plus varié. Il fallait un fonds et des cadres aux ouvrages de peinture et de sculpture qui devaient frapper les regards de tous côtés, si on voulait que chacun eût son relief particulier en même temps que son effet général.

La dépense de la dorure est évaluée à 330,000 francs; et si on réfléchit à l'étendue du vaisseau auquel elle s'applique, on ne trouvera pas cette évaluation exagérée.

5° Enfin, quelques articles, deux surtout, le comble en fer et les échafauds, ont présenté de véritables excédants de dépense.

L'achèvement du comble en fer figurait dans les anciens devis pour une somme de 251,000 francs. La liquidation a constaté une dépense de 290,000. Cette augmentation provient principalement de ce qu'on a cru devoir donner plus de largeur aux arbalétriers, en même temps que plus d'épaisseur aux fers dans leurs points d'assemblage, et substituer quatre fermes à de simples pannes.

Les échafauds, dont la dépense n'était prévue au devis que pour 50,000 fr., en ont coûté ou coûteront près de 150,000. L'architecte n'avait pas assez réfléchi au surcroît considérable de dépense qu'entraînerait, sous ce rapport, la nécessité de construire à l'extérieur et à l'intérieur un échafaud assez vaste et assez compliqué pour permettre de travailler sur tous les points à la fois, et à tant d'objets de nature différente.

On le voit, ces deux articles, le comble en fer et les échafauds, sont les seuls qui présentent sur les évaluations prévues au devis, une augmentation réelle. Le reste de l'excédant, c'est-dire 670,000 francs sur 832,908 fr. 39 c. environ, provient, ou de l'impuissance de réaliser des économies qui avaient paru possibles sans doute, mais dont on ne s'était pas rendu un compte assez exact, ou des changements apportés au système de décoration intérieure.

PANTHÉON.

Crédit alloué par le budget de 1833	150,000f	00c
——— par la loi du 27 juin	1,400,000	00
Total des crédits	1,550,000	00
Il a été employé en 1833	484,808	36
Restait disponible au 1er janvier 1834	1,065,191	64

Antérieurement à 1833 il restait, pour terminer le Panthéon, à établir autour de ce monument une grille d'enceinte avec dallage à l'intérieur, trottoirs au dehors et candélabres sur piédestaux; à construire des aqueducs pour l'écoulement des eaux, à rétablir le dallage du péristyle et les marches du grand perron, à construire les perrons des faces latérales, à déraser les tours et achever les galeries basses; enfin à exécuter quelques objets d'art importants, tels que la statue du dôme, les portes monumentales en bronze, les bas-reliefs du péristyle et du fronton, et les quatre pendentifs du dôme.

Une partie de la grille d'enceinte, des marches du perron et le dallage du péristyle ont été exécutés en 1833. Les perrons des faces latérales ont été construits et le dérasement des tours opéré. La construction des galeries basses a été achevée. Divers travaux accessoires et de détail ont également été terminés dans le cours de cette campagne, pendant laquelle il a été dépensé 484,808 fr. 36 c.

L'année 1834 a été employée à continuer la grille d'enceinte, les bordures des trottoirs et les gargouilles en fonte. On a achevé les quatre perrons et le dallage du grand péristyle et de la cour nord-ouest. Les ravalements des voûtes et des caveaux ont été exécutés. Ces caveaux ont été dallés et fermés. Divers travaux accessoires ont employé le reste de la campagne (1).

(1) Les travaux du Panthéon, exécutés pendant l'année 1834, ont employé 33,899 journées, savoir:

Terrassiers, tailleurs de pierre et maçons	28,446
Charpentiers et menuisiers	846
Serruriers et plombiers	439
Couvreurs	196
Paveurs	539
Marbriers	813
A reporter	31,279

Les travaux d'art ont consisté dans la confection des modèles du grand fronton et des candélabres destinés à surmonter les piédestaux de la grille d'enceinte. Deux des bas-reliefs du péristyle ont été mis au point. Ces travaux de toute nature monteront, y compris les frais d'agence, à la somme de 413,676f 53c

Ce qui laisse un reste de crédit de 651,515 11

L'avancement des travaux donne la certitude que cette somme sera suffisante pour parer aux dépenses de toutes les opérations prévues par les devis, sur lesquels ont été établies les demandes de crédits.

Les constructions extérieures et intérieures du Panthéon se trouveront ainsi complétement achevées, et ce monument aura été doté d'objets d'art précieux, dus au pinceau de M. le baron Gérard et au ciseau de MM. David et Nanteuil.

L'intérieur de l'édifice, dont la froideur primitive sera rendue plus sensible encore par les peintures de la coupole et des pendentifs, réclame toutefois encore un système complet de décoration. Il y a là place pour tout un musée de peinture et de sculpture. Chaque année le budget des beaux-arts pourra consacrer à le garnir une portion de ses crédits. Ce n'est qu'à cette condition que le Panthéon, un des plus beaux monuments de l'architecture du dernier siècle, acquerra tout le degré de richesse et d'intérêt dont il est susceptible.

Report	31,279
Peintres et vitriers	807
Sculpteurs	966
Journées de voitures	847
Total	33,899

Les matériaux employés consistent en pierre de diverses natures	285 m. cub.
Moellons et meulière	248
Poterie	1,800 glob.
Bois { fourni	2 m.
Bois { façonné	165
Planches { fournies	20 m. cub.
Planches { façonnées	147
Fer et fonte	67,598 kil.
Zinc	165
Plomb	8,188
Ardoises et tuiles	30,000
Carreaux de liais et de marbre noir	522
Verres	35 m. sup.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

Crédit alloué par le budget de 1833	150,000f 00c
——— par la loi du 27 juin 1833	2,400,000 00
Total des crédits	2,550,000 00
Il a été employé en 1833	245,572 07
Restait disponible au 1er janvier 1834	2,304,427 93

Les travaux entrepris au Muséum d'histoire naturelle pour compléter et agrandir conformément à d'anciens plans ce bel établissement ou plutôt cet ensemble d'établissements, étaient nécessairement d'une nature très-diverse. Il s'agissait, non pas d'élever ou d'achever un édifice déterminé, mais de restaurer d'anciens bâtiments dans un endroit, de construire à neuf dans un autre; ici, d'exécuter des ouvrages hydrauliques, là, d'opérer de simples terrassements; partout et toujours de se subordonner aux nécessités minutieuses d'une foule de services particuliers et sans autre lien entre eux que celui de l'intérêt scientifique qui s'y attache.

La mise en activité de tant de travaux différents exigeait des préparatifs longs et difficiles. On y employa une grande partie des six derniers mois de 1833. On put néanmoins en même temps terminer les restaurations des bâtiments déjà occupés, et fonder la galerie de minéralogie. Mais là se bornèrent les résultats de la campagne. La dépense faite s'est élevée à 245,572 fr. 7 cent. La différence qui existe entre cette somme et celle de 273,882 francs portée au compte de 1833 provient des règlements de mémoires.

En 1834, les travaux préparés dans la campagne précédente ont pris un développement plus considérable.

Ainsi toutes les grosses constructions de la galerie de minéralogie ont été exécutées. Une campagne a suffi pour élever un édifice de 180 mètres de longueur, 15 mètres de largeur et autant de hauteur. La couverture en zinc avait été préparée dans les ateliers, et depuis, en quelques jours de beau temps, elle a été mise en place.

Les nouvelles serres chaudes présentaient des difficultés d'exécution bien plus grandes que la galerie de minéralogie. Elles se sont élevées néanmoins avec plus de rapidité encore. Elles devaient, comme on sait, occuper la place de vieilles serres, en sorte qu'elles ne pouvaient être commencées avant le mois d'avril ni terminées plus tard que le mois d'octobre. Les plantes

qu'elles étaient destinées à recevoir ne pouvaient pas être laissées en plein air un plus long espace de temps. Ce problème a heureusement été résolu. Le tiers environ des serres à châssis courbes a été livré à l'administration du Muséum dès le mois d'octobre, et a immédiatement été occupé. Un des grands pavillons a été également terminé, quoique un peu plus tard. Il en a été de même de l'appareil de chauffage destiné à maintenir et à graduer à volonté une chaleur constante dans l'intérieur des serres. Les fers nécessaires pour l'achèvement du second pavillon et des deux tiers restant des serres à châssis courbes sont préparés. On n'attend pour les employer que le moment où la saison permettra de se passer de ce qui reste d'anciennes serres à démolir.

On a, en outre, continué et achevé en 1834 divers travaux accessoires d'amélioration, tels que l'agrandissement d'armoires dans le cabinet d'histoire naturelle, la construction de trois fabriques pour les animaux paisibles, des latrines publiques et des grilles d'entourage dans le jardin.

On a commencé les fouilles pour la construction du réservoir destiné à recevoir douze pouces d'eau concédés par la ville de Paris pour le service du Muséum. Ce réservoir, placé au pied du grand labyrinthe, sera construit en béton pareil à celui sur lequel sont assises les fondations de la galerie de minéralogie, et deviendra, de la sorte, un vase immense en pierre factice d'un seul morceau.

Enfin, l'administration a fait en 1834 l'acquisition de tous les terrains compris entre la rue de Seine et le quai Saint-Bernard, et commencé la démolition des constructions qui les couvraient (1).

Le montant de la dépense s'élève à une somme de 1,454,114 francs 43 centimes, et se divise ainsi qu'il suit :

---

(1) Le nombre des journées d'ouvriers s'est élevé à 79,822, savoir:

Terrassiers, maçons, tailleurs de pierre	52,100.
Charpentiers, menuisiers, etc	11,267.
Serruriers, plombiers, fontainiers, etc	14,465.
Carreleurs, paveurs et couvreurs	495.
Peintres et vitriers	1,495.
TOTAL	79,822.

Les matériaux employés se composent de :

Pierre de taille et moellons	3,023 mètres.
Meulière et béton	5,800.
Bois de charpente	550.
Fer et fonte	165,000 kil.

Galerie de minéralogie .... Serres chaudes .... Travaux divers	841,144f 33c
Acquisitions et résiliations	612,970 10
TOTAL	1,454,114 43
Ainsi que je l'ai déjà rappelé, le montant des dépenses de 1833 s'élevait à	245,572 07
Total des dépenses faites jusqu'à ce jour	1,699,686 50
Montant des crédits	2,550,000 00
Reste à dépenser	850,313 50

Il y a lieu d'espérer que cette somme suffira pour achever les travaux prévus au devis. Il est à remarquer, en effet, que jusqu'ici il y a eu économie plutôt qu'excédant sur les évaluations de l'architecte. L'administration s'est vue forcée, il est vrai, d'autoriser de certaines dépenses dont la nécessité ne s'est fait sentir qu'à l'exécution, notamment une épaisseur plus grande donnée au zinc de la couverture de la galerie de minéralogie. Elle s'est en outre décidée à ajouter à cette même galerie deux pavillons, qu'on se contentera, pour le moment, d'élever et d'achever à l'extérieur, mais qui, plus tard, pourront être disposés pour servir, l'un de bibliothèque, l'autre d'herbier ou cabinet de collections botaniques.

Toutefois, l'administration, on le répète, se flatte de ne pas dépasser les crédits qui lui ont été ouverts pour le Muséum d'histoire naturelle, en sorte que là encore, comme à l'arc de l'Étoile, non-seulement elle aura rempli ses engagements, mais elle aura, à force de soins et d'économie, fait plus et mieux qu'elle n'avait cru d'abord pouvoir faire.

Les améliorations, du reste, apportées dans les plans d'agrandissement qui s'exécutent au Jardin des Plantes ne sont pas les seules qu'il soit désirable d'y introduire. Ainsi qu'on l'a déjà observé, le Jardin des Plantes est un ensemble d'établissements compris dans une même enceinte, ressortant d'une même administration et d'une destination générale analogue, mais distincts néanmoins, isolés et indépendants les uns des autres, susceptibles surtout de s'étendre, de se perfectionner et même de se multiplier indéfiniment. Le jour où les sciences naturelles seront arrivées au dernier terme de leurs progrès, ce jour-là seulement, le lieu où on les cultive et où on les enseigne pourra réellement être achevé. Cependant, un projet d'achèvement du Mu-

séum d'histoire naturelle a pu mériter ce nom, si, en circonscrivant dans des limites fixes et les plus étendues possible les terrains mis à sa disposition, en restaurant les anciens bâtiments et en construisant de nouveaux, il satisfaisait à tous les besoins généraux et actuels de l'établissement. Mais on conçoit qu'il ait laissé en dehors plusieurs dépenses dont l'expérience et de plus mûres réflexions ont plus tard et bientôt signalé la lacune. Il en est plusieurs de ce genre qui ont été demandées à l'administration. Les voici classées par ordre d'urgence, et telles qu'elles résultent soit des propositions de l'architecte, soit des demandes de MM. les professeurs. Il est superflu d'ajouter que l'évaluation n'en est que provisoire et approximative.

On propose de décorer certaines parties de l'intérieur de la galerie de minéralogie au moyen de marbres incrustés qui serviraient en même temps d'échantillon des marbres français, ci 15,000f 00c

Indépendamment des armoires placées le long des murs de cette même galerie, et jugées suffisantes pour contenir les collections aujourd'hui existantes, il serait nécessaire d'utiliser complétement l'espace, en établissant dans le milieu un second corps d'armoire en forme d'épine destiné aux collections à venir, ci. 45,000 00

Il faudrait s'occuper, en outre, des dispositions intérieures des deux pavillons construits aux deux extrémités de la galerie et les mettre en état de recevoir leur destination respective 260,000 00

Les animaux féroces sont constamment enfermés dans des loges étroites et nécessairement malsaines, où ils contractent des maladies qui abrégent leur existence, et où ils perdent la beauté sauvage de leurs mouvements, souvent même les caractères distinctifs de leur espèce. Pour remédier à cet inconvénient, l'idée s'est offerte de construire une grande fosse de forme ronde et surmontée d'une cage en fer, dans laquelle ils seraient amenés tour à tour par un conduit souterrain pour y jouir de quelques heures de grand air et de demi-liberté, ci. 50,000 00

Une somme de 80,000 francs figure au devis des travaux du Muséum pour la grille d'enceinte des nouveaux terrains acquis sur le quai Saint-Bernard, et elle suffira pour faire face à cette dépense; mais si on voulait, en même temps, ainsi que MM. les professeurs le réclament avec instance, disposer ces nouveaux terrains pour les usages auxquels ils sont destinés, les défoncer, entourer de grilles les carrés, bâtir des murs pour servir d'espa-

liers, et construire un corps de garde que semble exiger la sûreté de cette partie isolée du jardin, il serait nécessaire d'employer au moins pareille somme, ci........................ 80,000f 00c

La galerie de minéralogie une fois construite, il devient indispensable de disposer convenablement les terrains qui sont en avant de cet édifice, et forment, pour le moment, la partie la plus négligée du jardin; les ouvrages projetés dans ce but consistent principalement en redressement d'allées et entourages de carrés, ci.. 50,000 00

Depuis longtemps MM. les professeurs demandent un amphithéâtre d'anatomie comparée; celui dont on se sert aujourd'hui outre qu'il est trop grand, et point commode, sert en même temps pour d'autres cours; et on comprend facilement que s'il est un enseignement qui demande un local distinct, c'est celui de l'anatomie comparée, ci........................ 25,000 00

Un mur de clôture peu solide ferme le jardin du côté de la rue de Buffon; il serait à désirer qu'on pût le remplacer par une grille en fer, ci.. 30,000 00

Moyennant la somme portée au devis pour la distribution des eaux on satisfera aux besoins les plus urgents, mais 90,000 francs seraient encore nécessaires pour ne laisser en souffrance aucune partie du service, ci.................... 90,000 00

Enfin les nouvelles serres chaudes se composent de deux grands pavillons, et d'une partie à châssis courbes en retraite et plus basse faisant suite à un des pavillons. Un jour il y aura lieu de construire la partie correspondante. Elle est, en attendant, suppléée par d'anciennes serres dont le plus grand inconvénient est de rompre la symétrie; car d'ailleurs elles sont en assez bon état de conservation et de service, ci.................... 225,000 00

On voit, du reste, que ces divers travaux, dont l'ensemble composerait un second projet d'achèvement, sont de nature à s'exécuter isolément, au moyen de crédits successifs et spéciaux. Il en est, sans doute, dont on ne saurait trop hâter l'accomplissement; mais il en est aussi qu'on peut ajourner longtemps encore.

ÉGLISE ROYALE DE SAINT-DENIS.

Crédit alloué au budget de l'exercice 1833	100,000f 00c
——— par la loi du 27 juin 1833	1,350,000 00
TOTAL	1,450,000 00
Le compte de 1833 constate que les dépenses de cet exercice se sont élevées à	291,346 66
Il restait disponible au 1er janvier 1834	1,158,653 34

Les travaux de restauration de l'église royale de Saint-Denis exécutés en 1834 font suite à ceux exécutés en 1833. Ils comprennent :

La restauration du portail du côté du Nord dit *portail des Valois*. Dans cette partie de l'édifice le pignon du grand comble et les clochetons qui l'accompagnent ont été rétablis avec tous les détails de décoration dont ils étaient primitivement ornés ;

La restauration des deux faces de la partie basse de la travée n° 23 et l'établissement de la terrasse sur la même travée ;

La construction de huit terrasses en remplacement des combles des travées nos 11, 12, 13 et 14, et des travées nos 23, 24, 25 et 27 ;

L'établissement des terrasses des quatre tours A, B, C, D, de la croisée de l'église ;

Les incrustements et reprises dans toute leur hauteur des sept travées nos 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37 ; ainsi que leurs contre-forts et leurs butants ;

La restauration des voûtes des sept chapelles construites au XIVe siècle ;

L'étaiement des voûtes des trois premières travées de la grande nef ;

L'achèvement de l'autel du chœur d'hiver ;

Celui de la sacristie ;

Les travaux de marbrerie des autels de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Martin.

D'anciens vitraux et bas-reliefs ont été achetés et seront utilement employés dans la décoration de l'église (1).

(1) Le nombre des journées d'ouvriers s'est élevé à 54,883 fr. ; savoir :

Tailleurs de pierre, maçon, etc	42,929
Charpentiers et menuisiers	3,684
Menuisiers-facteurs d'orgue	767
Serruriers, etc	418
A reporter	47,798

Un marché a été passé le 27 février avec MM. Cavaillé-Coll, père et fils, pour la facture de l'orgue, moyennant le prix de 80,000 fr.; un local a été disposé pour ce travail qui a été commencé et se continue avec activité.

Une maison située sur la place d'armes masquait la partie sud-ouest de la façade de l'église. Elle a été mise en vente sur licitation, et l'adjudication a été passée au nom de l'État le 4 mai. Cette acquisition avait été prévue au budget de la restauration générale de l'édifice.

Il restait disponible au 1er janvier 1834.		1,158,653f 34c
Les travaux de 1834 sont évalués dans les états de situation, y compris le premier quart des ouvrages relatifs à la confection de l'orgue.	548,448f 83c	
L'acquisition de la maison avec les frais et les intérêts jusqu'à l'époque fixée pour le payement s'élève à.	21,688 51	
TOTAL des dépenses de 1834 (sauf règlement).	570,137 33	570,137 33
Il reste à employer en 1835 et les années suivantes.		588,516 01

Les travaux de l'église de Saint-Denis exigent une attention particulière, à cause, tant du caractère de l'architecture de cet édifice que de son ancienneté. Ils sont surveillés avec un soin minutieux par l'administration et par les architectes auxquels elle en a confié l'exécution. La somme qui reste à dépenser suffira pour compléter la restauration de cette église, un des monuments gothiques les plus remarquables de l'ancienne France.

Report	47,798
Couvreurs	712
Vitriers	2,037
Marbriers	1,775
Sculpteurs	2,561
TOTAL	54,883

Les matériaux employés se composent de :

Pierres de diverses natures	970 mètres cubes.
Briques de Bourgogne	6,000
Plâtre	80 muids.
Bois	335 mètres cubes.
Chaux hydraulique	750 *idem.*
Mastic	2,765 kilogrammes.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

Crédit alloué sur le Budget de 1833	100,000f 00c
——— par la loi du 27 juin 1833	1,900,000 00
Total	2,000,000 00
Il a été dépensé en 1833	229,221 52
Reste disponible au 1er janvier 1834	1,770,778 48

Les travaux d'achèvement de l'école des Beaux-Arts avaient consisté, en 1833, dans la construction des caves et des fondations du principal corps de logis du Musée des études, et dans l'achèvement de la grosse maçonnerie de l'aile droite.

En 1834 les travaux de maçonnerie du rez-de-chaussée du premier étage et de l'étage en attique ont été complétement achevés, et dès le 1er septembre cette partie de l'édifice a pu recevoir l'exposition des envois de Rome.

Les bâtiments de l'ancien cloître, qui obstruaient les abords de l'édifice, ont été démolis, et les matériaux ont été employés dans les constructions nouvelles.

On a élevé le bâtiment des écoles et la partie circulaire qui y est attenante. De vastes caves ont été pratiquées sous les salles d'étude.

La partie circulaire, à gauche, a été fondée sur le terrain illégalement concédé, en 1815, au Mont-de-Piété et dont l'État a réclamé et obtenu la restitution.

L'Arc de Gaillon a reçu les restaurations qui doivent en assurer la conservation et en faire ressortir le dessin élégant et pittoresque.

La cour intérieure du Musée des études a été en partie ravalée et sculptée.

La charpente en fer de l'amphithéâtre a été posée; celle de l'attique l'a été presque entièrement.

Les bois des planchers et les marbres destinés aux dallages ont été préparés.

Ces divers travaux, et l'acquisition d'une maison rue des Petits-Augustins, ont occasionné ensemble une dépense évaluée approximativement à la somme de.................................. 605,612f 80c

Il restait disponible au 1er janvier 1834.................. 1,770,778 48

En sorte que les crédits à employer en 1835 et années suivantes sont de (1).. 1,165,165f 68c

Au 1er janvier 1835 il restait à achever le principal corps de logis; à exécuter les travaux destinés à approprier l'aile gauche à l'usage auquel il doit être consacré; à paver et à daller la cour intérieure; à achever les bâtiments des écoles; à terminer les cours d'entrée; enfin à construire le pavillon du concierge, et à établir une grille le long de la rue des Petits-Augustins, sur l'emplacement des maisons qui devront être démolies. L'une de ces maisons n'a pas encore pu être acquise à cause des prétentions exagérées du propriétaire.

M. l'architecte espère pouvoir livrer à l'enseignement les parties neuves du palais avant le printemps de l'année 1836, et on a l'assurance que le crédit sera suffisant pour parer à toutes les dépenses qui restent à faire pour le complet achèvement de cet édifice.

Le projet pour lequel il a été voté des fonds par la loi du 27 juin ne comprenait pas la restauration du bâtiment des études quotidiennes, non plus que celle de l'ancienne église destinée à recevoir les peintures de la chapelle Sixtine, que M. Sigalon, peintre distingué, a été chargé de copier à Rome, les moulages du tombeau des Médicis à Florence, et autres monuments de la renaissance.

Les dépenses de cette restauration sont de nature à être imputées sur le fonds de 500,000 francs, destiné à l'entretien des bâtiments civils. Des mesures ont été prises pour que les travaux puissent être exécutés dans le courant des années 1835, 1836 et 1837.

---

(1) Le nombre des journées s'est élevé à 68,526; savoir :

Tailleurs de pierre, maçons, etc.	64,250
Charpentiers, menuisiers	1,498
Serruriers, plombiers	391
Peintres	176
Marbriers	1,410
Couvreurs	348
Sculpteurs	453
TOTAL	68,526

Les matériaux ont consisté en

Pierres de diverses natures	2,088 mèt.	11 cent. cub.
Moellons	1,473	61
Légers ouvrages	8,857	13 mèt. supp.
Bois	338	57 mèt. cub.
Fer et fonte	43,770 kil.	00
Plomb	9,823	47

HÔTEL DU QUAI D'ORSAY.

Crédit alloué par le budget de 1833	150,000f	00c
——— par la loi du 27 juin 1833	3,450,000	00
Total du crédit	3,600,000	00
Il a été employé en 1833	570,190	89
Restait disponible au 1er janvier 1834	3,029,809	11

Les constructions reprises en 1833 ont été continuées sans interruption en 1834 avec une activité telle, que la campagne a suffi pour achever les façades sur le quai, les rues de Lille, de Poitiers et Bellechasse. Les faces sur la cour principale, sur les cours de service, et les gros murs intérieurs ont également été terminés. Ces différents murs présentent un développement de 1,400 mètres sur une hauteur moyenne de 15 mètres. Pendant que ces travaux de maçonnerie étaient en cours d'exécution, les bois de charpente étaient préparés dans les chantiers, et posés au fur et à mesure de l'élévation du bâtiment, de telle sorte que la couverture en zinc a été entièrement posée avant le 1er janvier 1835 (1).

La rapidité imprimée aux constructions de l'hôtel du quai d'Orsay et le degré d'avancement où elles sont parvenus donnent l'assurance que cet édifice pourrait être complétement terminé dans le courant de 1836, si les fonds destinés à son achèvement étaient suffisants pour parer à toutes les dépenses; mais il n'en est pas ainsi.

En se rendant un compte exact des distributions de l'hôtel du quai d'Orsay et des ressources de logement qui en résultaient, on a reconnu que, tel qu'on l'avait d'abord projeté, il manquait d'emplacement pour loger les nom-

(1) Ces divers travaux ont absorbé 155,789 journées d'ouvriers, savoir :

Commis appareilleurs	6,289
Tailleurs de pierre, scieurs, poseurs, ficheurs, pinceurs, maçons	134,875
Terrassiers	512
Charpentiers	9,124
Menuisiers	76
Serruriers	957
Couvreurs	520
Peintres et vitriers	168
Marbriers	1,942
Plombiers	1,336
Total	155,789

breux services qu'on avait l'intention d'y centraliser, c'est-à-dire tous les services du ministère de l'intérieur; et on s'est décidé à construire un étage en attique sur toutes les parties du bâtiment. Le premier soin de l'administration, en pareil cas, est, sans doute, de rendre un édifice propre à la destination qu'il doit avoir.

L'augmentation de dépense qu'entraînera ce changement en est, du reste, le seul inconvénient; car, sous le rapport de l'art, l'attique en question ajoute à l'effet du monument plutôt qu'il ne le gâte, en ce qu'il lui donne une importance de masse et d'élévation d'accord avec son étendue et avec le caractère général de son architecture.

En second lieu le devis primitif ne comprenait pas de grille d'enceinte; c'était une omission à réparer, car il était indispensable de garantir l'édifice de l'approche des voitures et des dépôts de toutes natures; cette grille est estimée 115,360 fr.;

Enfin, de l'obligation de travailler sur tous les points à la fois, pour donner plus d'activité aux travaux, est résulté celle de multiplier les échafauds; et de là un accroissement considérable sur la dépense prévue pour cette nature d'ouvrages.

Ces différentes causes amèneront une insuffisance de crédit que, eu égard à l'avancement des travaux, on peut aujourd'hui évaluer à 999,537 fr. 36 c.

Il restait disponible au 1er janvier 1834................	3,029,809f 11c
Les dépenses de l'exercice 1834 se sont élevées, d'après les états de situation, à..................................	1,857,808 62
Il restait donc au 1er janvier 1835........	2,172,000f 49c

Cette somme servira à continuer les travaux, qui devront être arrêtés lorsqu'elle sera épuisée, jusqu'à ce qu'une loi mette de nouveaux fonds à la disposition de l'administration pour pourvoir à leur achèvement.

Il a été employé :

Pierre de taille..	9,618 m. cub.
Brique..	467
Moellon..	1,444
Légers ouvrages..	15,800 m. sup.
Maçonnerie en poterie..	287 m. cub.
Bois à façon..	1,087
Bois fourni..	2,987
Fers..	101,464 kil.
Fonte..	12,094
Plomb en lames..	1,219 m. sup.
Zinc..	6,715

MONUMENT DE JUILLET.

Crédit alloué au budget de l'exercice 1833	200,000f 00c
——— Par la loi du 27 juin 1833	700,000 00
Total du crédit	900,000 00
Il a été employé en 1833	78,303 28
Restait disponible au 1er janvier 1834	821,696 72

Les opérations de 1834 ont été, comme celles de 1833, purement préparatoires. Elles ont d'ailleurs été entravées par la maladie et la mort de M. Alavoine, enlevé au mois de novembre dernier à l'art dont il était un des maîtres.

Cet habile architecte avait reconnu que le fût de la colonne, couvert de la simple inscription des noms des citoyens morts en combattant dans les journées de juillet, serait d'un effet peu favorable. Il avait consacré à une étude nouvelle et plus approfondie de son projet les premiers mois de l'année 1834.

Ce travail, qui n'était pas terminé à l'époque de sa mort, a été repris par M. Duc, qui lui a succédé. Cet artiste, sans s'écarter du caractère primitif du monument, a su y introduire des modifications qui ont reçu l'approbation générale.

La colonne sera d'ordre corinthien, et cannelée à chacune de ses extrémités.

Pour rompre l'effet monotone de la série de noms qu'on doit y inscrire, le fût sera partagé en trois grandes divisions, séparées par des anneaux ou colliers décorés de ciselures.

Ces ornements seront dorés, ainsi que les inscriptions.

La fourniture, la fonte, et la pose des bronzes ont été adjugés le 1er février 1834. Les adjudicataires ont établi leurs ateliers de fonderie à une faible distance de la place de la Bastille. Toutefois leurs opérations n'ont pas eu toute l'activité que l'on pouvait désirer. Malgré les instances réitérées de l'architecte et de l'administration, il y a lieu de craindre qu'ils ne puissent terminer leurs opérations à l'époque stipulée par le marché.

En 1834 on a terminé le grand échafaud qui doit servir à l'établissement de la colonne, et l'on a placé les planchers de service. On a posé la dernière

assise en maçonnerie du noyau du second soubassement, fait le ravalement de tout le massif, et établi des ateliers ou hangars dans le chantier (1).

Quelques pièces de bronze ont été coulées, notamment celles qui doivent former la charpente intérieure du piédestal.

Le modèle de la statue du Génie de la Liberté a été terminé et disposé pour la fonte. Plus tard, cette opération, qui présentait quelques difficultés à raison des dimensions et du mouvement de la statue, a eu lieu avec un plein succès.

La dépense, d'après les états de situation, s'élève approximativement à 35,632 francs 60 cent., dont 20,000 francs sont applicables à l'exécution de la statue.

Malgré les augmentations qui résultent des changements apportés au projet primitif, on peut assurer, dès aujourd'hui, que, conformément au vœu exprès de la loi qui l'a ouvert, le crédit de 900,000 francs affecté à l'érection du monument sera suffisant pour couvrir toutes les dépenses.

Les entrepreneurs sont obligés, aux termes de leur marché, d'avoir terminé les travaux le 1er novembre 1835. Il n'est guère permis, il est vrai, au point où en sont les choses, d'espérer qu'ils tiennent cet engagement. Mais la clause du marché, qui stipule un dédit de 1 pour 0/0 par chaque mois de retard, et à l'application de laquelle l'administration est dans l'intention de tenir rigoureusement la main, garantit qu'ils feront tous leurs efforts pour rester en fonte le moins de temps possible.

---

(1) Le nombre des journées d'ouvriers de diverses professions employés dans le chantier a été de......	912
Dans l'atelier des fondeurs le nombre des journées a été de..................................	5,828
TOTAL..................................	6,740

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Crédit alloué au budget de 1833	500,000f 00c
———— par la loi du 27 juin 1833	270,000 00
TOTAL des crédits à employer	770,000 00
Les dépenses de l'exercice 1833 se sont élevées à	359,360 92
RESTE disponible au 1er janvier 1834	410,639 08

Les travaux relatifs à la construction du palais de la Chambre des Députés ont été entièrement terminés en 1834. Il restait seulement, au 1er janvier 1835, à terminer et à mettre en place quelques objets d'art.

Les travaux de 1834 ont consisté dans l'achèvement de la bibliothèque et dans l'établissement du réservoir, des lieux d'aisance (1).

Les travaux exécutés en 1834 s'élèvent à	117,724f 68c
Il reste dû sur les objets d'art	147,000 00
Enfin, la pose de ces objets d'art, la dorure du salon du Roi et divers travaux accessoires occasionneront une dépense évaluée à	37,879 20
TOTAL	302,603 88
Le restant de crédit disponible au 1er janvier 1834 était de	410,639 08
d'où il résulte que les travaux d'achèvement du palais, pour lesquels il avait été voté 770,000 francs, sont inférieurs aux crédits, de	108,035 20

Mais il restait à solder les dépenses des exercices antérieurs à 1833, dont

(1) Le nombre des journées d'ouvriers s'est élevé à 9,192, savoir :

Tailleurs de pierre, maçons, etc	1,851	9,192
Menuisiers	5,457	
Serruriers	1,005	
Peintres, vitriers et autres	879	

Les matériaux ont consisté en

Pierres de diverses natures	17 mèt. 53.
Moellons	11 mèt. 00.
Bois de menuiserie	301 mèt. cub.
Fers, fonte, etc	11,357 kilog.

les comptes n'avaient pas été liquidés lors de la discussion de la loi du 27 juin 1833. La célérité apportée dans l'exécution des travaux a été telle, que l'on n'a pu obtenir des entrepreneurs la production de leurs mémoires, aux termes fixés par les règlements du service.

Ces mémoires renfermaient, d'ailleurs, des prétentions exagérées, dont l'examen et la discussion ont entraîné de nouveaux retards, en sorte que les règlements n'ont été acceptés par les entrepreneurs que longtemps après la présentation de la loi du 27 juin 1833.

La liquidation des travaux antérieurs à 1833 établit que les dépenses se sont élevées à..	3,815,390f 71c
Les crédits affectés à ces travaux s'élèvent seulement à....	3,437,321 79
En sorte que les dépenses présentent sur les allocations un excédant de..	378,068 92

Comme il importait de payer aux entrepreneurs des à-comptes sur ce qui leur était dû, un report de 286,068 francs 92 centimes a été opéré sur l'exercice 1833 par ordonnance royale, et employé à cette destination; mais il en est résulté une insuffisance dans les crédits, à laquelle il devra être paré.

En résumé, les travaux exécutés antérieurement à 1833 présentent un excédant de dépenses sur les allocations, montant à........	378,068f 92c
Les dépenses de travaux exécutés en 1833 et années suivantes, et auxquels avaient été affectés des crédits montant ensemble à 770,000f, sont, au contraire, inférieurs à ces crédits de.............	108,035 20
En sorte que l'insuffisance réelle se trouve réduite à.....	270,033 72

Cette fois du moins il n'y a pas à craindre que l'énoncé de ce chiffre ne soit pas exact, et qu'on soit exposé à la voir se grossir encore, puisqu'il résulte de mémoires réglés, d'une liquidation faite et arrêtée contradictoirement. Le gouvernement a présenté à la chambre un projet de loi destiné à y faire face. On trouvera dans l'exposé des motifs des détails plus étendus sur la comptabilité des travaux de la Chambre des Députés. Il n'y avait lieu du reste de s'occuper ici que de ceux de ces travaux qui ont été exécutés au moyen des crédits ouverts par la loi du 27 juin; et dont le principal objet a été l'achèvement de la bibliothèque. On vient de voir que la dépense n'en a pas été plus forte qu'on ne l'avait annoncé; et quant à l'exécution, les résultats en sont à tous les moments sous les yeux des membres de la chambre, dont, en général, l'approbation ne leur a pas manqué.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS.

Crédit alloué au budget de 1833		201,000f
——— par la loi du 27 juin 1833		150,000
Total du crédit		351,000f
Les dépenses liquidées en 1833 se sont élevées à	200,999f 77c	201,000
Il y a eu annulation de l'excédant du crédit	0 23	
Restait disponible au 1er janvier 1834		150,000f

Les travaux de 1834 ont eu pour objet,

Dans l'achèvement du bâtiment des garçons, qui n'avait pu être entièrement terminé dans la campagne précédente;

Différents ouvrages d'appropriation dans la chapelle et dans la cuisine;

L'établissement de lavabos et de tables en marbre dans le réfectoire des filles;

La démolition de l'ancien bâtiment d'administration, et l'appropriation, au logement des administrateurs, du local précédemment occupé par les filles;

L'exécution des grosses constructions du nouveau bâtiment d'administration.

Ces ouvrages, dont les mémoires seront prochainement liquidés, présentent, d'après les états de situation, une dépense évaluée approximativement à.......(1) 113,851f 54c

Les travaux restant à faire au 31 décembre 1834 se composent de l'achèvement du bâtiment d'administration, la reconstruction d'un mur mitoyen, etc.

(1) Le nombre des journées d'ouvriers que ces travaux ont occasionnées s'élève à 12,363, réparties ainsi qu'il suit :

Maçons	8,690
Charpentiers et menuisiers	1,597
Serruriers et plombiers	740
Carreleurs, paveurs, couvreurs	275
Peintres et vitriers	749
Marbriers	312
Total	12,363

Sur le crédit disponible au 1er janvier 1834	150,000f 00c
La dépense de cet exercice étant évaluée à	113,851 54
Il reste à affecter aux travaux de 1835	36,148 46

Cette somme sera suffisante pour subvenir aux prévisions des derniers travaux, en sorte qu'il n'y aura pas lieu de recourir à de nouveaux crédits.

Ainsi se trouvera réalisé l'achèvement des bâtiments d'une institution à laquelle s'attache un si grand intérêt.

Il y a été employé :

En pierres de diverses natures	634m.	50c. cub.
Moellons	608	72
Briques	85	98
Ciment romain	1,300kilog.	
Plâtre	100muids.	
Mortier	194m. cub.	
Bois de charpente	197	22
Bois de menuiserie	4,336m. sup.	
Fer et fonte	9,837kilog.	
Tuiles, faîtières, etc	2,927	
Plomb, zinc, etc	2,366kilog.	
Cuivre	132	60
Pavés	3,072	

COLLÉGE DE FRANCE.

RESTAURATION ET AGRANDISSEMENT DES BATIMENTS.

Crédit alloué au budget de l'exercice 1833	50,000f 00c
——— par la loi du 27 juin 1833	650,000 00
TOTAL des crédits	700,000 00
Le compte de 1833 constate que les dépenses de cet exercice se sont élevées à	106,566 40
Il restait disponible au 1er janvier 1834	593,433 60

Une somme de 700,000 francs avait été jugée suffisante pour procéder, d'une part à la restauration des anciens bâtiments de ce collége, et, d'autre part, à son agrandissement, de manière à satisfaire aux besoins du service que gênait l'insuffisance des locaux affectés à l'enseignement.

La restauration des bâtiments anciens a été exécutée presqu'en totalité, pendant les années 1833 et 1834. Ainsi qu'il arrive presque toujours dans les travaux de cette nature, les prévisions des devis ont été dépassées : on conçoit, en effet, qu'il soit impossible de préciser d'avance en quoi consistera un travail nécessairement dépendant de l'état dans lequel on trouve les intérieurs des murs, des cloisons, des planchers à restaurer.

Ainsi, au collége de France, l'achèvement du bâtiment sur la place Cambrai et la restauration de celui en aile droite, estimés ensemble 113,404 fr. 46 centimes, ont coûté 152,633f 53c

En plus 39,138 07

Cet accroissement de dépense résulte principalement de ce qu'il a été jugé nécessaire de refaire le chaînage de l'avant-corps de la façade, de reprendre en sous-œuvre les fondations, de reconstruire une partie de la charpente qu'on avait crue d'abord pouvoir être conservée, de réparer une fosse d'aisance, etc.

Par des motifs semblables, la restauration du bâtiment sur la place Fromentelle, de l'aile gauche, portée au devis comme devant coûter 160,000 fr., coûtera réellement 210,355 49

En plus 50,355 49

Enfin, lorsque le crédit de 700,000 francs fut demandé aux Chambres, le plan du collége de France n'avait pas encore été arrêté d'une manière définitive. La dépense de 700,000 francs avait été portée dans l'hypothèse où, suivant un ancien projet, il aurait suffi d'acheter les maisons entre le collége et la rue du Cimetière Saint-Benoît, et de construire de nouveaux amphithéâtres sur leur emplacement.

Les travaux de restauration furent, ainsi qu'on l'a dit, entrepris immédiatement après le vote de la loi du 27 juin; mais on dut apporter plus de réflexion dans l'adoption du plan d'agrandissement. Un programme fut donné à l'architecte. Les principales conditions étaient d'isoler le collége, d'assainir les vieux bâtiments au moyen du déblaiement de la place Fromentelle; enfin, de construire trois amphithéâtres destinés à de nouveaux cours.

Le projet rédigé par l'architecte parut remplir ces conditions, et fut adopté. Il consistait à acquérir les maisons entre le collége et la rue Saint-Jacques, depuis le n° 89 jusqu'au n° 104, et à construire de ce côté une cour communiquant avec celles du collége par un portique. A droite et à gauche étaient projetés de vastes amphithéâtres. La cour devait être fermée par une grille. Il fut en effet jugé plus convenable de s'étendre du côté de la rue Saint-Jacques que du côté de la place Fromentelle; car, si ce dernier parti avait l'avantage d'assainir les bâtiments existants, il avait l'inconvénient d'adosser des bâtiments neufs aux terres de la place, et de les exposer ainsi aux mêmes chances d'humidité que les bâtiments anciens. Le nouveau projet présenté par l'architecte remplissait d'ailleurs le but du programme, celui d'isoler complétement le collége et de créer les localités indispensables réclamées par MM. les professeurs.

Enfin, les devis estimatifs des constructions neuves et des terrains à acquérir s'élevaient à 392,000 francs, de telle sorte que l'ensemble des dépenses résultant des restaurations des vieux bâtiments, de l'acquisition des terrains et de la construction des bâtiments neufs, ne devait pas dépasser les crédits votés.

Mais les travaux étaient à peine commencés qu'on reconnut qu'il y avait

faiblesse dans les évaluations de l'architecte, que le désir de faire cadrer les dépenses avec les crédits avait engagé à abaisser les prix d'acquisition des maisons et d'exécution des travaux.

Il a été en outre jugé à propos, pour se réserver de beaux jours, d'acheter une maison dont l'acquisition n'avait pas été prévue au devis et dont le prix a été de 59,500 francs.

Ces diverses causes amèneront une insuffisance probable d'environ 400,000 francs dans les crédits votés pour l'achèvement du collége de France.

Néanmoins, il est du devoir de l'administration de se renfermer dans les limites des sommes mises à sa disposition, et les travaux seront ajournés jusqu'à ce que de nouveaux votes de fonds permettent de les continuer.

Les constructions de 1833 ont procuré un nouvel amphithéâtre, des galeries de physique, de géologie et de minéralogie, et une bibliothèque.

Les travaux exécutés en 1834 ont consisté dans la menuiserie de l'amphithéâtre de géologie, de la galerie de physique, de celle de géologie, et dans la bibliothèque.

L'observatoire qui était placé à l'extrémité du bâtiment tombait en ruines; il a été reconstruit dans l'axe de la cour et d'une manière plus conforme aux besoins indiqués par MM. les professeurs (1).

---

(1) Détail des journées d'ouvriers :

Terrassiers, tailleurs de pierre, maçons, etc.	15,805	journées.
Charpentiers et menuisiers	4,0[illegible]5	*idem.*
Serruriers, plombiers, etc	1,446	*idem.*
Couvreurs et carreleurs	376	*idem.*
Peintres et vitriers	726	*idem.*
Sculpteurs d'ornements	101	*idem.*

Les matériaux ont consisté en :

Pierres de diverses natures	565	mètres cubes.
Moellons	964	*idem.*
Plâtre	900	muids.
Briques	15,300.	
Ciment de Molème	3,960	kil.
Carreaux	14,000.	
Bois de charpente	503	stères.
Fer et fonte	19,866	kil.
Plomb	1,520	*idem*,

Les maisons n°s 93, 97 et 105, rue Saint-Jacques, ont été acquises, en 1834, pour	178,600f 00c
Et déduction faite des terrains à retrancher et à céder à la ville de Paris	42,400 00
Ci au compte de l'État	136,200 00
Les travaux détaillés plus haut ont coûté, suivant les états de situation, et sauf règlement	216,780 28
Le total de la dépense de l'exercice 1834 est de	352,980 28
Il restait disponible au 1er janvier 1834	593,433 60
RESTE à employer	240,453 32

OBÉLISQUE DE LUXOR.

Crédit alloué par la loi du 27 juin 1833	300,000f 00c
Il a été employé en 1833	30,002 85
Restait disponible au 1er janvier 1834	269,997 15

Les travaux de 1834 ont eu pour objet l'établissement du débarcadère, et les installations en charpente, pour la mise à terre de l'obélisque, le débarquement du monolithe, la démolition du piédestal précédemment élevé sur la place de la Concorde, et quelques ouvrages accessoires.

L'obélisque est resté déposé sur la rampe du quai en aval du pont de la Concorde. Le piédestal sur lequel il doit être placé sera construit en granit des roches de Laber, près de Brest. Un marché a été passé pour l'extraction des blocs, leur transport et leur mise en œuvre à Paris.

Le navire *le Luxor,* qui a servi au transport de l'obélisque, sera employé au même usage pour les blocs du piédestal. Cette partie du monument sera composée de cinq morceaux, le socle, la base du dé, la corniche et l'acrotère ou socle supérieur.

Un autre marché a été conclu pour la confection de l'appareil à vapeur destiné à transporter l'obélisque à pied d'œuvre, et à le monter sur sa base. Ce marché a été passé de concert avec M. le ministre de la marine, et l'appareil sera affecté au service de la navigation aussitôt que les opérations relatives à l'érection de l'obélisque seront terminées. La dépense de son établissement sera payée par moitié sur les fonds des deux départements de l'intérieur et de la marine.

En 1834 les dépenses se sont élevées à 51,718 francs 06 centimes, dont 29,118 francs 06 centimes pour travaux et frais de toute nature à Paris, et 22,600 francs pour un premier à-compte sur les granits du piédestal.

Il restait disponible au 1[er] janvier de la même année........	269,997[f] 15[c]
Les dépenses de l'exercice s'élevant à....................	51,718 06
Il reste à dépenser au 1[er] janvier 1835....................	218,279 09

Dans l'état présent des choses, l'administration ne peut assigner d'une manière précise ni le terme des travaux de l'érection de l'obélisque, ni le montant de la dépense qui en résultera. Le terme des travaux est subordonné à l'époque où les granits du piédestal seront arrivés à pied d'œuvre, et le navire qui les transportera doit, pour se rendre de Brest au Havre, profiter des mois d'été pendant lesquels la mer des côtes est le plus tranquille, tandis que les hautes eaux de la Seine, qui n'ont lieu que durant les mois d'hiver et du printemps, lui sont nécessaires pour venir du Havre à Paris. Il était également difficile de déterminer d'avance le montant de la dépense. Aussi, lorsque, en 1833, le crédit de 300,000 francs fut demandé à la Chambre, on ne lui soumit point de projets arrêtés des travaux; à cette époque, ni l'obélisque qui en était l'objet, ni l'ingénieur habile chargé d'en diriger l'érection sur sa base, comme il en avait dirigé l'enlèvement et le transport, n'étaient encore à Paris. Le lieu où il devait être placé n'était même pas fixé. Il ne l'est même pas encore irrévocablement. Et cependant c'est là un élément essentiel du taux de la dépense. Plusieurs autres éventualités, inséparables d'un travail semblable, en rendaient et en rendent l'évaluation anticipée impossible. Toutefois on peut, en se fondant sur les dépenses faites et les marchés passés, se flatter que s'il y a insuffisance de crédit elle sera peu considérable, et que, si longs qu'on suppose les retards de l'arrivée du granit du piédestal, l'obélisque du Luxor pourra être posé, n'importe sur quel emplacement, avant la fin de l'année 1836.

Telle est la situation des monuments de la capitale, dont la loi du 27 juin 1833 est destinée à assurer l'achèvement. L'administration ose croire que cette situation ne sera pas trouvée défavorable. L'exécution des travaux a été rapide et régulière. Le 1[er] janvier 1837 les verra tous finis, et plusieurs le seront le 1[er] janvier prochain. Sur douze monuments, quatre seulement offriront des excédants de dépense. Ces excédants s'élèveront ensemble à une somme de 2,500,000 francs environ. C'est à peine le huitième de la somme totale votée, mécompte peu considérable, on ne craint pas de le dire, si l'on songe à la quantité, à la nature et à la diversité des travaux. Aux augmentations de dépense répondent d'ailleurs, non des prévisions mal établies, des devis mal faits,

de fausses mesures d'exécution, mais d'évidentes améliorations, les unes d'utilité, les autres d'embellissement. Pour les huit autres monuments, les fonds demandés par le Gouvernement et accordés par les Chambres suffiront. Plusieurs laissent même des économies considérables qui se réaliseront, pour l'un d'eux en un véritable boni, pour d'autres en travaux utiles, qu'il a été possible de faire sans sortir de la limite des crédits ouverts.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION
DES BÂTIMENTS ET MONUMENTS PUBLICS.

(Loi du 27 juin 1833, article 1er.)

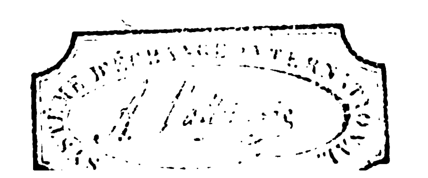
SITUATION DES TRAVAUX

AU 31 DÉCEMBRE 1835.



PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

MAI 1836.



OBSERVATIONS

PRÉLIMINAIRES

ET APERÇU GÉNÉRAL DES TRAVAUX.

Des comptes spéciaux des travaux exécutés en 1833 et en 1834 ont été rendus chaque année conformément à l'article 17 de la loi du 27 juin 1833. Ils constatent que l'année 1833 a principalement été employée à exécuter les grosses constructions, et l'année 1834 à les terminer.

L'année qui vient de s'écouler a été consacrée aux ouvrages d'intérieur, de détail et de décoration.

Dès la fin de 1834, l'administration avait prévu et annoncé, dans le compte de situation des travaux, que les dépenses de certains monuments ne resteraient pas dans les limites des crédits.

La proposition de loi soumise aujourd'hui à la Chambre, et relative aux nouveaux crédits à allouer pour l'achèvement des monuments, a fait connaître le chiffre auquel s'élèvent ces excédants. Ils se restreignent à cinq établissements : la Madeleine, le Muséum d'histoire naturelle, l'Hôtel du quai d'Orsay, le Collége de France et l'Obélisque de Luxor. Chacun de ces excédants a fait l'objet d'études sévères et a donné lieu à un nouveau devis. L'expérience du passé et l'appréciation plus exacte des besoins ont permis de rectifier les fausses évaluations et de réparer les omissions.

La marche des travaux de 1835 a été régulière et n'a rencontré aucune des difficultés qui l'avaient entravée en 1833 et au commencement de 1834. Les prix se sont maintenus à peu près au même taux que ceux de 1834, légèrement plus élevés que ceux de 1833.

Comparés à ceux de 1833 et de 1834, les travaux de 1835 offrent les résultats généraux ci-après :

	1833.	1834.	1835.
Dépenses	4,382,584f 30c	7,091,620f 87c	5,388,696f 46c
MAIN-D'ŒUVRE ET MATÉRIAUX.			
Nombre de journées	296,029	549,672	473,532
Cubes de pierres de taille, moellons, etc.	19,784m 42	29,322m 25	16,820m 00
Kilogrammes de métaux	251,902k 00	482,815k 75	375,435k 00
Stères de bois	2,956st 34	5,409st 99	4,951st 00

NOTA. Les comptes de 1835 n'étant pas encore réglés, la dépense de cet exercice ne peut être évaluée qu'approximativement.

ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE.

Crédit alloué par le budget de 1833			300,000f	00c
——— par la loi du 27 juin 1833			2,070,000	00
TOTAL des crédits			2,370,000	00
Il a été employé en 1833	464,819f	39c		
——— en 1834	942,898	00		
TOTAL	1,407,717f	39c	1,407,717	39
Reste au 1er janvier 1835			962,882f	61c

Les travaux d'achèvement de l'Arc de triomphe de l'Étoile ont été continués en 1835, et sont arrivés à un degré d'avancement qui donne l'assurance de voir ce beau monument livré au public dans le courant de la campagne qui vient de s'ouvrir.

En 1835, la partie supérieure de l'acrotère a été dallée, la galerie d'appui de l'attique posée, les parties extérieures et intérieures du monument ravalées; un aqueduc, un puits d'absorption, les chéneaux, rampes, grilles et garde-corps établis; les sculptures d'ornement terminées (1). La sculpture statuaire est également très-avancée. La frise, cinq grands bas-reliefs, quatre plus petits et les huit tympans des petits arcs ont été entièrement terminés. Le grand bas-relief d'Austerlitz et les grands trophées sont près de l'être.

Les dépenses occasionnées par les travaux de toutes natures se sont élevées à	579,770f	64c (2)
Il restait disponible au 1er janvier 1835	962,282	61
Reste à dépenser	382,511f	97c

(1) Le nombre des journées d'ouvriers employés en 1835 a été de 64,243

Les matériaux employés ont consisté, savoir :

Pierres de diverses natures, moellon et meulière	449
Bois de chêne fourni et façonné	104
Plats-bords et planches de bateaux fournis et façonnés	3,220
Fonte, plomb, tôle et cuivre	13,070

(2) Cette dépense est le résultat des états de situation mensuels, et le règlement des mémoires peut la faire varier soit en plus, soit en moins.

Cette somme sera suffisante pour exécuter les travaux prévus aux devis, et consistant dans la démolition des échafauds, clôtures, hangars, etc., le ravalement du socle et l'établissement des abords du monument. Elle présentera même un excédant de 100,000 francs environ.

Cet excédant a été ou sera employé à supporter des dépenses qui n'avaient pas été prévues dans l'origine, mais dont l'utilité et la nécessité se sont révélées dans le cours des travaux. Ainsi, les modèles des grands trophées excédant les limites de l'ancienne construction, de nouvelles pierres ont été incrustées et reliées avec les anciennes. Une indemnité de 17,000 fr. a été payée à l'ancien architecte par suite d'un jugement du conseil d'état; et enfin une somme de 3,001 fr. 82 c. a été affectée à la liquidation des comptes de la carrière de Château-Landon, ouverte dans l'intérêt du monument. Des inscriptions de noms de batailles et de généraux se placent sur les pieds droits intérieurs, pour mettre leur décoration en harmonie avec les autres parties du monument. Il sera établi un système d'éclairage au gaz approprié au service journalier et à celui des illuminations des fêtes publiques.

L'administration n'a adopté aucun parti en ce qui concerne le couronnement de l'arc de triomphe; elle partage l'opinion des artistes qui pensent qu'une grande sculpture doit terminer cet édifice; mais aucune décision ne sera prise à cet égard avant que le monument n'ait été découvert, et l'effet qu'il doit produire apprécié.

ÉGLISE DE LA MADELEINE.

Crédit alloué par le budget de 1833		300,000f 00c
——— par la loi du 27 juin 1833		2,600,000 00
Total des crédits		2,900,000f 00c
Il a été employé en 1833	1,035,298f 75c (1)	
——— en 1834	852,477 39	
Total	1,887,776f 14c	1,887,776 14
Reste au 1er janvier 1835		1,012,223f 86c

L'extérieur de l'église de la Madeleine, presque entièrement terminé en 1834, a été complétement achevé en 1835, sauf la peinture de la grille et le déblayement des abords du monument. Les efforts de l'administration se sont principalement concentrés sur l'intérieur de l'édifice. Les murs ont été ravalés, une voûte sous la nef établie, la sculpture de la voûte du cul de four, celles de la grande corniche, du petit ordre et des bas-reliefs du porche achevées. On a démoli le grand échafaud intérieur et incrusté en marbres de diverses couleurs une grande partie des murs et des galeries.

Les travaux d'art ont consisté dans l'étude du tableau du cul de four, par M. Ziégler. Ce tableau représente une allégorie complète de l'histoire du christianisme.

Ces divers travaux ont occasionné une dépense de....	740,202f 74c (2)
Il restait au 1er janvier 1835	1,012,223 86
En sorte qu'il reste seulement disponible pour 1836..	272,021 12

(1) La différence entre ce chiffre et celui qui figure au compte rendu de 1834, provient d'une somme de 10,000 francs qui avait été ordonnancée au nom de M. Delaroche, et qui a été restituée par lui au trésor, après qu'il eut renoncé à l'exécution des tableaux qui lui avaient été confiés.

(2) Il a été employé en 1835, savoir :

Journées d'ouvriers	64,676
Pierre, moellon et meulière	1,492 mèt. cub.
Bois façonnés	2,744 stères.
Fers et fontes	6,347 kil.
Marbre	115 mèt. cub.
Glaces et pièces de verre	149 mèt. sup.

Cette somme sera insuffisante pour achever le monument. Un excédant de 832,908 fr. 39 c. avait déjà été prévu l'année dernière. Depuis cette époque, les devis ont été revus avec soin, les omissions ont été réparées et l'excédant a été évalué à 1,200,000 fr. L'achat des marbres destinés aux statues des six chapelles et aux deux groupes du baptême et du mariage augmente cet excédant de 80,000 fr., en sorte qu'un nouveau crédit de 1,280,000 fr. a dû être demandé aux Chambres pour terminer complétement l'église de la Madeleine.

Les travaux restant à exécuter sont: la peinture des tableaux des six archivoltes et du cul de four, la peinture et la dorure de la voûte et des autres parties de l'édifice, l'achèvement des incrustations de marbre, la confection des grands et petits autels, la pose des portes monumentales, le dallage de la nef, les balustrades en marbre et la menuiserie des sacristies. Si le nouveau crédit est alloué en 1836, tout porte à croire que la campagne de 1837 suffira pour terminer ce magnifique édifice.

PANTHÉON.

Crédit alloué par le budget de 1833		150,000f 00c
——— par la loi du 27 juin 1833		1,400,000 00
Total des crédits		1,550,000f 00c
Il a été employé en 1833	484,808f 36c	
——— en 1834	445,059 63	
Total	929,867f 99c	929,867 99
Restait au 1er janvier 1835		620,132f 01c

En 1835, les trottoirs au pourtour de la grille ont été posés; on a achevé les piédestaux de la grille et les candélabres qu'ils doivent porter; on a établi les dallages extérieurs, un aqueduc d'enceinte, des puisards et des conduites pour les eaux pluviales.

A l'extérieur, il reste à terminer les abords de l'édifice près la prison de Montaigu. Ce travail ne pourra avoir lieu qu'après la démolition de la prison de Montaigu et des maisons qui l'avoisinent. Des mesures sont prises pour arriver à ce résultat (1).

Deux des bas-reliefs des péristyles ont été terminés, le troisième est en cours d'exécution. Les modèles des portes de bronze sont arrêtés. M. Cortot, statuaire, a étudié le modèle de la statue qui doit couronner le dôme. La peinture des quatre pendentifs, par M. le baron Gérard, se continue. Ce beau travail sera probablement terminé en 1836.

L'ensemble des dépenses des travaux s'est élevé en 1835 à	240,180f 49c
Il restait au 1er janvier	620,132 01
Reste à dépenser en 1836	379,951f 52c

(1) Il a été employé en 1835 :

Journées d'ouvriers	16,042
Pierres de diverses natures et moellons	1,643m mèt.
Voies de sable	575
Ciment de Vassy et de Pouilly, et limaille	8,265

Cette somme sera suffisante pour terminer les travaux extérieurs, les portes en bronze, le grand fronton, le troisième bas-relief du péristyle, les statues et les peintures, en un mot, tous les travaux prévus au devis.

Cependant on ne doit pas en conclure qu'il ne restera plus aucune dépense à faire au Panthéon. Les tombeaux de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau et de Montebello sont dans un état affligeant de dégradation ; il est urgent de les restaurer convenablement. Divers autres travaux d'amélioration sont également nécessaires. Les parties nues de l'édifice fourniront en outre, dans l'avenir, un vaste champ à la peinture d'histoire et à la sculpture statuaire.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

Crédit alloué par le budget de 1833			150,000f	00c
——— par la loi du 27 juin 1833			2,400,000	00
Total des crédits			2,550,000f	00c
Il a été employé en 1833	245,572f	07c		
——— en 1834	1,385,267	31		
Total	1,630,839f	38c	1,630,839	38
Restait au 1er janvier 1835			919,160f	62c

Les travaux du Muséum, pour lesquels les lois de finances de 1833 ont alloué des crédits, comprenaient l'établissement de nouvelles serres chaudes, la construction d'une galerie de géologie et de minéralogie, un bâtiment des singes, un réservoir et des tuyaux de distribution des eaux de l'Ourcq. Les mêmes lois allouaient des fonds pour l'acquisition des terrains de la rue de Seine et du quai Saint-Bernard, ainsi que pour la restauration des diverses parties de l'établissement, restauration qui a été opérée en 1835.

L'exercice 1834 a été employé à commencer ou continuer les grandes constructions. Dans l'année qui vient de s'écouler, les fondations du grand pavillon de gauche et des serres à châssis courbes ont été jetées. Les carrières qui existent sous l'emplacement qu'elles occupent ont rendu leur établissement difficile et très-dispendieux. Des travaux de consolidation exécutés dans ces carrières ont en outre occasionné un accroissement considérable de dépense qu'il était impossible de prévoir. La maçonnerie que supportent les fondations a été achevée et disposée pour recevoir les châssis en fer du deuxième pavillon et des serres à châssis courbes. Ces belles constructions seront terminées avant l'automne de 1836; elles coûteront 727,276 francs 25 centimes.

L'extérieur de la galerie de géologie et de minéralogie et la maçonnerie intérieure ont été terminés en 1835. On a posé les grandes lanternes et les croisées latérales. Les armoires et les autres travaux accessoires seront terminés en 1836, y compris les pavillons destinés à l'herbier et à la bibliothèque, exécutés en dehors des prévisions du devis. La galerie coûtera 812,815 francs 24 centimes.

Le projet du bâtiment des singes avait été rédigé sur un programme fourni par MM. les professeurs, et devait coûter 55,000 francs. Plus tard, ces messieurs réclamèrent, dans l'intérêt de la conservation de la santé des animaux, des améliorations qui devaient en outre faciliter les observations des peintres et des naturalistes. L'administration dut admettre ces réclamations. Un nouveau projet porta la dépense à 85,000 francs. Les fondations et les caves ont été établies en 1835.

Les fondations du grand réservoir ont donné lieu aux mêmes suppléments de dépense que celles des serres; elles ont été, ainsi que le réservoir lui-même, achevées en 1835.

Les maisons de la place de la Pitié et du quai ont été démolies. Des clôtures ont été établies sur cette place. Celles de la rue de Seine et du quai ne pourront être exécutées sur le crédit actuel, elles seront ajournées jusqu'à une nouvelle allocation de crédit.

La distribution des eaux sera exécutée en 1836.

Malgré la plus stricte économie apportée dans la direction et dans l'exécution des travaux du Muséum, le crédit sera insuffisant et une somme de 360,913 francs 09 centimes sera nécessaire pour achever les constructions entreprises.

Des établissements nouveaux sont vivement réclamés par MM. les professeurs; la dépense en est évaluée à 836,449 francs 91 centimes.

Celle des travaux exécutés en 1835 s'est élevée à........	730,079f 04c
Il restait au 1er janvier 1835........................	919,160 62
Reste à dépenser pour 1836........................	189,081f 58c (1)

(1) Le nombre des journées en 1835 s'est élevé à........ 58,604

Il a été employé, savoir:

Pierre de diverses natures, moellons, meulière et briques........	10,088 mèt. c.
Bois de charpente........	86 st.
Fer, fonte, plomb et zinc........	136,000 kil.
Ardoises........	69 milliers.
Verre........	1,179 m. sup.

ÉGLISE ROYALE DE SAINT-DENIS.

Crédit alloué au budget de l'exercice 1833		100,000f 00c
——— par la loi du 27 juin 1833		1,350,000 00
TOTAL		1,450,000f 00c
Les dépenses de 1833 se sont élevées à	291,346f 66c	
Celles de 1834, à	487,357 36	
TOTAL	778,704f 02c	778,704 02
Reste au 1er janvier 1835		671,295f 98c

La restauration entière de ce superbe édifice, entreprise en 1833 et 1834, a été continuée en 1835. Les travaux exécutés pendant cet exercice ont eu pour objet l'achèvement des terrasses des chapelles nos 23, 24, 25, 26 et 27; la construction et la sculpture de celles à la suite, nos 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37; l'établissement d'un échafaud dans toute la longueur de la façade principale et des deux faces latérales des tours; la restauration des parties basses des deux tours I et K; l'entière reconstruction du pignon, du comble, de la grande nef entre les tours; enfin les autels des quatre premières chapelles; la pose des vitraux de ces chapelles et de ceux de la galerie qui entoure le chœur.

L'orgue, dont la confection a été confiée à un des plus habiles facteurs de l'époque actuelle, est presque terminé en 1835.

Ces travaux ont occasionné une dépense de	517,613f 81c
Il restait au 1er janvier	671,295 98
Il reste à dépenser	153,682f 17c (1)

(1) Il a été employé en 1835, savoir :

Journées d'ouvriers	48,726
Pierres de diverses natures	801 mèt. cub.
Plâtre	106 muids.
Brique creusée	22,000
Huile	1,600 kil.
Litharge	152 kil.

L'administration avait d'abord eu l'espoir de faire cadrer les dépenses de la restauration avec les crédits alloués; mais le mauvais état des tours et de la façade principale, état qui n'a pu être apprécié qu'après l'établissement du grand échafaud, et différentes causes analogues, ont, malgré tous les efforts de l'administration, amené un excédant qui aujourd'hui même ne peut être exactement apprécié.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

Crédit alloué au budget de 1833			100,000f 00c
—— par la loi du 27 juin 1833			1,900,000 00
TOTAL			2,000,000f 00c
Il a été dépensé en 1833	229,221f 52c		
—— en 1834	629,142 49		
TOTAL	858,364f 01c		858,364 01
Reste au 1er janvier 1835			1,141,635f 99c

La construction du bâtiment principal et de l'aile droite, commencée et continuée en 1834, a été achevée en 1835. Le ravalement, la sculpture d'ornement et les escaliers du bâtiment principal, ainsi que les dallages du rez-de-chaussée et des cours ont été exécutés pendant cette campagne. L'aile gauche a subi un changement complet, pour être assimilée à l'aile droite. L'amphithéâtre, les deux salles contiguës et le vestibule ont été ravallés et dallés.

L'arc de Gaillon a été restauré; les murs circulaires de la cour d'entrée ont été élevés et disposés pour recevoir des fragments antiques.

Ces divers travaux ont absorbé	602,876f 35c
Restait au 1er janvier 1835	1,141,635 99
Reste disponible	538,759f 64c (1)

Cette somme sera suffisante pour compléter tous les travaux prévus au devis.

Plusieurs parties de l'édifice ont déjà été mises à la disposition de l'admi-

(1) Il a été employé en 1835, savoir :

Journées d'ouvriers	84,891
Pierres de diverses natures	724 m. cub.
Légers ouvrages	1,850 m. sup.
Bois fournis et façonnés	885 st.
Fer, fonte, bronze et plomb	38,285 kil.

nistration de l'École des Beaux-Arts, pour les expositions des grands prix et des envois de Rome. Le palais sera entièrement achevé en 1836. Toutefois, il est à craindre que l'entrée principale ne puisse être terminée aussi promptement, eu égard aux difficultés qu'entraîne l'acquisition de la maison n° 14, qui doit être démolie et remplacée par une grille.

On a également continué en 1835 la restauration du bâtiment des études quotidiennes et de l'ancienne église destinée à recevoir les peintures de la Chapelle Sixtine et les moulages du tombeau des Médicis à Florence.

Ces travaux n'étaient point prévus au devis, et sont de nature à être imputés sur le fonds de 500,000 francs, affecté à l'entretien des bâtiments civils.

HÔTEL DU QUAI D'ORSAY.

Crédit alloué par le budget de 1833		150,000f 00c
——— par la loi du 27 juin 1833		3,450,000 00
Total du crédit		3,600,000f 00c
Il a été employé en 1833	570,190f 89c	
——— en 1834	1,845,976 00	
Total	2,416,166f 89c	2,416,166 89
Reste disponible au 1er janvier 1835		1,183,833f 11c

Les grosses constructions de l'Hôtel du quai d'Orsay et la couverture en zinc ont été terminées avant le 1er janvier 1835. La campagne a été employée à exécuter les ravalements, la sculpture extérieure et divers ouvrages intérieurs, tels que la construction des murs de refend, des plafonds, des planchers, des fermetures, des escaliers et des aqueducs.

Ces divers travaux ont absorbé une somme de	1,058,244f 96c
Il restait au 1er janvier	1,183,833 11
Reste disponible	125,588f 15c (1)

Cette somme est évidemment insuffisante pour terminer les travaux, qui consistent dans l'achèvement des escaliers principaux, de la menuiserie, de la serrurerie, de la peinture et du décor des grands appartements, des galeries et des bureaux.

(1) Il a été employé en 1835, savoir :

Journées d'ouvriers		107,373
Pierres de diverses natures, moellons et briques		1,479 m. cub.
Carreaux		39 milliers.
Légers ouvrages		34,800 m. sup.
Bois fourni, loué ou façonné		1,052 st.
Bois de menuiserie	Mètres sup	7,450
	Mètres lin	17,976
Fer, fonte, plomb et zinc		91,839 kil.
Marbres		56 m. c

Le chiffre de la dépense de 1835 étant le résultat d'évaluations approximatives et non d'un règlement définitif, et étant, par conséquent, susceptibles d'augmentation, l'administration, pour être certaine de ne pas dépasser les crédits accordés, a dû suspendre les grands travaux durant le mois de janvier, à l'exception toutefois de ceux relatifs aux clôtures.

L'état des dépenses à faire pour terminer l'édifice a été l'objet d'un travail sévère et minutieux, qui établit la nécessité d'un nouveau crédit de 1,200,000 francs.

MONUMENT DE JUILLET.

Crédit alloué par le budget de 1833		200,000f 00c
——— par la loi du 27 juin		700,000 00
Total du crédit		900,000f 00c
Il a été employé en 1833	78,303f 28c	
——— en 1834	35,632 60	
Total	113,935f 88c	113,935 88
Reste disponible au 1er janvier 1835		786,064f 12c

Les travaux de la Colonne de Juillet ont fait peu de progrès en 1833 et en 1834 par des circonstances indépendantes de la volonté de l'administration : telles sont la mort de l'architecte, les améliorations introduites dans le projet par son successeur, et enfin les grandes difficultés d'une opération entièrement neuve.

En 1835, les pièces formant la base du monument, les premiers tambours et l'escalier en bronze ont été coulés, et en grande partie ajustés. Le poids de ces pièces équivaut au 1/3 environ de celui de la colonne.

Les modèles des autres pièces et des parties ornées ont été commencés. La statue du Génie de la liberté qui doit surmonter la colonne a été coulée dans les ateliers de M. Soyez, sur le modèle de M. Dumont.

Ces divers travaux ont absorbé	303,889f 13c (1)
Il restait au 1er janvier 1835	786,064 12
Reste disponible au 1er janvier 1835	482,174f 99c

Cette somme suffira pour achever le monument, bien que des améliorations dispendieuses aient été introduites dans la décoration du fût de la colonne, et qu'un chapiteau corinthien ait été substitué au chapiteau dorique primitivement projeté.

Des mesures tendant à accélérer la marche des travaux ont, en outre, été prises, il y a peu de mois; elles ont déjà amené un résultat satisfaisant.

(1) Il a été employé en 1835, savoir :

Journées d'ouvriers	1,267
Bronzes	65,309 kil.
Marbres	14 mèt. cub.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Les grands travaux ont été entièrement achevés en 1834. Un crédit de 270,033 fr. 72 cent. a été voté pour en solder les dépenses et remplacer la partie des crédits votés en 1833 qui leur était destinée, mais qui a été employée à payer des travaux antérieurs à cet exercice. Il reste seulement aujourd'hui à poser, dans l'intérieur du palais, quelques objets d'art non terminés, dont la dépense sera imputée sur la portion du crédit réservée pour leur payement.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS.

Crédit alloué au budget de 1833			201,000f	00c
——— par la loi du 27 juin 1833			150,000	00
Total du crédit			351,000f	00c
Les dépenses de 1833 se sont élevées à	201,000f	00c		
Celles de 1834 à	79,995	87		
Total	280,995f	87c	280,995	87
Restait disponible au 1er janvier 1835			70,004f	13c

Le bâtiment d'administration a été achevé en 1835 : la dépense s'est élevée à.. 70,004f 13c (1)

Des raccordements entre ce bâtiment et les anciennes parties de l'édifice restent à terminer. Mais la dépense qui en résultera est de nature à être imputée sur le fonds de 500,000 fr. affecté à l'entretien des bâtiments civils. La réparation de la grande terrasse et quelques autres travaux d'amélioration pouvant également être imputés sur le même crédit, la restauration de l'établissement des sourds-muets peut être regardée comme complète.

(1) Il a été employé en 1835, savoir :

Journées d'ouvriers	5,013
Pierres et moellons	84 mèt. cub.
Briques	54 milliers.
Plâtre	361 muids.
Bois de charpente	55 stères.
Bois de menuiserie. m. sup.	1,176
Bois de menuiserie. m. lin.	2,664
Fonte, plomb et zinc-fer	11,503 kil.
Verre	190 m. sup.
Tuiles et ardoises	4,500

COLLÉGE DE FRANCE.

Crédit alloué au budget de 1833		50,000f	00c
——— par la loi du 27 juin 1833		650,000	00
Total		700,0000f	00c
Employé en 1833	106,566f 40c		
——— en 1834	211,550 29		
Total	318,116f 69c	318,116	69
Reste pour 1835		381,883f	31c

La restauration des anciens bâtiments en aile à droite, exécutée en 1833 et 1834, a présenté des excédants de dépense occasionnés par le mauvais état des planchers et pans de bois.

La restauration du bâtiment principal, exécutée en 1835, a donné lieu à des excédants plus considérables encore. Non-seulement les bois de toutes natures, dont on comptait conserver une grande partie, ont été trouvés dans un état de destruction complète, mais les fondations des murs, sur la place Fromentelle, ont, elles-mêmes, été jugées hors de service et ont dû être entièrement refaites : en sorte que ce n'était plus une restauration, mais une véritable reconstruction qui a dû être opérée.

La dépense s'est élevée à	312,123f 56c
Restait au 1er janvier	381,883 31
Reste disponible	69,759f 75c (1)

Le compte rendu de 1834 établit que le projet d'agrandissement et de

(1) Il a été employé en 1835, savoir :

Journées d'ouvriers	22,398
Pierres et moellons	130 m. cub.
Briques, tuiles et carreaux	10,985
Plâtre	396 muids.
Bois de charpente	25 st.
Fer, fonte, cuivre et plomb	13,512 kil.

restauration du collége de France n'avait pu être rédigé antérieurement à la loi du 27 juin 1833; que le nouveau projet entraînait des constructions et des acquisitions de propriétés dont les dépenses ne pourraient se renfermer dans les limites des crédits; il annonçait, enfin, qu'une somme de 400,000 fr. serait nécessaire pour terminer les travaux de l'établissement. Depuis cette époque, les restaurations, dont il est si difficile de prévoir l'importance, ont toutes été exécutées et leur dépense est connue. L'administration a traité de l'acquisition de toutes les propriétés, à l'exception de celle qui fait l'angle de la place Cambray et de la rue Saint-Jacques. Des devis exacts des travaux à exécuter ont été rédigés. Il en résulte que 640,000 fr. seront nécessaires pour compléter l'agrandissement et la restauration du collége de France.

OBÉLISQUE DE LUXOR.

Crédit alloué par la loi du 27 juin 1833		300,000f 00
Il a été employé en 1833	30,002f 85c	
——— en 1834	51,718 06	
TOTAL	81,720f 91c	81,720 91
Reste disponible au 1er janvier 1835		218,279f 09c

Les granits exploités à Brest, en vertu de l'adjudication du 15 mai 1834, pour le piédestal qui doit supporter l'obélisque, ont été amenés à Paris, sur le bâtiment *le Luxor,* qui a été mis à la disposition des entrepreneurs.

Le piédestal se compose de cinq morceaux de dimensions colossales, dont l'extraction a donné lieu à un travail qui peut être comparé à celui auquel les Égyptiens ont dû se livrer pour extraire l'obélisque. Les joints du piédestal seront disposés de telle sorte que ce monument aura l'aspect d'un monolithe.

La dépense de 1835 s'élève à	55,687f 32c
Il restait au 1er janvier 1835	218,279 09
Reste disponible	162,591f 77c

Les dépenses restant à faire pour solder la fourniture et la pose des granits du piédestal, la confection de l'appareil à vapeur destiné à opérer le levage de l'obélisque, les frais d'agence, etc., étant évalués à	222,445f 77c
La somme disponible étant seulement de	162,591 77
Il y a insuffisance de	59,854 00

Les travaux qui restent à exécuter sont de deux natures :

1° Ceux relatifs au raccordement des fondations, à l'établissement de la balustrade, aux sculptures et ouvrages accessoires, s'élèveront, suivant un premier devis, à	105,146f 00c	200,146 00
2° Ceux du transport à pied d'œuvre et de l'érection de l'obélisque, suivant un autre devis, à	95,000 00	
TOTAL		260,000 00

Une nouvelle allocation de 260,000 francs sera donc nécessaire pour placer l'obélisque sur le piédestal qu'il doit occuper.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION
DES BÂTIMENTS ET MONUMENTS PUBLICS.

SITUATION DES TRAVAUX

AU 31 DÉCEMBRE 1836.



PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

MARS 1837.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

L'article 19 de la loi du 27 juin 1833, sur l'achèvement des monuments de la capitale, est ainsi conçu :

« Chaque année il sera rendu aux Chambres un compte spécial de la situation « des travaux exécutés en vertu de la présente loi, et du montant des sommes « dépensées.

« Ce compte rappellera les allocations faites avant la présente loi pour le « même objet. »

Des comptes spéciaux ont été rendus à la fin des exercices 1833, 1834 et 1835. Le dernier de ces comptes annonçait que cinq monuments, la Madeleine, le Muséum d'histoire naturelle, l'Hôtel du quai d'Orçay, le Collége de France, et l'Obélisque de Louqsor ne pourraient être terminés ou mis en place sans de nouvelles allocations. Des devis ont été rédigés et les crédits nécessaires ont été alloués par la loi du 6 juillet 1836. Toutefois il a été fait une exception pour l'Hôtel du quai d'Orçay : les fonds nécessaires pour terminer l'extérieur et clore l'intérieur ont seuls été accordés par les Chambres, qui ont ajourné le surplus de l'allocation à l'époque où le Gouvernement aurait pris une détermination sur la destination du monument.

Au moyen de ces nouveaux crédits, les travaux ont été continués avec activité.

L'Arc de l'Étoile a été terminé en 1836; l'Obélisque a été placé sur sa base.

L'article 19 de la loi du 27 juin est seulement relatif à l'emploi des crédits votés par cette loi. Néanmoins on a pensé qu'il convenait de continuer à rendre compte de l'emploi des crédits alloués par la loi du 6 juillet 1836, qui est le complément de la première, et même de celui alloué par la loi du 15 juin de la même année qui affecte des fonds à la construction de la nouvelle salle des séances de la Chambre des Pairs, au palais du Luxembourg : en sorte que le compte annuel comprendra tous les travaux entrepris par le ministère de l'intérieur, en vertu de lois spéciales.

La commission des comptes de 1834 a fait observer que, dans les situations des années précédentes, on avait omis de rappeler, pour chaque établissement, les allocations faites antérieurement à la loi d'achèvement. On verra, par la lecture des détails relatifs à chaque établissement, qu'il a été tenu compte de cette observation.

La marche des travaux de 1836 a été aussi régulière que celle de l'année précédente. Certains prix ont subi une légère augmentation, particulièrement ceux de charpente et de plomberie. Le prix de la main d'œuvre est resté stationnaire.

Comparés à ceux de 1833, de 1834 et de 1835, les travaux de 1836 offrent les résultats généraux ci-après :

DÉTAIL.	1833.	1834.	1835.	1836.
Dépense	4,382,584f 30c	7,091,620f 87c	5,400,302f 60c	2,738,971f 83c
MAIN-D'ŒUVRE ET MATÉRIAUX.				
Nombre de journées	296,029	549,672	473,532	182,834
Cubes de pierre et moellon	19,784m 42	29,322m 25	16,820m 00	5,232m 21
Kilogrammes de métaux	251,902 00	482,815 75	375,435 00	117,386 25
Stères de bois	2,956 34	5,409 99	4,951 00	4,943 00

NOTA. Les comptes de 1836 n'étant pas encore réglés, la dépense de cet exercice ne peut être évaluée qu'approximativement.

ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE.

L'Arc de triomphe de l'Étoile, commencé en 1806, par ordre de l'Empereur, qui voulut élever un monument impérissable à l'honneur des armées françaises, a été terminé dans le courant de 1836, trente ans après.

Il a coûté..		10,691,098f 91c
Les divers changements, qui ont été opérés par suite des événements politiques, ont occasionné une dépense inutile de..................................	876,245f 83c	
Et le simulacre du monument, élevé à l'occasion du mariage de l'empereur............	511,345 29	
TOTAL....................	1,387,591 12	1,387,591 12
L'Arc de triomphe n'a donc réellement coûté que......		9,303,507 79

Les allocations ont été réparties de la manière suivante :

1806..........................	725,248f 35c	REPORT...........	4,439,140f 07c
1807..........................	164,910 98	1823..........................	7,023 75
1808..........................	216,248 38	1824..........................	213,638 48
1809..........................	519,474 54	1825..........................	213,504 08
1810..........................	873,459 62	1826..........................	521,074 47
1811..........................	759,693 13	1827..........................	581,988 92
1812..........................	593,943 81	1828..........................	499,999 36
1813..........................	371,259 20	1829..........................	499,961 56
1814..........................	184,031 03	1830..........................	650,028 12
1815..........................	3,715 39	1831..........................	461,820 30
1816..........................	2,697 05	1832..........................	183,003 45
1817..........................	3,385 78	1833..........................	300,000 00
1818..........................	9,172 27	Loi sur sur l'achèvement des monuments (Loi du 27 juin 1833)......	2,070,000 00
1819..........................	3,095 27		
1820..........................	2,902 05	Crédit supplémentaire demandé aux Chambres..........................	49,916 35
1821..........................	2,923 84		
1822..........................	2,979 38		
A REPORTER........	4,439,140 07	TOTAL.............	10,691,098 91

Ces chiffres se résument ainsi qu'il suit :

Empire..	4,392,657f 61c	10,691,098f 91c
Restauration..	2,960,184 48	
Règne de S. M. Louis-Philippe............................	3,338,256 82	

Les derniers crédits alloués pour l'achèvement du monument, et qui font plus particulièrement l'objet du présent compte, sont :

Budget de 1833..	300,000f 00c
Loi du 27 juin 1833...	2,070,000 00
A REPORTER..............................	2,370,000 00

Report		2,370,000f 00c
Il a été employé en 1833	464,819f 39c	
——— en 1834	942,898 00	2,048,861 04
——— en 1835	641,143 65	
Il restait disponible au 1er janvier 1836		321,138 96

Ce crédit devait suffire à l'achèvement de l'Arc; on espérait même qu'il présenterait un excédant; mais il a eu à supporter différentes dépenses qui, sans lui être étrangères, avaient pu ne pas y être comprises dans l'origine, notamment deux indemnités, l'une de 3,001 fr. 82 c. payée à l'entrepreneur de la carrière de Château-Landon; l'autre, de 17,000 fr. qui, par arrêt du conseil d'état a été allouée à M. Huyot, ancien architecte du monument. L'administration s'est cru en droit, en outre, de profiter de la latitude que semblait lui promettre la situation du crédit pour compléter son œuvre par l'établissement d'un système d'éclairage et d'illumination au gaz qui a coûté 38,464f 50c. Enfin, l'an dernier, le Gouvernement décida que l'Arc de triomphe serait inauguré le sixième anniversaire des journées de juillet, et, à cette occasion, une activité extraordinaire dut être donnée aux travaux qui, abandonnés à leur marche régulière, n'eussent été complétement terminés que quelques mois plus tard. C'est à cette circonstance surtout que doit être rapportée la cause décisive de l'excédant de 49,916 fr. 35 cent. qui fait partie des demandes de crédits supplémentaires pour l'exercice 1836.

Les travaux de la dernière campagne ont consisté dans l'achèvement des sculptures statuaires et d'ornement, dans le ravalement extérieur du monument et dans la pose du grand socle qui en forme la base. Des travaux accessoires considérables ont aussi été exécutés : ainsi, à l'intérieur, les tuyaux de descente des eaux et les conduites pour l'éclairage au gaz ont été placés; à l'extérieur, les échafauds ont été démolis; l'enceinte circulaire a été nivelée et pavée; les bornes et leurs chaînes, les candélabres et les guérites ont été placés. Ces divers travaux ont entraîné une dépense de.... (1) 371,055f 31c

Il restait au 1er janvier 1836........................ 321,138 96

Le crédit a été dépassé de........................ 49,916 35

(1) Le nombre des journées employées en 1836 a été de........ 19,432 journées.

Les matériaux employés ont consisté, savoir :

Cubes de pierre et de moellon	460m 21cub
Linéaires de bordures en grès pour caniveaux	447 21
Superficie de pavé	1,454 62
Sable de rivière	350 00
Fontes diverses	8,289k 25
Fers	6,550 00
Clous	99 00
Plomb	2,679 00

ÉGLISE DE LA MADELEINE.

Un décret du 28 octobre 1806 ordonna l'achèvement de l'église de la Madeleine, pour y placer les trophées de la grande armée.

Il a été successivement alloué pour les travaux de cet édifice:

1807	17,525f 98c
1808	56,165 47
1809	846,240 92
1810	480,703 61
1811	554,214 98
1812	230,694 21
1813	144,039 96
1814	98,427 48
1815	12,167 68
1816	161,746 57
1817	231,397 44
1818	279,367 57
1819	268,860 21
1820	168,671 87
1821	185,756 97
1822	553,317 83
A reporter	4,289,298 75
Report	4,289,298f 75c
1823	434,361 72
1824	495,167 60
1825	528,759 49
1826	452,206 42
1827	495,026 68
1828	499,241 76
1829	500,389 71
1830	702,648 26
1831	394,791 63
1832	399,483 16
1833	300,000 00
Crédit alloué par la loi du 27 juin 1833	2,600,000 00
Crédit alloué par la loi du 6 juillet 1836	1,280,000 00
Total	13,371,375 18

Cette somme se divise ainsi qu'il suit:

Empire	2,333,675f 13c
Restauration	5,773,558 50
Règne de S. M. Louis-Philippe	5,264,141 55
Total	13,371,375 18

Les crédits de 1833, alloués pour l'achèvement, sont, suivant les détails de l'état ci-dessus:

Budget de 1833	300,000f 00c
Loi du 27 juin 1833	2,600,000 00
Crédit supplémentaire. (*Loi du 6 juillet 1836.*)	1,280,000 00
A reporter	4,180,000 00

Report		4,180,000f 00c
Il a été employé :		
En 1833	1,035,298f 75c	
1834	852,477 39	
1835	832,403 74	
	2,720,179 88	2,720,179 88
En sorte qu'il est resté disponible pour 1836 et exercices suivants		1,459,820 12

Les travaux intérieurs de l'église de la Madeleine ont été presque suspendus jusqu'au mois de juillet. A cette époque un parti définitif ayant été adopté et sanctionné par l'allocation d'un nouveau crédit, ils reprirent une nouvelle activité.

Le dallage de l'espace compris entre le soubassement et la grille d'enceinte et celui des péristyles ont été achevés. Le ravalement et la sculpture intérieure ont été terminés; des marbres ont été incrustés derrière les colonnes du petit-ordre et dans les deux grandes niches. On a en outre exécuté divers travaux de détail, tels que la ferrure des portes, les rampes d'escaliers et les échafauds pour la sculpture et les peintures.

Le tableau du cul de four confié à M. Ziegler a reçu un commencement d'exécution. Ceux des six archivoltes confiés à MM. Abel de Pujol, Couder, Signol, Schnetz, Bouchot et Coignet, ont fait l'objet d'études spéciales qui permettront de les commencer incessamment; des mesures ont été prises pour établir de l'harmonie entre ces divers ouvrages exécutés par sept artistes différents.

La somme disponible pour 1836 était de	1,459,820f 12c
Les travaux exécutés pendant l'année, ont occasionné une dépense de	293,124 98
En sorte qu'il reste pour 1837	1,166,695 14

(1) Il a été employé en 1836, savoir :

Journées d'ouvriers	39,973.
Pierre	7 mèt. cub.
Bois à façon	533 stères.
Fer et fonte	1,336 kilog.
Marbres	2 mèt. 298.
Plomb	293 kil.

PANTHÉON.

La construction du Panthéon a été commencée sous Louis XV, pour le service des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève.

Un décret de l'Assemblée constituante consacra cet édifice à la sépulture des grands hommes. Cette destination fut confirmée par un décret impérial du 20 février 1806. A dater de cette époque, les fonds affectés aux travaux se sont élevés à 4,609,262 fr. 20 cent., savoir :

1806	278,657f 78c	Report	2,307,274 66
1807	406,354 43	1821	49,177 52
1808	386,906 60	1822	51,464 50
1809	150,957 95	1823	131,141 64
1810	115,737 51	1824	58,771 86
1811	219,129 58	1825	32,986 24
1812	370,828 26	1826	64,538 79
1813	153,036 28	1827	70,990 26
1814	54,863 71	1828	63,228 63
1815	62,367 55	1829	27,931 88
1816	23,031 80	1830	24,861 11
1817	15,729 89	1831	82,701 52
1818	19,090 06	1832	94,193 59
1819	35,874 07	1833	150,000 00
1820	14,709 19	Loi du 27 juin 1833	1,400,000 00
A reporter	2,307,274 66	Total	4,609,262 20

Dans cette somme se trouvent comprises les dépenses faites lors de l'installation des missionnaires dans l'église de Sainte-Geneviève, entre autres le remplacement du bas-relief du fronton par une croix entourée d'une gloire, et la substitution de signes religieux aux sculptures allégoriques de l'intérieur.

Les crédits alloués pour l'achèvement du Panthéon et dont le compte doit être rendu aux Chambres, en exécution de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833, sont :

Le crédit porté au budget de ladite année		150,000f 00c
Celui qui a été alloué par la loi du 27 juin		1,400,000 00
Total des crédits		1,550,000 00
Il a été employé en 1833	448,808f 36c	1,206,390 10
——— en 1834	445,059 63	
——— en 1835	276,522 11	
Restait au 1er janvier 1836		343,609 90

Les opérations de 1836 ont eu principalement pour objet la confection des

trois portes monumentales de l'édifice, celle des candélabres à placer aux deux extrémités de la grille d'enceinte, et l'achèvement de quelques ouvrages de maçonnerie.

Les candélabres ont été mis en place, la fonte des bronzes des portes est terminée, la ciselure très-avancée, les armatures achevées.

On a continué aussi la sculpture du fronton et des trois bas-reliefs sous le porche; ces ouvrages seront terminés et pourront être découverts en 1837.

M. le baron Gérard avait fini, avant sa mort, les peintures des pendentifs du dôme; il ne reste plus à y faire que des détails de décoration et d'encadrement, confiés à un de ses élèves.

Il restait au 1er janvier 1836	343,609f 90c
L'ensemble des dépenses de cet exercice s'est élevé à	222,329 02 (1)
Reste disponible au 1er janvier 1837	121,280 88

Destinés à solder les dépenses des objets d'art.

Les divers ouvrages détaillés ci-dessus ayant absorbé la totalité des fonds qui leur étaient consacrés, les travaux ont été suspendus. Une somme de 100,000 francs, environ, serait nécessaire pour les compléter. Il restera en outre à entreprendre l'achèvement de la place, qui entraînera l'acquisition de plusieurs propriétés particulières et la démolition de la prison de Montaigu. Ces derniers travaux ne faisaient pas partie des devis de 1833.

(1) On a employé aux travaux, non compris ceux de bronzerie et des objets d'art :

Tailleurs de pierre, maçons, etc	890 journées.
Charpentiers	295
Serruriers	14
Couvreurs et plombiers	211
Paveurs	12
Peintres et vitriers	144
Marbriers	182
Diverses professions	26
Total	1,774

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

Des lois de l'an III et de l'an IV ordonnèrent la réunion au Muséum d'histoire naturelle des maisons et terrains compris entre la rue de Seine, la rivière et la rue Saint-Victor. Cet isolement et les ouvrages de construction qui s'y rattachaient ne furent toutefois entrepris qu'en 1808.

Les sommes affectées depuis cette époque aux travaux du Muséum se répartissent ainsi qu'il suit :

1808	132,086f 85c
1809	105,404 28
1810	259,170 77
1811	119,341 31
1812	42,712 17
1813	82,270 44
1814	6,648 70
1815	808 02
1816	"
1817	8,424 60
1818	88,800 00
1819	100,000 00
1820	99,844 26
1821	54,249 37
1822	45,866 57
A reporter	1,145,627 34
Report	1,145,627f 34c
1823	113,555 29
1824	120,096 39
1825	53,150 25
1826	49,392 13
1827	32,292 64
1828	48,494 25
1829	54,678 40
1830	49,976 87
1831	62,844 47
1832	69,293 07
	1,799,401 10
1833	150,000 00
Loi du 27 juin 1833	2,400,000 00
Loi du 6 juillet 1836	1,200,000 00
Total	5,549,401 10

Les nouveaux crédits alloués pour l'achèvement de cet établissement, sont :

Au budget de 1833		150,000f 00c
Loi du 27 juin 1833		2,400,000 00
Loi du 6 juillet 1836		1,200,000 00
Total des crédits		3,750,000 00
Il a été employé en 1833	245,572f 07c	2,324,498 18
——— en 1834	1,385,267 31	
——— en 1835	693,668 80	
Il restait pour 1836 et exercices suivants		1,425,501 82

Les travaux de 1836 ont eu pour objet l'achèvement ou la continuation de la galerie de géologie et de minéralogie, des serres chaudes, du bâtiment des singes, des réservoirs et de la grille sur la rue de la Pitié.

Les portes extérieures de la galerie de minéralogie ont été terminées, les frontons ont été sculptés. A l'intérieur, les parquets et une partie des armoires ont été posés, les peintures à l'huile et divers travaux accessoires ont été terminés; la menuiserie sera entièrement achevée en 1837, et rien ne s'opposera plus à ce que les collections soient mises en place.

Serres chaudes. Les travaux de maçonnerie de la seconde partie des serres ont été achevés en 1836; les cercles en fer, les châssis courbes et les vitrages ont été posés, enfin, les travaux de détail, destinés à mettre les serres en état de recevoir les végétaux, ont été entièrement terminés.

Bâtiment des singes. La maçonnerie a été fondée en 1835 et achevée en 1836. Les autres natures de travaux ont été exécutées pendant le même exercice; il reste seulement à poser la menuiserie intérieure des loges et les grillages de la grande cage.

Réservoirs. Les grosses constructions étaient terminées en 1835. En 1836, on a fait les conduites intérieures, construit l'escalier, posé la grille et pris les dispositions nécessaires pour faire arriver les eaux du bassin Saint-Victor.

Le mur de clôture et la grille sur la place de la Pitié ont été terminés; les terrains qui l'avoisinent ont été défoncés et livrés à la culture.

La somme disponible s'élevait à....................	1,425,501f 82c
Les divers travaux de l'année ont occasionné une dépense de....................................	356,841 26 (1)
RESTE au 1er janvier 1837.........	1,068,660 56

(1) Il a été employé, savoir :

Journées d'ouvriers..	42,234 journées.
Pierres..	2,437 mèt. cub.
Béton..	493 *idem.*
Bordures en granit..	400 m. lin.
Fonte, plomb et zinc..	63,321 kilog.
Tuiles..	25 milliers.
Bois de charpente..	216 stères.
Verre..	1,369 mèt. sup.

ÉGLISE ROYALE DE SAINT-DENIS.

L'Église royale de Saint-Denis fut entièrement dévastée et découverte pendant la révolution; sa restauration fut entreprise en 1805 et continuée au moyen des allocations suivantes :

1805	189,949f 28c	REPORT	3,110,095f 03c
1806	591,062 48	1821	79,454 19
1807	442,653 13	1822	133,038 89
1808	63,280 93	1823	63,666 83
1809	202,722 79	1824	118,542 03
1810	251,110 43	1825	154,750 13
1811	144,407 99	1826	100,424 28
1812	305,204 17	1827	102,802 61
1813	307,729 24	1828	77,807 41
1814	89,957 56	1829	93,695 60
1815	25,599 83	1830	199,481 06
1816	64,342 25	1831	98,473 74
1817	94,528 33	1832	93,261 20
1818	149,901 96		4,425,493 00
1819	99,340 65	1833	100,000 00
1820	88,304 01	Loi du 27 juin 1833	1,350,000 00
A REPORTER	3,110,095 03		5,875,493 00

Les nouveaux crédits alloués pour l'achèvement de cet édifice, sont :

Au budget de 1833		100,000f 00c
Par la loi du 27 juin 1833		1,350,000 00
TOTAL		1,450,000 00
Les dépenses de 1833 se sont élevées à	291,346f 66c	
Celles de 1834 à	487,357 36	1,240,703 51
Celles de 1835 à	461,999 49	
RESTAIT au 1er janvier 1836		209,296 49

Ce restant de crédit a été entièrement employé en 1836.

Les travaux ont consisté :

Dans la reprise du soubassement des tours, la reconstruction des clochetons de la basse nef, la réfection du dallage et des balustrades d'une des tours, l'achèvement du pignon et de la basse nef.

Des vitraux de couleur ont été posés à six croisées des chapelles du rond-point et à celles de la petite galerie; trois autels de ce rond-point ont été restaurés, les échafauds ont été enlevés.

Le crédit étant épuisé, les travaux ont été suspendus vers le milieu de la campagne (1).

Pour compléter la restauration de l'église, telle qu'elle a été prévue en principe, il reste à réparer la façade principale, les tours, la flèche et une des grandes roses qui menace ruine. Un crédit de 800,000 fr. est nécessaire pour terminer ces opérations.

Les dépenses faites à l'église de Saint-Denis ont été beaucoup plus considérables qu'on ne l'avait cru d'abord. Les excédants ont pris leur source dans l'état de dégradation de la pierre des arcs et des piliers, dégradation qui a exigé le remplacement, par incrustement, d'une quantité considérable de matériaux et la reconstruction de parties qu'on croyait d'abord pouvoir restaurer. Ces travaux, comme tous ceux de même nature, avaient été estimés par aperçu, et n'ont pu être exactement évalués qu'au fur et à mesure de l'exécution, après la pose des échafauds.

---

(1) Il a été employé en 1836, savoir :

Journées d'ouvriers	11,215
Pierre	66mèt. cub.
Huile	304 kilogr.
Litarge	30 *idem*.

ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS.

Par une ordonnance royale du 18 décembre 1816, les bâtiments de l'ancien couvent des Petits-Augustins, occupés par le Musée des Monuments français, ont été affectés à l'École des Beaux-Arts.

La vétusté de ces bâtiments et la nouvelle destination qui leur était donnée exigeaient des constructions très-étendues et la restauration des parties qui pouvaient être conservées.

Les travaux ont été commencés en 1818. On y a dépensé 3,415,727 fr. 16 c., savoir :

1818	21,189f 62c
1819	19,810 38
1820	99,994 05
1821	128,192 42
1822	132,272 04
1823	97,835 14
1824	97,199 47
1825	109,468 36
1826	111,229 57
1827	85,555 46
1828	65,799 58
1829	103,314 77
1830	159,997 79
1831	100,311 13
1832	83,557 38
1833	100,000 00
Loi sur l'achèvement des monuments (27 juin 1833)	1,900,000 00
TOTAL	3,415,727 16

Les nouveaux crédits alloués pour l'achèvement de l'École des Beaux-Arts, sont :

Au budget de 1833		100,000f 00c
Par la loi du 27 juin 1833		1,900,000 00
TOTAL		2,000,000 00
Il a été dépensé en 1833	229,221f 52c	1,467,268 32
En 1834	629,142 49	
En 1835	608,904 31	
RESTAIT au 1er janvier 1836		532,731 68

Pendant l'année 1836, on a terminé, au bâtiment principal, tous les ravale-

ments tant intérieurs qu'extérieurs, la sculpture d'ornements, une partie de la peinture de décoration, la totalité de la menuiserie, les dallages intérieurs et extérieurs en marbre, en pierre et en asphalte, les divers pavages, les caniveaux, gargouilles et branchements d'égoût, ainsi que la vitrerie et la fumisterie.

Les salles d'étude d'après nature et d'après l'antique, complétement achevées, ont été livrées au service.

Les galeries du premier étage du bâtiment du fond, tant dans l'aile droite que dans l'aile gauche, ainsi que la salle d'assemblée des professeurs ont également été livrées à leur destination.

Toutes les galeries du rez-de-chaussée sont en état de recevoir les collections de moulages qu'elles attendent.

De nombreux fragments, provenant du musée des Monuments français, ont été placés dans les murs des parties demi-circulaires qui regardent la façade principale de l'édifice. Un portique, composé de fragments du château de Gaillon, a été relevé, pour séparer la cour du palais, de la cour des loges.

On a fait l'acquisition de la maison rue des Petits-Augustins n° 14. La démolition de cette maison et de celle qui a été précédemment acquise s'effectueront au printemps prochain pour démasquer complétement l'édifice (1).

Il restait au 1er janvier 1836.	532,731f 68c
Les divers travaux mentionnés ci-dessus ont absorbé. . . .	252,448 85 (2)
RESTE disponible au 1er janvier 1837. . .	280,282 83

Cette somme suffira au complet achèvement de l'établissement.

---

(1) Le prix d'acquisition de la maison rue des Petits-Augustins, n° 14, n'est pas compris dans la dépense; les délais exigés pour l'accomplissement des formalités hypothécaires n'étant pas expirés, le payement de l'immeuble n'aura lieu qu'en 1837.

(2) Il a été employé en 1836 :

Journées d'ouvriers	19,541
Pierres de diverses natures	455 mèt. cub.
Bois pour plafonds, parquets et lambris	1,832 mèt. sup.
Dallages en asphalte	260 *idem.*
Fer, fonte, cuivre	1,223 kil.
Fonte pour la fumisterie	2,474 *idem.*
Tôles de roche	3,108

Les travaux de restauration de l'ancienne église des Petits-Augustins et du bâtiment des études quotidiennes, travaux dont la dépense est imputable sur le crédit de conservation et d'entretien des édifices publics, ont été continués en 1836. La réédification de l'ancien cloître, le mur portant colonnes à l'entrée de l'église, transformée en salle des moulages de la renaissance, le dallage et la vitrerie de cette salle, la restauration de la menuiserie de la voûte, la menuiserie de la salle hexagone, et enfin la peinture de décors de ces différentes parties, ont été exécutés pendant le cours de cet exercice.

HOTEL DU QUAI D'ORÇAY.

L'Hôtel du quai d'Orçay, destiné d'abord au ministère des affaires étrangères, fut commencé en 1810, et les travaux, jusqu'en 1820, ont été payés sur les crédits ouverts à ce département. Les dépenses s'élevaient à cette époque, y compris les acquisitions de terrains, à 5,354,101 fr. 59 cent.

Par la loi du 19 juillet 1820, portant règlement du budget de l'exercice de ladite année, l'administration des travaux de l'Hôtel du quai d'Orçay fut transférée au ministère de l'intérieur, et un crédit de 280,000 fr. y fut affecté. Il s'agissait encore d'y établir le ministère des affaires étrangères, mais ce projet fut abandonné en 1821.

Une nouvelle destination fut proposée en 1833 pour l'Hôtel du quai d'Orçay. Des fonds furent demandés afin d'achever cet édifice et d'y loger le ministère du commerce et des travaux publics.

Les diverses allocations auxquelles la construction de cet hôtel a donné lieu, ont été réparties de la manière suivante :

Dépenses antérieures à 1820, soldées par le ministère des affaires étrangères	5,354,101f	59c
1820	264,338	09
1821	6,940	50
1822	5,828	97
1823	2,201	64
1824	7,707	26
1825	5,932	00
1826	1,260	00
1827	2,100	19
1828	2,418	36
Dépenses faites en 1829	2,185	33
—— 1830	6,621	92
—— 1831	5,193	97
—— 1832	3,611	18
—— 1833	150,000	00
Loi du 27 juin 1833	3,450,000	00
Loi du 6 juillet 1836	607,000	00
TOTAL	9,877,441	00

La dernière allocation a été motivée par la situation des travaux à la fin de 1835. Le compte des opérations de cette année constatait qu'il ne restait

plus à employer que 125,588 fr. 15 cent., somme évidemment insuffisante pour l'achèvement de l'édifice. Un nouveau crédit de 1,200,000 fr., fut donc demandé pour subvenir à toutes les dépenses qui restaient à faire; mais les Chambres, ayant considéré que l'Hôtel du quai d'Orçay n'avait point de destination déterminée, ont jugé qu'il n'y avait point à s'occuper des ouvrages d'appropriation intérieure, qui pourraient subir des changements, et ont accordé seulement, par la loi du 6 juillet 1836, un crédit de 607,000 fr. applicable à la clôture de toutes les parties et à l'achèvement des dépendances extérieures.

Depuis la reprise des travaux en 1833, les fonds accordés et mentionnés ci-dessus se composent :

Du crédit ouvert au budget de 1833, qui était de		150,000f 00c
Et de ceux ouverts 1° par la loi du 27 juin 1833		3,450,000 00
——— 2° par la loi du 6 juillet 1836		607,000 00
Total		4,207,000 00
Il a été employé en 1833	570,190f 89c	3,547,872 70
——— en 1834	1,845,976 00	
——— en 1835	1,131,705 81	
Restait pour 1836		659,127 30

Les travaux exécutés pendant cette année consistent dans les ravalements extérieurs sur les rues de Lille, de Belle-Chasse et de Poitiers; la pose des marches des escaliers principaux et de celles des escaliers du corps de logis sur la rue de Lille; le ravalement de ces escaliers; le dallage de quelques pièces et d'une partie des galeries au pourtour des cours; l'établissement des trottoirs de la cour d'honneur; l'enmarchement des descentes de caves et le percement des baies pour éclairer ces caves; les fouille et enlèvement de terres pour la grille d'enceinte; l'établissement de puits pour les paratonnerres; les fondations des murs de terrasse sur les rues Belle-Chasse et de Poitiers; le planchéiage de quelques pièces à différents étages; l'établissement de cloisons et d'huisseries; la pose de portes et croisées au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs; l'établissement de rampes d'escaliers, de paratonnerres, de tuyaux de chute en fonte, celui des grilles des croisées du rez-de-chaussée; la peinture des portes, croisées, etc.; le vitrage des croisées de l'étage en attique et de la majeure partie de celles des autres étages; la sculpture d'ornement

des portes de sortie sur les rues Belle-Chasse et de Poitiers, celles de diverses croisées et des arcs doubleaux de la voûte de l'entrée principale; le carrelage des premier et second entresols et de quelques pièces de l'entresol du premier étage; enfin, divers ouvrages de détail dans les autres parties de l'édifice.

Le crédit affecté aux travaux de 1836 et de l'exercice suivant était de 659,127f 30c

Les dépenses de l'année se sont élevées à.......... 214,038 05 (1)

Reste disponible au 1er janvier 1837..... 445,089 25

Cette somme sera employée à terminer les deux grands escaliers et les dallages intérieurs et extérieurs; à faire les travaux indispensables de clôture; à achever la vitrerie; à exécuter les grilles extérieures de l'édifice; à établir les trottoirs et à pourvoir aux frais accessoires résultant de ces divers ouvrages.

---

(1) Le nombre des journées employées sur place aux travaux de l'hôtel du quai d'Orsay est de 26,332.

On n'a pas compris dans cette supputation les ouvriers forgerons, serruriers, charpentiers, menuisiers, travaillant à la tâche dans les ateliers des entrepreneurs.

Pierres de diverses natures, moellons et briques	1,046 mèt. cub.
Fouilles et déblais	2,153 *idem.*
Légers ouvrages	4,851 mèt. sup.
Taille de ravalement	6,677 *idem.*
Carrelage	1,511 *idem.*
Bois de charpente	224 mèt. cub.
Bois pour les cloisons	276 mèt. sup.
Bois de menuiserie	2,358 *idem.*
Grilles, gros fers, clous et fonte	22,636 kilog.
Vitrerie	607 mèt. sup.
Peinture des fers	25,579 mèt. lin.
——— des diverses localités	11,808 mèt. sup.

MONUMENT DE JUILLET.

Il fut décidé, en 1831, qu'un monument serait élevé sur l'emplacement de la Bastille en l'honneur des combattants, morts pendant les journées de juillet. Un grand nombre de projets furent présentés et discutés; celui d'une colonne en bronze fut préféré : il devait coûter 900,000 fr., et à cet effet il fut alloué :

Au budget de 1833		200,000f 00c
Par la loi du 27 juin 1833		700,000 00
TOTAL		900,000 00
Il a été employé en 1833	78,303f 28c	423,688 87
——— en 1834	35,632 60	
——— en 1835	309,752 99	
RESTE disponible au 1er janvier 1836		476,311 13

Le compte des opérations relatives à la fonte de la colonne de juillet, pendant l'année 1835, annonçait que l'on avait coulé les pièces formant la base du monument.

En 1836, ces opérations ont été continuées et suivies sans interruption.

Les plaques et les tambours unis de la colonne ont été fournis dans le commencement de l'année. On a effectué depuis, le tournage de ces pièces.

L'exécution des parties ornées de la colonne a été, avec le consentement de l'administration, confiée à MM. Soyer et Ingé; mais sous la garantie des adjudicataires et sans modification dans le prix de leur marché.

Les travaux de fonte des pièces ornées, bien qu'ils présentent une lenteur apparente, sont conduits par M. Soyer avec une grande habileté. Seize grandes pièces sur vingt-quatre, qui entrent dans la composition du piédestal, ont été coulées et ciselées.

La base de la colonne dont la circonférence ne présente pas moins de quinze mètres de développement est moulée et sera très-prochainement coulée.

Il reste aujourd'hui, pour compléter les pièces ornées, à fondre douze pièces

principales de la colonne, dont l'exécution pourra être terminée vers la fin de 1837.

Les travaux d'ajustage ont consisté dans la mise en place des plaques unies du piédestal. Les opérations de la campagne de 1837 commenceront par la pose des pièces ornées, qui seront successivement prêtes, de manière à n'éprouver aucune interruption jusqu'à l'entier achèvement de la colonne.

Les modèles des parties ornées ont été exécutés avec une grande précision, par M. Marneuf, sculpteur, sous la direction de l'architecte du monument.

Les marbres qui doivent former la corniche du premier soubassement seront incessamment posés. Ceux qui composeront le second soubassement sont complètement taillés, mais ils ne pourront être mis en place qu'après la dépose du grand échafaud.

D'après l'exposé qui précède, il est permis d'espérer, si aucun accident grave ne survient dans la fonte des grandes pièces ornées, que le monument sera terminé en 1838.

Il restait au 1er janvier 1836	476,311f 13c
Les travaux de l'année ont occasionné une dépense de	209,365 36 (1)
RESTE disponible au 1er janvier 1837	266,945 77

(1) Il a été employé en journées d'ouvriers :

Marbriers, sculpteurs, scieurs, etc.	4,324 journées.
Fonte, tournage et ajustage des bronzes unis	5,314
Fonte et ciselure des parties ornées	14,645
TOTAL	24,283

COLLÉGE DE FRANCE.

La restauration des anciens bâtiments du collége de France et les constructions neuves sur la place de Cambray, qui furent entreprises en 1828, ont donné lieu jusqu'en 1833 à une dépense de 160,000 fr. A cette époque, un crédit de 700,000 fr. fut voté pour achever l'établissement; mais on reconnut bientôt que l'exécution du projet sur lequel ce chiffre était établi, présenterait de grands inconvénients. Un nouveau projet fut adopté qui nécessita plus tard l'allocation d'un nouveau crédit. Il a été alloué :

Au budget de 1833		50,000f 00c
Par la loi du 27 juin 1833		650,000 00
Par la loi du 6 juillet 1836		640,000 00
TOTAL		1,340,000 00
Employé en 1833	106,566f 40c	696,876 14
——— en 1834	211,550 29	
——— en 1835	378,759 45	
RESTAIT pour 1836		643,123 86

Les constructions du Collége de France ont fait des progrès peu sensibles pendant le premier semestre de 1836; ce ralentissement a été causé par l'exiguité du crédit resté disponible sur les fonds alloués par la loi du 27 juin 1833; mais les travaux ont repris de l'activité après le vote de la loi du 6 juillet 1836, qui accorde 640,000 fr. pour l'achèvement de cet établissement.

Les peintures et une partie des armoires de la galerie de géologie ont été achevées; la galerie de minéralogie a été également terminée, à l'exception de quelques armoires.

Dans la galerie de physique, les appareils destinés aux expériences sur l'optique ont été établis; divers ouvrages d'appropriation ont été exécutés.

Le raccordement du bâtiment en aile, à gauche de la cour, avec le bâtiment principal a été opéré; des travaux de distribution intérieure y ont été faits.

On a construit le mur de clôture sur la rue du cimetière Saint-Benoît et la

place Fromentelle, enlevé les terres de la cour et réparé, par incrustement, le soubassement des murs des bâtiments de la grande cour.

Deux maisons ont été acquises sur la rue Saint-Jacques et la démolition en a été effectuée. Il ne reste plus à acquérir qu'une seule maison, formant l'angle de la place de Cambray et de la rue Saint-Jacques. Les prétentions du propriétaire ayant déterminé l'administration à recourir à la voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, M. le préfet de la Seine a été invité à remplir, à cet égard, les formalités prescrites par la loi du 7 juillet 1833.

Le crédit disponible étant de........................	643,123f 86c (1)
La dépense des travaux et acquisitions s'est élevée à.....	134,185 72
Il reste au 1er janvier 1837.........	508,938 14

(1) Il a été employé en 1836 :

Journées d'ouvriers........	7,050
Pierres et moellons........	268 mèt. cub.
Sable........	70 *id.*
Bois de charpente........	37 *id.*
Fer, fonte et plomb........	5,378 kil.
Ciment de Molème........	700 *id.*
Plâtre........	5,936 sacs.
Briques, carreaux et tuiles........	18,000 milliers.
Ardoises........	11,000 *id.*
Enlèvement de terres et gravois........	1,250 mèt. cub.

OBÉLISQUE DE LOUQSOR.

L'Obélisque de Louqsor, échoué en 1834 sur la cale préparée en aval du pont de la Concorde, a été amené au centre de la place et posé sur sa base le 25 octobre 1836. Il a été alloué, pour ces opérations et pour la construction du piédestal :

Par la loi du 27 juin 1833		300,000f 00c
——— 6 juillet 1836		260,000 00
Total des crédits		560,000 00
Il a été employé en 1833	30,002f 85c	147,173 16
——— en 1834	51,718 06	
——— en 1835	65,452 25	
Restait pour 1836		412,826 84

A l'expiration de l'année 1835, l'Obélisque était placé sur un ber de pente, au sommet de l'embarcadère, en aval du pont de la Concorde.

Les granits destinés à former la base du monolithe avaient été amenés à Paris par le navire *le Louqsor,* mais la hauteur des eaux de la Seine s'opposa à ce qu'ils fussent immédiatement débarqués.

Les cinq grands blocs de granit composant le piédestal, ont été, aussitôt après leur débarquement, transportés sur la place de la Concorde et posés.

Dans le même temps, les ouvrages relatifs à l'érection ont été successivement entrepris. La première opération du transport consistait à amener le monolithe à l'angle du fossé voisin du pont de la Concorde. Les travaux de charpente furent mis en activité le 25 mars; le 16 avril, l'Obélisque, dégagé de son ancien ber, reposait sur le nouveau qui lui avait été préparé, et, le lendemain 17, il était parvenu au premier terme de sa translation, où il a séjourné jusqu'après les fêtes de juillet.

Le 1er août, les travaux furent repris, la cale fut prolongée jusqu'à l'axe de la place de la Concorde, où fut établie une plate-forme tournante destinée à placer le monolithe dans la direction du nouveau chemin qu'il avait à parcourir. On construisit en même temps un viaduc en maçonnerie, par-

tant de l'intersection des deux chemins et aboutissant, par un plan incliné, à l'acrotère du piédestal.

Le 6 août, l'Obélisque fut amené sur la plate-forme et tourné à angle droit sur le viaduc. Il devint alors nécessaire de le placer sur un nouveau ber pour retrouver la différence de niveau entre la précédente cale et le chemin de pente. Cette opération accomplie, il ne restait plus qu'à monter le monolithe au sommet du viaduc et à le lever sur sa base.

Une machine à vapeur fut d'abord établie à cet effet; mais il y survint une avarie qui fit renoncer à ce moteur; quelques dispositions préparatoires furent changées, mais aucune modification ne fut apportée au système de levage conçu par M. Lebas, ingénieur de la marine, et composé de bigues qui en s'abattant ont fait décrire à l'Obélisque un quart de cercle sur l'arête supérieure de l'acrotère pour le placer sans secousse sur le piédestal.

Le 30 septembre, le halage sur le chemin incliné fut exécuté avec une précision mathématique.

Enfin la dernière opération, la plus délicate de toutes, le levage de l'Obélisque, eut lieu le 25 octobre. Elle fut dirigée avec une rare habileté et obtint le plus éclatant succès.

Ainsi, en moins de trois mois, et malgré le mauvais temps, tous les travaux relatifs à l'érection du monument ont été terminés, et quelques heures ont suffi pour élever à Paris l'Obélisque de Louqsor qui, cinq ans auparavant, le 31 octobre 1831, était descendu de son antique base.

Le crédit affecté aux opérations était de	412,826f 84c
Les diverses dépenses de 1836 ont employé	306,480 09
RESTE disponible au 1er janvier 1837	106,346 75

Les ouvrages à exécuter encore sont : le polissage du piédestal, la taille des moulures de sa base et de sa corniche, la fourniture et la pose des granits de la plate-forme et de la bordure qui doit l'entourer, enfin la balustrade de l'enceinte.

SALLE DES SÉANCES DE LA CHAMBRE DES PAIRS,

AU PALAIS DU LUXEMBOURG.

Le procès des accusés d'avril, que la Chambre des Pairs fut chargée de juger en 1835, nécessita la construction d'une salle provisoire pour contenir les accusés, les témoins et le nombreux personnel appelé à prendre part à ce procès mémorable. Cette circonstance fit ressortir l'insuffisance et l'exiguité, depuis longtemps reconnues, de la salle actuelle et de ses dépendances, qui ne répondent qu'imparfaitement aux besoins même ordinaires d'une grande assemblée législative. On se décida, en conséquence, à la remplacer par une salle nouvelle, plus vaste, plus commode, entourée des pièces et services accessoires que réclame la Chambre des Pairs, soit quand elle délibère, soit lorsqu'elle est transformée en cour de justice.

La loi du 15 juin 1836 a alloué, pour les constructions, un crédit de.. 3,000,000f 00c

Les fouilles ont été exécutées en 1836, et les murs extérieurs et intérieurs ont été fondés. Des mesures ont été prises pour que la totalité de la maçonnerie soit élevée en 1837, de manière à recevoir la charpente et la couverture.

Il a été dépensé en 1836.............................. 169,807 70

RESTE disponible.............. 2,830,192 30

RÉSUME

DES DÉPENSES FAITES POUR L'ACHÈVEMENT DES MONUMENTS.

MONUMENTS.	DÉPENSES ANTÉRIEURES à 1833.	DÉPENSES DE 1833 à 1836.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1836.	RESTE À DÉPENSER sur les crédits votés depuis 1833.	OBSERVATIONS.
Arc de l'Étoile	8,321,098f 91c	2,048,861f 04c	371,055f 31c	"	Un crédit supplémentaire de 49,916 fr. 35 cent. est nécessaire pour solder les dépenses.
Madeleine	9,191,375 18	2,720,179 88	293,124 98	1,166,695f 14c	
Panthéon	3,059,262 20	1,206,390 10	222,329 02	121,280 88	
Muséum d'histoire naturelle	1,799,401 10	2,324,498 18	356,841 26	1,068,660 56	
Église royale de Saint-Denis	4,425,493 00	1,240,703 51	209,296 49	"	
École royale des Beaux-Arts	1,415,727 16	1,467,268 32	252,448 85	280,282 83	
Hôtel du quai d'Orçay	5,670,441 00	3,547,872 70	214,038 05	445,089 25	
Monument de Juillet	"	423,688 87	209,365 36	266,945 77	
Collége de France	160,000 00	696,876 14	134,185 72	508,938 14	
Obélisque de Louqsor	"	147,173 16	306,480 09	106,346 75	
Chambre des Pairs	"	"	169,807 70	2,830,192 30	
TOTAUX	34,042,798 55	15,823,511 90	2,738,971 83	6,794,431 62	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION

DES MONUMENTS PUBLICS ET HISTORIQUES.

SITUATION DES TRAVAUX

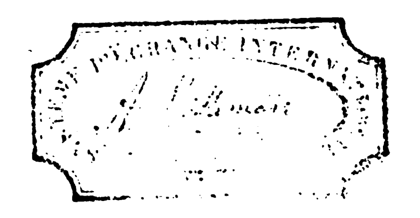
AU 31 DÉCEMBRE 1837.



PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

MARS 1838.



OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Les comptes précédemment rendus de la situation des travaux exécutés pour l'achèvement des monuments de la capitale, ont fait connaître, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833, l'emploi des crédits alloués, la nature des ouvrages faits, et l'état d'avancement des constructions.

Le compte des opérations de 1836, faisant mention des sommes dépensées dans chaque monument, soit depuis l'origine des constructions, soit depuis la reprise des travaux d'achèvement, on a cru devoir rappeler ce relevé de dépenses qui peut offrir de l'intérêt.

En 1837, on a continué les ouvrages entrepris dans tous les édifices ou monuments dotés par les lois du 27 juin 1833, 15 juin et 6 juillet 1836, à l'exception toutefois de l'arc de triomphe de l'étoile, achevé dans le courant de 1836.

Les crédits applicables à l'église royale de Saint-Denis et au Panthéon, ont été absorbés; néanmoins ces édifices ne sont pas achevés, et il sera nécessaire d'y consacrer de nouvelles ressources. Un projet spécial a été présenté cette année à la Chambre des députés, pour l'église royale de Saint-Denis.

Dans les autres établissements, les travaux seront poursuivis en 1838, avec activité.

Comparées aux années précédentes, les opérations de 1837 offrent les résultats généraux ci-après:

DÉTAIL.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.
Dépense	4,382,584f 30c	7,091,620f 87c	5,400,302f 60c	2,649,114f 88c	1,907,961f 47c
MAIN-D'ŒUVRE ET MATÉRIAUX.					
Nombre de journées	296,029	549,672	473,539	182,834	167,945
Cubes de pierre et moellon	19,784m 42	29,322m 25	16,820m 00	5,232m 21	7,994m 00
Kilogrammes de métaux	251,902 00	482,815 75	375,435 00	117,386 25	74,920 00
Stères de bois	2,956 34	5,409 99	4,951 00	4,943 00	2,424 00

NOTA. Les comptes de 1837 n'étant pas encore réglés, la dépense de cet exercice ne peut être évaluée qu'approximativement.

ÉGLISE DE LA MADELEINE.

Les travaux exécutés à l'église de la Madeleine, depuis le décret du 28 octobre 1806, qui a ordonné l'achèvement de cet édifice, s'élevaient au 1er janvier 1837 à, 12,215,705f 44c, savoir :

1807	17,525f 98c
1808	56,065 56
1809	846,240 92
1810	480,703 61
1811	554,214 98
1812	230,694 91
1813	144,039 96
1814	98,427 48
1815	12,167 68
1816	161,746 57
1817	231,397 44
1818	279,367 57
1819	268,860 21
1820	168,671 87
1821	185,756 97
1822	553,317 83
A reporter	4,289,199 54
Report	4,289,199f 54c
1823	434,361 72
1824	495,167 60
1825	528,759 49
1826	452,206 42
1827	495,026 68
1828	499,241 76
1829	499,913 82
1830	702,648 26
1831	394,791 63
1832	399,483 16
1833	1,035,298 75
1834	852,477 39
1835	832,403 74
1836	304,725 48
Total	12,215,705 44

Les crédits alloués pour l'église de la Madeleine sont : budget de 1833, ci	300,000 00
Par la loi du 27 juin 1833	2,600,000 00
Par celle du 6 juillet 1836	1,280,000 00
Total	4,180,000 00

Il a été employé en 1833	1,035,298f 75c	3,024,905 36
En 1834	852,477 39	
En 1835	832,403 74	
En 1836	304,725 48	
En sorte qu'il restait disponible pour 1837, et les exercices suivants		1,155,094 64

En 1837, on a exécuté une grande partie des travaux de marbrerie relatifs à l'établissement des balustrades qui doivent séparer de la nef le chœur et les chapelles latérales; on a fait la menuiserie de la porte monumentale qui doit être revêtue de bronze.

La dorure des voûtes et des parties sculptées qui s'y raccordent, a été pour-

suivie avec activité : les trois voûtes sphériques sont entièrement dorées et plusieurs parties accessoires sont également achevées.

Six échafauds ont été établis pour l'exécution des tableaux des archivoltes. Les artistes qui en sont chargés, ont commencé leurs travaux. Le tableau de l'hémicycle a été continué. Des marbres ont été achetés pour les deux groupes destinés aux chapelles des baptêmes et des mariages; ils ont été livrés aux statuaires, et leur mise en œuvre a été entreprise immédiatement. Différents ouvrages de maçonnerie ont été faits.

La somme disponible pour 1837, était de.............	1,155,094f 64c
Les dépenses de l'année sont évaluées à................	409,492 05
Reste pour 1838 (1).........	745,602 59

(1) Il a été employé, en 1837, savoir :

Journées d'ouvriers..........	25,311.
Pierres et briques..........	0 mèt. 668.
Sapin..........	48 stères.
Bois à façon..........	797.
Fer..........	911 kilog.
Cuivre et soudure..........	114.
Verres et glaces..........	34 mèt. sup.
Marbres..........	31,382 cub.

PANTHÉON.

La destination de cet édifice a éprouvé des variations; construit pour servir d'église abbatiale aux chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, il fut, après la révolution de 1789, consacré à la sépulture des grands hommes.

Les travaux d'achèvement de ce monument ont été repris en 1806, en exécution d'un décret impérial du 20 février de la même année.

Ils ont coûté, jusqu'à la fin de l'année 1836, 4,516,113f 67c, savoir :

1806	278,657f 78c	Report	2,356,452f 18c
1807	406,354 43	1822	51,464 50
1808	386,906 60	1823	131,141 64
1809	150,957 95	1824	58,771 86
1810	115,737 51	1825	32,986 24
1811	219,129 58	1826	64,538 79
1812	370,828 26	1827	70,990 26
1813	153,036 28	1828	63,228 63
1814	54,863 71	1829	27,931 88
1815	62,367 55	1830	24,861 11
1816	23,031 80	1831	82,701 52
1817	15,729 89	1832	94,193 59
1818	19,090 06	1833	484,808 36
1819	35,874 07	1834	445,059 63
1820	14,709 19	1835	276,522 11
1821	49,177 52	1836	250,461 37
A reporter	2,356,452 18	Total	4,516,113 67

Les crédits alloués pour l'achèvement du Panthéon, et dont l'emploi doit être communiqué aux Chambres, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833, sont :

Le crédit du budget de 1833		150,000f 00c
Celui de la loi du 27 juin		1,400,000 00
Total		1,550,000 00
Il a été employé en 1833	484,808f 36c	1,456,851 47
En 1834	445,059 63	
En 1835	276,522 11	
En 1836	250,461 37	
Restait disponible au 1er janvier 1837		93,148 53

Le compte rendu de la situation des travaux au 31 décembre 1837, faisait

connaître qu'à cette époque les fonds consacrés aux travaux d'achèvement étaient absorbés, et que la somme disponible était applicable aux objets d'art en cours d'exécution.

En effet, les sculptures du fronton et des bas-reliefs sous le porche ont été terminées et découvertes en 1837. Le solde du prix de ces importants ouvrages a été payé, ainsi que celui du modèle de la statue de l'Immortalité, qui doit couronner le monument.

Les peintures des pendentifs du dôme, terminées par Gérard, peu de temps avant sa mort, seront incessamment livrées au public.

Sur la somme restée disponible au 1er janvier 1837......	93,148f	53c
Il a été employé..	75,790	20
Reste au 1er janvier 1838..........	17,358	33

Ce reliquat est destiné à acquitter une somme de 10,000 francs, restant due aux héritiers Gérard, et à payer les travaux de démolition des échafauds qui ont servi à l'exécution des tableaux des pendentifs.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

Les dépenses faites pour l'isolement et l'agrandissement du Muséum d'histoire naturelle, depuis 1808 jusqu'au 1[er] janvier 1837, s'élèvent à 4,515,292[f] 43[c], savoir :

En 1808	132,086[f] 85[c]
1809	105,404 28
1810	259,170 77
1811	119,341 31
1812	42,712 17
1813	82,270 44
1814	6,648 70
1815	808 02
1816	"
1817	8,424 60
1818	88,800 00
1819	100,000 00
1820	99,844 26
1821	54,249 37
1822	45,866 57
A reporter	1,145,627 34
Report	1,145,627 34
En 1823	113,555 29
1824	120,096 39
1825	53,150 25
1826	49,392 13
1827	32,292 64
1828	48,494 25
1829	54,678 40
1830	49,976 87
1831	62,844 47
1832	69,293 07
1833	245,572 07
1834	1,385,267 31
1835	693,658 80
1836	391,393 15
Total	4,515,292 43

Les crédits alloués pour l'agrandissement du Muséum d'histoire naturelle, sont :

Au budget de 1833		150,000 00
Par la loi du 27 juin 1833		2,400,000 00
Par la loi du 6 juillet 1836		1,200,000 00
Total		3,750,000 00
Il a été employé : en 1833	245,572 07	2,715,637 33
En 1834	1,385,267 31	
En 1835	693,658 80	
En 1836	391,139 15	
Restait disponible au 1[er] janvier 1837		1,034,362 67

Les serres chaudes, la galerie de minéralogie et le bâtiment des singes, ont été terminés et livrés en 1837 à l'administration du Muséum. Sous très-peu de temps le public pourra être admis dans la galerie neuve, où l'on a déjà

transporté une partie des minéraux qui étaient placés dans les anciennes galeries.

La maçonnerie, la charpente et une grande partie de la menuiserie de la bibliothèque et de l'herbier, qui occuperont les pavillons construits aux deux extrémités de la galerie de minéralogie, ont été achevés; quelques mois suffiront pour mettre ces localités en état de service.

La grille sur le quai Saint-Bernard est presque entièrement posée, et la construction du corps de garde à l'angle de la rue de Seine, est fort avancée.

Le défonçage des terrains nouvellement acquis est fait aux trois quarts.

La bâche de multiplication, le hangar sur le terrain de la rue de Buffon, et le meuble en épine destiné à la galerie de minéralogie sont en cours d'exécution.

On continuera, en 1838, les travaux commencés; des adjudications seront passées pour ceux de distribution des eaux, pour la construction de l'amphithéâtre d'anatomie comparée et l'établissement des grilles d'entourage dans les nouveaux terrains.

La somme disponible au 1er janvier 1837, s'élevait à......	1,034,362f 67c
Les divers travaux de l'année ont occasionné une dépense évaluée à....	321,802 28
Reste au 1er janvier 1838 (1)..........	712,560 39

(1) Il a été employé en 1837 :

Journées d'ouvriers....	20,871
Pierre, moellon et meulière....	676 mètres cub.
Béton....	231,63
Ouvrages légers en plâtre, etc....	8,954 mèt. super.
Terrase....	15,270 mètres cub.
Carrelage....	251 mèt. super.
Bois de charpente....	325 ster.
Fonte, plomb et fer....	28,386 kilog.
Pavé....	3,731 mèt. super.
Caniveau....	140 mèt. lin.
Dallage en bitume....	451 mèt. sup.
Peinture à l'huile....	16,985 *id.*
Verre....	1,079 *id.*

ÉGLISE ROYALE DE SAINT-DENIS.

Les dépenses faites pour la restauration générale de l'église royale de Saint-Denis, entreprise en 1805, s'élèvent à 5,803,252 fr. 75 cent., savoir:

En 1805	189,949f 28c	Report	3,189,549f 22c
1806	591,062 48		
1807	442,653 13	En 1822	133,038 89
1808	63,280 93	1823	63,666 83
1809	202,722 79	1824	118,542 03
1810	251,110 43	1825	154,750 13
1811	144,407 99	1826	100,424 28
1812	305,204 17	1827	102,802 61
1813	307,729 24	1828	77,807 41
1814	89,957 56	1829	93,695 60
1815	25,599 83	1830	199,481 06
1816	64,342 25	1831	98,473 74
1817	94,528 33	1832	93,261 20
1818	149,901 96	1833	291,346 66
1819	99,340 65	1834	487,357 36
1820	88,304 01	1835	461,999 49
1821	79,454 19	1836	137,056 24
A reporter	3,189,549 22	Total	5,803,252 75

Les crédits alloués, pour la restauration de l'église de Saint-Denis, sont:

Au budget de 1833		100,000f 00c
Par la loi du 27 juin 1833		1,350,000 00
Au budget de 1838 :		
Ce crédit spécialement destiné à la reconstruction de la tour septentrionale		150,000 00
Total		1,600,000 00
Il a été employé en 1833	291,346f 66c	1,377,759 75
En 1834	487,357 36	
En 1835	461,999 49	
En 1836	137,056 24	
Restait		222,240 25

Cette somme doit être divisée selon les destinations auxquelles elle s'applique.

1° Le reliquat du crédit affecté aux travaux de restauration générale, par la loi du 27 juin 1833 . . . . 72,240f 25c

2° Le crédit consacré à la restauration de la tour septentrionale de la façade, dont la flèche avait été frappée de la foudre. . 150,000 00

SOMME ÉGALE 222,240 25

Dans le compte rendu à la fin de 1836, on avait annoncé que le crédit était épuisé, et que les travaux avaient été suspendus. Cette annonce semblerait contradictoire avec l'existence d'un excédant de fonds, montant à.... 72,240f 25c

Il convient donc d'expliquer les causes de ce reliquat, et son emploi en 1837.

Une maison, qui masque en partie le portail de l'église royale de Saint-Denis, avait été vendue, par licitation en 1834, et l'État en avait fait l'acquisition afin de pouvoir dégager entièrement la façade, mais il avait été stipulé que le payement du prix de cet immeuble ne serait fait qu'à la majorité d'un enfant mineur; il fallait, par conséquent, tenir en réserve les fonds nécessaires pour opérer la libération de l'État, qui a eu lieu en 1837.

Un marché avait été passé pour la facture de l'orgue; mais, la confection de cet instrument n'étant pas terminée, il a fallu réserver la portion non encore exigible du prix.

Une semblable circonstance s'est présentée pour l'acquisition de l'horloge qui doit être placée sur la façade principale.

Ainsi, il ne restait plus à employer, à la fin de 1836, aucune portion de crédit de la loi du 27 juin 1833, bien que la somme votée ne fût pas totalement sortie des caisses de l'État.

Sur la portion disponible du crédit, au 1er janvier 1837 . . . . . . 72,240f 25c

Il a été employé, pour solder la propriété acquise, pour continuer les payements relatifs à l'orgue et à l'horloge, et pour quelques objets de détail 71,592 95

En sorte qu'il n'est resté que 647 30

Le crédit de 150,000 fr. porté au budget de 1838 a été, conformément à sa destination, consacré aux travaux de la flèche de la tour septentrionale.

Cette flèche a été démolie dans sa partie supérieure, qui avait été trop endommagée pour qu'il fût possible de la restaurer. Elle a été dérasée des deux tiers de sa hauteur.

Les échafauds nécessaires aux travaux ont été établis, et la reconstruction a

été entreprise, mais elle a été arrêtée à 4 mètres, par la rigueur de la saison. Toutefois la taille des matériaux, dans le chantier, n'a pas été ralentie; elle est aujourd'hui à peu près achevée, et les opérations de la pose, qui seront très-prochainement reprises, permettront de terminer la flèche en deux mois.

Le crédit de 150,000 fr., voté par la loi de finances de 1838, était applicable à cet exercice, mais l'urgence des travaux était telle, qu'il a fallu les commencer sur-le-champ. Une ordonnance royale rendue après la dernière session, y a affecté par anticipation.. 50,000f 00c

Les dépenses se sont élevées au même chiffre............. 50,000 00

Reste donc à employer, en 1838 (1), le complément du crédit. 100,000 00

Cette somme suffira aux dépenses qui restent à faire.

(1) Le nombre des journées d'ouvriers a été de.. 10,208.

On a employé : Pierres de Bagneux et de Saint-Nom........................ 107 mètres cub.

Bois de charpente pour les échafaudages........................ 15 mètres cub.

Plats-bords et madriers.................................... 388 mètres super.

ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS.

L'ancien couvent des Petits-Augustins, précédemment occupé par le Musée des monuments français, a été affecté à l'École des Beaux-Arts, par une ordonnance royale du 16 décembre 1816.

On a entrepris, en 1818, la construction des nouveaux bâtiments nécessaires au service que comportait cette destination. Les dépenses faites depuis cette époque, jusques et y compris 1836, s'élèvent, savoir :

1818	21,189f 62c	Report	902,746f 51c
1819	19,810 38	1828	65,799 58
1820	99,994 05	1829	103,314 77
1821	128,192 42	1830	159,997 79
1822	132,272 04	1831	100,311 13
1823	97,835 14	1832	83,557 38
1824	97,199 47	1833	229,251 52
1825	109,468 36	1834	629,142 49
1826	111,229 57	1835	608,904 31
1827	85,555 46	1836	402,840 38
A reporter	902,746 51	Total	3,285,865 86

Les crédits alloués, en 1833, pour l'achèvement des nouveaux bâtiments de l'École des Beaux-Arts, sont :

Au budget de 1833		100,000f 00c
Par la loi du 27 juin 1833		1,900,000 00
Total		2,000,000 00
Il a été employé en 1833	229,221f 52c	1,870,108 70
En 1334	629,142 49	
En 1835	608,904 31	
En 1836	402,840 38	
Restait disponible au 1er janvier 1837		129,891 30

Ainsi qu'il résulte du compte rendu de la situation des travaux à la fin

de l'année 1836, le bâtiment principal était, à cette époque, terminé, à l'exception de quelques ouvrages de détail. Les maisons qui masquaient l'entrée de l'établissement sur la rue des Petits-Augustins avaient été acquises.

En 1837, ces maisons ont été démolies; on a commencé, sur l'emplacement qu'elles occupaient, la construction de la grille d'entrée et des pavillons des concierges.

Une colonne a été érigée au milieu de la cour.

Les portes du Palais des Beaux-Arts, et les lambris de la galerie du premier étage, ont été terminés.

On a également achevé les peintures des salles et galeries, ainsi que la dorure de la coupole de l'amphithéâtre.

Les ouvrages de fumisterie ont aussi reçu leur complément.

La somme disponible au 1er janvier 1837, s'élevait à.....	129,891f 30c
Les travaux exécutés dans le cours de l'année sont évalués à (1)..	77,621 18
RESTE au 1er janvier 1838..........	52,270 12

Cette somme sera consacrée au payement des ouvrages d'établissement de la grille d'entrée, et à quelques détails. Ainsi, au moyen des ressources que lui a affectées la loi du 27 juin 1833, le Palais des Beaux-Arts sera très-prochainement terminé.

(1) Il a été employé en 1837 :

Journées d'ouvriers..	9,386
Pierres de diverses natures..................................	275 m. cub.
Fonte de fer..	1,600 kil.
Lambris et plafonds..	420 m. sup.
Dorure..	120 *idem*

HOTEL DU QUAI D'ORÇAY.

L'hôtel du quai d'Orçay fut commencé en 1810, pour y loger le ministère des affaires étrangères.

En 1833, il fut question d'y établir le ministère du commerce et des travaux publics, et des crédits ont été alloués pour continuer les travaux, dans la vue de lui donner cette destination qui est abandonnée.

Le Gouvernement est aujourd'hui dans l'intention d'y transférer le Conseil d'État et la Cour des comptes. Cette mesure est dictée par la convenance de rendre au domaine l'hôtel Molé, actuellement occupé par le Conseil d'État, et la nécessité d'opérer prochainement la translation de la Cour des comptes dans un nouveau local, attendu que celui dont cette Cour est aujourd'hui en possession va se trouver envahi, par suite de l'agrandissement, devenu indispensable, du Palais de Justice de Paris.

Les diverses dépenses que la construction de l'Hôtel du quai d'Orçay a occasionnées, depuis l'origine des travaux jusqu'à la fin de 1836, s'élèvent, savoir :

Dépenses antérieures à 1820, et soldées par le ministère des affaires étrangères, ci	5,354,101f 59c
En 1820	264,338 09
1821	6,940 50
1822	5,828 97
1823	2,201 64
1824	7,707 26
1825	5,932 00
1826	1,260 00
1827	2,100 19
A reporter	5,650,410 24
Report	5,650,410f 24c
En 1828	2,418 36
1829	2,185 33
1830	6,621 92
1831	5,193 97
1832	3,611 18
1833	570,190 89
1834	1,845,911 62
1835	1,131,770 19
1836	245,919 47
Total	9,464,233 17

Les divers crédits alloués depuis 1832, pour les travaux de l'Hôtel du quai d'Orçay, sont :

Au budget de 1833	150,000f 00c
Par la loi du 27 juin 1833	3,450,000 00
Par celle du 6 juillet 1836	607,000 00
Total	4,207,000 00
A reporter	4,207,000 00

Report.		4,207,000f 00c
Il a été employé en 1833.	570,190f 89c	
En 1834.	1,845,911 62	3,793,792 17
1835.	1,131,770 19	
1836.	245,919 47	
Restait disponible au 1er janvier 1837.		413,207 83

Conformément aux dispositions qui ont déterminé l'allocation du dernier crédit de 607,000 francs, les travaux de 1837 ont eu pour objet la continuation des constructions proprement dites; tout ce qui s'applique à l'appropriation intérieure devant être ajourné, jusqu'à ce qu'une décision fût arrêtée sur la destination de l'édifice.

Les travaux ont consisté dans la construction des terrasses et perrons aux deux extrémités de la façade sur le quai; les emmarchements des soubassements; la pose de la grille au-devant de la façade; l'établissement des dallages entre le soubassement et la grille, celui d'un trottoir en asphalte; les soubassements en arrière-corps sur les rues de Belle-Chasse et de Poitiers; l'achèvement des dallages des galeries de la cour principale; le dallage du grand vestibule, celui des galeries latérales et des passages des cours de service.

Le ravalement du soubassement de la cour principale; des cages d'escaliers et des cours de service; l'achèvement des fosses d'aisances; l'établissement de réservoirs sous le comble et des pompes destinées à les alimenter; la continuation de la sculpture des galeries autour de la cour principale et des escaliers; le carrelage de plusieurs pièces des entresols.

La pose de portes et de croisées; l'établissement des loges de portiers. Enfin de nombreux ouvrages accessoires.

Le crédit disponible au 1er janvier 1837, était de.	413,207f 83c
La dépense des travaux exécutés dans le cours de ladite année a été évaluée à (1).	282,968 02
Reste au 1er janvier 1838.	130,239 81

(1) Il a été employé aux travaux de l'Hôtel du quai d'Orçay, 30,019 journées d'ouvriers.

Dans ce nombre ne sont pas comprises les journées des ouvriers qui ont travaillé à préparer ou confectionner, dans les ateliers des entrepreneurs, les objets mis en place.

Terrasse. (Fouille)	2,439	mèt. cub.
Verres de diverses natures	898	mèt. sup.
Béton et plâtre	626	mèt. cub.
Légers ouvrages de maçonnerie	4,652	mèt. sup.
Bois de charpente	157	mèt. cub.
Bois de menuiserie	1,200	mèt. sup.
Fer et fonte	19,741	kilog.
Plomb	1,387	*idem.*

MONUMENT DE JUILLET.

Il a été alloué, pour subvenir aux dépenses du monument à élever sur l'emplacement de la Bastille, à la mémoire des combattants morts pendant les journées de juillet, un crédit de 900,000 francs, savoir :

Au budget de 1833		200,000f 00c
Par la loi du 27 juin de la même année		700,000 00
TOTAL		900,000 00
Il a été employé : en 1833	78,303f 28c	614,198 02
En 1834	35,632 60	
En 1835	309,752 99	
En 1836	190,509 15	
Restait disponible au 1er janvier 1837		285,801 98

Les travaux du monument de juillet, qui avaient présenté des difficultés les années précédentes, ont été, en 1837, suivis avec activité dans les ateliers des entrepreneurs des bronzes.

Les quatre pièces qui restaient à fournir, pour former la plinthe de la base de la colonne, ont été fondues et transportées au chantier du monument.

Les pièces ornées qui complètent l'ensemble du piédestal et la base ont été heureusement coulées. Les travaux de ciselure de ces différentes pièces se continuent sans interruption.

Les deux tambours cannelés à placer au-dessus de la base ont été réunis de manière à ne former qu'une seule grande pièce, qui a été fondue avec succès.

Le chapiteau de la colonne qui, par son développement et ses détails, formera la pièce la plus importante du monument, est depuis longtemps l'objet d'un travail considérable. Les nombreuses parties qui en composent le modèle, ont été transportées à la fonderie du Roule, et montées dans la fosse, pour être coulées. Il ne reste qu'à construire le noyau et à faire l'opération du séchage; ce qui permettra de fondre dans le courant de mai.

Tous les tambours unis ayant été terminés et tournés en 1836, les pièces qui restent à fondre sont les quatre tambours ornés, le tambour cannelé sous le chapiteau, la lanterne et la balustrade.

Les travaux d'ajustage s'exécutent avec le plus grand soin; il a été établi, à cet effet, dans le chantier du monument, un appareil à vapeur qui fait mouvoir des machines à dresser, dont l'action permet d'espérer une grande précision dans le dressage des plaques, et les ajustements.

Les modèles du chapiteau et des pièces qui seront fondues en 1838, ont été faits en 1837.

Les marbres du second soubassement ont été taillés. On a posé la première assise en granit, et la base en marbre blanc.

On a exécuté en outre différents ouvrages de détail.

La somme disponible au 1er janvier 1837, était de......	285,801f 98c
Les travaux exécutés pendant ce dernier exercice, sont évalués à (1)......................................	89,952 53
Reste au 1er janvier 1838........	195,849 45

(1) Il a été employé en journées d'ouvriers :

Marbriers, tailleurs de pierre, serruriers, sculpteurs, etc., au chantier........................	2,962
Fondeurs, ciseleurs, serruriers, etc., dans les ateliers......................................	9,149
	12,108

COLLÉGE DE FRANCE.

Les travaux entrepris pour l'agrandissement et la restauration des bâtiments du Collége de France, n'ont pas été suivis, en 1837, avec l'activité que l'administration aurait désiré y apporter. Ce ralentissement a été causé par le retard qu'éprouve l'acquisition de la maison formant l'angle de la place de Cambrai, et de la rue Saint-Jacques.

Dans le compte qui a été rendu de la situation des dépenses, au 31 décembre 1836, il a été annoncé que les prétentions du propriétaire de cet immeuble rendaient indispensable le recours à la voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les enquêtes prescrites par la loi du 7 juillet 1833, ont eu lieu dans le cours de l'année 1837; une ordonnance de cessibilité a été rendue. Les formalités préliminaires sont toutes accomplies, et très-prochainement la fixation du prix sera déterminée par le jury institué par la loi de 1833.

Les crédits affectés aux travaux du collége de France, sont :

Au budget de 1833		50,000f 00c
Par la loi du 27 juin 1833		650,000 00
Par celle du 6 juillet 1836		640,000 00
TOTAL		1,340,000 00
Il a été employé en 1833	106,566f 40c	830,766 05
En 1834	211,550 29	
En 1835	378,759 45	
En 1836	133,889 91	
RESTAIT disponible au 1er janvier 1837		509,233 95

On a commencé, en 1837, la construction de l'amphithéâtre de droit public, dont les fondations ont été terminées, et les murs en élévation, portés à la hauteur de 1 mètre 20 cent. au-dessus du sol.

Les fouilles et les caves du bâtiment formant portique entre les deux cours, et faisant face à la rue Saint-Jacques, ont été exécutées: les constructions sont arrivées à la hauteur du sol.

Le mur de soutènement, qui sert de clôture du côté de la place Fromentelle et de la rue du Cimetière Saint-Benoît, a été terminé; le pavé de la

grande cour a été renouvelé; le trottoir qui borde les bâtiments sur la place de Cambrai, a été établi.

Divers ouvrages, relatifs à la restauration ou à l'appropriation prévues des anciens bâtiments, ont été faits : ainsi, les corps d'armoires des galeries de minéralogie et d'anatomie, ont été posés et mis à la disposition de MM. les professeurs.

On a posé dans l'amphithéâtre de physique, les appareils destinés aux expériences d'optique. Les perrons du bâtiment en aile à gauche, ont été renouvelés; des raccords et des incrustements ont été faits aux soubassements.

La somme disponible au 1er janvier 1837, s'élevait à.....	509,233f 95c
Les dépenses sont évaluées à (1)........................	89,591 15
Reste au 1er janvier 1838........	419,642 80

(1) Il a été employé en 1837, savoir :

Journées d'ouvriers........................	12,040
Pierres de toutes natures, moellons et meulière........................	1,242 mèt. cub.
Briques........................	8,200
Pavés........................	7,140
Chêne et sapin pour menuiserie........................	246 mèt. sup.
Gros fer et plomb........................	700 kilog.

OBÉLISQUE DE LOUQSOR.

Le compte rendu de la situation des travaux, au 31 décembre 1836, a signalé le succès des opérations relatives au levage de l'Obélisque.

Il restait, à cette époque, à compléter la fourniture des granits de la plate-forme et de la bordure, à terminer le piédestal, et à exécuter la balustrade qui doit former l'enceinte du monument.

Les fonds consacrés à l'ensemble des travaux, s'élèvent à 560,000 francs, savoir :

Par la loi du 27 juin 1833		300,000f 00c
Par celle du 6 juillet 1836		260,000 00
Total		560,000 00
Il a été employé : en 1833	30,002f 85	404,378 52
En 1834	51,718 06	
En 1835	65,452 25	
En 1836	257,205 36	
Restait au 1er janvier 1837		155,621 48

Pendant le cours de l'année 1837, la fourniture des granits a été complétée. On a entrepris et presque achevé le polissage du piédestal ; différentes dépenses qui s'appliquaient encore à l'érection de l'Obélisque ont été réglées ; plusieurs travaux accessoires ont été exécutés.

Il restait au 1er janvier 1837	155,621f 48c
Le montant des travaux et fournitures, pendant la durée de cet exercice, est évalué à	78,879 92
Reste au 1er janvier 1838	76,741 56

Cette somme doit être employée au payement de ce qui reste encore à faire, pour polir le piédestal et poser la plate-forme, et pour exécuter les travaux de la balustrade, qui ne pourront être entrepris qu'après l'achèvement du piédestal.

SALLE DES SÉANCES DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

AU PALAIS DU LUXEMBOURG.

Il a été alloué, par la loi du 15 juin 1836, pour la construction d'une nouvelle salle des séances de la Chambre des Pairs et de ses dépendances, un crédit de.. 3,000,000f 00c

Le 19 juillet de la même année, il a été passé, pour l'exécution des travaux, une première adjudication applicable aux fouilles et aux constructions, jusques et compris l'assise d'entablement du premier ordre, au droit du plancher haut du rez-de-chaussée. Les ouvrages faits dans le cours de la même année, se sont élevés à........................ 144,776 86

Restait disponible au 1er janvier 1837... 2,855,223 14

En 1837, on a continué les constructions, qui ont été élevées, conformément aux conditions de l'adjudication, jusqu'à la hauteur du premier étage.

Sur la somme disponible de........................ 2,855,223f 14c

les dépenses effectuées s'élèvent approximativement à...... 360,271 19

Reste au 1er janvier 1838.............. 2,494,951 95

Une nouvelle adjudication a été passée le 24 avril 1837, pour la suite des travaux jusqu'à leur achèvement. Les mesures prises pour leur exécution permettent d'espérer qu'ils seront poussés avec une grande activité pendant la campagne de 1838.

RÉSUMÉ

DES DÉPENSES FAITES POUR L'ACHÈVEMENT DES MONUMENTS.

MONUMENTS.	DÉPENSES antérieures à 1833.	DÉPENSES de 1833 à 1837.	DÉPENSES de l'exercice 1837.	RESTE à dépenser sur les crédits votés depuis 1833.	OBSERVATIONS.
Arc de l'Étoile	8,321,098f 91c	2,419,916f 35c	"	"	
Madeleine	9,191,375 18	3,024,905 36	409,492f 05c	745,602f 59c	
Panthéon	3,059,262 20	1,456,871 47	75,790 20	17,358 33	
Muséum d'histoire naturelle	1,799,401 10	2,713,637 33	321,802 28	712,560 39	
Église royale de Saint-Denis	4,425,493 00	1,377,759 75	121,592 95	647 30	
École royale des Beaux-Arts	1,415,727 16	1,870,108 70	77,621 18	52,270 12	
Hôtel du quai d'Orçay	5,670,441 00	3,793,792 17	282,968 02	130,239 81	
Monument de Juillet	"	614,198 02	89,952 53	195,849 45	
Collége de France	160,000 00	830,766 05	89,591 15	419,642 80	
Obélisque de Louqsor	"	404,378 52	78,879 92	76,741 56	
Chambre des Pairs	"	144,776 86	360,271 19	2,494,951 95	
TOTAUX	34,042,798 55	18,653,110 58	1,907,961 47	4,845,864 30	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION

DES MONUMENTS PUBLICS ET HISTORIQUES.

SITUATION DES TRAVAUX

AU 31 DÉCEMBRE 1838.



PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

MDCCCXXXIX.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833, il a été, depuis cette époque, dressé chaque année une situation des crédits alloués pour l'achèvement des monuments de la capitale; des explications ont été données sur l'emploi des crédits, sur la nature des ouvrages faits, et sur le degré d'avancement des constructions.

La même obligation est imposée à l'administration, pour les travaux de l'exercice qui vient de s'écouler; elle s'empresse d'y satisfaire.

Antérieurement à 1838, l'arc de triomphe de l'Étoile a été achevé, et ne doit plus faire partie du présent compte rendu.

D'autres édifices, au contraire, ont reçu des allocations par la loi du 18 juillet 1838, et doivent y prendre place. Ce sont:

L'hôtel des archives du royaume,

L'école royale vétérinaire d'Alfort,

Les bureaux des ministères de l'intérieur et du commerce,

Ceux du ministère de l'instruction publique,

La maison royale de Charenton,

L'institution des jeunes aveugles,

Enfin la colonne de Boulogne.

Les travaux de 1838 ont suivi une marche régulière, et ont été conduits avec activité. Les prix de la main-d'œuvre et des matériaux ont reçu un accroissement assez considérable, mais les travaux ayant, pour la plupart, été adjugés en 1837 ou au commencement de 1838, l'effet de la hausse des prix n'a pas été aussi immédiat qu'on aurait pu le craindre, en sorte que les calculs de prévision sur lesquels les devis étaient établis n'ont pas été notablement changés.

Comparées aux années précédentes, les opérations de 1838 offrent les résultats généraux ci-après:

DÉTAIL.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.
Dépense	4,382,584f 30c	7,091,620f 87c	5,400,302f 60c	2,649,114f 88c	2,038,984f 45c	3,513,477f 04c
MAIN-D'ŒUVRE ET MATÉRIAUX.						
Nombre de journées	296,029	549,672	473,532	182,834	167,945	206,138
Cubes de pierre, moellon, etc.	19,784m 42	29,322m 25	16,820m 00	5,232m 21	7,994m 00	16,186m 00
Kilogrammes de métaux	251,902 00	482,815 75	375,435 00	117,386 25	74,920 00	316,518 00
Stères de bois	2,956 34	5,409 99	4,951 00	4,943 00	2,424 00	1,031 00

NOTA. Les comptes de 1838 n'étant pas encore réglés, la dépense de cet exercice ne peut être évaluée qu'approximativement.

ÉGLISE DE LA MADELEINE.

Les travaux exécutés à l'église de la Madeleine depuis le décret du 28 octobre 1806, qui a ordonné l'achèvement de cet édifice, jusqu'au 1er janvier 1838, se sont élevés à 12,647,294 fr. 95 cent., savoir :

En 1807	17,525^f 98^c
1808	56,065 56
1809	846,240 92
1810	480,703 61
1811	554,214 98
1812	230,694 91
1813	144,039 96
1814	98,427 48
1815	12,167 68
1816	161,746 57
1817	231,397 44
1818	279,367 57
1819	268,860 21
1820	168,671 87
1821	185,756 97
1822	553,317 83
A reporter	4,289,199 54
Report	4,289,199^f 54^c
En 1823	434,361 72
1824	495,167 60
1825	528,759 49
1826	452,206 42
1827	495,026 68
1828	499,241 76
1829	499,913 82
1830	702,648 26
1831	394,791 63
1832	399,483 16
1833	1,035,298 75
1834	852,477 39
1835	832,403 74
1836	304,725 48
1837	431,589 51
Total	12,647,294 95

Le compte particulier des crédits accordés depuis la loi du 27 juin 1833 se résume, jusqu'à l'expiration de l'exercice 1837, ainsi qu'il suit :

Allocation portée au budget de 1833		300,000^f 00^c
Par la loi du 27 juin 1833		2,600,000 00
Par celle du 6 juillet 1836		1,280,000 00
Total		4,180,000 00
Il a été employé en 1833	1,035,298^f 75^c	3,456,494 87
en 1834	852,477 39	
en 1835	832,403 74	
en 1836	304,725 48	
en 1837	431,589 51	
Il restait disponible au 1er janvier 1838		723,505 13

En 1838, on a fait quelques parties de ravalement intérieur. Le dallage intérieur a été en grande partie exécuté ; on y a employé non-seulement les

marbres précédemment approvisionnés, mais encore ceux dont l'acquisition a été nécessaire pour compléter le travail. Il ne reste plus à daller que l'enceinte des chapelles latérales, celle des deux grandes chapelles des baptêmes et des mariages, et l'espace formant le porche intérieur entre ces deux chapelles. Ce dernier travail ne pourra avoir lieu qu'après la pose des deux groupes qui doivent être placés dans ces chapelles, et après que la construction du plancher de l'orgue aura permis de démolir l'échafaud conservé à cet effet.

Les marches et les balustrades ont été terminées, à l'exception de celles des chapelles des baptêmes et des mariages, dont l'exécution a été ajournée par les motifs qui viennent d'être énoncés.

Quelques sculptures d'ornement ont été faites.

La dorure de la voûte et des ornements intérieurs a été continuée: pour cette opération, les échafauds ont été successivement démolis et rétablis, selon le degré d'avancement des travaux; il ne reste plus à dorer que la partie de l'entablement du grand ordre, qui répond au plancher de l'orgue.

Des incrustements en marbre ont été pratiqués au soubassement circulaire du chœur.

L'exécution des groupes destinés à la décoration du maître-autel et des chapelles principales se poursuit; des acquisitions de marbres ont eu lieu dans ce but.

Les artistes chargés des peintures des archivoltes ont aussi continué leurs travaux.

Différents ouvrages de maçonnerie, de serrurerie, de menuiserie, vitrerie, etc., ont été faits dans diverses parties de l'édifice.

La somme disponible pour 1838, était de	723,505 13
Les dépenses de l'année sont évaluées à (1)	253,505 13
Il restera pour 1839	470,000 00

(1) Il a été employé en 1838 :

Journées d'ouvriers de toutes professions	16,927.
Pierre	15 mèt. 40
Béton	245 mèt. 23
Marbre en œuvre	97 mèt. 52
Cuivre, soudure, etc	92 kil. 15

PANTHÉON.

Les travaux d'achèvement de ce monument, repris en 1806, en exécution d'un décret du 20 février de la même année, ont coûté jusqu'à la fin de 1837, une somme de 4,593,015 fr., 21 cent., savoir :

En 1806	278,657f 78c	Report	2,407,916f 68c
1807	406,354 43	En 1823	131,141 64
1808	386,906 60	1824	58,771 86
1809	150,957 95	1825	32,986 24
1810	115,737 51	1826	64,538 79
1811	219,129 58	1827	70,920 26
1812	370,838 26	1828	63,228 63
1813	153,036 28	1829	27,931 88
1814	54,863 71	1830	24,861 11
1815	62,367 55	1831	82,701 52
1816	23,031 80	1832	94,193 59
1817	15,729 89	1833	484,808 36
1818	19,090 06	1834	445,059 63
1819	35,874 07	1835	276,522 11
1820	14,709 19	1836	250,461 37
1821	49,177 52	1837	76,901 54
1822	51,464 50		
A reporter	2,407,916 68	Total	4,593,015 21

Les crédits alloués depuis la loi du 27 juin 1833, et dont l'emploi doit être soumis aux Chambres, conformément à l'article 19 de ladite loi, sont :

Celui qui a été porté au budget de 1833		150,000f 00c
Et celui qui a été accordé par la loi du 27 juin		1,400,000 00
Total		1,550,000 00
Les dépenses se sont élevées en 1833, à	484,808f 36c	1,533,753 01
en 1834	445,059 63	
en 1835	276,522 11	
en 1836	250,461 37	
en 1837	76,901 54	
Il restait disponible au 1er janvier 1838		16,246 99

Cette somme a été employée. Un payement de 10,000 francs a été fait pour

solde des peintures des pendentifs du dôme, par M. Gérard, le surplus a servi à l'acquittement de divers ouvrages de détail. Les crédits n'ont pas suffi pour terminer les travaux. Il reste encore : 1° à poser les portes monumentales de la façade, dont les bronzes et les ferrures sont établis; 2° à confectionner les quatre portes latérales; et 3° à achever le perron et la grille du côté du nord. Il a été impossible de terminer l'enceinte sur ce point, car elle doit occuper les terrains actuels de la voie publique, et même empiéter sur les propriétés particulières situées à l'angle de la rue des Sept-Voies. Il y a donc nécessité d'acquérir ces propriétés et de reculer l'alignement.

Un projet de retranchement, comprenant l'abandon à la circulation d'une partie des bâtiments de l'ancienne prison de Montaigu, ainsi que de plusieurs maisons de la rue des Sept-Voies et de la place Saint-Étienne-du-Mont, est en ce moment le sujet d'un arrangement à conclure avec la ville de Paris. D'après les dispositions de ce projet, qui devra recevoir la sanction législative, le Panthéon sera entouré d'une place régulière et digne à tous égards de ce magnifique monument.

Un crédit devra être ultérieurement demandé pour le complet achèvement de cet édifice.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

Les dépenses relatives à l'agrandissement du muséum d'histoire naturelle, se sont élevées, depuis 1808, jusqu'au 1er janvier 1838, à 4,887,188 fr. 78 cent., savoir :

En 1808	132,086f 85c	Report	1,259,182f 63c
1809	105,404 28	En 1824	120,096 39
1810	259,170 77	1825	53,150 25
1811	119,341 31	1826	49,392 13
1812	42,712 17	1827	32,292 64
1813	82,270 44	1828	40,494 25
1814	6,648 70	1829	54,678 40
1815	808 02	1830	49,976 87
1816	»	1831	62,844 47
1817	8,424 60	1832	69,893 07
1818	88,800 00	1833	245,572 07
1819	100,000 00	1834	1,385,267 31
1820	99,844 26	1835	693,658 80
1821	54,249 37	1836	391,193 15
1822	45,866 57	1837	372,096 35
1823	113,555 29		
A reporter	1,259,182 63	Total	4,887,188 78

Les crédits dont il doit être rendu compte en exécution de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833, sont :

Celui du budget de 1833	150,000f 00c
de la loi du 27 juin de la même année	2,400,000 00
de la loi du 6 juillet 1836	1,200,000 00
Total	3,750,000 00

Les dépenses se sont élevées en 1833, à	245,572f 07c	3,087,787 68
En 1834, à	1,385,267 31	
En 1835, à	693,658 80	
En 1836, à	391,193 15	
En 1837, à	372,096 35	
Restait à dépenser au 1er janvier 1838		662,212 32

Les opérations de 1838 ont eu pour objet :

Les aménagements intérieurs du pavillon de l'herbier à l'une des extrémités de la nouvelle galerie de minéralogie ;

L'exécution d'une partie des armoires du pavillon de la bibliothèque à l'extrémité opposée de la galerie ;

L'établissement d'un grand meuble, sous forme d'épine, pour les collections de minéralogie;

La construction d'un aqueduc et la pose d'une partie de tuyaux de conduites en fonte, pour la distribution des eaux dans le Jardin;

Le reculement de l'alignement sur le quai Saint-Bernard, et la pose d'une grille;

La construction d'un corps-de-garde, et d'un grand hangar;

Le défonçage d'une partie des terrains nouvellement acquis, et le placement d'une partie des grilles d'entourage;

L'établissement d'une bâche de multiplication chauffée à l'eau chaude;

La construction d'un amphithéâtre d'anatomie comparée.

Il reste à faire encore sur les crédits alloués:

Le complément des travaux d'appropriation de la bibliothèque;

Une partie du service des eaux;

Une partie des grilles d'entourage;

Des murs d'espalier;

Des bâches en pierre et en bois;

Une boucherie et un abattoir;

Une fabrique pour dépôt d'outils.

Le crédit disponible au 1er janvier 1838, était de...........	662,212 32
Les dépenses de l'exercice s'élèveront approximativement à (1).	402,212 32
Il reste à appliquer aux opérations de 1839................	260,000 00

(1) Il a été employé, en 1838, au muséum d'histoire naturell e :

Journées d'ouvriers de toutes professions	32,592.
Cube de pierres de diverses natures	136 mèt. 422.
Cube de béton	3 mèt. 416.
Superficie de carrelage	58 mèt. 15.
Cube de bois neuf de charpente	92 mèt. 216.
Fer de diverses natures	89,832 kil.
Plomb	15,583 kil.
Cuivre employé en partie pour robinets	1,563 kil.
Fontes diverses	88,525 kil.
Tôle	339 kil.
Superficie de menuiserie	925 mèt.
Superficie de parquet	1,082 mèt.
Menuiseries diverses	3,155 mèt. lin.
Treillages en bois	1,084 mèt.
Peinture	16,494 mèt. sup.
Vitrerie	863 mèt. sup.
Couverture en ardoises et en tuiles	1,167 mèt. sup.
Pavage	536 mèt. sup.

ÉGLISE ROYALE DE SAINT-DENIS.

La restauration de l'église royale de Saint-Denis, entreprise en 1805, a occasionné, jusqu'au 1er janvier 1838, une dépense de 5,925,270 fr. 96 cent., savoir :

En 1805	189,949f 28c	Report	3,189,549f 22c
1806	591,062 48	En 1822	133,038 89
1807	442,653 13	1823	63,666 83
1808	63,280 93	1824	118,542 03
1809	202,722 79	1825	154,750 13
1810	251,110 43	1826	100,424 28
1811	144,407 99	1827	102,802 61
1812	305,204 17	1828	77,807 41
1813	307,729 24	1829	93,695 60
1814	89,957 56	1830	199,481 06
1815	25,599 83	1831	98,473 74
1816	64,342 25	1832	93,261 20
1817	94,528 33	1833	291,346 66
1818	149,901 96	1834	487,357 36
1819	99,340 65	1835	461,999 49
1820	88,304 01	1836	137,056 24
1821	79,454 19	1837	122,018 21
A reporter	3,189,549 22	Total	5,925,270 96

Les crédits alloués depuis 1833, et dont l'emploi doit être communiqué aux Chambres, sont :

Au budget de 1833		100,000f 00c
Par la loi du 27 juin 1833		1,350,000 00
Au budget de 1837, pour la reconstruction de la flèche	50,000f 00c	150,000 00
Au budget de 1838, avec même destination	100,000 00	
Par la loi du 18 juillet 1838		200,000 00
Total		1,800,000 00
Il a été employé en 1833	291,346f 66c	1,499,777 96
En 1834	487,357 36	
En 1835	461,999 49	
En 1836	137,056 24	
En 1837	122,018 21	
Il restait pour 1838		300,222 04

En 1838, on a terminé la reconstruction de la flèche; la somme affectée à ce travail a suffi aux dépenses.

Les ouvrages de restauration ont été exécutés aux deux tours de la façade, qui ont été terminées, à l'exception de la balustrade de celle du midi.

La réparation de la plateforme entre les deux tours a été faite.

Les voûtes des trois premières travées de la nef ont été consolidées, et les croisées de ces travées ont été remises en bon état.

Le buffet d'orgue a été confectionné; il ne reste plus qu'à en opérer la pose.

Les grilles des chapelles du chœur ont été placées.

Les sculptures du tombeau de Louis XII ont été restaurées.

Diverses statues ont été réparées et posées, soit dans les chapelles de l'église, soit dans la crypte.

Des vitraux ont été établis ou restaurés.

Enfin une maison située à l'angle de la rue des Prêtres a été acquise pour dégager les abords de l'édifice.

Les opérations de 1839 comprendront:

La continuation de la restauration de la façade depuis le perron jusqu'à la terrasse entre les deux tours;

L'exécution des terrasses sur la basse nef du côté du midi;

Le rétablissement de la grande rose du portail latéral du nord;

La démolition et la reconstruction du pignon triangulaire qui surmonte la rose de ce portail.

Ce dernier travail n'a pas été compris au devis de restauration générale; la nécessité s'en est révélée lorsqu'on a voulu commencer le remaniement de la rose. On a reconnu que le pignon, n'étant supporté par aucune autre construction, pèse sur cette rose et l'écrase. Le danger résultant de cet état de choses est imminent, et il est indispensable d'y remédier sur-le-champ. Il était du reste impossible de prévoir la nécessité de reconstruire ce pignon; car il convient de remarquer que, dans un édifice aussi ancien et aussi altéré par le temps, ce n'est qu'au fur et à mesure de l'exécution des travaux qu'on peut se rendre un compte exact de ceux que réclame l'état de vétusté de certaines parties.

Le crédit de 300,000 francs affecté aux dépenses de 1838 sera employé en totalité. Il sera pourvu à celles des travaux de 1839 au moyen de l'allocation de 200,000 francs, applicable à ce dernier exercice[1].

---

(1) Les ouvriers occupés aux travaux de l'église de Saint-Denis y ont employé 24,430 journées. On y a fait usage de 237^{m}44 de pierres de diverses natures, de 2015 sacs de plâtre, etc.

ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS.

La construction de l'école des beaux-arts a coûté, de 1818 à 1838 exclusivement, 3,373,624 fr. 68 cent., savoir:

En 1818	21,189f 62c	Report	968,546f 09c
1819	19,810 38	En 1829	103,314 77
1820	99,994 05	1830	159,997 79
1821	128,192 42	1831	100,311 13
1822	132,272 04	1832	83,557 38
1823	97,835 14	1833	229,221 52
1824	97,199 47	1834	629,142 49
1825	109,468 36	1835	608,904 31
1826	111,229 57	1836	402,840 38
1827	85,555 46	1837	87,788 82
1828	65,799 58		
A reporter	968,546 09	Total	3,373,624 68

Les crédits alloués depuis la loi du 27 juin 1833 sont:

Au budget de 1833	100,000f 00c
Par la loi du 27 juin	1,900,000 00
Total	2,000,000 00

Les dépenses liquidées se sont élevées, en 1833, à	229,221f 52c	1,957,897 52
En 1834, à	629,142 49	
En 1835, à	608,904 31	
En 1836, à	402,840 38	
En 1837, à	87,788 82	
Il restait disponible, au 1er janvier 1838		42,102 48

Les travaux de 1838 se composent:

De l'achèvement de la grille d'entrée et des pavillons des concierges;

De l'établissement d'un trottoir en bitume dans la rue des Petits-Augustins;

De l'exécution et pose de deux bustes pour la décoration de l'entrée principale;

De l'établissement d'un trottoir en granit devant la façade du bâtiment;

De la fonte des cadres de la porte principale du bâtiment du fond;

De l'exécution des médaillons sculptés et peints dans les faces des bâtiments sur la cour intérieure;

Du revêtement en stuc des pilastres et autres parties de la galerie du premier étage;

Enfin de différents ouvrages de maçonnerie, menuiserie, peinture, etc., pour l'achèvement de l'édifice.

On s'occupe de la liquidation de ces travaux.

HOTEL DU QUAI D'ORÇAY.

Les diverses dépenses des travaux successivement exécutés pour la construction de l'hôtel du quai d'Orçay, s'élevaient, au 1er janvier 1838, à 9,770,953f 13c savoir :

Dépenses antérieures à 1820, et soldées par le ministère des affaires étrangères	5,354,101f 59c
En 1820	264,338 09
1821	6,940 50
1822	5,828 97
1823	2,201 64
1824	7,707 26
1825	5,932 00
1826	1,260 00
1827	2,100 19
1828	2,418 36
A reporter	5,652,828 60
Report	5,652,828f 60c
En 1829	2,185 33
1830	6,621 92
1831	5,193 97
1832	3,611 18
1833	570,190 89
1834	1,845,976 00
1835	1,131,705 81
1836	245,919 47
1837	306,719 96
Total	9,770,953 13

Les crédits dont il doit être rendu compte, en exécution de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833, sont :

Au budget de 1833		150,000f 00c
Par la loi du 27 juin 1833		3,450,000 00
Par celle du 6 juillet 1836		607,000 00
Par celle du 18 juillet 1838		1,570,000 00
Total		5,777,000 00
Il a été employé en 1833	570,190f 89c	4,100,512 13
En 1834	1,845,976 00	
En 1835	1,131,705 81	
En 1836	245,919 47	
En 1837	306,719 96	
Restait, au 1er janvier 1838		1,676,487 87

Les travaux exécutés en 1838 se composent : 1° d'une partie de ceux qui restaient à faire d'après les prévisions du crédit de 607,000 francs, applicables aux clôtures générales et à l'achèvement des parties extérieures de l'édifice ; et 2° du commencement de ceux auxquels est affecté le crédit de 1,570,000 fr., pour l'appropriation du monument aux deux services du conseil d'État et de la cour des comptes.

Les ouvrages de la première catégorie sont l'achèvement des escaliers placés aux deux extrémités de la galerie d'entrée sur la rue de Lille, de divers travaux de ravalement et de sculpture et de quelques reprises dans les caves. La dépense en est évaluée à 36,487 francs.

Pour l'achèvement intérieur du palais, on a fait, dans les localités destinées au conseil d'État, le ravalement de l'entablement de la salle des séances administratives, les plafonds en plâtre, les murs en fondation et les piles pour supporter des colonnes formant travée à chaque extrémité.

Dans d'autres salles on a également fait les ravalements, les plafonds et les dispositions nécessaires pour le placement de colonnes et de pilastres. On a démoli les constructions qui existaient dans deux cages d'escalier à convertir en salles des Pas-Perdus.

Les travaux de charpente, de serrurerie, etc., qui se liaient à ces ouvrages ont été exécutés.

Les parquets du premier étage sur la rue de Poitiers ont été posés, ainsi que les portes et lambris, etc. Toutes ces parties de menuiserie ont été recouvertes de peinture.

Différents ouvrages de sculpture, de marbrerie et de fumisterie ont été terminés.

Des travaux analogues à ceux des salles et des localités destinées au conseil d'État ont été entrepris aussi dans celles qui doivent être occupées par la cour des comptes.

Les ouvrages faits en exécution de la loi du 18 juillet 1838 coûteront approximativement 262,427 fr. 59 c.

Les crédits disponibles au 1er janvier 1838, s'élevaient à..	1,676,487	87
La dépense des travaux exécutés dans l'année est évaluée à (1)	298,914	59
RESTE au 1er janvier 1839.........	1,377,573	28

(1) Il a été employé en 1838 :

Journées d'ouvriers		30,449.
Terrasse (fouille)		405 mèt. cub.
Pierre, moellon, meulière, béton, brique, poterie		730 mèt. cub.
Ouvrages légers en plâtre		12,888 mèt. sup.
Bois de charpente		242 stères.
Bois de menuiserie	mètres superficiels	3,212.
	mètres linéaires	6,434.
Fer, fonte, plomb, zinc		23,000 kil.
Peinture à la colle		2,000 mèt. sup.
Peinture à l'huile		608 mèt. sup.
Verre		170 mèt. sup.

MONUMENT DE JUILLET.

Il a été affecté au payement des dépenses de l'érection du monument de Juillet un crédit de 900,000 francs, savoir :

Au budget de 1832		200,000f 00c
Par la loi du 27 juin 1833		700,000 00
TOTAL		900,000 00
Il a été employé en 1833	78,303f 28c	
En 1834	35,632 60	
En 1835	309,752 99	735,534 26
En 1836	190,509 15	
En 1837	121,336 24	
Restait disponible au 1er janvier 1838		164,465 74

Les travaux du monument de Juillet ont été continués, en 1838, avec toute l'activité que comportaient les opérations de la fonte et de l'ajustage.

On a posé les pièces des revêtissements en bronze et de toutes les corniches du piédestal; cette partie du monument a été entièrement terminée.

La base de la colonne, parfaitement ajustée par l'opération du tournage, a été montée sur l'échafaud, pour être posée à la reprise des travaux en 1839.

Plusieurs pièces du fût de la colonne ont été fondues; ce sont particulièrement les deux tambours ornés et le double tambour cannelé sous le chapiteau.

La pièce principale du monument, et qui présentait les plus grandes difficultés par le développement de ses formes, a été moulée, pour être fondue dans les premiers jours de 1839.

Les modèles de la balustrade couronnant le chapiteau ont été exécutés.

Pour remplir le vide existant entre le premier et le second soubassement en marbre, on a construit une voûte annulaire en brique recouverte d'un béton qui devra porter un revêtissement ou dallage en marbre ou en bitume.

On a posé les marbres du deuxième soubassement, et pratiqué un chenal dans la première assise du premier. Différents travaux accessoires ont été aussi exécutés dans le courant de l'année.

Il restait à fondre, au 1er janvier 1839, le chapiteau déjà moulé. Cette opération dont les dispositions préliminaires avaient exigé un travail continu

de près de dix-huit mois, a eu lieu avec un succès qui fait le plus grand honneur à MM. Soyez et Ingé, qui l'avaient entreprise.

Pour compléter le nombre des pièces qui composeront le monument, il reste seulement à faire deux tambours ornés, l'armature du chapiteau et la balustrade qui doit le couronner.

La somme disponible au 1er janvier 1838 était de	164,465f 74c
Les dépenses sont évaluées à (1)	115,470 00
Reste au 1er janvier 1839	48,995 74

Ce reliquat de crédit sera insuffisant pour l'achèvement du monument. Cette insuffisance provient de deux causes : d'abord des modifications que l'étude du projet a nécessitées, tant dans l'emploi de la matière que dans les ornements, et, en second lieu, de l'omission qui avait été faite, au devis primitif, des travaux accessoires relatifs aux abords du monument.

Un troisième motif d'augmentation de dépense pourrait résulter aussi de l'emploi d'une plus grande quantité de bronze et des indemnités que les entrepreneurs pourront réclamer par suite des sacrifices qu'ils se sont imposés pour terminer les parties de la colonne dont la difficile exécution a occasionné des frais considérables et en dehors des prévisions.

---

(1) Il a été employé :

Journées d'ouvriers de tous genres .... 12,796.

COLLÉGE DE FRANCE.

Les fonds affectés aux travaux d'agrandissement du collége de France, s'élèvent à 1,340,000 francs, savoir :

Au budget de 1833		50,000 00
Par la loi du 27 juin 1833		650,000 00
Par celle du 6 juillet 1836		640,000 00
TOTAL		1,340,000 00
Les dépenses se sont élevées, en 1833, à	106,566f 40c	
En 1834, à	211,550 29	
En 1835, à	378,759 45	914,321 68
En 1836, à	133,889 91	
En 1837, à	83,555 63	
Il restait disponible au 1er janvier 1838		425,678 32

Les poursuites relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, de la maison située à l'angle de la place de Cambray et de la rue Saint-Jacques, ont été terminées en 1838. Le jugement d'expropriation a été prononcé; le jury institué par la loi du 7 juillet 1833 a fixé le chiffre des indemnités dues au propriétaire et aux locataires : la maison a été démolie, et, sur l'emplacement qu'elle occupait, doit être construit, en 1839, l'amphithéâtre d'anatomie.

Les travaux de l'amphithéâtre de droit public, sur la rue Saint-Jacques, ont été continués et à peu près terminés; les murs extérieurs et les murs de refend ont été montés; le comble en fer a été posé; les planchers ont été placés. Il n'est resté à faire que les ravalements, la couverture du comble et les travaux intérieurs.

Le portique entre la cour d'entrée sur la rue Saint-Jacques et la cour intérieure a été élevé jusqu'à la hauteur de la corniche; l'armature en fer, destinée à supporter la voûte, a été mise en place. Les deux pavillons à droite et à gauche du portique sont achevés à l'extérieur.

Les murs de clôture sur la rue Saint-Jacques ont été en partie élevés.

Des dispositions ont été faites dans le bâtiment en aile à gauche de la cour principale, pour y établir la bibliothèque, la salle d'assemblée et un cabinet de produits chimiques.

Dans la salle destinée à la galerie de zoologie, les parquets ont été faits, et l'on a posé dans cette salle les colonnes et les croisées.

Des ouvrages de détail ont été exécutés dans le bâtiment de la rue Fromentelle.

La somme disponible au 1er janvier était de	425,678f 32c
Les dépenses de ce dernier exercice se sont élevées approximativement à (1)	215,675 66
Reste pour 1839	210,002 66

(1) Il a été employé en 1838 :

Journées d'ouvriers	12,140.
Cube de pierres de diverses natures	400 mèt.
Moellon de roche	418 mèt.
Cailloux, sable et chaux	81 mèt.
Plâtre	3,200 sacs.
Briques	4,900.
Bois de chêne pour charpente	28 mèt. cub.
Planches de menuiserie	850 mèt. sup.
Fer	25,500 kil.
Fonte	2,100 kil.
Ardoises et tuiles	6,600.

OBÉLISQUE DE LOUQSOR.

A la fin de 1837, il restait, pour terminer les travaux relatifs à l'obélisque, à faire le polissage du piédestal, à poser la plate-forme de l'enceinte et à placer la grille d'entourage.

Les crédits affectés aux opérations qui s'appliquaient à l'érection de l'obélisque sur la place de la Concorde sont :

Celui qui a été alloué par la loi du 27 juin 1833		300,000f 00c
Par celle du 6 juillet 1836		260,000 00
TOTAL		560,000 00
Il a été employé en 1833	30,002f 85c	
En 1834	51,718 06	
En 1835	65,452 25	461,814 82
En 1836	257,205 36	
En 1837	57,436 30	
RESTAIT disponible au 1er janvier 1838		98,185 18

Pendant cette dernière année, on a fini le polissage de la base, la plate-forme a été posée, la grille d'enceinte a été confectionnée et placée.

Sur le crédit de	98,185f 18c
La dépense pour solder les ouvrages mentionnés ci-dessus est évaluée à	53,731 90
RESTE au 1er janvier 1839	44,453 28

Pour compléter l'achèvement des travaux, il reste seulement à graver sur le piédestal les inscriptions suivantes, composées par l'Académie des inscriptions et belles-lettres :

LUDOVICUS PHILIPPUS I
FRANCORUM REX
UT ANTIQUISSIMUM ARTIS ÆGYPTIACÆ OPUS
IDEMQUE
RECENTIS GLORIÆ AD NILUM ARMIS PARTÆ
INSIGNE MONUMENTUM
FRANCIÆ AB IPSA ÆGYPTO DONATUM
POSTERITATI PROROGARET
OBELISCUM
DIE XXV AUG. A. MDCCCXXXII THEBIS HECATOMPYLIS AVECTUM
NAVIQ. AD ID CONSTRUCTA INTRA MENSES XIII IN GALLIAM PERDUCTUM
ERIGENDUM CURAVIT
D. XXV OCTOB. A. MDCCCXXXVI
ANNO REGNI SEPTIMO.

EN PRÉSENCE DU ROI
LOUIS-PHILIPPE Ier
CET OBÉLISQUE
TRANSPORTÉ DE LOUQSOR EN FRANCE
A ÉTÉ DRESSÉ SUR CE PIÉDESTAL
PAR M. LEBAS INGÉNIEUR
AUX APPLAUDISSEMENTS
D'UN PEUPLE IMMENSE
LE XXV OCTOBRE MDCCCXXXVI.

La première de ces inscriptions est placée sur la face qui regarde les Tuileries, l'autre sur la face opposée.

Sur les autres faces du piédestal seront gravés les dessins des appareils qui ont servi à abattre l'obélisque à Louqsor et à l'élever sur sa base à Paris. (Ces dessins sont extraits de l'ouvrage de M. l'ingénieur Lebas, sur l'abattage, le transport et l'érection de l'obélisque.)

PALAIS DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

Le crédit alloué par la loi du 15 juin 1836, pour la construction d'une nouvelle salle des séances de la Chambre des pairs et de ses dépendances, est de.. 3,000,000f 00c

Il a été dépensé en 1836..................................	144,776f 86c	524,318 75
En 1837..................................	379,541 89	
Restait au 1er janvier 1838..........................		2,475,681 25

A cette époque les travaux s'étaient arrêtés à l'entablement du premier ordre, à la hauteur du plancher haut du rez-de-chaussée. Une adjudication passée pour la suite des ouvrages de maçonnerie a permis de continuer avec activité les opérations. Elles comprennent en 1838 la construction extérieure des premier et deuxième étages au-dessus du rez-de-chaussée, de l'avant-corps du milieu et des parties en retraite; les deux pavillons aux extrémités de la façade sur le jardin ont été élevés dans toute leur hauteur et couronnés de leurs entablements; le grand comble de l'un des pavillons a été posé, ainsi que les combles des bâtiments intermédiaires sur les faces latérales.

Dans les distributions intérieures, on a fait les travaux de maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie, etc., pour la fermeture des grands arcs en pierre du local destiné à la bibliothèque au droit de la coupole du milieu et des *atrium* des extrémités. On a exécuté l'arrasement à hauteur du stylobate seulement des murs circulaires de la salle des séances, la construction de tous les pans de bois et planchers des étages d'habitation des pavillons à l'est et à l'ouest, ainsi que le grand plancher de la salle, ceux de la galerie ou orangerie au rez-de-chaussée et de la galerie supérieure.

Les arrangements relatifs à l'appartement d'habitation ont été faits au rez-de-chaussée du pavillon de l'ouest.

Le crédit disponible au 1er janvier 1838 était de.......... 2,475,681 25

A reporter.............. 2,475,681 25

Report.........	2,475,681f 25c
La dépense des travaux exécutés pendant ce dernier exercice est évaluée à..................................	775,685 19
Reste au 1er janvier 1839 (1).........................	1,699,996 06

(1) Il a été employé en 1838 :

Journées d'ouvriers de toutes professions........................	64,116.
Pierre de toute nature..................................	7,463 mèt. cub.
Briques de Bourgogne..................................	205,684.
Carreaux..................................	13,429.
Plâtre..................................	565 mèt. cub.
Bois de chêne pour charpente..................................	669 stères.
Bois de menuiserie..................................	8,794 mèt. sup.
Fer, chevilles et clous..................................	49,858 kil.
Pièces de ferrure..................................	1,340.
Fonte..................................	9,079 kil.
Ardoises..................................	14,627.
Zinc pour couverture..................................	1,684 kil.
Plomb..................................	4,913 kil.
Verre à vitres..................................	124 mèt. sup.

HOTEL DES ARCHIVES DU ROYAUME.

Un crédit d'un million a été affecté par la loi du 18 juillet 1838 aux travaux d'agrandissement de l'hôtel des archives du royaume. Cette somme doit être employée à solder, d'une part, la construction de nouveaux bâtiments destinés au dépôt des documents nombreux dont la collection s'accroît constamment, et, d'autre part, à restaurer l'ancien hôtel de Soubise, dont la dégradation a été le sujet des réclamations réitérées de diverses commissions, qui ont été successivement appelées à examiner le budget des dépenses des monuments publics.

Les études qui devaient encore être faites lors de l'allocation du crédit n'ont pas permis d'entreprendre sur-le-champ l'exécution des travaux; il fallait d'ailleurs remplir les formalités préalables de l'adjudication. La première pierre du nouvel édifice n'a été posée que le 3 octobre.

A cette époque, la saison était trop avancée pour qu'il fût possible d'imprimer une grande activité aux opérations. On s'est borné à percer une porte de service sur la rue des Quatre-Fils, à placer des barrières pour séparer le service des archives de celui des constructions, enfin on a commencé les fouilles et les fondations du grand bâtiment des dépôts.

Sur le crédit de....................................	1,000,000f 00c
Les dépenses de 1838 sont évaluées à..................	34,434 91
RESTE AU 1er janvier 1839.............................	965,565 09

ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT.

Par la loi du 18 juillet 1838, un crédit de 656,000 francs a été alloué pour acquitter les dépenses des travaux d'agrandissement et de restauration des bâtiments de l'école royale vétérinaire d'Alfort. Ces travaux consisteront dans la construction d'un amphithéâtre de clynique, d'écuries neuves et books, d'une maréchallerie, de logements pour les professeurs, les chefs de service et portiers, dans l'établissement d'une porte principale, d'une grille, de treillages, de conduites d'eau, trottoirs, plantations, etc.

Les opérations ont commencé aussitôt après l'adjudication des travaux: elles se sont bornées, eu égard à l'époque à laquelle elles ont été entreprises, aux premiers ouvrages de l'amphithéâtre de clynique, des écuries neuves et des bâtiments destinés aux professeurs, à la translation de l'école de botanique dans le clos d'agriculture, et à quelques dépenses accessoires.

Sur le crédit de	656,000f 00c
Il a été employé approximativement (1)	57,684 51
Reste au 1er janvier 1839	598,315 49

(1) Le nombre des journées d'ouvriers s'est élevé à ... 5,025.
Les fouilles ou terrasses à ... 2,907 mèt. cub.
Il a été employé en :
Béton ... 307 mèt. cub.
Pierre et moellon ... 1,490 mèt. cub.
Fer ... 4,042 kil.
Plomb ... 408 kil.

BUREAUX DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU COMMERCE.

L'agrandissement des localités affectées aux bureaux du ministère de l'intérieur et à ceux du ministère des travaux publics et du commerce a été l'objet d'une allocation de 1,320,000 francs portée à la loi du 18 juillet 1838.

Il s'agissait, pour le ministère de l'intérieur, de construire sur la rue de Grenelle un bâtiment destiné au secrétariat général et aux réunions des commissions; dans la cour des bureaux, deux corps-de-logis parallèles aboutissant à un bâtiment transversal surmonté d'une tour pour le service des télégraphes; à rétablir enfin les localités accessoires des corps-de-garde, postes d'ordonnance, etc. Le devis des dépenses applicables à ces travaux s'élève à 1,010,000f

Pour le ministère des travaux publics et du commerce, de construire un bâtiment pour la direction générale des ponts et chaussées et un autre bâtiment formant séparation entre la cour de l'hôtel du ministre et celle des bureaux, de surélever le corps-de-logis faisant face à la rue de Varennes, etc. Le devis des travaux montait à 310,000

TOTAL.................... 1,320,000

Au ministère de l'intérieur, les localités précédemment occupées par le secrétariat général ont été démolies, les fouilles et les fondations du bâtiment du télégraphe ont été entreprises et se sont arrêtées à la hauteur du sol de la cour.

Au ministère des travaux publics et du commerce on a opéré la démolition d'un bâtiment entre la cour des bureaux et le jardin, et fait les grosses constructions du corps-de-logis formant séparation entre les deux cours.

Sur le crédit de	1,320,000f 00c
Les dépenses sont évaluées à..........................	86,976 15
RESTE disponible au 1er janvier 1839	1,233,023 85

HOTEL DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les bureaux du ministère de l'instruction publique étaient dispersés dans plusieurs maisons situées rues de Bellechasse et de Las-Cases;

Il n'existait point de local particulier pour les réunions du conseil royal ni pour la bibliothèque.

Un crédit d'un million a été affecté, par la loi du 18 juillet 1838, aux propriétés à acquérir et aux travaux à faire pour réunir à l'hôtel du ministre les divers services qui dépendent de son administration.

Pour opérer cette réunion, l'État a acheté :

1° De M. le marquis de Forbin-Janson, un terrain situé entre l'hôtel de ce propriétaire et celui de l'instruction publique;

2° De MM. Borel et Girard, deux maisons situées rue de Grenelle, n° 116 et 118, aux deux côtés de la porte d'entrée du ministère.

Sur le terrain provenant de M. de Forbin seront construits les bâtiments du conseil royal et de la bibliothèque, ainsi que plusieurs dépendances.

Les maisons acquises seront, au moyen de constructions intermédiaires destinées à les réunir, appropriées au service des bureaux.

Les opérations de 1838 se sont bornées aux acquisitions et aux dépenses qui s'y rattachent; mais les dispositions ont été prises pour que les travaux soient terminés en 1839.

Sur le crédit de	1,000,000f 00c
Il a été employé	490,775 27
Reste disponible au 1er janvier 1839	509,224 73

MAISON ROYALE DE CHARENTON.

Le projet de reconstruction de la maison royale de Charenton comprend les divers quartiers affectés aux hommes, le bâtiment d'administration, la chapelle et les dépendances de l'établissement.

Le quartier des femmes, auquel il a été fait, il y a douze à quinze ans, des réparations importantes, doit être, quant à présent, conservé.

Les bâtiments à construire se composent:

Du quartier des convalescents,

Celui des monomaniaques,

Celui des agités,

Celui des mélancoliques, épileptiques et tranquilles,

Celui des gâteux,

Du bâtiment de la chapelle,

Celui de l'administration,

Des salles de bains, chauffoirs, aqueducs, murs de terrasses, fossés, préaux, etc.

Le devis des dépenses s'élève à 3,320,000 francs. Le crédit voté est de 2,720,000 francs; le surplus doit être prélevé sur les ressources particulières de l'établissement.

La première pierre des constructions projetées a été posée le 3 octobre. Les travaux ont été entrepris immédiatement après, et n'ont été arrêtés que par le mauvais temps. On a opéré le nivellement du plateau, et les fouilles destinées aux fondations ont été commencées; une partie d'aqueduc a été construite sous le sol remblayé.

Sur le crédit de	2,720,000f 00c
Les dépenses faites sont évaluées à (1)	45,309 76
RESTE au 1er janvier 1839	2,674,690 24

(1) On a employé:

Journées d'ouvriers de diverses professions	7,663.
Pierre de taille	95 mèt. cub.
Moellon et meulière	917 mèt. cub.
Terre déblayée ou fouilles	2,965 mèt. cub.

INSTITUTION DES JEUNES AVEUGLES.

Un crédit de 1,600,000 francs a été ouvert par la loi du 18 juillet 1838 pour construire, sur les terrains bordés par le boulevard des Invalides, les rues de Sèvres, de Masseran et des Petits-Acacias, des bâtiments destinés à l'institution des jeunes aveugles.

Ces terrains ont été achetés par contrat du 25 septembre 1838. Les marchands de bois qui les occupaient devront les évacuer le 1er avril 1839, conformément aux congés qui leur ont été signifiés.

Les opérations de 1838 se sont donc bornées à l'étude définitive des projets et à l'acquisition des terrains, qui, sur le crédit de 1,600,000f 00c
ont coûté 271,430 14

Reste au 1er janvier 1839......... 1,328,569 86

COLONNE DE BOULOGNE.

Les travaux d'achèvement de la colonne de Boulogne ont été l'objet d'un crédit de 216,000 francs, alloué par la loi du 18 juillet 1838.

Dans cette allocation une somme de 60,000 francs est applicable à l'exécution de la statue qui doit surmonter le monument.

Un traité a été passé, pour l'exécution de cette statue, avec M. Bosio. Le prix en a été fixé à 60,000 francs. Les deux bas-reliefs du piédestal ont été confiés à MM. Lemaire et Bra, qui recevront chacun 15,000 francs pour ces ouvrages. Le surplus du crédit (126,000 francs) doit être employé au payement des travaux d'architecture, à l'acquisition des marbres des bas-reliefs, au transport et à la pose de la statue.

Sur le fonds de..	216,000f
Les dépenses de 1838 sont évaluées à....................	20,000
Reste au 1er janvier 1839..............	196,000

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Un crédit de 100,000 francs a été porté au budget de 1838 pour commencer les travaux de restauration de la façade et du fronton du palais de la Chambre des Députés, vers le pont de la Concorde.

Cette allocation a eu lieu sur un devis montant à 565,000 francs, dans lequel sont compris aussi les frais d'exécution de peintures historiques et d'objets de décoration dans plusieurs salles dépendantes du palais.

Les opérations se sont bornées:

1° A la construction d'un échafaud pour la démolition des anciennes sculptures du fronton, et à l'incrustement d'une partie des pierres qui doivent recevoir les nouvelles sculptures confiées à M. Cortot;

2° A l'établissement de deux échafauds, sur les murs en arrière-corps de la façade. Ces échafauds sont destinés à l'exécution de deux bas-reliefs, par MM. Pradier et Rude.

Les tableaux de la décoration intérieure ont été aussi commencés.

Sur le crédit applicable à 1838	100,000f
les dépenses, y compris les premières sommes payées à-compte aux artistes sculpteurs et peintres, se sont élevées approximativement à.	33,100
Reste disponible	66,900

RÉSUMÉ

DES DÉPENSES FAITES OU A FAIRE POUR L'ACHÈVEMENT DES MONUMENTS.

MONUMENTS.	DÉPENSES antérieures à 1833.	CRÉDITS alloués de 1833 à 1838.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses faites ou à faire.	GESTION DE 1833 A 1838 INCLUSIVEMENT — DÉPENSES de 1833 à 1838.	DÉPENSES de l'exercice 1838	DÉPENSES TOTAUX.	RESTE à dépenser sur les crédits votés de 1833 à 1838.
Arc de triomphe de l'Étoile	8,321,098f 91c	2,419,916f 35c	10,741,015f 26c	2,419,916f 35c	"	2,419,916f 35c	"
Église de la Madeleine	9,190,800 08	4,180,000 00	13,370,800 08	3,456,494 87	253,505f 13c	3,710,000 00	470,000f 00c
Panthéon	3,059,262 20	1,550,000 00	4,609,262 20	1,533,753 01	16,246 99	1,550,000 00	"
Muséum d'histoire naturelle	1,799,401 10	3,750,000 00	5,549,401 10	3,087,787 68	402,212 32	3,490,000 00	260,000 00
Église royale de Saint-Denis	4,425,493 00	1,800,000 00	6,225,493 00	1,499,777 96	300,222 04	1,800,000 00	"
École royale des beaux-arts	1,415,727 16	2,000,000 00	3,415,727 16	1,957,897 52	42,102 48	2,000,000 00	"
Hôtel du quai d'Orçay	5,670,441 00	5,777,000 00	11,447,441 00	4,100,512 13	298,914 59	4,399,426 72	1,377,573 26
Monument de Juillet	"	900,000 00	900,000 00	735,534 26	115,470 00	851,004 26	48,995 74
Collége de France	"	1,340,000 00	1,340,000 00	914,321 68	215,675 66	1,129,997 34	210,002 66
Obélisque de Louqsor	"	560,000 00	560,000 00	461,814 82	53,731 90	515,546 72	44,453 28
Chambre des Pairs	"	3,000,000 00	3,000,000 00	524,318 75	775,685 19	1,300,003 94	1,699,996 06
Hôtel des archives du royaume	"	1,000,000 00	1,000,000 00	"	34,434 91	34,434 91	965,565 09
École vétérinaire d'Alfort	"	656,000 00	656,000 00	"	57,684 51	57,684 51	598,315 49
Bureaux des ministères de l'intérieur et du commerce	"	1,320,000 00	1,320,000 00	"	86,976 15	86,976 15	1,233,023 85
Bureaux du ministère de l'instruction publique	"	1,000,000 00	1,000,000 00	"	490,775 27	490,775 27	509,224 73
Maison royale de Charenton	"	2,720,000 00	2,720,000 00	"	45,309 76	45,309 76	2,674,690 24
Institution des jeunes aveugles	"	1,600,000 00	1,600,000 00	"	271,430 14	271,430 14	1,328,569 86
Colonne de Boulogne	"	216,000 00	216,000 00	"	20,000 00	20,000 00	196,000 00
Chambre des Députés	"	100,000 00	100,000 00	"	33,100 00	33,100 00	66,900 00
TOTAUX	33,882,223 45	35,888,916 35	69,771,139 80	20,692,129 03	3,513,477 04	24,205,606 07	11,683,310 28

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

SITUATION DES TRAVAUX

EXÉCUTÉS

DANS LES MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS

AU 31 DÉCEMBRE 1839.



PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

1840.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'article 19 de la loi du 27 juin 1833 prescrit de rendre, à la fin de chaque exercice, un compte des travaux exécutés sur les crédits alloués pour la construction ou l'achèvement des monuments publics de la capitale.

Ces prescriptions ont été, pour toutes les années antérieures à 1839, accomplies par le ministre de l'intérieur : la tâche qu'elles imposent est dévolue aujourd'hui au ministre des travaux publics.

Les opérations de 1839 n'ont été signalées par aucune circonstance particulière; les travaux ont été exécutés avec activité, et seront continués en 1840. Les dépenses et l'emploi des ouvriers et des matériaux offrent, comparativement avec les années précédentes, les résultats suivants :

DÉTAIL.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.
Dépense	4,382,584f 30c	7,091,620f 87c	5,470,281f 80c	2,857,401f 35c	2,084,038f 93c	3,336,179f 84c	4,909,350f 26c
MAIN-D'ŒUVRE ET MATÉRIAUX.							
Nombre de journées	296,029	549,672	473,532	182,834	167,945	206,138	557,850
Cubes de pierre, moellon, etc.	19,784m 42	29,322m 25	16,820m 00	5,232m 21	7,984m 00	16,186m 00	54,440m 00
Kilogrammes de métaux	251,902 00	482,815 75	375,435 00	117,386 25	74,920 00	316,518 00	541,000 00
Stères de bois	2,956 34	5,409 99	4,951 00	4,943 00	2,424 00	1,031 00	3,870 00

NOTA. Les comptes de 1839 n'étant pas encore réglés, la dépense de cet exercice ne peut être évaluée qu'approximativement.

ÉGLISE DE LA MADELEINE.

Resumé des dépenses depuis le décret du 28 octobre 1806, qui a ordonné l'achèvement de l'édifice.

En 1807	17,525f 99c	Report	4,723,561f 26c
1808	56,065 56	En 1824	495,167 60
1809	846,240 92	1825	528,759 49
1810	480,703 61	1826	452,306 42
1811	554,214 98	1827	495,026 68
1812	230,694 91	1828	499,241 76
1813	144,039 96	1829	499,913 82
1814	98,427 48	1830	702,648 26
1815	12,167 68	1831	394,791 63
1816	161,746 57	1832	399,483 16
1817	231,397 44	1833	1,035,298 75
1818	279,367 57	1834	852,477 39
1819	268,860 21	1835	832,403 74
1820	168,671 87	1836	304,725 48
1821	185,756 97	1837	431,589 51
1822	553,317 83	1838	254,186 43
1823	434,361 72		
A reporter	4,723,561 26	Total	12,901,481 38

Situation des crédits dont il doit être rendu un compte spécial, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833.

Crédits alloués : Budget de 1833			300,000f 00c
Loi du 27 juin 1833			2,600,000 00
Loi du 6 juillet 1836			1,280,000 00
Total			4,180,000 00
Dépenses liquidées en 1833	1,035,298f 75c		
1834	852,477 39		
1835	832,403 74		3,710,681 30
1836	304,725 48		
1837	431,589 51		
1838	254,186 43		
Restait disponible au 1er janvier 1839			469,318 70

Pendant la durée de ce dernier exercice, des aqueducs ont été établis pour conduire les eaux provenant de l'édifice dans les égouts de la ville; la maçon-

nerie des piédestaux des grandes chapelles latérales a été faite, et le dallage en marbre a été effectué dans ces chapelles ; le ravalement des caves a été opéré.

On a confectionné et mis en place une grande partie des portes du soubassement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur; des sculptures ont été exécutées aux portes intérieures; six portes des sacristies ont été faites.

Les panneaux entre les colonnes de l'hémicycle ont été dorés, une partie de ces panneaux a reçu des peintures; d'autres peintures de décoration ont été exécutées, ainsi que différents travaux de dorure.

Les tableaux des archivoltes ont été continués.

La sculpture des groupes en marbre destinés aux grandes chapelles latérales est très-avancée.

Il a été fait en outre divers ouvrages de détail.

Le crédit disponible au 1er janvier 1839 était de.	469,318f 70c
La dépense des travaux exécutés s'élève approximativement à	90,318 70
Reste à employer au 1er janvier 1840	379,000f 00c

Il a été employé en 1839 :

Journées d'ouvriers de toutes professions.	4,211
Pierres de toutes natures.	17 mèt. cub.
Meulière.	60 mèt. cub.
Béton.	24 mèt. cub.
Marbre en œuvre.	12 mèt. cub.
Fer et fonte.	2,541 kil.
Plomb.	653 kil.
Soudure.	69 kil.
Superficie de menuiserie.	190 mètres

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

Résumé des dépenses depuis 1808.

En 1808	132,086f 85c	Report	1,259,182f 63c
1809	105,404 28	En 1824	120,096 39
1810	259,170 77	1825	53,150 25
1811	119,341 31	1826	49,392 13
1812	42,712 17	1827	32,292 64
1813	82,270 44	1828	48,494 25
1814	6,648 70	1829	54,678 40
1815	808 02	1830	49,976 87
1816	"	1831	62,844 47
1817	8,424 60	1832	69,293 07
1818	88,800 00	1833	245,572 07
1819	100,000 00	1834	1,385,267 31
1820	99,844 26	1835	693,658 80
1821	54,249 37	1836	391,193 15
1822	45,866 57	1837	272,096 35
1823	113,555 29	1838	430,447 40
A reporter	1,259,182 63	Total	5,317,636 18

Situation des crédits dont il doit être rendu un compte spécial, en exécution de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833.

Budget de 1833		150,000f 00c
Loi du 27 juin 1833		2,400,000 00
Loi du 6 juillet 1836		1,200,000 00
Total		3,750,000 00
Dépenses liquidées en 1833	245,572f 07c	3,518,235 40
1834	1,385,267 31	
1835	693,658 80	
1836	391,193 15	
1837	372,096 35	
1838	430,447 72	
Restait à dépenser au 1er janvier 1839		231,764 60

Les travaux de l'année 1839 ont eu pour objet :

1° Le complément de l'appropriation de la galerie de minéralogie, de celle de botanique et de la bibliothèque;

2° Le défonçage des terres en avant de la galerie de minéralogie, et l'établissement d'une grille d'appui;

3° L'achèvement des enduits du réservoir inférieur, et différents ouvrages relatifs à la distribution des eaux;

4° L'établissement des grilles d'entourage des carrés dans les terrains nouvellement acquis sur le quai Saint-Bernard;

5° Les grosses constructions des bâtiments de la boucherie et de l'abattoir;

6° L'achèvement de l'amphithéâtre d'anatomie comparée.

Le crédit disponible au 1er janvier 1839 était de...........	231,764f 60c
Les dépenses de l'exercice s'élèveront approximativement à..	133,764 60
Reste à appliquer aux travaux à exécuter en 1840....	98,000f 00c

Il a été employé en 1839 :

Journées d'ouvriers de toutes professions........	17,228
Pierre de roche........	95 mèt. cub.
Moellon, meulière et cailloux........	810 mèt. cub.
Chaux hydraulique........	25 mèt. cub.
Sable........	120 mèt. cub.
Plâtre........	130 mèt. cub.
Fer et fonte........	27,650 kilog.
Cuivre et zinc........	1,750 kilog.

ÉGLISE ROYALE DE SAINT-DENIS.

Résumé des dépenses depuis 1805.

En 1805	189,949f 28c
1806	591,062 48
1807	442,653 13
1808	63,280 93
1809	202,722 79
1810	251,110 43
1811	144,407 99
1812	305,204 17
1813	307,729 24
1814	89,957 56
1815	25,599 83
1816	63,342 25
1817	94,528 33
1818	149,901 96
1819	99,340 65
1820	88,304 01
1821	79,454 19
1822	133,038 89
A reporter	3,322,588 11
Report	3,322,588f 11c
En 1823	63,666 83
1824	118,542 03
1825	154,750 13
1826	100,424 28
1827	102,802 61
1828	77,807 41
1829	93,695 60
1830	199,481 06
1831	98,473 74
1832	93,261 20
1833	291,346 66
1834	487,357 36
1835	461,999 49
1836	137,056 24
1837	122,018 21
1838	299,829 58
Total	6,225,100 54

Situation des crédits dont il doit être rendu compte, conformément aux prescriptions de la loi du 27 juin 1833.

Budget de 1833		100,000f
Loi du 27 juin 1833		1,350,000
Budgets de 1837 et 1838, pour la reconstruction de la flèche		150,000
Loi du 18 juillet 1838		200,000
Même loi		200,000
		2,000,000
Dépense. 1833	291,346f 66c	1,800,000
1834	487,357 36	
1835	461,999 49	
1836	137,056 24	
1837	122,018 21	
1838	299,829 58	
Reliquats de crédits annulés	392 46	
A dépenser en 1839		200,000

Les travaux de 1839 se composent :

1° D'une partie de la restauration de la façade à partir de la plate-forme à la naissance des tours;

2° De l'établissement des terrasses au-dessus de la basse nef du côté du midi, lesquelles sont à peu près terminées;

3° De la reconstruction du pignon au-dessus de la grande rose de la croix de l'église, du côté nord;

4° Du commencement du rétablissement de la rose du nord;

5° Du raccordement du grand comble avec le pignon;

6° De l'exécution et de la pose de la menuiserie et de la sculpture du buffet d'orgue;

7° De la pose, dans la crypte, de plusieurs statues et monuments funéraires;

8° De la continuation de la facture de l'orgue;

9° Enfin de différents ouvrages de détail.

La somme de 200,000 fr., applicable à l'exercice 1839, couvrira les dépenses des travaux mentionnés ci-dessus.

Il a été employé en 1839 :

Journées d'ouvriers	42,935.
Pierre de roche	511 mètres cubes.
Chaux hydraulique	23 *idem*.
Plâtre	100 *idem*.
Poterie	19,797.

HÔTEL DU QUAI D'ORÇAY.

Résumé des dépenses faites pour la construction de l'hôtel du quai d'Orçay depuis l'origine des travaux.

Dépenses antérieures à 1820 et soldées par le ministère des affaires étrangères, ci	5,354,101f 59c
En 1820	264,338 09
1821	6,940 50
1822	5,828 97
1823	2,201 64
1824	7,707 26
1825	5,932 00
1826	1,260 00
1827	2,100 19
1828	2,418 36
A reporter	5,652,828 60
Report	5,652,828f 60c
En 1829	2,185 33
1830	6,621 92
1831	5,193 97
1832	3,611 78
1833	570,190 89
1834	1,845,976 00
1835	1,131,705 81
1836	245,919 47
1837	306,719 96
1838	297,331 53
Total	10,068,284 66

Crédits dont il doit être rendu compte, en exécution des dispositions de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833.

Budget de 1833		150,000f 00c
Loi du 27 juin 1833		3,450,000 00
Loi du 6 juillet 1836		607,000 00
Loi du 18 juillet 1838		1,570,000 00
Total		5,777,000 00
Dépenses liquidées en 1833	570,190f 89c	4,397,843 66
1834	1,845,976 00	
1835	1,131,705 81	
1836	245,919 47	
1837	306,719 96	
1838	297,331 53	
Restait disponible au 1er janvier 1839		1,379,156 34

Les travaux exécutés en 1839, pour les clôtures et les parties extérieures, travaux dont la dépense était imputable sur le crédit de 607,000 fr. ouvert par la loi du 6 juillet 1836, comprennent :

1° L'établissement de balcons aux croisées de la façade sur le quai d'Orçay et aux croisées des faces latérales;

2° La construction de trottoirs au pourtour de l'édifice;

3° La confection des grilles des entrées latérales;

Et 4° différents détails de maçonnerie.

Le reliquat de 75,212 fr. 47 cent., qui restait disponible sur ce crédit, a été employé.

Les ouvrages exécutés pour approprier l'hôtel au service du conseil d'Etat et de la cour des comptes se divisent ainsi qu'il suit :

Dans les localités destinées au conseil d'État:

1° *Salle des pas perdus :*

Établissement de cette salle, ornée de colonnes et de sculptures en remplacement d'un escalier prévu au projet primitif;

2° *Salle des séances judiciaires :*

Ravalement intérieur; pose des parquets, des croisées, des portes; divers ouvrages de menuiserie; sculpture et commencement de la peinture et de la dorure;

3° *Salle des séances administratives :*

Construction de murs pour réduire la longueur de la galerie et pratiquer des salles accessoires, déplacement et remise en place de colonnes, ravalement de murs, pose des parquets, doubles fenêtres à toutes les baies des croisées, établissement des calorifères, menuiserie des portes, plâtres des plafonds, sculpture et stuc; commencement de la peinture et de la dorure;

4° *Diverses salles consacrées aux réunions des comités du conseil d'État, à la bibliothèque et au secrétariat :*

Travaux analogues à ceux qui ont été exécutés dans les salles des séances, pose de cheminées, etc.;

5° *Salle d'introduction, antichambres,* etc. :

Suppression d'un second escalier, construction de grands arcs en pierre, sculpture, menuiserie, serrurerie, stuc, etc.

Les travaux ont été très-avancés en 1839; ils seront terminés dans les quatre premiers mois de 1840, et il y a lieu de présumer que le conseil d'État pourra prendre possession du local qui lui est destiné au mois de mai.

Dans les localités à affecter à la cour des comptes,

Les travaux ont eu pour objet :

La construction du grand escalier et de deux escaliers de communication intérieure, l'établissement de tuyaux de cheminée, les démolitions nécessaires

pour la formation de la grande salle des audiences, les ravalements, la pose de parquets et de doubles fenêtres, la confection de plusieurs portes, les sculptures et les stucs de la salle des pas perdus et de celle d'introduction.

Le crédit disponible au 1er janvier 1839 était de.........	1,379,156f 34c
La dépense des travaux exécutés s'élève approximativement à......	503,156 34
Reste à dépenser au 1er janvier 1840..................	876,000f 00c

Il a été employé en 1839 :

Journées d'ouvriers de toutes professions..........	49,526
Cubes de terrasse et fouilles..........	168 mèt. cub.
Pierre et moellon..........	1,307 mèt. cub
Brique et poterie..........	242 mèt. cub.
Bois de charpente..........	340 mèt. cub.
Fer..........	43,816 kil.
Plomb, zinc et fonte..........	74,000 kil.
Menuiserie..........	4,000 mèt. sup.

MONUMENT DE JUILLET.

Il avait été alloué pour l'érection du monument de juillet, au budget de 1833		200,000f 00c
Par la loi du 27 juin 1833		700,000 00
		900,000 00
Les dépenses liquidées sur ces crédits se sont élevées, en 1833, à	78,303f 28c	852,099 83
en 1834, à	35,632 60	
en 1835, à	309,752 99	
en 1836, à	190,509 15	
en 1837, à	119,531 69	
en 1838, à	118,370 12	
Il restait au 1er janvier 1839		47,900 17
Mais il a été accordé, par la loi du 26 juillet 1839, un nouveau crédit de		272,000 00
TOTAL des fonds disponibles sur l'exercice 1839		319,900 17

La majeure partie des opérations de cette dernière année a consisté dans les ouvrages de bronze, que les entrepreneurs ont exécutés, non-seulement avec zèle et activité, mais encore avec un succès remarquable. Indépendamment des pièces qui ont été fondues, il en a été posé un grand nombre dont la fonte et une partie de l'ajustage avaient déjà été faits les années précédentes.

Les pièces mises en place sont : la base de la colonne, les deux doubles tambours cannelés formant les deux extrémités du fût de la colonne, les quatre tambours ornés qui divisent en trois parties égales l'espace compris entre les tambours cannelés, les quinze tambours lisses qui remplissent cet espace, et sur lesquels seront gravés les noms des citoyens morts en combattant dans les journées de juillet 1830; le chapiteau, l'escalier dans la presque totalité de sa hauteur.

La lanterne du chapiteau, la coupole, la sphère qui doit supporter la statue, et la balustrade du chapiteau ont été fondues et ajustées; ces pièces seront prochainement mises en place.

Des ouvrages accessoires ont été faits, tels que le prolongement de l'escalier en pierre dans l'intérieur du deuxième soubassement, le ravalement du premier soubassement en marbre, la surélévation de l'échafaud destiné au montage des pièces et de la statue qui surmontera le monument, etc.

L'état d'avancement des travaux permet d'espérer que l'ensemble du monu-

ment sera terminé dans le premier semestre de 1840, et que l'inauguration pourra s'en faire en juillet.

Le crédit disponible au 1er janvier 1839 était de..........	319,900f 17c
Les dépenses de l'année 1839 sont évaluées à............	134,400 17
Reste pour 1840.................	185,500 00

Un crédit de 50,000 francs a été spécialement affecté, par la loi du 26 juillet 1839, aux travaux et dispositions à faire dans les galeries souterraines du monument pour la sépulture des combattants de juillet.

Deux caveaux ont été déblayés; la voûte en meulière apparente a été recouverte d'un enduit qui en a lissé les parois; des sarcophages ont été construits, le sol a été dallé, des escaliers ont été établis, les galeries et les entrées ont été décorées, etc.

Sur le crédit de................................	50,000f
les dépenses de l'exercice 1839 se sont élevées à...............	15,600
Reste pour 1840.....................	34,400

Il a été employé en 1839 :

Journées d'ouvriers de toutes professions..........................	12,455
Pierres de diverses natures..........................	56 mèt. cub.
Chaux, sable et cailloux..........................	40 mèt. cub.
Bronze..........................	6,800 kilog.
Gros fer et clous..........................	280 kilog.
Zinc..........................	30 mèt. sup.

COLLÉGE DE FRANCE.

Crédits affectés aux dépenses relatives à l'agrandissement du collége de France:

Budget de 1833		50,000f 00c
Loi du 27 juin 1833		650,000 00
Loi du 6 juillet 1836		640,000 00
TOTAL		1,340,000 00
Dépenses liquidées en 1833	106,566f 40c	1,108,741 27
1834	211,550 29	
1835	378,759 45	
1836	133,889 91	
1837	83,555 63	
1838	194,416 93	
Annulation d'un reliquat de crédit	2 66	
Restait disponible au 1er janvier 1839		231,258 73

Les opérations de 1839 ont eu pour objet :

1° *A l'amphithéâtre de droit public :*

L'achèvement du comble en fer et le vitrage de la lanterne; l'établissement de l'acrotère au-dessus de la corniche du couronnement, et les ravalements extérieurs.

Il ne reste plus, pour compléter cet amphithéâtre, qu'à faire les ravalements intérieurs, les peintures et la pose des banquettes.

2° *Au portique sur la rue Saint-Jacques et aux deux pavillons adjacents :*

L'établissement de la charpente en fer de la terrasse du portique, la voûte en poteries et sa couverture en bitume; le ravalement du portique et des pavillons; la pose des planchers et des escaliers de ces pavillons; la mise en place des croisées, des volets, des parquets, et l'exécution de quelques dispositions intérieures.

3° *A l'amphithéâtre de médecine :*

L'achèvement des fondations et des caves; la pose des premières assises au-dessus du sol (ce bâtiment sera terminé en 1840).

4° *A la galerie de zoologie et à la bibliothèque :*

L'exécution de plusieurs distributions intérieures, la confection et le placement d'un grand nombre d'armoires, la peinture des plafonds et des murs.

5° *Aux parties extérieures des bâtiments du collége:*

Le couronnement des murs de clôture, l'établissement de la grille d'entrée sur la rue Saint-Jacques; la pose de la bordure du trottoir sur la même rue et le commencement du bituminage de ce trottoir.

La somme disponible au 1er janvier 1839 était de.........	231,258f	73c
Les dépenses de ce dernier exercice s'élèveront à..........	89,258	73
Reste à dépenser en 1840.....	142,000	00

Il a été employé en 1839 :

Journées d'ouvriers..	12,768.
Cubes de pierres de diverses natures......................................	484 mètres cubes.
Cailloux, chaux et sable..	290 *idem.*
Bois de charpente..	19 *idem.*
Bois de menuiserie..	485 mètres superf.
Fer ou fonte..	10,390 kilog.
Plomb...	3,020 *idem.*
Zinc...	225 mètres superf.
Granit pour bordures..	62 *idem.*
Asphalte pour trottoirs, etc..	88 *idem.*

OBÉLISQUE DE LOUQSOR.

Crédits affectés aux travaux de l'obélisque de Louqsor :

Loi du 27 juin 1833			300,000f 00c
Loi du 6 juillet 1836			260,000 00
	Total		560,000 00
Dépenses liquidées en 1833		30,002f 85c	
	1834	51,718 06	
	1835	65,452 25	510,824 40
	1836	257,205 36	
	1837	57,436 33	
	1838	49,009 55	
	Restait disponible au 1er janvier 1839		49,175 60

Pendant l'année 1839, les faces du piédestal ont été gravées ; la gravure a été dorée ; il a été exécuté en outre quelques ouvrages de détail.

Le monument est totalement achevé, et les crédits ont été plus que suffisants pour couvrir les dépenses.

PALAIS DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

Crédit alloué par la loi du 15 juin 1836			3,000,000f 00c
Dépenses liquidées	en 1836	144,776f 86c	1,183,372 38
	en 1837	379,541 89	
	en 1838	659,053 63	
Restait disponible au 1er janvier 1839			1,816,627 62

À la fin de l'année 1838, la construction des bâtiments à affecter à la nouvelle salle des séances de la Chambre des pairs, ou aux dépendances de cette salle, comprenait l'achèvement de tous les ouvrages jusqu'au deuxième étage des deux pavillons aux extrémités de la façade méridionale. Le pavillon formant avant-corps au milieu de cette façade, ainsi que ses parties intermédiaires, étaient couronnés de leurs entablements et amortissements. Le comble de l'un des pavillons en aile, ainsi que les combles des bâtiments sur les faces latérales, avaient été posés; une partie des distributions intérieures avait été faite.

Les opérations de 1839 ont eu pour objet la continuation des travaux.

Les parties supérieures du pavillon en avant-corps de la façade ont été terminées, les combles ont été posés sur tout l'édifice, les couvertures ont été exécutées; on a achevé les ravalements tant à l'extérieur qu'à l'intérieur; la taille des moulures et les sculptures d'ornement ont été faites; les croisées et châssis en fer de la salle des séances et des localités accessoires ont été posés; les escaliers conduisant à la salle et aux tribunes ont été établis; le grand calorifère a été placé; des gradins en amphithéâtre ont éte disposés dans la salle des séances; toutes les mesures ont été prises pour que cette salle fût occupée par la Chambre des pairs dès le mois de décembre; elle y a en effet tenu ses séances judiciaires. Des trottoirs ont été construits au pourtour des pavillons sur le jardin; de nombreux ouvrages de détail ont été exécutés.

Le crédit disponible au 1er janvier 1839 était de	1,816,627f 62c
Les dépenses des travaux de ce dernier exercice s'élèveront à	1,070,627 62
Reste à dépenser au 1er janvier 1840	746,000f 00c

Il a été employé en 1839 :

Journées d'ouvriers de toutes professions	103,760
Pierres de diverses natures	2,630 mèt. cub.
Briques et carreaux	1,521,000
Chaux, sable et plâtre	1,052 mèt. cub.
Bitume	6,000 kil.
Bois de charpente	710 mèt. cub.
Bois de menuiserie de diverses largeurs	50,233 mèt. lin.
Fer et fonte	104,849 kil.
Plomb et soudure	73,700 kil.
Zinc	3,720 kil.
Cuivre	85 kil.
Ardoises et tuiles	79,680

HÔTEL DES ARCHIVES DU ROYAUME.

Il a été affecté aux travaux d'agrandissement de l'hôtel des archives du royaume, par la loi du 18 juillet 1838, un crédit de........	1,000,000f 00c
Les dépenses de 1838 ont été liquidées à................	38,890 33
Restait disponible au 1er janvier 1839.......	961,109 67

Les opérations de 1838 s'étaient bornées aux travaux préparatoires.

Celles de 1839 ont eu pour objet les constructions en face des anciens bâtiments, vers la rue des Quatre-Fils, savoir : La salle octogonale, la galerie qui y fait suite, une autre galerie en retour, et un pavillon sur la rue des Quatre-Fils.

La maçonnerie de ces divers corps de bâtiments a été exécutée jusqu'à la hauteur de l'entablement (environ 14 mètres, à partir du sol des cours); il n'y a plus à placer, au-dessus, que les combles.

La charpente en fer du 1er et du 2e plancher a été confectionnée et posée, ainsi que le chaînage général destiné à prévenir l'écartement des murs et à relier entre eux les divers corps de bâtiments. Une partie du comble de la galerie principale a été exécutée.

Tous les échafaudages nécessaires aux travaux ont été établis.

Le crédit disponible au 1er janvier 1839 était de..........	961,109f 67c
Les travaux exécutés dans le cours de l'exercice sont évalués à..	291,493 67
Reste à dépenser au 1er janvier 1840....................	669,616 00

Il a été employé aux travaux de 1839:

Journées d'ouvriers..	38,900.
Cubes de pierre de taille..	2,820 mètres.
Cubes de béton..	400 idem.
Bois de chêne et de sapin..	268 stères.
Fer..	21,076 kilog.

ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT.

Crédit affecté aux travaux d'agrandissement de l'école royale vétérinaire d'Alfort par la loi du 18 juillet 1838.......................... 656,000f 00c

Dépenses de 1838.. 56,292 83

Restait disponible au 1er janvier 1839...... 599,707 17

Les travaux exécutés en 1839 consistent:

1° *A l'amphithéâtre de clinique, aux écuries neuves et boxes :*

Dans l'achèvement de la maçonnerie, depuis les fondations qui avaient été faites en 1839, et dans la pose de la toiture. Il restera à faire, en 1840, le ravalement de l'amphithéâtre, la pose de la lanterne, qui est confectionnée; les menuiseries intérieures et la peinture.

2° *Au bâtiment d'habitation des professeurs :*

Le complément des ouvrages de maçonnerie, depuis la naissance des cintres des caves; la charpente, la couverture, la presque totalité de la menuiserie et de la serrurerie. Il ne reste à exécuter dans ce bâtiment que quelques menuiseries intérieures, la peinture, la marbrerie et la fumisterie.

3° *A la maréchalerie :*

Toute la grosse maçonnerie;

4° Les pavillons destinés au logement du portier et au bureau des bâtiments ont été construits;

5° Un trottoir a été établi en avant de l'habitation des professeurs;

6° La plus grande partie des plantations a été exécutée;

7° L'école de botanique a été transférée dans le clos de l'agriculture.

Le crédit disponible au 1er janvier 1839 était de.......... 599,707 17

Les ouvrages exécutés dans le cours de cette année s'élèvent approximativement à.................................. 372,707 17

Reste à dépenser au 1er janvier 1840......... 227,000 00

Il a été employé en 1839 :

Journées d'ouvriers de toutes professions	34,251.
Pierre de taille et meulière	976 mètres cubes.
Moellon	3,307 *idem.*
Brique	79 *idem.*
Bois de charpente	429 stères.
Fer	20,123 kilog

HÔTEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Crédit affecté aux constructions entreprises pour les bureaux du ministère de l'intérieur (loi du 18 juillet 1838)	1,010,000f 00c
Dépenses liquidées en 1838	52,360 50
RESTAIT À DÉPENSER au 1er janvier 1839	957,639 50

Le bâtiment de l'administration des lignes télégraphiques a été presque terminé en 1839; il ne reste plus à exécuter que des parties de menuiserie, la peinture et le ravalement de la tour du télégraphe.

La maçonnerie des magasins de l'administration des télégraphes a été élevée.

Le bâtiment de l'horloge, entre la cour de l'hôtel du ministre et celle des cuisines, a été restauré; le mur de face sur cette dernière cour a été repris en sous-œuvre; le passage entre les deux cours a été changé.

Le nouveau bâtiment des cuisines a été construit; les deux bâtiments en aile de la cour des bureaux ont été élevés et couverts.

Les fondations du corps de logis sur la rue de Grenelle ont été faites en grande partie.

De vieilles constructions ont été démolies, et le sol des cours a été nivelé depuis la rue de Grenelle jusqu'au bâtiment des lignes télégraphiques.

Il restait disponible au 1er janvier 1839	957,639f 50c
Les ouvrages de ce dernier exercice coûteront approximativement	319,639 50
RESTE au 1er janvier 1840	638,000 00

Il a été employé en 1839 :

Journées d'ouvriers de toutes professions	51,940.
Fouilles et terrasse	4,725 mètres cubes
Pierre, moellon, meulière et briques	2,582 *idem.*
Légers ouvrages de maçonnerie	6,705 mètres superf.
Carrelage	753 *idem.*
Bois de charpente	791 stères.
Bois de menuiserie	633 mètres superf. 4,263 mèt. linéaires.
Fer	21,492 kilogr.
Plomb et zinc	7,951 *idem.*
Tuiles et ardoises	1,667 mètres superf.

HÔTEL DU MINISTÈRE DU COMMERCE.

Crédit affecté aux bureaux du ministère du commerce par la loi du 18 juillet 1838	310,000f 00c
Dépenses liquidées de l'exercice 1838	64,111 14
Restait disponible au 1er janvier 1839	245,888 86

Les travaux de 1839 ont consisté :

1° Dans l'achèvement de la construction du bâtiment entre la cour de l'hôtel du ministre et celle des bureaux;

2° Dans la démolition d'une partie des bâtiments parallèles à la rue de Varennes, la réparation du corps de logis conservé sur la même rue, et celle du bâtiment en aile à droite de la cour des bureaux ;

3° Les déblais et le pavage de la cour des bureaux, les fondations d'un mur de séparation entre la cour et le jardin; différents ouvrages de terrassement et de remblai.

Il restait disponible au 1er janvier 1839	245,888f 86c
Les ouvrages exécutés pendant cette année sont évalués à	90,888 86
Reste à dépenser au 1er janvier 1840	155,000 00

Un bâtiment devait être construit entre la cour des bureaux et le jardin latéral; il devait être occupé par le directeur général et une partie des bureaux de l'administration des ponts et chaussées et des mines. La création d'un ministère spécial des travaux publics a déterminé l'abandon de cette partie du projet d'agrandissement des bureaux du commerce. La somme restée disponible ne sera pas totalement employée. Une portion pourra seulement être consacrée à l'achèvement du mur d'enceinte du jardin, à la pose d'une grille, à la surélévation du bâtiment en aile à droite dans la cour des bureaux, afin d'y établir des salles de réunion pour les commissions et les conseils généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures; enfin, à une modification dans le système d'élévation du bâtiment faisant face à la rue de Varennes. Une somme de 90,000 francs environ restera sans destination.

Il a été employé, en 1839, aux travaux de l'hôtel du ministère du commerce:

Journées d'ouvriers de toutes professions	11,600.
Pierres de toutes natures, briques, etc.	367 mètres cubes.
Fouilles et terrassement	506 *idem.*
Carrelage	400 *idem.*
Bois de charpente	42 stères.
Parquets et planchers	1,975 mètres superficiels.
Menuiserie	5,060 mètres linéaires.
Tuiles et ardoises	242 mètres superficiels.
Fer	1,250 kilogrammes.
Zinc	85 mètres superficiels.

HÔTEL DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Crédit affecté à l'agrandissement de l'hôtel du ministère de l'instruction publique par la loi du 18 juillet 1838.	1,000,000f 00c
Dépenses liquidées en 1838.	497,709 52
Restait au 1er janvier 1839.	502,290 48

Les dépenses de 1838 avaient eu pour objet l'acquisition de deux maisons dans la rue de Grenelle, et d'un terrain situé entre l'hôtel de l'instruction publique et celui de M. le marquis de Forbin-Janson.

Les opérations de 1839 comprennent les travaux exécutés dans les propriétés acquises et dans l'hôtel du ministère :

1° Construction de trois étages au-dessus de l'ancien passage d'entrée, pour réunir les deux maisons; distributions nouvelles pour le service des bureaux; démolition des murs qui séparaient les propriétés; pavage des cours et passages;

2° Construction, dans le terrain nouvellement acquis, de trois grandes salles contiguës à l'hôtel du ministre; ces trois salles consacrées, l'une à la bibliothèque, la seconde à des réunions, la troisième au conseil de l'instruction publique. Le bâtiment contient en outre les antichambres, cabinets et diverses autres pièces de service ;

3° Construction dans le même terrain de bâtiments de dépendances pour cuisines, écuries, remises, etc.;

4° Démolition d'anciens bâtiments dans la cour de l'hôtel du ministre; construction de deux pavillons et de deux bâtiments en aile formant communication avec les bureaux;

5° Pavage général des cours de l'hôtel, établissement d'éclairage au gaz;

6° Travaux de détail et changements de distribution dans l'hôtel du ministre.

Le crédit disponible au 1er janvier 1839 était de.	502,290f 48c
Les travaux exécutés s'élèvent à.	388,290 48
Reste à dépenser au 1er janvier 1840. . .	114,000 00

Il a été employé en 1839 :

Journées d'ouvriers de toutes professions	55,356
Pierre de taille	674 mèt. cub.
Moellon et meulière	1,340 mèt. cub.
Briques et carreaux	50 milliers.
Plâtre	15,000 hectolitres.
Chaux et sable	660 mèt. cub.
Fer et fonte	18,000 kilog.
Plomb	17,500 kilog.
Bois de charpente	450 stères.
Planches de chêne et de sapin	20,000 mèt. linéaires.

MAISON ROYALE DE CHARENTON.

Les travaux projetés à la maison royale de Charenton sont évalués à 3,320,000 francs. Il y a été affecté, par la loi du 18 juillet 1838, un crédit de 2,720,000 francs. Le surplus des dépenses doit être acquitté au moyen des ressources particulières que possède l'établissement.

Sur ce crédit de......................................	2,720,000f 00c
Les opérations préparatoires concernant les constructions nouvelles et quelques ouvrages de terrasse et de maçonnerie faits en 1838 ont été liquidés à........................	45,053 09
Restait disponible au 1er janvier 1839........	2,674,946 91

Travaux exécutés en 1839 :

1° *Sur le plateau qui domine les terrains de la maison royale.*

La grosse maçonnerie des quartiers des monomaniaques, celle du quartier des agités, de la salle de bains et de la chapelle, a été entièrement terminée; celle du quartier des convalescents, derrière la chapelle, a été élevée presque complétement.

La charpente a été achevée dans les bâtiments des monomaniaques, des agités et des bains; la couverture en zinc de ces bâtiments a été posée; la charpente des bâtiments des convalescents a été disposée pour être mise en place, dès l'ouv re de la campagne de 1840.

Les aqueducs cessaires au service sur le plateau ont été construits; la consolidation des carrières reconnues sous le sol a été opérée.

2° *Pour la formation du plateau à mi-côte :*

De grands déblais ont été exécutés à mi-côte pour établir le plateau sur lequel doivent s'élever les bâtiments à affecter aux mélancoliques, aux épileptiques, aux infirmes, aux tranquilles et à l'administration. Les fondations de ces bâtiments sont en grande partie arrasées au niveau du sol.

Le grand mur de terrasse destiné à soutenir les bâtiments du plateau supérieur a été construit; le mur de soutènement du plateau inférieur a été commencé.

Le crédit disponible au 1er janvier était de	2,674,946f 91c
La dépense des travaux s'élèvera approximativement à	570,052 91
Reste pour la suite des constructions en 1840	2,104,894 00

Il a été employé en 1839 :

Journées d'ouvriers de toutes professions	75,191
Déblais	34,930 mèt. cub.
Pierres de toutes natures	9,525 mèt. cub.
Chaux	624 mèt. cub.
Plâtre	1,002 mèt. cub.
Bois de charpente	697 stères.
Briques	176,830
Bardeaux	210,000
Lattes	500 bottes.
Planches	4,565 mèt. sup.
Fer et fonte	3,082 kil.
Clous	1,415 kil.
Plomb	5,579 kil.
Zinc	32,906 kil.

INSTITUTION DES JEUNES AVEUGLES

Le crédit alloué par la loi du 18 juillet 1838, pour construire un nouvel édifice à affecter à l'institution des jeunes aveugles, est de.	1,600,000f	00c
Les dépenses de 1838 s'appliquent à l'acquisition du terrain sur lequel s'élèvent les constructions, et à quelques travaux préparatoires; elles ont été liquidées à..................	274,975	09
Restait disponible au 1er janvier 1839.....	1,325,024	91

Le 22 juillet 1839, la première pierre des nouveaux bâtiments des jeunes aveugles a été posée, et les travaux ont été mis en activité.

Au quartier des filles, les fondations et les caves ont été terminées, et les murs de face ont été élevés jusqu'à la naissance des baies des croisées.

Au quartier des garçons, les fondations et les caves ont été également faites, et les murs de face élevés à 2 mètres 50 centimètres au-dessus du sol des cours.

Au bâtiment du milieu, qui renferme le vestibule, les cuisines, la chapelle et la salle de concert, les caves qui ne règnent que sous la partie antérieure ont été terminées, ainsi que les murs de fondation sous les cuisines; les murs de face du côté du boulevard ont été élevés à deux mètres de hauteur, les murs des cuisines et de l'hémicycle sont restés à deux assises au-dessus du sol.

Aux bâtiments en aile dans la cour principale, vers le boulevard des Invalides, les caves sont terminées et les murs en élévation atteignent deux mètres au-dessus du sol.

Les bâtiments de service aux deux côtés de l'hémicycle sont élevés sur terre-plein, et les murs en ont été arrasés à la hauteur de deux mètres.

Des ouvrages de détail ont été exécutés pour l'installation du bureau de l'agence et pour divers objets accessoires.

Le crédit disponible au 1er janvier 1839 était de.........	1,325,024f	91c
Les travaux faits pendant l'année s'élèvent à.......	233,975	91
Reste à dépenser au 1er janvier 1840.....	1,091,049	00

Il a été employé en 1839 :

Journées d'ouvriers de toutes professions	28,064
Pierre dure	1,406 mèt. cub.
Pierre tendre	548 mèt. cub.
Moellon et meulière	5,908 mèt. cub.
Cailloux	765 mèt. cub.
Sable	1,721 mèt. cub.
Chaux et plâtre	832 mèt. cub.
Briques	1,000

COLONNE DE BOULOGNE.

Sur le crédit affecté à l'achèvement de la colonne de Boulogne par la loi du 18 juillet 1838	216,000f
Il avait été dépensé en 1838	20,000
Restait au 1er janvier 1839	196,000

On avait terminé en 1838 ce qui restait à faire du dallage et de l'enceinte.

Toute la marbrerie de construction a été terminée en 1839, à l'exception des ravalements des parties inférieures de l'édifice, qui seront faits après la pose de la statue et des bas-reliefs.

Il reste à exécuter, en ouvrages d'architecture, les pavillons des concierges et gens de service, les grilles, le mur de clôture et les plantations.

Les objets d'art se composent de la statue de Napoléon, confiée à M. Bosio, et de deux bas-reliefs que MM. Lemaire et Bra sont chargés d'exécuter. Ces artistes s'occupent de ces ouvrages.

Il restait au 1er janvier 1839	196,000f
Les dépenses de cet exercice s'élèvent à	56,000
Reste à employer au 1er janvier 1840	140,000

PALAIS DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Un crédit de 100,000 francs a été porté au budget de 1839, pour continuer les travaux de restauration de la façade, et la décoration intérieure du palais de la Chambre des députés.

Pendant le cours de cette année, on a terminé les refouillements du fronton et l'incrustement de la pierre qui doit recevoir les sculptures; aux parties rampantes de l'entablement, la cymaise a été déposée et reposée, les moulures ont été retaillées et ragréées. Le ravalement général de la façade a été commencé. Tous les travaux accessoires de ces opérations ont été faits.

A l'intérieur, des échafauds ont été établis pour les peintures historiques.

Les ouvrages d'art ont été commencés, tant par les sculpteurs chargés de l'exécution des bas-reliefs du fronton et des arrière-corps de la façade, que par les peintres auxquels ont été confiées les tableaux de la décoration intérieure.

Sur la somme allouée pour les opérations de 1839 :

Il a été employé en travaux d'architecture..................	41,000f
Les sommes payées sur les objets d'art s'élèvent à............	59,000
TOTAL........................	100,000f

PALAIS DE L'INSTITUT.

Parmi les grosses réparations que réclame l'état de dégradation du palais de l'Institut, celle qui était la plus urgente était la démolition et la reconstruction du pavillon à gauche de la cour principale. Il y a été consacré, au budget de 1839, une somme de 80,000 francs, qui paraissait devoir suffire; mais les démolitions étaient à peine terminées, qu'on s'aperçut que le mur mitoyen s'écroulait depuis qu'il n'était plus soutenu, et qu'il y avait, contre les fondations de ce mur, deux immenses fosses dont l'existence était inconnue. Les travaux imprévus résultant de cet état de choses, auquel il a fallu remédier promptement, entraîneront une augmentation de dépense de 9,448 fr. 71 cent.

Les ouvrages exécutés ont été restreints dans les limites du crédit de 80,000 francs. Le travail complémentaire sera fait en 1840, et la dépense en sera imputée sur les fonds alloués pour cet exercice.

Il a été employé en 1839 :

Journées d'ouvriers de toutes professions	8,152.
Pierre et moellon	653 mèt. cub.
Cailloux et sable	162 mèt. cub.
Chaux hydraulique	39 mèt. cub.
Plâtre	493 kilolitres.
Briques	7,500
Bois de toute espèce	114 stères.
Fer	4,862 kil.

OBSERVATOIRE ROYAL.

Une somme de 120,000 francs a été comprise, au budget de l'exercice 1839, pour commencer les travaux d'agrandissement et de restauration de l'Observatoire royal. Le devis des ouvrages à exécuter dans ce but s'élève à 320,000 fr.; des allocations seront successivement portées au budget jusqu'à ce que ce chiffre ait été atteint.

Le crédit de 1839 a été particulièrement employé à la construction d'un amphithéâtre d'astronomie, dont la maçonnerie a été faite jusqu'à la tablette de couronnement. Quelques ouvrages de serrurerie, notamment les chaînes et une partie des fermes qui doivent recevoir la couverture, ont été également exécutés.

Les dépenses des travaux absorberont la somme de 120,000 francs qui y est affectée.

Il a été employé en 1839 :

Journées d'ouvriers de toutes professions	11,512
Pierres de diverses natures	1,100 mèt. cub.
Beton et moellon	500 mèt. cub.
Gros fers	25,500 kilog.
Bois de charpente	17 stères.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES FAITES

SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS DEPUIS 1833,

POUR L'ACHÈVEMENT DES MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS.

MONUMENTS OU ÉDIFICES PUBLICS.	CRÉDITS ALLOUÉS de 1833 à 1839.	GESTION DE 1833 A 1839 INCLUSIVEMENT.				OBSERVATIONS.
		DÉPENSES			RESTE à dépenser sur les crédits votés de 1833 à 1839.	
		de de 1833 à 1839.	de l'exercice 1839.	TOTAUX.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Arc de triomphe de l'Étoile	2,419,916 35	2,419,916 35	»	2,419,916 35	»	Crédits épuisés antérieurement à 1839.
Église de la Madeleine	4,180,000 00	3,710,681 30	90,318 70	3,810,000 00	370,000 00	
Panthéon	1,550,000 00	1,550,000 00	»	1,550,000 00	»	*Idem.*
Muséum d'histoire naturelle	3,750,000 00	3,518,235 40	133,764 60	3,652,000 00	98,000 00	
Église royale de Saint-Denis	2,000,000 00	1,800,000 00	200,000 00	2,000,000 00	»	
École royale des beaux-arts	2,000,000 00	2,000,000 00	»	2,000,000 00		*Idem.*
Hôtel du quai d'Orçay	5,777,000 00	4,397,843 66	503,156 34	4,901,000 00	876,000 00	
Monument de Juillet	1,172,000 00	852,099 83	134,400 17	986,500 00	185,500 00	
——— (caveaux de sépulture.)	50,000 00	»	15,600 00	15,600 00	34,400 00	
Chambre des Députés. (Anciens crédits.)	770,000 00	770,000 00	»	770,000 00	»	*Idem.*
Collége de France	1,340,000 00	1,108,741 27	89,258 73	1,198,000 00	142,000 00	
Institution des sourds-muets	351,000 00	351,000 00	»	351,000 00	»	*Idem.*
Obélisque de Louqsor	560,000 00	510,824 40	49,175 60	560,000 00	»	
Chambre des Pairs	3,000,000 00	1,183,372 38	1,070,627 62	2,254,000 00	746,000 00	
Hôtel des archives du royaume	1,000,000 00	38,890 33	291,493 67	330,384 00	669,611 00	
École vétérinaire d'Alfort	656,000 00	56,292 83	372,707 17	429,000 00	227,000 00	
Hôtel du ministère de l'intérieur	1,010,000 00	52,360 50	319,639 50	372,000 00	638,000 00	
Hôtel du ministère du commerce	310,000 00	64,111 14	90,888 86	155,000 00	155,000 00	
Hôtel du ministère de l'instruction publique	1,000,000 00	497,709 52	388,290 48	886,000 00	114,000 00	
Maison royale de Charenton	2,720,000 00	45,053 09	570,052 91	615,106 00	2,104,894 00	
Institution des jeunes aveugles	1,600,000 00	274,975 09	233,975 91	508,951 00	1,091,049 00	
Colonne de Boulogne	216,000 00	20,000 00	56,000 00	76,000 00	140,000 00	
Chambre des Députés. (Crédits au budget de 1839.)	100,000 00	»	100,000 00	100,000 00	»	
Palais de l'Institut. (*Idem.*)	80,000 00	»	80,000 00	80,000 00	»	
Observatoire royal	120,000 00	»	120,000 00	120,000 00	»	
TOTAUX	37,731,916 35	25,222,107 09	4,909,350 26	30,131,457 35	7,600,459 00	

SESSION DE 1841.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

SITUATION DES TRAVAUX

EXÉCUTÉS

DANS LES MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS

AU 31 DÉCEMBRE 1840.



PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.

1841.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS.

Il avait été ouvert par la loi du 27 juin 1833, pour la construction et l'achèvement des édifices et monuments publics d'intérêt général, un crédit de 17,240,000, francs dont, aux termes de l'article 19 de la même loi, il devait être rendu aux Chambres un compte spécial indiquant la situation des travaux exécutés. Déjà il avait été attribué aux travaux des mêmes édifices, par la loi du budget de 1833, des crédits qui s'élevaient à 2,451,000, francs, et postérieurement il a été alloué supplémentairement 49,916 fr. 35 cent. pour solder les dépenses de la construction de l'Arc de triomphe de l'Étoile.

D'autres crédits ont été affectés depuis aux édifices publics, savoir : 3,105,000, francs par la loi du 6 juin 1836, pour la Chambre des pairs ; 3,987,000 francs pour divers établissements, par la loi du 6 juillet 1836 ; et, par celle du 18 juillet 1838, une somme de 10,482,000 francs, réduite par deux annulations applicables à l'hôtel du quai d'Orçay, et aux bureaux du ministère du commerce, à 10,340,560 fr. 33 cent.

Un crédit supplémentaire de 272,000 francs a été accordé par la loi du 26 juillet 1839, pour les travaux du monument de juillet, et une somme de 50,000 francs a été affectée à l'établissement des caveaux dans lesquels ont été déposés les restes mortels des victimes des combats de juillet 1830.

En 1840, il a été attribué, par la loi du 10 juin, 285,000 francs à la reconstruction des bâtiments des bureaux du ministère de la guerre; par celle du 6 juillet, 180,000 francs à l'agrandissement des bureaux du ministère de la justice; par celle du 15 juillet, 1,150,512 fr. 72 cent. à des ouvrages d'appropriation et de construction de l'hôtel du ministère de commerce, de l'hôtel Molé et du jardin du Luxembourg. Enfin diverses sommes ont été portées aux budgets de 1839 et 1840, pour la restauration et les grosses réparations de plusieurs édifices d'intérêt général.

Sur ces allocations, qui s'élèvent au total à 39,810,989f 30c

Il a été dépensé, en comprenant les travaux de 1840, comptés approximativement 35,172,976 58

L'état suivant fait connaître le détail annuel des dépenses, le nombre d'ouvriers et la quantité des principaux matériaux employés aux travaux.

DÉTAIL.	1833.—1834.—1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.
Dépense	16,944,486f 97c	2,887,401f 35c	2,064,038f 93c	3,336,179f 84c	4,909,350f 26c	4,937,510f 11c
MAIN-D'ŒUVRE ET MATÉRIAUX.						
Nombre de journées	1,319,233	182,834	167,945	286,138	557,850	528,439
Cubes de pierre, moellon, etc.	65,928m 67	5,232m 21	7,994m 00	16,186m 00	54,440m 00	57,057m 00
Kilogrammes de métaux	1,110,152 ,75	117,386 ,25	74,920m,00	316,518 ,00	541,000 ,00	576,918 ,00
Stères de bois	13,317 ,33	4,943 ,00	2,424 ,00	1,031 ,00	3,870 ,00	5,924 ,00

ÉGLISE DE LA MADELEINE.

Résumé des dépenses depuis le décret du 28 octobre 1806, qui a ordonné l'achèvement de l'édifice.

En 1807	17,525f 99c	Report	4,723,561f 26c
1808	56,065 56	En 1824	495,167 60
1809	846,240 92	1825	528,759 49
1810	480,703 61	1826	452,306 42
1811	554,214 98	1827	495,026 68
1812	230,694 91	1828	499,241 76
1813	144,039 96	1829	499,913 82
1814	98,427 48	1830	702,648 26
1815	12,167 68	1831	394,791 63
1816	161,746 57	1832	399,483 16
1817	231,397 44	1833	1,035,298 75
1818	279,367 57	1834	852,477 39
1819	268,860 21	1835	832,403 74
1820	168,671 87	1836	304,725 48
1821	185,756 97	1837	431,589 51
1822	553,317 83	1838	254,186 43
1823	434,361 72	1839	90,314 49
A reporter	4,723,561 26	Total	12,991,795 87

Situation des crédits dont il doit être rendu un compte spécial, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833.

Crédits alloués :	Budget de 1833		300,000f 00c
	Loi du 27 juin 1833		2,600,000 00
	Loi du 6 juillet 1836		1,280,000 00
	Total		4,180,000 00
Dépenses liquidées en	1833	1,035,298f 75c	3,801,000 00
	1834	852,477 39	
	1835	832,403 74	
	1836	304,725 48	
	1837	431,589 51	
	1838	254,186 43	
	1839	90,314 49	
Reliquat de crédit annulé		4 21	
	Restait disponible au 1er janvier 1840		379,000 00

Les travaux exécutés à l'église de la Madeleine, dans le courant de l'exercice 1840, ne consistent que dans l'achèvement d'ouvrages commencés et de détails divers.

Ils ont eu pour objet :

L'achèvement des ravalements des murs et voûtes de caves.

Le dallage en marbre du chœur, et la pose des marches du maître-autel ;

La construction d'un massif provisoire pour supporter le modèle en plâtre du groupe destiné à orner le maître-autel ;

La construction en pierre des noyaux qui doivent supporter les statues des six chapelles latérales ;

La pose de vingt-sept statues dans les niches sous le portique extérieur, et de trois statues en marbre dans les chapelles latérales à l'intérieur ;

La dépose et la repose, entre la grille d'enceinte et le monument, des parties de dallage en marbre qui s'étaient affaissées par suite du tassement du sol ;

Le ravalement et le jointoyement des deux grands perrons ;

Le dallage des quatre vestibules d'entrée aux caves ;

L'exécution des planchers en parquets des deux sacristies ;

L'établissement des ferrures de la porte monumentale ;

Sur les six tableaux des archivoltes latéraux, trois sont entièrement terminés ; les autres sont très-avancés et seront achevés dans le cours de l'année 1841.

Le crédit disponible au 1er janvier 1840 était de............	379,000f 00c
Il a été dépensé....................................	139,000 00
Reste pour 1841..........	240,000 00

Ce reliquat de crédit suffira pour payer les dépenses des travaux restant à exécuter.

Il a été employé en 1840 :

Journées d'ouvriers....................................	3,995
Pierre....................................	22 mèt. cub.
Meulière et moellons....................................	33 *idem.*
Béton....................................	30 *idem.*
Marbre....................................	5 *idem.*
Fer et fonte....................................	1,562 kilogr.
Menuiserie....................................	54 mèt. superficiel.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

Résumé des dépenses depuis 1808.

En 1808	132,086f	85c
1809	105,404	28
1810	259,170	77
1811	119,341	31
1812	42,712	17
1813	82,270	44
1814	6,648	70
1815	808	02
1816	"	
1817	8,424	60
1818	88,800	00
1819	100,000	00
1820	99,844	26
1821	54,249	37
1822	45,866	57
1823	113,555	29
1824	120,096	39
A REPORTER	1,379,279	02
REPORT	1,379,279f	02c
En 1825	53,150	25
1826	49,392	13
1827	32,292	64
1828	48,494	25
1829	54,678	40
1830	49,976	87
1831	62,844	47
1832	69,293	07
1833	245,572	07
1834	1,385,267	31
1835	693,658	80
1836	391,193	15
1837	272,096	35
1838	430,447	40
1839	133,743	25
TOTAL	5,451,379	43

Situation des crédits dont il doit être rendu un compte spécial, en exécution de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833.

Budget de 1833		150,000f 00c
Loi du 27 juin 1833		2,400,000 00
Loi du 6 juillet 1836		1,200,000 00
TOTAL		3,750,000 00
Dépenses liquidées en 1833	245,572f 07c	3,652,000 00
1834	1,385,267 31	
1835	693,658 80	
1836	391,193 15	
1837	372,096 35	
1838	430,447 72	
1839	133,743 25	
Reliquat de crédit annulé	21 35	
RESTAIT à dépenser au 1er janvier 1840		98,000 00

Les travaux de l'année 1840 ont eu pour objet :

1° L'achèvement du bâtiment de la boucherie, derrière les loges des animaux féroces ;

2° La pose des grilles d'entourage des terrains acquis sur le quai Saint-Bernard ;

3° Les dispositions de détail dans le hangar de la rue de Buffon ;

4° L'achèvement de quelques ouvrages restés incomplets à la fin de 1839, dans la galerie de botanique et à la bibliothèque ;

5° Les enduits du grand réservoir inférieur ;

6° L'établissement de grands rideaux et d'armoires dans la galerie de minéralogie ;

7° L'établissement d'autres armoires dans la galerie de botanique.

Le crédit disponible au 1er janvier 1840 était de..............	98,000f 00c
Les dépenses de l'exercice s'élèveront approximativement à......	85,000 00
RESTE à dépenser en 1841........	13,000 00

Cette somme sera employée à quelques travaux de détail.

Il a été employé en 1840 :

Journées d'ouvriers de toute profession..............................	6,461
Plâtre..	68 mèt. cub.
Fers..	31,905 kilogr.
Plomb en table et tuyaux..............................	1,700 *idem.*
Zinc..	237 *idem.*
Ciment romain..	24,581 *idem.*

HÔTEL DU QUAI D'ORÇAY.

Résumé des dépenses faites pour la construction de l'hôtel du quai d'Orçay depuis l'origine des travaux.

Dépenses antérieures à 1820 et soldées par le ministère des affaires étrangères, ci	5,354,101f 59c	Report	5,655,013f 93c
En 1820	264,338 09	En 1830	6,621 92
1821	6,940 50	1831	5,193 97
1822	5,828 97	1832	3,611 18
1823	2,201 64	1833	570,190 89
1824	7,707 26	1834	1,845,976 00
1825	5,932 00	1835	1,131,705 81
1826	1,260 00	1836	245,919 47
1827	2,100 19	1837	306,719 96
1828	2,418 36	1838	297,331 53
1829	2,185 33	1839	652,787 36
A reporter	5,655,013 93	Total	10,721,072 02

Crédits dont il doit être rendu compte, en exécution des dispositions de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833.

Budget de 1833		150,000f 00c
Loi du 27 juin 1833		3,450,000 00
Loi du 6 juillet 1836		607,000 00
Loi du 18 juillet 1838		1,570,000 00
Total		5,777,000 00
A déduire : Annulation ordonnée par la loi du 17 juin 1840		5,000 00
Reste		5,772,000 00
Dépenses liquidées en 1833	570,190f 89c	5,050,735 20
1834	1,845,976 00	
1835	1,131,705 81	
1836	245,919 47	
1837	306,719 96	
1838	297,331 53	
1839	652,787 36	
Reliquat de crédit annulé	104 18	
Restait au 1er janvier 1840		721,264 80

Les travaux de 1839 s'appliquaient à l'appropriation des salles destinées au service du conseil d'État, et à la continuation des ouvrages de distribution dans les localités affectées à la cour des comptes. Les opérations de 1840 ont eu le même objet: il s'agissait d'abord de terminer ce qui concernait le conseil d'État.

Ainsi, la salle des pas perdus, celle des séances judiciaires et administratives; les diverses salles attribuées au service des comités, à la bibliothèque et au secrétariat général, ont reçu le complément des travaux qu'il y avait encore à y faire, et le conseil d'État a pu s'y installer le 1er mai.

Les dépenses faites pour atteindre ce but s'appliquent à la construction d'escaliers de dégagement, aux distributions nécessitées par le logement du secrétaire général du conseil, à l'établissement des calorifères et des dépendances du système de chauffage adopté pour tout le palais; à l'achèvement de la décoration intérieure et à l'ameublement général.

Il y avait à construire, pour la Cour des comptes, le grand escalier qui conduit aux salles d'audience. Ce travail a été achevé, à l'exception de quelques parties de décoration; deux escaliers de service ont été également établis pour la facilité des communications entre les salles principales, les cabinets des conseillers référendaires, le greffe et les archives.

Au premier étage, sur le quai, réservé pour les salles d'audience et les cabinets de MM. les présidents, les grandes cheminées ornées de chambranles en marbre ont été établies; des tuyaux de conduite de chaleur et des poêles récipients ont été placés. Les parquets et une partie de la menuiserie des portes et des lambris ont été confectionnés et mis en place.

Dans les étages supérieurs destinés aux cabinets de MM. les conseillers référendaires et aux archives, les cloisons de séparation ont été établies, les parquets, les portes, des plinthes et des cimaises ont été posées.

La plus grande partie des peintures a été faite dans ces localités.

A l'extérieur, les cours ont été pavées et salpêtrées; le sol des galeries formant portique au premier étage a été couvert d'un enduit en bitume de couleur.

Il restera à exécuter, en 1841, tous les travaux indispensables pour compléter l'appropriation des lieux et l'installation de la Cour des comptes.

Le crédit disponible était de........................	721,264f 80c
Les dépenses sont évaluées à.	631,264 80
Reste pour 1841....................	90,000 00

Cette somme sera insuffisante pour achever les travaux d'appropriation et d'ins-

tallation de la Cour des comptes; une demande de crédit sera présentée aux Chambres dans le cours de la session.

Il a été employé en 1840 :

Journées d'ouvriers	95,435
Fouille et terrasse	1,272 mèt. cub.
Moellons et plâtre	2,560 *idem.*
Briques et tuiles	88,735
Bois de charpente	86 stères.
Plomb, zinc et cuivre	59,625 kilogr.
Menuiserie	8,734 mèt. superficiels.
Pavage	1,514 *idem.*

MONUMENT DE JUILLET.

Il avait été alloué pour l'érection du monument de juillet, au budget de 1833.		200,000f 00c
Par la loi du 27 juin 1833.		700,000 00
Par la loi du 26 juillet 1839.		272,000 00
		1,172,000 00
Les dépenses liquidées sur ces crédits se sont élevées :		
En 1833, à.	78,303f 28c	978,043 25
En 1834, à.	35,632 66	
En 1835, à.	309,752 99	
En 1836, à.	190,509 15	
En 1837, à.	119,531 69	
En 1838, à.	118,370 12	
En 1839, à.	125,943 42	
Restait disponible au 1er janvier 1840.		193,956 75

Les opérations de l'année 1840 ont eu pour objet : l'achèvement du monument en ce qui concernait le bronze, la gravure des inscriptions, la dorure et la mise en état des abords.

Ainsi l'escalier a été terminé, l'ajustage du chapiteau et de la lanterne a été exécuté; la porte d'entrée et les médaillons qui décorent le deuxième soubassement en marbre blanc ont été fondus, ciselés et mis en place; la belle statue qui surmonte le monument a été posée et dorée; les inscriptions et les noms des citoyens morts en combattant, au mois de juillet 1830, ont été gravés sur le fût de la colonne et sur les faces du piédestal.

Le grand échafaud qui avait servi à l'érection de la colonne a été démonté; le hangar et la barrière d'enceinte ont eté démolis et enlevés.

Les plates-formes du soubassement ont été achevées, et un trottoir a été établi au pourtour du monument, qui est entouré d'une grille en fer.

Des candelabres ont été placés aux abords, et un système d'éclairage au gaz complète toutes les dispositions prévues.

L'inauguration du monument a eu lieu le 28 juillet 1840, et les restes mortels des combattants de juillet y ont été portés.

Le crédit disponible au 1er janvier 1840 a été dépensé dans le cours de cet exercice.

Un crédit de 50,000 francs a été spécialement affecté, par la loi du 26 juillet 1839,

aux travaux et dispositions à faire dans les galeries souterraines du monument, pour la sépulture des combattants de juillet.

En 1839, deux caveaux avaient été déblayés, la voûte en meulière recouverte d'un enduit, le sol dallé, des escaliers construits.

Sur ce crédit de	50,000f 00c
Les dépenses liquidées de 1839 se sont élevées à	14,561 36
RESTAIT pour 1840	35,438 64

Les travaux de 1840 comprennent l'achèvement de la maçonnerie et de la sculpture; la construction et la mise en place des balustrades en fonte de fer, l'établissement des petits escaliers et des portes des caveaux, le dallage en marbre noir et blanc de la galerie circulaire.

Le crédit disponible pour cet exercice a été employé à sa destination; les travaux sont entièrement achevés.

Il a été employé en 1840 :

Journées d'ouvriers	25,430
Pierres	60 mèt. cub.
Chaux, sable, cailloux	240 *idem.*
Dallage en marbre	105 mèt. superficiels.
Asphalte	615 *idem.*
Granit	110 mèt. linéaires.
Bronze	2,540 kilogr.
Cuivre	270 *idem.*
Fer, fonte	40,115 *idem.*
Lettres gravées sur métal	5,122

COLLÉGE DE FRANCE.

Crédits affectés aux dépenses relatives à l'agrandissement du collége de France :

Budget de 1833		50,000f 00c
Loi du 27 juin 1833		650,000 00
Loi du 6 juillet 1836		640,000 00
TOTAL		1,340,000 00
Dépenses liquidées en 1833	106,566f 40c	1,198,000 00
1834	211,550 29	
1835	378,759 45	
1836	133,889 91	
1837	83,555 63	
1838	194,416 93	
Annulation d'un reliquat de crédit	6 23	
Dépenses liquidées en 1839	89,255 16	
RESTAIT disponible au 1er janvier 1840		142,000 00

Les travaux de 1840 ont eu pour objet :

1° *A l'amphithéâtre de droit public :*

L'exécution des travaux intérieurs, consistant dans le ravalement et les sculptures, la pose des gradins de l'estrade et de la chaire du professeur, la pose du calorifère avec ses conduits et ses trappes, la peinture des murs et des banquettes;

2° *Au bâtiment du concierge :*

Les distributions intérieures, l'escalier, les peintures et la vitrerie ;

3° *Au portique sur la rue Saint-Jacques et aux deux pavillons adjacents :*

L'établissement de l'escalier et pose de sa rampe, la mise en place et le vitrage des portes et croisées, la fourniture de plusieurs cheminées, la sculpture des ornements, le dallage du portique et le carrelage du vestibule;

4° *A l'amphithéâtre de médecine :*

L'exécution de toute la maçonnerie, à partir de la première assise au-dessus du sol de la cour; les ravalements intérieurs et extérieurs; les sculptures; les distributions à l'usage du professeur; enfin, la vitrerie des croisées, des portes, des châssis et de la lanterne;

5° *A l'appareil hydraulique :*

L'exécution totale du bâtiment destiné à cet appareil; la terrasse a été couverte en

plomb; des voûtes en ogives ont été établies pour supporter les réservoirs, qu'on a ferrés et doublés en plomb; le dallage intérieur et extérieur a été exécuté; enfin, un conduit souterrain a été établi pour l'écoulement des eaux servant aux expériences.

Le trottoir sur la rue Saint-Jacques, et la bordure de celui sur la place Cambray, ont été achevés.

La somme disponible au 1er janvier 1840, était de..........	142,000f 00c
Les dépenses de ce dernier exercice s'élèvent à..............	122,000 00
Reste à dépenser en 1841.........	20,000 00

destinés à la peinture des amphithéâtres et quelques travaux de détail.

Il a été employé en 1840 :

Journées d'ouvriers..	17,581
Pierre dure..	196 mèt. cub.
Pierre tendre..	218 *idem.*
Moellons..	60 *idem.*
Cailloux..	110 *idem.*
Sable..	65 *idem.*
Chaux hydraulique..	25 *idem.*
Plâtre..	200 *idem.*
Ciment romain..	600 kilogr.
Briques de Bourgogne..	8,000
Briques de pays..	2,000
Carreaux..	4,000
Bois de charpente..	22 mèt. cub.
Bois de menuiserie, planches en chêne..	2,440
Bois de menuiserie, planches en sapin..	180
Fer..	17,765 kilogr.
Fonte..	1,627 *idem.*
Plomb..	6,525 *idem.*
Zinc..	270 mèt. superficiels.
Couleurs à l'huile et mastic..	1,050 kilogr.
Objets de quincaillerie..	4,000 francs.

PALAIS DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

Crédit alloué par la loi du 15 juin 1836		3,105,000f 00c
Dépenses liquidées en 1836	249,635f 62c	2,332,017 29
1837	379,729 19	
1838	659,053 63	
1839	1,043,598 85	
Restait à dépenser au 1er janvier 1840		772,982 71

Les travaux des exercices antérieurs avaient amené l'achèvement de la plus grande partie des grosses constructions.

Les opérations de 1840 ont eu pour objet :

L'exécution des moulures de la grande galerie du premier étage;

Les caissons des grands arcs sous les pendentifs du milieu;

Le parquetage du plancher;

L'établissement des portes;

L'établissement des casiers de la bibliothèque;

Dans la salle des séances :

L'exécution du grand entablement couronnant l'ordonnance architecturale, et les encadrements figurant les caissons de la grande coupole;

La menuiserie des principales portes d'entrée;

Les lambris de revêtement du soubassement;

La ferrure des diverses menuiseries.

On a exécuté les ornements de sculpture, des corniches et encadrements du plafond de la bibliothèque, et des caissons de la grande coupole de la salle :

Les chapiteaux des colonnes et l'application des stucs sur les fûts et les parties lisses des murs piédroits;

Le dallage en bitume et asphalte de la partie du grand trottoir disposé en plate-forme à l'extérieur, entre les deux pavillons de la façade, et l'application du bitume colorié, à l'intérieur, sur l'aire de la grande galerie du rez-de-chaussée.

MM. les Pairs ayant tenu la session législative dans la nouvelle salle, avant son parfait achèvement, des dépenses transitoires ont été indispensables, et la marche des travaux a été entravée. Cependant il est présumable que toutes les constructions seront terminées en 1841.

Le crédit disponible au 1er janvier 1840 était de	772,982f 71c
Il a été dépensé pendant cet exercice	302,982 71
Reste pour 1841	470,000 00

Il a été employé en 1840.

Journées d'ouvriers	30,914
Roche	81 mèt. cub.
Moellon	173 *idem.*
Sable, chaux	24 *idem.*
Plâtre	137 *idem.*
Bitume	85,520 kilogr.
Briques	1,000
Pavés	9,000
Bois de charpente	1,090 mèt. cub.
Bois de menuiserie de diverses largeurs	19,487 mèt. linéaires.
Ardoises, tuiles	8,000
Plomb, soudure	6,294 kilogr.
Zinc	166 *idem.*
Cuivre	20 *idem.*
Verre double et ordinaire	179 mètres.
Fer	5,401 kilogr.
Fonte	4,447 *idem.*
Pièces de quincaillerie pour ferrures	2,033

HÔTEL DES ARCHIVES DU ROYAUME.

Il a été affecté aux travaux d'agrandissement de l'hôtel des archives du royaume, par la loi du 18 juillet 1838, un crédit de.................. 1,000,000f 00c

Les dépenses de 1838 ont été liquidées à..	38,890f 33c	327,637 32
Celles de 1839, à....................	288,746 99	
Restait au 1er janvier 1840..........		672,362 68

L'agrandissement de l'hôtel des archives consiste :

1° Dans la construction d'un pavillon rectangulaire près de la rue des Quatre-Fils;

2° D'une galerie perpendiculaire à la même rue et conduisant audit pavillon;

3° D'une autre galerie en retour et parallèle à la même rue;

4° D'un pavillon octogonal formant symétrie avec une construction semblable qui fait partie de l'ancien hôtel;

5° D'une galerie faisant suite au pavillon;

6° Enfin d'un corps de logis qui raccorde les constructions nouvelles avec l'hôtel.

Les opérations de 1838 s'étaient bornées à des dispositions préparatoires; celles de 1839 avaient eu pour objet les premiers travaux relatifs aux quatre premiers bâtiments.

Les ouvrages de 1840 comprennent :

La suite de l'élévation des deux pavillons et des deux galeries qui y aboutissent, les ravalements intérieurs, l'établissement des planchers et des voûtes en poterie. Les échafauds et les cintres nécessaires, tant pour l'exécution de la maçonnerie, que pour la pose du comble en fer; la fourniture et la mise en place de la première révolution d'un escalier du pavillon octogonal;

La fourniture et la pose des fers des planchers des quatre premiers corps de logis; celle des lambourdes des parquets du deuxième étage et des combles des deux galeries; le placement des fermes des combles, auxquelles on a adapté des tuyaux de descente en fonte;

L'établissement de deux paratonnerres avec leurs conducteurs; la confection de tous les châssis du comble et des baies demi-circulaires; enfin, la couverture des mêmes corps de logis.

En 1840, ont été entreprises également les constructions des deux galeries qui font suite au pavillon octogonal, et se raccordent avec l'ancien hôtel Soubise. Les fouilles, les fondations et l'élévation des murs ont été, pendant cette campagne, le sujet des travaux.

Dans les anciens bâtiments, les opérations comprennent la démolition d'un portique appliqué contre le bâtiment des chartes, celle d'une partie des hangars qui avaient été provisoirement construits dans la cour d'honneur.

Le crédit de 1840, était de	672,362f 68c
Il a été dépensé approximativement..........................	302,362 68
Reste pour 1841	370,000 00

Journées d'ouvriers	34,261
Fouilles	3,118 mèt. cub.
Pierres diverses	1,215 *idem.*
Chaux, sable, cailloux	1,441 *idem.*
Plâtre	5,210 hectolitres.
Briques	2,000
Pots pour voûtes et planchers	118,448
Fer	86,809 kilogr.
Fonte	4,315 *idem.*
Bois de charpente	1,173 mèt. cub.
Voliges	3,253 mèt. superficiels.
Zinc	8,333 kilogr.
Plomb	15,189 kilogr.
Verre	47 mèt. superficiels.

ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT.

Crédit affecté aux travaux d'agrandissement de l'école royale vétérinaire d'Alfort, par la loi du 18 juillet 1838 .... 656,000f 00c

Dépenses de 1838	56,292f 83c	357,215 98
——— 1839	300,923 15	
Il restait à dépenser au 1er janvier 1840...........		298,784 02

Une grande partie des travaux d'agrandissement de l'école est aujourd'hui terminée.

A l'amphithéâtre de clinique, il ne reste plus à faire que quelques détails de peu d'importance, et de la peinture.

Le bâtiment des professeurs est achevé et habité; il en est de même de la maréchalerie.

Dans le logement du portier, il ne reste plus à faire que les intérieurs.

La maçonnerie de la porte d'entrée principale et de l'un des murs de bahut est exécutée, ainsi que les murs de bahut des grilles intérieures.

Les trottoirs et le pavage sont en partie terminés, il ne reste plus que les travaux au devant de la grille d'entrée.

Les conduites d'eau sont posées presque partout et la plantation touche à sa fin.

Le crédit disponible au 1er janvier 1840 était de.............	298,784f 02c
Les ouvrages exécutés dans le cours de l'exercice s'élèvent à....	218,784 02
Reste à dépenser au 1er janvier 1841...............	80,000 00

Il a été employé en 1840 :

Journées d'ouvriers..	19.947
Fouilles..	2,089 mèt. cub.
Roche..	69 *idem.*
Pierre tendre..	122 *idem.*
Meulière..	4 *idem.*
Moellon neuf..	180 *idem.*
Moellon vieux..	195 *idem.*
Vergelet..	1 *idem.*

Béton	299 mèt. cub.
Taille	4,118 mèt. sup.
Briques	113 mèt. cub.
Carrelage	1,414 mèt. sup.
Légers	6,591 *idem.*
Bois neuf	250 stères.
Asphalte	169 mèt. sup.
Ardoises	128 *idem.*
Tuiles	520 *idem.*
Pavé neuf	365 *idem.*
Arbres plantés	864

HÔTELS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
ET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Le crédit affecté à l'agrandissement des hôtels du ministère de l'intérieur et du ministère de l'agriculture et du commerce, par la loi du 18 juillet 1838, était de.. 1,320,000f 00c

Les dépenses de 1838 ont été liquidées à.....	116,471f 64c	614,034 43
Celles de 1839 à......................	497,562 79	
Restait pour 1840...............		705,965 57
Mais sur cette somme il a été annulé par la loi du 10 juin 1840.		136,439 77
Ce qui a réduit le crédit de 1840 à..................		569,525 80

Les travaux exécutés dans le dernier exercice ont eu pour objet :

Au ministère de l'intérieur.

1° L'achèvement du bâtiment de l'administration des lignes télégraphiques et des deux bâtiments en aile dans la cour des bureaux ;

2° Toutes les grosses constructions, maçonnerie et charpente du bâtiment sur la rue de Grenelle ;

3° La restauration du bâtiment de l'horloge ;

4° L'achèvement et l'agrandissement du bâtiment des cuisines ;

5° Les dépendances dans la cour des écuries et remises ;

6° Divers travaux pour emménagement des bureaux, lesquels ont pris possession du local qui leur était destiné.

Au ministère de l'agriculture et du commerce.

1° La construction de l'escalier du bâtiment neuf placé entre la cour de l'hôtel et celle des bureaux ;

La distribution, dans l'étage des combles, du bâtiment de la rue de Varennes, et l'établissement, au rez-de-chaussée de ce bâtiment, des bureaux et dépendances du service de la caisse des colons ;

2° La construction, sur fondation en béton, d'un mur de clôture pour séparer le jardin du ministre de la cour des bureaux.

Le crédit disponible au 1er janvier 1840 était de	569,525f 80c
Il a été dépensé	469,525 80
RESTE pour 1841	100,000 00

La loi du 10 juin 1840 a ouvert un crédit spécial de 56,000 francs, destiné à la surélévation du bâtiment en aile à gauche, dans la cour des bureaux, au ministère de l'agriculture et du commerce, et à la construction d'un étage en attique sur le bâtiment de la rue de Varennes.

Ces travaux sont terminés.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	69,583
Fouilles, terrassement	2,812 mèt. cub.
Pierres	3,489 *idem.*
Carrelage	3,210 mèt. superficiels.
Bois de charpente	818 stères.
Parquets et planchers	490 mèt. superficiels.
Bois de menuiserie	6,024 *idem.* 21,120 mèt. linéaires.
Ardoises, tuiles	4,291 mèt. superficiels.
Fer, fonte	34,350 kilogr.
Plomb, zinc	9,529 *idem.*
Pavés	617 mèt. superficiels.
Ouvrages en plâtre	22,253 *idem.*

HÔTEL DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Crédit affecté à l'agrandissement de l'hôtel du ministère de l'instruction publique, par la loi du 18 juillet 1838, ci........................... 1,000,000f 00c

Dépenses liquidées en 1838.............	497,709f 52c	909,267 56
——————— 1839............	411,558 04	
Restait au 1er janvier 1840..........		90,732 44

Les dépenses de 1838 avaient eu pour objet : l'acquisition des propriétés nécessaires à l'agrandissement de l'hôtel du ministre et de ses dépendances, qui devaient être élevées sur l'emplacement nouvellement acquis. Toutes les grosses constructions ont été terminées en 1839.

Les opérations de 1840 comprennent l'achèvement des travaux de l'hôtel et des bâtiments qui en dépendent, savoir :

Les changements de distribution et les ouvrages d'appropriation, tant dans les nouveaux bâtiments de la bibliothèque et du conseil royal de l'instruction publique, que dans les deux maisons acquises sur la rue de Grenelle, pour l'établissement des bureaux; la construction de la porte sur la rue Bellechasse donnant entrée sur la cour d'honneur; les nouvelles dispositions des cuisines et les ouvrages d'installation intérieure;

Les réparations au premier étage de l'hôtel du ministre; réfection des plafonds; mise en état de toute la menuiserie et de la serrurerie; construction des poêles et peinture générale de toutes les pièces; les changements de distribution dans le deuxième étage de cet hôtel, pour convertir les bureaux en cabinets de travail de MM. les conseillers;

Réparation de l'étage des combles contenant les archives, pour y transporter la lingerie;

Travaux divers de détail, tant dans les bureaux que dans l'hôtel du ministre.

Le crédit disponible au 1er janvier 1840 était de 90,732 fr. 44 cent.

Il a été employé pendant le dernier exercice :

Journées d'ouvriers	14,212
Roche	100 mèt. cub.
Moellon	30 *idem.*
Sable, chaux	30 *idem.*
Plâtre	100 muids.
Briques	2,000
Chêne	300 mèt. superficiels.
Sapin	3,450 *idem.*
Entrevous, chêne	1,500
Fer, quincaillerie	3,350 kilogr.
Verre	70 mèt. superficiels.

MAISON ROYALE DE CHARENTON.

Les travaux projetés à la maison royale de Charenton sont évalués à 3,320,000 fr.

Il y a été affecté, par la loi du 18 juillet 1838, un crédit de 2,720,000 francs; le surplus des dépenses doit être acquitté au moyen des ressources particulières que possède l'établissement.

Sur ce crédit de		2,720,000f 00c
Il a été dépensé en 1838	45,053f 09c	592,182 69
en 1839	547,126 69	
Restait disponible au 1er janvier 1840		2,127,817 22

A la fin de 1839, la grosse maçonnerie des quartiers des monomaniaques, des agités, des convalescents, de la salle de bains, était presque terminée, ainsi que la charpente et la couverture d'une partie de ces quartiers; les aqueducs du plateau supérieur étaient construits, et les fondations du plateau inférieur étaient arrasées au niveau du sol.

Les travaux exécutés en 1840 comprennent :

1° *Sur le plateau supérieur* :

La charpente de la chapelle et du bâtiment des convalescents; les enduits intérieurs et extérieurs de tous les bâtiments;

La galerie qui ferme, du côté de la campagne, les préaux des agités et ceux des monomaniaques; les distributions légères des quartiers des convalescents et des monomaniaques.

Le ravalement extérieur de la chapelle, moins celui des colonnes, et la presque totalité des ravalements des parties en pierre des quartiers des monomaniaques, des agités et des convalescents;

La menuiserie et la ferrure de ces quartiers est très-avancée;

Le grand mur de soutènement a été terminé dans les trois quarts de sa longueur.

2° *Sur le plateau inférieur :*

Les bâtiments entrepris dans toute l'étendue des trois préaux des mélancoliques,

des tranquilles et des gâteux, ont été faits, pour la maçonnerie et la charpente, jusqu'aux deux tiers de leur achèvement.

Les aqueducs ont été terminés dans les trois quarts de leur longueur.

Le crédit disponible au 1er janvier 1840 était de...........	2,127,817f 22c
La dépense des travaux de cet exercice s'élèvera approximativement à..	527,817 22
Reste pour l'exercice 1841........	1,600,000 00

Il a été employé en 1840.

Journées d'ouvriers	66,186
Terre pour déblai et remblai	4,478 mèt. cub.
Béton	923 *idem.*
Moellons	4,939 *idem.*
Meulière	1,026 *idem.*
Pierres diverses	1,269 *idem.*
Fer, fonte, clous	11,965 kilogr.
Bois de charpente	534 mèt. cub.
Zinc	3,504 mèt. superficiels.
Croisés	249
Portes	228
Parquets	1,265 mèt. superficiels.

INSTITUTION DES JEUNES AVEUGLES.

Le crédit alloué par la loi du 18 juillet 1838, pour construire un nouvel édifice à affecter à l'institution des jeunes aveugles, est de........... 1,600,000f 00c

Il a été dépensé :

En 1838........................	274,975f 09c	483,854 95
En 1839........................	208,879 86	
Restait à dépenser en 1840..............		1,116,145 05

Les dépenses de l'exercice 1840 s'appliquaient aux travaux suivants :

1° La construction des deux bâtiments des élèves, filles et garçons, depuis la naissance du cintre des croisées du rez-de-chaussée jusqu'au comble, pour les gros travaux de la maçonnerie, de la charpente et de la serrurerie.

La couverture de ces bâtiments est achevée, ainsi que les enduits intérieurs des murs et plafonds.

2° La construction du bâtiment du milieu, qui renferme le vestibule, les cuisines, la chapelle et la salle de concert, depuis un mètre au-dessus du sol jusqu'au comble, dont la charpente est posée sur la partie vers le boulevard. La partie ouest qui comprend la chapelle et la grande salle n'est élevée que jusque sous la corniche du second ordre d'architecture intérieure.

Au bâtiment de face, la grosse construction en maçonnerie et charpente des 1er, 2e et 3e étages a été terminée, depuis la hauteur de 2 mètres au-dessus du sol;

Aux deux bâtiments de service, les grosses constructions de maçonnerie et de charpente ont été élevées à 10 mèt. 80 cent. au-dessus du sol.

Les murs de clôture ont été presque entièrement terminés.

Des ouvrages de détail ont été exécutés pour divers objets accessoires.

Le crédit disponible au 1er janvier 1840 était de....................................	1,116,145f 05c
Les travaux faits pendant ce dernier exercice s'élèvent à.....	436,145 05
Reste à dépenser au 1er janvier 1841........	680,000 00

Il a été employé en 1840 :

Journées d'ouvriers	34,810
Pierre dure	446 mèt. cub.
Pierre tendre	1,761 *idem.*
Moellons	2,521 *idem.*
Cailloux	42 *idem.*
Sable	178 *idem.*
Chaux grasse	18 *idem.*
Chaux hydraulique	46 *idem.*
Plâtre	1,485 *idem.*
Briques	201,520
Fer	36,112 kilogr
Plomb	15,947 *idem.*
Zinc	1,250 *idem.*
Pièces de bois de charpente	1,176

COLONNE DE BOULOGNE.

La loi du 18 juillet 1838 a affecté à l'achèvement de la colonne de Boulogne un crédit de.. 216,000f 00c

Sur cette somme, il a été dépensé :

En 1838.........................	20,000f 00c	}	74,000f 00c
En 1839.........................	54,000 00	}	
Restait au 1er janvier 1840.................			142,000 00

La marbrerie du monument est terminée, ainsi que la maçonnerie des murs d'enceinte, sauf les enduits; une partie des tablettes du couronnement est en place.

Les caves des pavillons destinés au concierge et au poste de service sont faites, et les bâtiments sont hors de terre jusqu'au soubassement inclusivement.

Il reste à exécuter le nivellement du terrain, les plantations et les grilles.

La statue de Napoléon, qui doit être placée au sommet de la colonne, a été fondue à Paris; il reste à la transporter à Boulogne et à la placer.

Les deux bas-reliefs du piédestal seront exécutés dans le courant de l'année 1841; les encadrements de ces bas-reliefs sont déjà terminés.

Le crédit disponible au 1er janvier 1840 était de.............	142,000f 00c
Les dépenses de cet exercice s'élèvent approximativement à.....	112,000 00
RESTE à dépenser en 1841..................	30,000 00

Il a été employé :

Journées d'ouvriers......................................	432
Bois pour échafaudage....................................	4 stères.
Bois de plancher...	554 mèt. superficiels.
Ragrément..	628 *idem.*
Fer..	2,065 kilogr.
Plomb et zinc..	602 *idem.*
Terrassement...	612 mèt. cub.
Maçonnerie...	787 *idem.*
Pierre de taille...	64 *idem.*
Pierre de marquise.......................................	38 *idem.*
Blocaille..	78 *idem.*
Moellons...	80 *idem.*
Marbre pour inscription..................................	25m0

ÉGLISE ROYALE DE SAINT-DENIS.

Résumé des dépenses depuis 1805.

En 1805	189,949f 28c	Report	3,322,588 11
1806	591,062 48	En 1823	63,666 83
1807	442,653 13	1824	118,542 03
1808	63,280 93	1825	154,750 13
1809	202,722 79	1826	100,424 28
1810	251,110 43	1827	102,802 61
1811	144,407 99	1828	77,807 41
1812	305,204 17	1829	93,665 60
1813	307,729 24	1830	199,481 06
1814	89,957 56	1831	98,473 74
1815	25,599 83	1832	93,261 20
1816	63,342 25	1833	291,346 66
1817	94,528 33	1834	487,357 36
1818	149,901 96	1835	461,999 49
1819	99,340 65	1836	137,056 24
1820	88,304 01	1837	122,018 21
1821	79,454 19	1838	299,829 58
1822	133,038 89	1839	199,948 20
A reporter	3,322,588 11	Total	6,425,048 74

Situation des crédits dont il doit être rendu compte, conformément aux prescriptions de la loi du 27 juin 1833.

Budget de 1833		100,000 00
Loi du 27 juin 1833		1,350,000 00
Budgets de 1837 et 1838, pour la reconstruction de la flèche		150,000 00
Loi du 18 juillet 1838, sur l'exercice 1838		200,000 00
Même loi sur l'exercice 1839		200,000 00
Crédit ouvert au chapitre XVIII du budget de 1840		200,000 00
		2,200,000 00
Dépense. 1833	291,346 66	
1834	487,357 36	
1835	461,999 49	
1836	137,056 24	
1837	122,018 21	2,000,000 00
1838	299,829 58	
1839	199,948 20	
Reliquats de crédits annulés	444 26	
Reste à dépenser en 1840		200,000 00

Les travaux de 1840 se composent :

1° De la sculpture de la grande rose du transept, vers le nord; la construction de cette rose ayant été terminée en 1839;

2° De l'achèvement de la restauration de la façade principale;

3° De l'achèvement des terrasses au-dessus de la basse-nef, côté du midi;

4° De la pose de l'échafaud qui doit servir à la restauration de la rose du transept du midi;

5° De la restauration et la pose de quinze monuments funéraires;

6° De la mise en place de la facture de l'orgue exécuté par MM. Cavaillé-Coll; l'instrument a été touché le 2 décembre, lors de la visite du monument par LL. MM. la Reine des Français et la Reine d'Espagne;

7° De la pose des vitraux des deux croisées du transept côté du nord; ces vitraux représentent les croisades de saint Louis. Ils ont été reproduits d'après les dessins de ceux qui ornaient autrefois la sacristie de Saint-Denis. Les vitraux de la rose du nord sont en cours d'exécution pour être placés en 1841.

La somme de 200,000 francs applicable à l'exercice 1840 couvrira les dépenses des travaux mentionnés ci-dessus.

Il a été employé en 1840 :

Journées d'ouvriers	14,016
Pierres	9 mèt. cub.
Plâtre	20 *idem.*
Chaux-hydraulique	7 *idem.*
Sable	21 *idem.*
Cailloux de Champeaux	2 *idem.*
Huile de lin	372 kilogr.

HÔTEL DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Un crédit de 758,000 francs a été consacré par la loi du 15 juillet 1840 à l'appropriation de l'ancien hôtel Molé, pour y transporter le ministère des travaux publics.

Les travaux s'appliqueront à la construction des bâtiments à affecter aux bureaux de l'administration des ponts et chaussées, des mines, des monuments publics, et aux réparations à faire à l'hôtel Molé pour y loger le ministre et le sous-secrétaire d'État.

Les opérations de 1840 ont eu pour objet :

1° *Au grand hôtel destiné au logement du ministre*,

Démolition des parties du premier étage qui ont dû être modifiées; les plafonds ont eté refaits, ainsi que les cloisons de distribution; les parquets et la menuiserie du premier étage, ainsi que toutes les cheminées ont été posés; les sculptures ont été restaurées; les peintures et dorures des salons de réception ont été commencées;

Le ravalement de la grande façade, sur le jardin, a été achevé dans toute la hauteur du premier étage, et les perrons sont en partie établis sur la cour d'honneur et le jardin;

Enfin, la couverture a été presque entièrement refaite.

2° *Au petit hôtel destiné à M. le sous-secrétaire d'État :*

La construction du mur séparatif du jardin de M. le ministre et celui de M. le sous-secrétaire d'État;

La pose du plancher haut de la nouvelle salle à manger et du premier étage; l'établissement des parquets et cheminées;

La pose des papiers de tenture; la peinture et la dorure des appartements;

La réfection de la couverture.

3° *Au grand bâtiment des bureaux :*

Les fouilles et la construction des caves;

La pose de plusieurs assises en élévation jusqu'à la hauteur de l'entresol;

Les ouvrages de la maçonnerie intérieure jusqu'à la même hauteur.

4° *Au bâtiment en aile à droite.*

Les fouilles, la construction des caves, et d'un passage souterrain pour le service des cuisines du grand hôtel;

L'élévation de la façade jusqu'à la hauteur du premier étage, et la pose des planchers du rez-de-chaussée et du premier étage;

Les ouvrages de distribution intérieure; la surélévation du bâtiment et l'établissement d'un étage de comble.

Le crédit était de	758,000f 00c
Il a été dépensé approximativement en 1840	274,500 00
Reste pour l'exercice 1841	483,500 00

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	44,086
Fouilles et terrassement	4,436 mèt. cub.
Pierres de toute nature	516 *idem.*
Moellons	1,953 *idem.*
Meulière	144 *idem.*
Briques	67,650
Chaux, sable et cailloux	722 mèt. cub.
Bois de charpente	184 stères.
Bois de menuiserie	1,465 mèt. superficiels. 7,355 mèt. linéaires.
Fers	16,626 kilogr.
Fonte	4,231 *idem*
Plomb	5,464 *idem.*
Zinc	119 mèt. superficiels.
Ardoises et tuiles	806 *idem.*

BUREAUX DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Par la loi du 8 juin 1840, une somme de 285,000 francs a été affectée aux travaux de reconstruction et de réparation à exécuter dans les bureaux du ministère de la guerre. Ce crédit doit être employé à la démolition et à la reconstruction de deux grands corps de bâtiment situés au midi et à l'est de la cour principale de l'administration et à toutes les dispositions que nécessitent ces ouvrages.

Entreprises aussitôt après la promulgation de la loi, les opérations de 1840 ont eu pour objet : la réparation et les distributions qu'il y avait à faire dans le bâtiment de l'Orangerie afin de l'approprier au service des bureaux, dont la translation était exigée par l'exécution des démolitions projetées.

Les bureaux ayant été transférés dans ce local provisoire, on a démoli le corps de logis au sud de la cour et faisant face à la rue Saint-Dominique. Les fouilles ont été commencées immédiatement après cette démolition, et l'on a exécuté la construction des caves jusqu'à la hauteur du sol. Divers travaux accessoires ont été faits aussi, tels que hangars pour remiser les voitures, le magasin du mobilier, etc., etc.

Sur le crédit de	285,000f
Il a été attribué à l'exercice 1840	100,000
Reste pour 1841	185,000

Dans le cours de l'exécution et à l'occasion de la démolition du premier bâtiment, il a été reconnu qu'une portion du bâtiment sur la rue Saint-Dominique était en mauvais état et ne pouvait être conservée, comme l'indiquait le projet. Cette circonstance a été constatée sur place par le conseil des bâtiments civils. Un devis a été rédigé. L'excédant de dépense sera de 18,540f

Il a été employé :

Journées d'ouvriers de toute profession	5,773
Pierre et moellon	695 mèt. cub.
Bois de charpente	145 stères.

HÔTEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

La loi du 6 juillet 1840 a affecté aux réparations de l'hôtel du ministère de la justice un crédit de.. 180,000f

Cette somme est entièrement épuisée.

Les travaux ont été relatifs :

1° A la réparation des deux hôtels situés sur la place Vendôme et dans la rue Neuve-de-Luxembourg;

2° A l'installation des bureaux des cultes au deuxième étage de l'hôtel du ministre;

3° Aux dispositions relatives à la translation des archives du ministère, dispersées dans les combles et entresols des deux hôtels, dans un seul local situé au troisième étage de l'hôtel du ministre;

4° A l'appropriation de l'hôtel de la rue Neuve-de-Luxembourg, pour y transporter la division du personnel; enfin, à divers changements dans les distributions de plusieurs bureaux, par suite de ce déplacement. Les travaux sont entièrement achevés; le crédit de 180,000 francs est suffisant pour solder les dépenses.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers..	12,784
Pierres de taille..	69 mèt. cub.
Moellons..	146 *idem.*
Meulière..	28 *idem.*
Briques..	19,560
Plâtre..	465 muids.
Bois neuf..	30 stères.
Bois vieux..	352 *idem.*
Ardoises..	45,540
Plomb..	30,052 kilogr.
Fers..	4,847 *idem.*
Clous..	409 *idem.*
Bois de sapin..	2,168 mèt. sup.
Bois de chêne..	462 *idem.*
Tuiles..	664 mèt. sup.
Fonte..	2,664 kilogr.
Tôle..	1,150 *idem.*
Verre..	125 mèt. sup.
Pavés..	8,542
Ciment..	54 mèt. cub.

JARDIN DU PALAIS DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

Les nouvelles constructions du palais de la Chambre des Pairs ayant amené la nécessité d'exécuter de nombreux changements dans le jardin, la loi du 15 juillet 1840 a affecté un crédit de 336,512 fr. 72 cent. à ces travaux, qui ont été mis en cours d'exécution dans les premiers jours d'août 1840. Ils ont eu pour objet :

Le déblaiement du sol, pour en niveler régulièrement la pente dans la direction du bassin, à partir de la façade du palais, et dans la direction des parties latérales, pour former le nouveau contour des glacis qui se raccordent à l'aide de deux quarts de cercle avec les anciens alignements;

La construction des aqueducs, pierrées, regards, etc.;

L'établissement de deux grands perrons en pierre, au milieu des glacis;

La pose des dés au pourtour des boulingrins et suivant l'alignement des allées;

L'établissement des balustrades en serrurerie au devant de la façade du palais et autour des glacis.

Sur le crédit de	336,512f 72c
La portion afférente à 1840 et employée est de	160,000 00
Reste pour 1841	176,512 72

Il a été employé en 1840 :

Journées d'ouvriers	12,248
Roche	272 mèt. cub.
Moellon	1,042 *idem.*
Chaux, sable	649 *idem.*
Pavés neufs	2,000 *idem.*
Briques de Bourgogne	15,500
Fer	29,795 kilogr.
Plomb	4,883 *idem.*
Résine	25 *idem.*
Bitume	840 *idem.*

PALAIS DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le devis général des travaux de restauration de la Chambre des députés est évalué à 565,000 francs : sur cette somme il a été alloué, jusqu'à l'exercice 1840 inclusivement, 300,000 francs.

Les travaux antérieurs à ce dernier exercice comprenaient :

La maçonnerie, la charpente et l'échafaudage relatifs à l'exécution du bas-relief du fronton et de ceux des faces en arrière-corps ; la pose, sur toute la façade, de la pierre neuve pour la restauration de l'entablement.

Le crédit de 100,000 francs attribué à l'exercice 1840 a été employé :

1° A la pose de divers morceaux de pierre, pour l'exécution de la sculpture du bas-relief du fronton ; la taille de la grecque du couronnement et de la pierre formant astragale au-dessous de cette grecque ;

La pose et la taille de la pierre neuve, pour supprimer les renfoncements des anciens bas-reliefs sur la face principale et sur les faces latérales, et pour former le soubassement du mur du péristyle ;

2° Le ravalement général de la façade ; la sculpture de plusieurs motifs d'ornement dans la frise d'entablement, et la restauration de tous les chapiteaux corinthiens, ainsi que du perron, sur la face en arrière-corps, à droite ; la dépose et l'enlèvement de l'échafaud qui a servi au ravalement ;

3° La restauration et la peinture des six statues au devant de la façade ; les réparations du pavage dans la cour côté du quai ;

4° La peinture en bois de chêne du plafond de la salle des distributions, et la location, pour l'exécution de la peinture historique de ce plafond, d'un charriot monté sur ses roues en fonte.

La sculpture des bas-reliefs des arrière-corps est terminée ; celle du fronton est entièrement ébauchée. Les peintures historiques des différentes salles sont aussi avancées que possible, leur exécution ne pouvant avoir lieu que dans l'intervalle des sessions.

Il a été employé en 1840 :

Journées d'ouvriers	3,269
Pierres	69 mèt. cub.
Ravalements	3,340 mèt. sup.
Fer	249 kilogr.

PALAIS DE L'INSTITUT.

Un crédit de 80,000 francs avait été consacré, au budget de 1839, à la démolition et à la reconstruction du pavillon à gauche de la cour principale. Cette somme paraissait devoir suffire; mais les démolitions étaient à peine terminées, qu'on s'aperçut que le mur mitoyen s'écroulait depuis qu'il n'était plus soutenu, et qu'il y avait contre les fondations de ce mur, deux immenses fosses dont l'existence était inconnue. Les ouvrages exécutés en 1839 ont été restreints dans les limites du crédit, et une nouvelle somme de 80,000 francs a été allouée au budget de 1840.

Les opérations de cet exercice comprennent :

Le complément des travaux du pavillon en aile à gauche de la grande cour ;

La restauration de la façade extérieure sur le quai, et celle sur la cour du bâtiment, à droite du dôme ;

Au pavillon de l'ouest, des réparations de maçonnerie et de couverture ainsi que celles des deux grands escaliers ;

La réparation du grand escalier dans le bâtiment, à droite du dôme, et le rétablissement des huit grandes croisées de ce dôme ;

L'ajustement de la porte du passage qui conduit à la grande cour, ainsi que tous les raccords et réparations de la façade contre laquelle cette porte est appliquée.

Le crédit de 80,000 francs, de 1840, a été absorbé par les travaux indiqués ci-dessus.

Il a été employé en 1840 :

Journées d'ouvriers	**10,472**
Pierres diverses	**259 mèt. cub.**
Ciment romain	**6,923 kilogr.**
Plâtre	**493 kilolit.**
Lattes	**275 bottes.**
Briques	**1,600**
Chaux, sable, cailloux	**18 mèt. cub.**
Clous	**130 kilogr.**
Fer	**791 *idem.***
Plomb	**5,551 *idem.***

OBSERVATOIRE ROYAL.

Le devis des ouvrages à exécuter pour l'agrandissement et la restauration de l'Observatoire royal s'élève à 320,000 francs.

Un premier crédit de 120,000 francs a été compris au budget de l'exercice 1839. Il a été totalement absorbé par les grosses constructions d'un amphithéâtre d'astronomie, dont la maçonnerie a été faite jusqu'à la tablette de couronnement, et par l'exécution d'une partie des fermes qui supportent la couverture.

Un deuxième crédit de 120,000 francs a été porté au budget de 1840.

Les opérations de cet exercice ont eu pour objet :

La pose des tablettes couronnant l'acrotère de l'amphitéâtre;

Le hourdage en poterie de toutes les pentes dans les chéneaux, et des fers du comble ;

Le chevronnage de ce comble et la couverture en zinc et en plomb de toutes les parties formant les nouvelles constructions ;

L'établissement du grand plafond, l'exécution de la menuiserie et de la serrurerie de toutes les portes, gradins, banquettes, croisées, etc.

Les enduits du vestibule à rez-de-chaussée, la décoration de l'amphithéâtre et des pièces adjacentes, la construction d'une cave pour le calorifère, le ravalement des murs extérieurs et la pose des bordures et massifs des trottoirs.

Le crédit de 120,000 francs a été dépensé dans le courant de l'exercice 1840.

Un crédit semblable a été porté au budget de 1841. Il suffira pour compléter l'achèvement des travaux de l'Observatoire royal.

Il a été employé en 1840 :

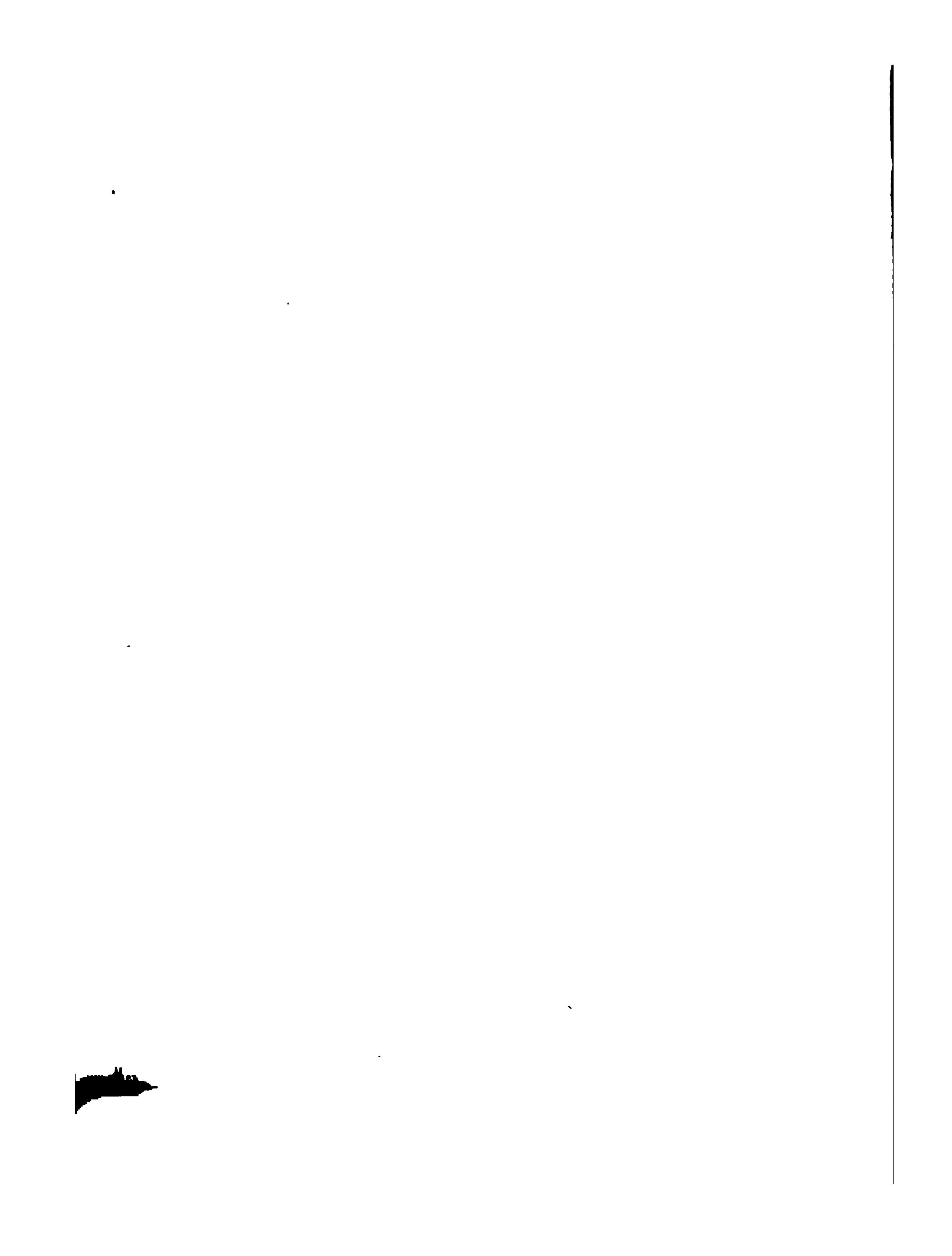
Journées d'ouvriers	6,554
Pierres	60 mèt. cub.
Gros fer	33,733 kilogr.
Bois de charpente	60 stères.
Poterie creuse	14 mèt. cub.
Plomb et zinc	19,183 kilogr.
Soudure	7,090 *idem.*

RÉSUMÉ DES DÉPENSES FAITES

SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS DEPUIS 1833,

POUR L'ACHÈVEMENT DES MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS.

MONUMENTS ou ÉDIFICES PUBLICS.	CRÉDITS alloués de 1833 à 1840.	GESTION DE 1833 A 1840 INCLUSIVEMENT.				OBSERVATIONS.
		DÉPENSES			RESTE à dépenser sur les crédits votés de 1833 à 1840.	
		de 1833 à 1840.	de l'exercice 1840.	TOTAUX.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Arc de triomphe de l'Étoile	2,419,916 35	2,419,916 35	»	2,419,916 35	»	Crédits épuisés antérieurement à 1840.
Église de la Madeleine	4,180,000 00	3,801,000 00	139,000 00	3,940,000 00	240,000 00	
Panthéon	1,550,000 00	1,550,000 00	»	1,550,000 00	»	*Idem.*
Muséum d'histoire naturelle	3,750,000 00	3,652,000 00	85,000 00	3,737,000 00	13,000 00	
Église royale de St-Denis. (Anciens crédits.)	2,000,000 00	2,000,000 00	»	2,000,000 00	»	*Idem.*
École royale des beaux-arts	2,000,000 00	2,000,000 00	»	2,000,000 00	»	*Idem.*
Hôtel du quai d'Orçay	5,772,000 00	5,050,735 20	631,264 80	5,682,000 00	90,000 00	Sur le crédit primitif de 5,777,000f 00c Il a été annulé, par la loi du 10 juin 1840..... 5,000 00 Restait. 5,772,000 00
Monument de Juillet	1,172,000 00	978,043 25	193,956 75	1,172,000 00	»	
——— (caveaux de sépulture).	50,000 00	14,561 36	35,438 64	50,000 00	»	
Chambre des Députés. (Anciens crédits.)	870,000 00	870,000 00	»	870,000 00	»	Crédits épuisés antérieurement à 1840.
Collége de France	1,340,000 00	1,198,000 00	122,000 00	1,320,000 00	20,000 00	
Institution des sourds-muets	351,000 00	351,000 00	»	351,000 00	»	*Idem.*
Obélisque de Louqsor	560,000 00	560,000 00	»	560,000 00	»	*Idem.*
Chambre des Pairs	3,105,000 00	2,332,017 29	302,982 71	2,635,000 00	470,000 00	
Hôtel des archives du royaume	1,000,000 00	327,637 32	302,362 68	630,000 00	370,000 00	
École vétérinaire d'Alfort	656,000 00	357,215 98	218,784 02	576,000 00	80,000 00	
Hôtel du ministère de l'intérieur et du ministère du commerce	1,183,560 23	614,036 43	469,525 80	1,083,560 23	100,000 00	Le crédit de la loi du 18 juillet 1838, était de............ 1,320,000f 00c Il a été annulé, par la loi du 10 juin 1840..... 136,439 77 Restait.. 1,183,560 23
Hôtel du ministère de l'instruction publique.	1,000,000 00	909,267 56	90,732 44	1,000,000 00	»	
Maison royale de Charenton	2,720,000 00	592,182 78	527,817 22	1,120,000 00	1,600,000 00	
Institution des jeunes aveugles	1,600,000 00	483,856 95	436,143 05	920,000 00	680,000 00	
Colonne de Boulogne	216,000 00	74,000 00	112,000 00	186,000 00	30,000 00	
Palais de l'Institut. (Anciens crédits.)	80,000 00	80,000 00	»	80,000 00	»	Crédits épuisés antérieurement à 1840.
Observatoire royal. (*Idem.*)	120,000 00	120,000 00	»	120,000 00	»	*Idem.*
Église royale de Saint-Denis. (Crédits au budget de 1840.)	200,000 00	»	200,000 00	200,000 00	»	
Hôtel du ministère du commerce. (*Idem.*)	56,000 00	»	56,000 00	56,000 00	»	
Hôtel du ministère des travaux publics. (*Idem.*)	758,000 00	»	274,500 00	274,500 00	483,500 00	
Hôtel du ministère de la guerre. (*Idem.*)	285,000 00	»	100,000 00	100,000 00	185,000 00	
Hôtel du ministère de la justice. (*Idem.*)	180,000 00	»	180,000 00	180,000 00	»	
Jardin du Luxembourg. (*Idem.*)	336,512 72	»	160,000 00	160,000 00	176,512 72	
Chambre des Députés. (*Idem.*)	100,000 00	»	100,000 00	100,000 00	»	
Palais de l'Institut. (*Idem.*)	80,000 00	»	80,000 00	80,000 00	»	
Observatoire royal. (*Idem.*)	120,000 00	»	120,000 00	120,000 00	»	
TOTAUX	39,810,989 30	30,335,466 47	4,937,510 11	35,172,976 58	4,538,012 72	



SESSION DE 1842.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

SITUATION DES TRAVAUX

EXÉCUTÉS

DANS LES MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS

AU 31 DÉCEMBRE 1841.



PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.

1842.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS.

La loi du 27 juin 1833 avait ouvert un crédit de 17,240,000 fr. pour la construction et l'achèvement des édifices et monuments publics d'intérêt général, et il devait être rendu aux Chambres un compte spécial indiquant la situation des travaux. Déjà la loi du budget de cet exercice avait attribué un crédit de 2,451,000 fr. aux travaux des mêmes édifices, et postérieurement il a été alloué 49,916 fr. 35 cent. pour l'arc de triomphe de l'Étoile.

Depuis, divers crédits ont été accordés aux édifices, savoir, en 1836 :

Par la loi du 6 juin, 3,105,000 fr. pour la Chambre des Pairs; par celle du 6 juillet 3,987,000 fr. pour divers établissements.

En 1838, la loi du 18 juillet a ouvert un crédit de 10,482,000 fr., réduits à 10,340,560 fr. par deux annulations applicables à l'hôtel du quai d'Orsay et au ministère du commerce.

En 1839, un crédit supplémentaire de 272,000 fr. a été accordé par la loi du 26 juillet pour les travaux du monument de Juillet, et une somme de 50,000 fr. a été affectée à l'établissement des caveaux.

En 1840, il a été attribué par la loi du 10 juin 285,000 fr. à la reconstruction des bâtiments des bureaux du ministère de la guerre; par celle du 6 juillet, 180,000 fr. aux bureaux du ministère de la justice; par celle du 15 juillet, 1,150,512 fr. 72 cent. à des ouvrages d'appropriation et de construction de l'hôtel du ministère du commerce, de l'hôtel Molé et du jardin du Luxembourg.

En 1841, les lois du 24 mars 1841 ont ouvert un crédit de 1,978,000 fr. à la construction d'une nouvelle école normale, et un crédit de 60,000 fr. aux réparations de la bibliothèque de l'Arsenal.

Enfin, diverses sommes ont été portées aux budgets de 1839, 1840, 1841, pour la restauration et les grosses réparations de plusieurs édifices d'intérêt général.

Sur ces allocations, qui s'élèvent au total à.................. 42,689,989f 30c

Il a été dépensé, en comprenant les travaux de 1841 comptés approximativement, attendu que leur liquidation n'est pas encore faite.. 39,579,257 17

ÉGLISE DE LA MADELEINE.

Résumé des dépenses depuis le décret du 28 octobre 1806, qui a ordonné l'achèvement de l'édifice.

En 1807	17,525f 99c
1808	56,065 56
1809	846,240 92
1810	480,703 61
1811	554,214 98
1812	230,694 91
1813	144,039 96
1814	98,427 48
1815	12,167 68
1816	161,746 57
1817	231,397 44
1818	279,367 57
1819	268,860 21
1820	168,671 87
1821	185,556 97
1822	553,317 83
1823	434,361 72
A reporter	4,723,561 26
Report	4,723,561f 26c
En 1824	495,167 60
1825	528,759 49
1826	452,306 42
1827	495,026 68
1828	499,241 76
1829	499,913 82
1830	702,648 26
1831	394,791 63
1832	399,483 16
1833	1,035,298 75
1834	852,477 39
1835	832,403 74
1836	304,725 48
1837	431,589 51
1838	254,186 43
1839	90,314 49
Total	12,991,795 87

Situation des crédits dont il doit être rendu un compte spécial, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833.

Crédits alloués : Budget de 1833		300,000f 00c
Loi du 27 juin 1833		2,600,000 00
Loi du 6 juillet 1836		1,280,000 00
Total		4,180,000 00
Dépenses liquidées en 1833	1,035,298f 75c	
1834	852,477 39	
1835	832,405 74	
1836	304,725 48	
1837	431,589 51	3,918,780 59
1838	254,186 43	
1839	90,314 49	
Reliquat de crédit annulé	4 21	
Dépenses liquidées en 1840	117,780 59	
Restait disponible au 1er janvier 1841		261,219 41

Les opérations de l'exercice 1841 ont eu pour objet des travaux de détails intérieurs, tels que :

L'achèvement de toutes les ferrures et la pose de la porte monumentale en bronze, dont la belle exécution a mérité les éloges du public ;

L'établissement de trois des six piédestaux en marbre des chapelles latérales;

Le dallage du couloir circulaire derrière le chœur;

La taille et le ragrément du perron, du côté du nord;

L'exécution de la menuiserie des sacristies;

L'incrustement de glaces dépolies dans les premières tribunes, pour éclairer les couloirs;

Le ravalement d'une partie des caves;

Le transport et la pose de trois statues en pierre pour les niches extérieures;

La sculpture en pierre dans les bandeaux au-dessous des tableaux achevés.

Le crédit disponible au 1er janvier 1841 était de.	261,219f 41c
Il a été dépensé approximativement.	65,000 00
RESTERAIT pour 1842.	196,219 41

Il a été employé en 1841 :

Journées d'ouvriers	3,983
Pierre	7 mèt. cubes
Menuiserie	65 *idem.*
Fer	118 kilogr.
Plomb	124 *idem.*
Bronze	143 *idem.*
Verre de glace	294 *idem.*

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

Résumé des dépenses depuis 1808.

En 1808	132,086^{f} 85^{c}	Report	1,379,279^{f} 02^{c}
1809	105,404 28	En 1825	53,150 25
1810	259,170 77	1826	49,392 13
1811	119,341 31	1827	32,292 64
1812	42,712 17	1828	48,494 25
1813	82,270 44	1829	54,678 40
1814	6,648 70	1830	49,976 87
1815	808 02	1831	62,844 47
1816	"	1832	69,293 07
1817	8,424 60	1833	245,572 07
1818	88,800 00	1834	1,385,267 31
1819	100,000 00	1835	693,658 80
1820	99,844 26	1836	391,193 15
1821	54,249 37	1837	272,096 35
1822	45,866 57	1838	430,447 40
1823	113,555 29	1839	133,743 25
1824	120,096 39	1840	84,774 92
A reporter	1,379,279 02	Total	5,535,154 35

Situation des crédits dont il doit être rendu un compte spécial, en exécution de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833.

Budget de 1833		150,00^{f} 00^{c}
Loi du 27 juin 1833		2,400,000 00
Loi du 6 juillet 1836		1,200,000 00
Total		3,750,000 00
Dépenses liquidées en 1833	245,572^{f} 07^{c}	
1834	1,385,267 31	
1835	693,658 80	
1836	391,193 15	
1837	372,096 35	3,736,774 92
1838	430,447 72	
1839	133,743 25	
1840	84,774 92	
Reliquat de crédit annulé	21 35	
Restait à dépenser au 1er janvier 1841		13,225 08

La somme de 13,225 fr. 8 cent., qui restait disponible sur les crédits attribués à l'agrandissement du muséum d'histoire naturelle, a été employée à différents ouvrages formant le complément de ceux qui avaient été entrepris, soit pour les constructions nouvelles, soit pour la restauration des anciens bâtiments.

On a établi dans les serres chaudes une caisse en charpente pour recevoir les plantes en pleine terre.

Dans la galerie de minéralogie, on a exécuté des tableaux de vues géologiques;

Un fossé d'isolement a été pratiqué pour l'assainissement de la galerie de zoologie;

Des corps d'armoires ont été établis dans la salle des reptiles et dans la galerie d'anatomie comparée.

Ces divers travaux ont absorbé la somme affectée aux dépenses de l'exercice 1841.

ÉGLISE ROYALE DE SAINT-DENIS.

Résumé des dépenses depuis 1805.

En 1805	189,949f 28c	Report	3,322,588f 11c
1806	591,062 48	En 1823	63,666 83
1807	442,653 13	1824	118,542 03
1808	63,280 93	1825	154,750 13
1809	202,722 79	1826	100,424 28
1810	251,110 43	1827	102,802 61
1811	114,407 99	1828	77,807 41
1812	305,204 17	1829	93,665 60
1813	307,729 24	1830	199,481 06
1814	89,957 56	1831	98,473 74
1815	25,599 83	1832	93,261 20
1816	63,342 25	1833	291,346 66
1817	94,528 33	1834	487,357 36
1818	149,901 96	1835	461,999 49
1819	99,340 65	1836	137,056 24
1820	88,304 01	1837	122,018 21
1821	79,454 19	1838	299,829 58
1822	133,038 89	1839	199,948 20
		1840	199,856 29
A reporter	3,322,588 11	Total	6,624,905 03

Situation des crédits dont il doit être rendu compte, conformément aux prescriptions de la loi du 27 juin 1833.

Budget de 1833		100,000f 00c
Loi du 27 juin 1833		1,350,000 00
Budgets de 1837 et 1838, pour la reconstruction de la flèche		150,000 00
Loi du 18 juillet 1838, sur l'exercice 1838		200,000 00
Même loi sur l'exercice 1839		200,000 00
Crédit ouvert au chapitre XVIII du budget de 1840		200,000 00
——— du budget de 1841		200,000 00
		2,400,000 00
Dépenses en 1833	291,346f 66c	
1834	487,357 36	
1835	461,999 49	
1836	137,056 24	
1837	122,018 21	2,200,000 00
1838	299,829 58	
1839	199,948 20	
1840	199,856 29	
Reliquats de crédits annulés	587 97	
Reste à dépenser en 1841		200,000 00

En 1840, les faces latérales des tours ont été complétement restaurées par incrustement; elles ont été ravalées et jointoyées jusqu'au niveau du sol.

Les deux escaliers circulaires qui, de l'église, conduisent aux tours, ont été réparés jusqu'à la hauteur des tribunes de l'orgue; plusieurs marches ont été remplacées, et les portes qui y donnent entrée, devenues trop basses depuis qu'en 1813 on a exhaussé le sol de l'église, ont été remontées.

La grande rose du transcept, côté du midi, qui, depuis le treizième siècle, époque de sa construction, n'avait été réparée que d'une manière incomplète, a été entièrement démontée et reconstruite.

Le perron de la porte latérale, dite des Valois, détruit depuis longtemps, a été rétabli.

Une grille d'enceinte a été placée au devant du porche, pour défendre l'entrée et protéger les sculptures du portail.

Le perron en granit, qui s'étend sur toute la largeur de la façade, a été remanié dans sa partie septentrionale, et construit à neuf dans son prolongement au midi. Ce travail n'a pu s'exécuter plus tôt, cette partie de la façade étant anciennement masquée par une maison qui a été acquise et démolie.

Les bas-reliefs de la partie inférieure de la façade, mutilés par suite d'événements politiques à diverses époques, ont été restaurés. Dans cette opération, les sculptures des trois portes de la façade et celle du tympan formant linteau de la porte de la basse nef sous la flèche, les têtes de plus de 200 figures ont été rétablies.

La facture de l'orgue a été terminée; l'instrument a été reçu par une commission spéciale et mis à la disposition de l'organiste du chapitre.

On a peint les voûtes des chapelles du rond-point. A la chapelle de la Vierge, on a établi un devant d'autel et restauré une mosaïque du XIVe siècle.

Dans la crypte, dix tombeaux de familles royales ont été terminés : on y a établi aussi une grille à hauteur d'appui, pour défendre l'approche des tombes.

Des vitraux de couleur ont été placés dans la grande rose du nord et dans les petites galeries au dessous de cette rose.

Deux grandes croisées du transcept ont été également garnies de leurs verrières.

Les vitraux de la petite galerie de la grande nef, composés de quarante panneaux à figures, ont été terminés.

Enfin des travaux de terrassement et de plantation ont été exécutés dans la cour des Valois.

Le crédit de 200,000 francs ouvert pour l'exercice 1841 a été employé à solder les dépenses des ouvrages mentionnés ci-dessus.

Il a été employé en 1841 :

Journées d'ouvriers	12,890
Pierres	7 mètres cubes.
Plâtre, chaux et sable	18 *idem*.
Huile	330 kilogr.

HÔTEL DU QUAI D'ORCAY.

Résumé des dépenses faites pour la construction de l'hôtel du quay d'Orçay depuis l'origine des travaux.

Dépenses antérieures à 1820 et soldées par le ministère des affaires étrangères, ci	5,354,101f 59c	Report	5,655,013f 93c
En 1820	264,338 09	En 1830	6,621 92
1821	6,940 50	1831	5,193 97
1822	5,828 97	1832	3,611 18
1823	2,201 64	1833	570,190 89
1824	7,707 26	1834	1,845,976 00
1825	5,932 00	1835	1,131,705 81
1826	1,260 00	1836	245,919 47
1827	2,100 19	1837	306,719 96
1828	2,418 36	1838	297,331 53
1829	2,185 33	1839	652,787 36
		1840	631,175 23
A reporter	5,655,013 93	Total	11,352,247 25

Crédits dont il doit être rendu compte, en exécution des dispositions de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833.

Budget de 1833		10,000f 00c
Loi du 27 juin 1833		3,450,000 00
Loi du 6 juillet 1836		607,000 00
Loi du 18 juillet 1838		1,570,000 00
Total		5,777,000 00
A déduire : Annulation ordonnée par la loi du 17 juin 1840		5,000 00
Reste		5,772,000 00
Dépenses liquidées en 1833	570,190f 89c	
1834	1,845,976 00	
1835	1,131,705 81	
1836	245,919 47	
1837	306,719 96	5,681,910 43
1838	297,331 53	
1839	652,787 36	
Reliquat de crédit annulé	104 18	
1840	631,175 23	
Restait au 1er janvier 1841		90,089 57

A cette somme de....................................	90,089f 57c
Il faut ajouter le crédit ouvert par la loi du 13 juin 1841 pour l'achèvement des travaux....................................	241,000 00
TOTAL pour l'exercice 1841..............	331,089 57

Les travaux exécutés en 1841 ont eu particulièrement pour objet l'achèvement des localités destinées à la Cour des comptes et leur appropriation au service de cette cour. Toutefois, quelques ouvrages ont été faits encore dans un intérêt commun ou pour compléter l'installation du Conseil d'État. Ainsi des lucarnes ont été établies dans quelques parties des combles; des armoires-vestiaires ont été confectionnées pour MM. les conseillers d'État et maîtres des requêtes.

Dans la partie destinée à la Cour des comptes, on a achevé les ravalements des salles d'audience et des cabinets.

Le système de chauffage a reçu une plus grande extension, il a été appliqué à diverses salles; des poêles récipients ont été posés, et les ouvrages de fumisterie ont été exécutés.

Une aire en bitume de couleur a été appliquée sur tout le développement des galeries de la cour principale, au premier étage.

La décoration du grand escalier a été terminée; des rampes ont été posées aux escaliers principaux; des balustrades ont été placées aux ciels ouverts des salles d'introduction et des pas-perdus.

Les portes et la menuiserie des salles d'assemblée de la Cour ont été terminées, et les grandes cheminées ont été confectionnées et mises en place. Les travaux de peinture y ont été continués.

Les décors du plafond de la salle des assemblées générales ont été achevés.

On a établi en outre le cabinet de M. le premier président de la Cour et ses dépendances;

Le cabinet de M. le procureur général et son parquet;

Les dix-huit cabinets de MM. les conseillers-maîtres des comptes;

Les quatre-vingts cabinets de MM. les conseillers référendaires;

Le greffe de la Cour et une partie des casiers des archives.

Le crédit attribué à l'exercice 1841 était de..................	331,089f 57c
Les dépenses s'élèvent approximativement à..............	291,089 57
Restera à reporter à l'exercice 1842......................	40,000 00

Cette somme est destinée à acquitter les dépenses relatives au complément d'établissement des casiers, au mobilier et à quelques ouvrages de détail.

Il a été employé en 1841 :

Journées d'ouvriers	11,600
Pierre meulière, moellon et plâtras	80 mèt. cubes.
Légers ouvrages	5,000 mèt. superficiels.
Bois de menuiserie	1,700 *idem.*
	7,000 mèt. lin.
Briques, tuiles et poteries	40,000
Fer et fonte	20,000 kilogrammes.
Plomb, cuivre et zinc	4,000 *idem.*

PALAIS DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Une somme de 100,000 francs a été comprise au chapitre XVII du budget du ministère des travaux publics pour la continuation des travaux du palais de la Chambre des Députés en 1841.

Ce crédit a été employé à la suite des ouvrages du fronton, et à la pose dans la frise d'une inscription indiquant la destination de l'édifice.

La restauration du plancher et de la charpente du comble du fronton a été terminée, ainsi que la couverture en zinc.

Le péristyle, le perron, les piédestaux et les murs d'enceinte du côté du quai ont été réparés et ravalés.

Une grille a été établie au devant de la façade; un dallage en asphalte a été établi entre le perron et cette grille, au devant de laquelle on a pratiqué un trottoir.

Les artistes chargés des peintures historiques dans les salles et la bibliothèque ont continué l'exécution des ouvrages qui leur ont été confiés.

Le grand bas-relief du fronton a été terminé et découvert.

Les travaux de construction s'élèvent à......................	52,000f 00c
Les payements faits pour les objets d'art, à..................	48,000 00
TOTAL.........	100,000 00

Il a été employé en 1841 :

Journées d'ouvriers...	4,026
Pierres...	59 mètres cubes.
Fer...	8,031 kilogr.
Plomb...	3,221 *idem.*
Zinc...	531 *idem.*
Bois...	15 stères.

COLLÉGE DE FRANCE.

Crédits affectés aux dépenses relatives à l'agrandissement du Collége de France:

Budget de 1833		50,000f 00c
Loi du 27 juin 1833		650,000 00
Loi du 6 juillet 1836		640,000 00
TOTAL		1,340,000 00
Dépenses liquidées en 1833	106,566f 40c	1,320,000
1834	211,550 29	
1835	378,759 45	
1836	133,889 91	
1837	83,555 63	
1838	194,416 93	
Annulation d'un reliquat de crédit	6 23	
Dépenses liquidées en 1839	89,255 16	
en 1840	122,000 00	
RESTAIT au 1er janvier 1841		20,000 00

Cette somme a été employée à faire la peinture des amphithéâtres, et quelques ouvrages de détail, tels que gradins, bancs, escaliers de l'amphithéâtre de droit public.

Pose de portes et croisées dans la salle d'attente des professeurs, et de cloisons de séparation dans les caves.

Confection des peintures et des décorations intérieures dans les deux amphithéâtres de droit et de médecine, et pavage dans les cours.

Les travaux sont terminés et la somme de 20,000 francs a été complétement employée.

PALAIS DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

Crédit alloué par la loi du 15 juin 1836		3,105,000f 00c
Dépenses liquidées de 1836	249,635f 62c	
1837	379,729 19	
1838	659,053 63	2,634,867 06
1839	1,043,598 85	
1840	302,849 77	
Restait à dépenser au 1er janvier 1841		470,132 06

Tous les travaux de grosses constructions avaient été exécutés pendant les exercices antérieurs. Les opérations de 1841 ont eu pour objet les ouvrages de décoration et d'ameublement, ainsi que toutes les dispositions qu'exigeait la destination des différentes localités :

La confection des bureaux de MM. les pairs, traitée comme travail d'ébénisterie en acajou, et des deux parties de la balustrade formant accotoirs aux gradins de la salle;

La peinture en glacis, en imitation des bois, marbres et autres matériaux servant de décors, dans les vestibules, couloirs et pièces de service dépendant de la bibliothèque et de la salle; l'achèvement des sculptures, tant en modelage qu'en carton plâtre;

La dorure des plafonds exécutée en relevé d'or mat à l'huile sur les moulures, rinceaux et rosaces des caissons; le revêtement en stuc de l'hémicycle de la bibliothèque;

Les ouvrages de maçonnerie, charpente, serrurerie, etc., relatifs à l'établissement des communications devant rattacher les anciennes distributions du palais aux constructions neuves ;

Dans la salle des séances :

Les tailles des moulures, chambranles, appuis et consoles des deux niches propres à recevoir les applications de stuc;

Les décors et relevés en or mat et bruni, appliqués tant aux compartiments de la coupole, qu'aux détails du grand entablement de la salle; plus la dorure en plein de tous les chapiteaux;

Les relevés en or appliqués aux revêtements en menuiserie du soubassement sous l'ordonnance architecturale de la salle;

L'établissement d'armatures combinées en charpente pour raidir le plancher de la salle et d'armatures en serrurerie pour soutenir la bascule des statues en marbre de l'hémicycle;

Dans la bibliothèque :

L'établissement en marbre de la grande cheminée de l'hémicycle, garnie de ses appareils de fumisterie;

La construction de deux petits escaliers de service du balcon de la bibliothèque.

Les travaux sont entièrement terminés, et la Chambre des Pairs a pris possession de la nouvelle salle et de ses dépendances.

Le crédit a été complétement absorbé.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	26,865
Pierres	132 mètres cubes.
Briques	3,000
Plâtre	122 mèt. cubes.
Bois de charpente	28 stères.
Bois de menuiserie	11,313 mèt. linéaires.
Chêne de Hollande, pour ébénisterie	1,776 *idem.*
Acajou, pour ébénisterie	9,566 kilogrammes.
Fer	3,924 *idem.*
Cuivre	47 *idem.*
Plomb et soudure	1,653 *idem.*
Plâtre pour stuc	20,000 *idem.*
Cahiers d'or-fin	17,200

HOTEL DES ARCHIVES DU ROYAUME.

Il a été affecté aux travaux d'agrandissement de l'hôtel des Archives du royaume, par la loi du 18 juillet 1838, un crédit de.................. 1,000,000f 00c

Les dépenses liquidées en 1838 se sont élevées à	38,890f 33c	
Celles de 1839, à........................	288,746 99	629,954 90
Celles de 1840, à........................	302,317 58	
Restait au 1er janvier 1841............................		370,045 10

Les travaux exécutés pendant ce dernier exercice sont :

1° Au premier carré près de la rue des Quatre-Fils ; les voussures en poterie servant d'encadrement au grand châssis horizontal qui doit éclairer le pavillon, et les plâtres de ces voussures.

2° A la galerie perpendiculaire à la rue des Quatre-Fils, à la suite du pavillon carré :

Au premier étage, les parquets et leurs accessoires préliminaires;

Au second étage, la construction d'un escalier de service conduisant à l'étage de comble ;

La vitrerie de ce bâtiment a été complétement terminée.

3° A la galerie en retour vers le pavillon octogonal :

La vitrerie des grands châssis du rez-de-chaussée et du premier étage, la pose des lambourdes et des parquets de cet étage ;

Au point de réunion de la galerie et du pavillon octogonal, la fourniture et la pose de la dernière révolution d'un escalier de service, au-dessus duquel on a posé un châssis vitré.

4° Au pavillon octogonal :

Une partie des plâtres du plafond du rez-de-chaussée. l'achèvement de la coupole qui sert de base au paratonnerre placé au-dessus de ce pavillon, la pose des chéneaux en plomb.

5° A la double galerie, à la suite du pavillon octogonal :

La pose de l'entablement en pierre de taille et la construction de l'attique qui couronne le premier étage; la mise en place du grand comble en fer; la fourniture

et la pose de tous les chéneaux en plomb et des tuyaux de descente en fonte; la couverture en zinc;

A l'intérieur, la confection des voûtes en poterie des doubles galeries du rez-de-chaussée et du premier étage; tous les plâtres desdites voûtes; la fourniture et la pose des croisées en fer du rez-de-chaussée et du premier étage; enfin, le massif en béton destiné à recevoir le dallage en bitume sur toute la surface du sol des galeries.

6° A la galerie en retour se raccordant avec les anciennes constructions à ce bâtiment, commencé à la fin de 1840, on a fait l'entablement qui couronne l'ordre du rez-de-chaussée; on a élevé le premier étage ainsi que le comble; les plafonds et voussures des premier et deuxieme planchers ont été achevés; on a fait aussi le vitrage du grand châssis au-dessus du comble; enfin, le massif en béton destiné à recevoir le dallage en bitume a été posé sur toute la surface du bâtiment.

7° A l'ancien hôtel Soubise:

Les travaux exécutés au point de raccordement avec les constructions neuves comprennent:

La démolition du mur du grand escalier en prolongement du nouveau bâtiment; la reconstruction de ce mur; la modification du comble en charpente qui couvre le grand escalier; l'établissement d'un paratonnerre au-dessus de ce comble; la fourniture et la pose des chéneaux et tuyaux de descente; à l'intérieur, la démolition du mur de refend qui sépare le grand escalier des bâtiments neufs, et son remplacement, dans la hauteur du premier étage, par quatre colonnes dont les intervalles mettent en communication les parties anciennes et nouvelles de l'édifice.

8° Dans les cours:

Un grand puisard a été construit au centre de la première partie de la grande cour; enfin, tous les grands échafauds élevés pour l'exécution de la grosse maçonnerie ont été enlevés.

Le crédit disponible au 1er janvier 1841 était de.............. 370,045f 10c

Cette somme sera totalement employée au payement des ouvrages mentionnés ci-dessus.

Il a été employé:

Journées d'ouvriers	23,913	
Pierres	1,050	mèt. cubes.
Chaux et sable	265	*idem.*
Plâtre	4,771	hectol.
Fer	57,656	kilog.
Plomb	11,553	*idem.*
Zinc	1,270	mèt. superficiels.
Voliges	1,270	*idem.*
Bois de parquet	370	*idem.*

ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT.

Le crédit affecté à l'école royale vétérinaire d'Alfort par la loi du 18 juillet 1838 était de.. 656,000f 00c

Les dépenses liquidées de 1838 se sont élevées à..	56,292f 83c	
Celles de 1839 ——————— à..	300,923 15	575,397 78
Celles de 1840 ——————— à..	218,181 80	

Il restait à dépenser au 1er janvier 1841............ 80,602 22

Les travaux exécutés dans le cours de cet exercice comprennent:

L'aménagement et l'ameublement des écuries et des boxes;

La peinture de l'amphithéâtre de clinique, le pavage et le dressement des cours des hôpitaux;

L'établissement de teneurs de pieds dans la maréchallerie;

L'achèvement de la loge du portier, la pose de la porte et des grilles d'entrée, l'établissement de grilles d'appui;

La construction de trottoirs et le régalage des allées.

Le crédit de 1841, était de........................... 80,602f 22c

Les travaux exécutés absorberont ce crédit.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers..	6,470
Pierres..	31 m. cub.
Fers et fonte..	11,535 kil.
Plomb..	365 *idem.*

HOTELS ET BUREAUX DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Il avait été affecté par la loi du 18 juillet 1838, aux travaux d'agrandissement des hôtels du ministère de l'intérieur et du ministère de l'agriculture et du commerce, un crédit de		1,320,000f 00c
Mais, sur cette somme, il a été annulé par la loi du 10 juin 1840........		136,439 77
Ce qui a réduit le crédit à........		1,183,560 23
Les dépenses de 1838 ont été liquidées à..	116,471f 64c	1,083,491 26
Celles de 1839 —— à..	497,562 79	
Celles de 1840 —— à..	469,456 83	
Il restait à dépenser au 1er janvier 1841........		100,068 97

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Dans le courant de cette dernière année, il a été fait aux deux bâtiments en aîle sur la cour différents ouvrages de détail complétant l'appropriation au service des bureaux. Le bâtiment dont la façade se trouve sur la rue de Grenelle a été achevé; les bureaux y ont été installés.

Au bâtiment du télégraphe, des divisions ont été faites pour y recevoir le service auquel ce corps de logis doit être affecté.

Toutes les dispositions prévues au devis sur lequel ont été alloués les fonds par la loi du 18 juillet 1838 ont été exécutées.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Les travaux d'agrandissement de l'hôtel du ministère de l'agriculture et du commerce avaient été terminés en 1840.

Le crédit disponible au 1er janvier 1841, était de.......... 100,068f 97c

Cette somme sera totalement dépensée.

Il a été employé en 1841 :

Journées d'ouvriers	9,750
Pierres	34 m. cub.
Fouilles	55 *idem.*
Carreaux	126 m. sup.
Bois de charpente	12 stères
Parquets	1,625 m. sup.
Bois de menuiserie	1,600 *idem.*
Fer	1,918 kil.
Plomb et zinç	1,341 *idem.*
Pavés	273 m. sup.

MAISON ROYALE DE CHARENTON.

Sur le devis de 3,320,000 fr., formant l'évaluation des dépenses des constructions autorisées à la maison royale de Charenton, il a été ouvert par la loi du 18 juillet 1838 un crédit de.......................... 2,720,000f 00c

Les dépenses liquidées en 1838 se sont élevées à	45,053f 09c	1,119,796 75
Celles de 1839, à....................	547,129 69	
Celles de 1840, à....................	527,613 97	

Restait disponible au 1er janvier 1841.................. 1,600,203 25

Pendant l'année 1841, la grosse construction des quartiers du plateau inférieur a été terminée, sauf une portion du bâtiment adjacent à la cour du corps de logis de l'administration. La couverture, déjà très-avancée, sera prochainement achevée; la menuiserie est en grande partie mise en place.

Le mur de soutenement du terre-plein qui forme le plateau supérieur, ainsi que la galerie qui le surmonte, ont été construits jusqu'à l'alignement du préau de la chapelle; ce qui complète les constructions des préaux supérieurs.

Les deux bâtiments placés aux extrémités de la grande cour de service ont été achevés et couverts.

Les aquéducs du plateau inférieur, dont il n'avait été fait que les trois quarts en 1840, ont été, sauf un petit rameau que les dispositions du terrain n'ont pas encore permis d'entreprendre, achevés en 1841, et mis en communication avec un ancien aquéduc qui déverse les eaux dans la rivière.

Les ravalements intérieurs et extérieurs de la chapelle ont été achevés, ainsi que la peinture du plafond.

On a achevé la menuiserie du quartier des convalescents, la peinture de tous les bâtiments supérieurs, et le dallage en asphalte des galeries des préaux supérieurs; des plantations d'arbres ont été faites dans ces préaux.

L'établissement du calorifère des bâtiments du plateau supérieur a été entrepris.

Enfin les fondations du bâtiment d'administration ont été commencées.

Le crédit disponible au 1er janvier 1841 était de...........	1,600,203f 25c
La dépense des travaux de cet exercice s'élèvera approximativement à....................................	770,203 25
RESTERAIT pour l'exercice 1842.............	830,000 00

Il a été employé en 1841 :

Journées d'ouvriers....................................	64,077	
Pierre....................................	10,000	mèt. cubes.
Briques....................................	434	*idem.*
Fouilles et déblais....................................	31,495	*idem.*
Béton....................................	683	*idem.*
Plomb....................................	138	mèt. superficiels.
Zinc....................................	5,859	*idem.*
Asphalte....................................	1,228	*idem.*
Parquet....................................	2,585	*idem.*
Bois de charpente....................................	741	mèt. cubes.

INSTITUTION DES JEUNES AVEUGLES.

Le crédit alloué par la loi du 18 juillet 1838, pour la construction des bâtiments destinés à l'institution des jeunes aveugles, est de 1,600,000f 00c

Les dépenses liquidées en 1838 se sont élevées à	274,975f 09c	916,351 51
Celles de 1839, à	208,879 86	
Celles de 1840, à	432,496 56	
Restait à dépenser au 1er janvier 1841		583,648 49

TRAVAUX DE 1841.

Dans les deux bâtiments des élèves, dont les grosses constructions avaient été faites en 1840, on a exécuté les distributions intérieures; les menuiseries en sont très-avancées.

Au bâtiment du milieu, on a achevé la construction des murs de la chapelle, placé la charpente de toute la partie postérieure de ce bâtiment et posé la couverture. On a fait les voûtes des cuisines, de la partie destinée aux bains, des vestibules et galeries d'entrée. Le grand escalier a été mis en place. Enfin on a fait les plâtres des murs et plafonds de la grande salle et de la chapelle.

Les travaux exécutés en 1841 aux bâtiments de face sont: les couvertures, les ravalements extérieurs, tous les plâtres intérieurs des murs et plafonds, et une grande partie des distributions.

Les deux bâtiments de service n'avaient été élevés, en 1840, qu'à la hauteur des corniches; on a fait depuis l'étage d'attique, la couverture, les ravalements extérieurs, presque tous les plâtres intérieurs et une partie des distributions.

Les pavillons de concierge ont été construits; les murs de clôture ont été achevés; des trottoirs en bitume ont été établis au pourtour des murs, sur les rues de Sèvres, de Masseran et des Accacias.

On a commencé les terrassements et les plantations des jardins des élèves.

Le crédit disponible au 1er janvier 1841 était de	683,648f 49c
Les travaux exécutés pendant ce dernier exercice s'élèveront approximativement à	453,648 49
Reste à dépenser au 1er janvier 1842	230,000 00

Il a été employé en 1841 :

Journées d'ouvriers	27,947	
Pierre	1,184	mèt. cubes.
Chaux et sable	140	*idem.*
Plâtre	1,613	*idem.*
Briques	82,500	
Fer	13,996	kilogr.
Plomb et zinc	13,990	*idem.*
Bois de charpente	493	stères.
Bois de menuiserie	6,934	mèt. superficiels.

COLONNE DE BOULOGNE.

La loi du 18 juillet 1838 a affecté à l'achèvement de la colonne de Boulogne un crédit de 216,000f 00c

Sur cette somme, il a été dépensé :

En 1838	20,000f 00c	143,729 67
1839	54,000 00	
1840	69,729 67	
Restait au 1er janvier 1841		72,270 33

Dans le courant de ce dernier exercice, le mur de la grande enceinte, renfermant 4 hectares de terrain, a été terminé.

Le pavillon du concierge et celui à l'usage d'un corps de garde ont été faits, deux petites cours y ont été annexées.

Le nivellement du terrain et les plantations sont achevés, et la grille est en place, ainsi que les tablettes du couronnement.

La statue de Napoléon, par M. le baron Bosio, fondue à Paris, a été transportée au pied de la colonne ; sa pose et l'inauguration ont eu lieu le 15 août, en présence d'une nombreuse population accourue de toutes parts pour assister à cette solennité.

Les tables d'inscriptions dans les faces nord et sud du piédestal sont placées et les inscriptions exécutées.

Il ne reste plus qu'à poser les deux bas-reliefs de MM. Bra et Lemaire, et la porte du monument.

Ces opérations auront lieu en 1842.

Le crédit disponible au 1er janvier 1841 était de 72,170 fr. 33 cent. Il suffira pour acquitter toutes les dépenses.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	534
Marbre	2 mèt. cub.
Sciage de marbre	18 met. superficiels.

Lettres gravées sur marbre	760
Arbres plantés (sapins)	2,700
Terrassements et fouilles	6,018 met. cub.
Pierres de diverses natures	400 *idem.*
Briques	23 *idem.*
Zinc	115 met. superficiels.
Fer	2,127 kilogr.
Plomb	166 *idem.*
Fonte	205 *idem.*
Ciment	12 *idem.*
Pavage	141 mèt. superficiels.

PALAIS DE L'INSTITUT.

Un crédit de 80,000 francs a été successivement porté à chacun des budgets de 1839 et 1840, pour l'exécution des travaux du palais de l'Institut. Ces travaux consistaient principalement dans la démolition et la reconstruction du pavillon à gauche de la cour principale.

Tous les gros ouvrages avaient été achevés pendant le cours de ces deux exercices; et un nouveau crédit de 80,000 francs fut porté au budget de 1841, pour compléter la restauration générale de cet édifice.

Les constructions neuves entraînaient la nécessité de réparer les anciens bâtiments et de les nettoyer de manière à établir une certaine harmonie entre toutes les parties du palais. De nombreuses restaurations intérieures et extérieures ont eu lieu, principalement celle des perrons en pierre, et une grille a été posée au pourtour du portail de la façade principale.

Le crédit de 80,000 francs a été absorbé et a suffi pour solder toutes les dépenses prévues.

Jusqu'à présent, les travaux ont eu pour objet des appropriations nombreuses, dans le but de faire cesser les mauvaises dispositions qui entravaient le service; mais rien n'a été fait pour remédier à l'exiguité des localités consacrées aux réunions particulières des académies et aux collections scientifiques et littéraires. L'établissement de nouvelles salles a été prévu lors de la présentation du budget de 1841. Depuis lors, la question a été examinée et il a été reconnu indispensable de construire, pour les assemblées particulières, un nouveau corps de bâtiment. Le devis des travaux s'élève à 320,000 francs, dont l'allocation a été divisée en quatre exercices, dont la somme de 80,000 francs est destinée à subvenir aux premières dépenses.

Il a été employé:

Journées d'ouvriers	1,486
Fer	5,276 kilogr.
Pierres	200 mèt. cub.
Cailloux	10 *idem.*
Plâtre	65 muids.

OBSERVATOIRE ROYAL.

Un crédit de 360,000 francs avait été affecté aux travaux d'agrandissement et de restauration de l'Observatoire royal.

Ces travaux consistaient principalement dans la construction d'un amphithéâtre d'astronomie et ses dépendances, et la mise en état des bâtiments.

Le crédit avait été partagé en trois parties égales, et une somme de 120,000 francs a été dépensée pendant chacun des deux exercices 1839 et 1840. Toutes les grosses constructions étaient terminées à cette époque; il ne restait plus à faire que les ouvrages de détail et d'ornementation.

La dernière partie de ce crédit (120,000 francs) a été portée au budget de 1841.

Les opérations de cet exercice ont eu pour objet :

L'achèvement des ravalements commencés en 1840 et l'appropriement général de l'édifice;

Le dallage du vestibule;

L'établissement des calorifères;

La pose des maîtresses fermes et généralement la mise en place de toutes les ferrures;

Enfin l'achèvement de tous les ouvrages de décoration et de menu service.

Les travaux sont entièrement terminés, et le crédit a suffi pour solder toutes les dépenses.

Il a été employé en 1841 :

Journées d'ouvriers	8,660
Pierres	10 mèt. cubes.
Briques	17,000 *idem.*
Bois	10 stères.
Fer	1,700 kilogr.
Cuivre	1,200 *idem.*
Fonte et tôle	2,000 *idem.*

HOTEL DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Il avait été affecté aux travaux de l'hôtel Molé, destiné à recevoir le ministre et l'administration centrale du département des travaux publics, un crédit de 758,000 fr. attribué à deux exercices, savoir :

1840	400,000f 00c
1841	358,000 00
TOTAL	758,000 00

Dans cette allocation, 595,000 francs étaient applicables aux ouvrages de construction et d'appropriation, et 163,000 francs au mobilier.

Sur le crédit de	758,000f 00c
Les dépenses de 1840 ont été liquidées à	281,371 12
RESTAIT à dépenser en 1841	476,628 88

Les travaux et dépenses de 1841 consistent,

1° A l'hôtel principal et ses dépendances :

Dans le ravalement complet de la façade sur la cour d'honneur et de la porte cochère ; l'achèvement des perrons dans cette cour; la reprise, par incrustement, de tout le soubassement de l'aile gauche; le changement du grand salon de réception sur le jardin en salle à manger et office; la consolidation du plancher supérieur de cette salle, par suite de la rupture d'une ferme; la construction de tout l'étage du bâtiment en aile à gauche; la pose de la couverture des deux bâtiments en aile; l'établissement d'une grande marquise au perron de l'entrée principale de l'hôtel; la pose de la rampe du grand escalier neuf; la remise en état de la serrurerie de la partie du bâtiment destinée à l'habitation du ministre;

L'achèvement des peintures et dorures des appartements de réception;

L'appropriation des localités du bâtiment en aile à gauche au service du conseil des bâtiments civils et des bureaux des monuments publics.

2° Au petit hôtel, occupé par le sous-secrétaire d'État :

L'achèvement des travaux de la partie ajoutée à cet hôtel; la terminaison de l'appropriation intérieure de tout ce bâtiment, qui a été mis en état d'habitation.

3° Au grand bâtiment des bureaux :

La maçonnerie, qui n'était élevée qu'à la hauteur de l'entresol, a été continuée jusqu'aux combles : ces travaux ont eu pour résultat l'achèvement complet de la façade sur la rue, le ravalement des deux faces sur la cour des bureaux, l'achèvement de tous les plâtres dans le bâtiment; la pose des fenêtres, des persiennes et de la porte cochère; la mise en état de l'entresol, les écuries et remises, le poste des estafettes, le logement du concierge, les vestibules et escaliers conduisant à l'entresol ont été également terminés.

4° Dispositions générales :

Un trottoir a été établi sur la rue Saint-Dominique, au devant de toute la façade des bâtiments; des conduites d'eau et de gaz ont été pratiquées.

5° Mobilier :

L'ameublement de l'hôtel d'habitation du ministre a été fourni.

Le crédit disponible au 1er janvier 1841 était de 476,628 fr. 88 cent.

Cette somme sera absorbée par les dépenses des travaux : il y aura lieu de pourvoir, par une allocation de crédit supplémentaire, au payement des ouvrages faits ou à faire pour terminer la construction du bâtiment des bureaux et l'appropriation des localités de l'ancien hôtel.

Il a été employé en 1841 :

Journées d'ouvriers	53,022
Pierres	1,566 mèt. cubes.
Briques	283,620
Chaux et sable	285 mèt. cubes.
Plâtre	1,866 *idem.*
Bois de charpente	614 stères.
Bois de menuiserie	7,115 mèt. superficiels.
Fer, fonte et plomb	103,154 kilogr.
Zinc	417 mèt. superficiels.
Ardoises	954 *idem.*
Voliges	1,075 *idem.*
Carrelage	1,029 *idem.*

BUREAUX DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Un crédit de 285,000 francs a été affecté, par la loi du 8 juin 1840, aux travaux de construction et de réparation à exécuter dans les bureaux du ministère de la guerre. Ce crédit devait être employé à la démolition et à la reconstruction de deux grands corps de bâtiments situés au midi et à l'est de la cour principale de l'administration.

Une somme de 100,000 francs avait été attribuée à l'exercice 1840 : elle a servi à solder les dépenses faites dans le bâtiment à l'est pour l'approprier au service des bureaux.

Restait 185,000 francs pour l'exercice 1841.

Les opérations de cet exercice ont eu pour objet :

La reconstruction de la partie de bâtiment au sud, sur la rue Saint-Dominique, comprise entre le passage de la porte cochère donnant entrée aux bureaux et l'escalier placé à la rencontre du bâtiment à l'ouest de la cour.

Cette partie de reconstruction est terminée et le crédit a suffi pour acquitter les travaux qui avaient été prévus. Les bureaux ont été intallés dans les premiers jours de décembre; mais, dans le cours de l'exécution et à l'occasion de la démolition du premier bâtiment, il a été reconnu que le mur de refend séparant la porte cochère de la partie neuve était en si mauvais état, qu'il ne pouvait être conservé, comme l'indiquait le projet, et qu'il en était de même des planchers des trois étages au-dessus de la porte cochère.

Les mesures les plus promptes ont dû être prises pour remédier à cet état de choses et empêcher des dégradations qui pouvaient être considérables.

Le crédit nécessaire pour acquitter cet excédant de dépense sera demandé aux Chambres, en même temps que celui qui aura pour but de donner les moyens de réparer les bâtiments de l'ouest, comme ceux du sud et de l'est.

Il a été employé, en 1841 :

Journées d'ouvriers	11,919	
Pierres	661	mèt. cubes.
Briques	55	*idem.*
Plâtre	380	*idem.*

Tuiles	357	mèt. superficiels.
Bois de menuiserie	12,623	*idem.*
Bois de charpente	259	stères.
Plomb et soudure	4,657	kilogr.
Fer	11,429	*idem.*
Fonte et tôle	2,090	*idem.*
Huile de lin, essence et blanc de céruse	1,235	*idem.*
Verre	190	mèt. superficiels.

JARDIN DU PALAIS DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

La loi du 15 juillet 1840 a affecté un crédit de 336,512 fr. 72 cent. aux travaux à exécuter dans le jardin de la Chambre des Pairs, par suite des nouvelles constructions du palais.

La portion afférente à 1840 était de 160,000 francs; elle a été employée à déblayer et niveler le terrain; à établir des aqueducs, des regards, des perrons, des balustrades en serrurerie, etc., etc.

Restait, pour 1841, 176,512 fr. 72 cent.

Les opérations de cet exercice ont eu pour objet:

L'achèvement complet des balustrades contournant le palais, le damage et sablage des allées, le pavage des caniveaux et les ouvrages pour l'écoulement des eaux, le gazonnement des glacis et boulingrins, les plantations d'arbustes;

La restauration du bassin et l'établissement du rejet, les appareils de plomberie surmontant la vasque en marbre nouvellement disposée;

La construction des piédestaux en pierre des statues de Diane et du Gladiateur, et celle des deux piédestaux dans les boulingrins demi-circulaires, pour servir de base à deux colonnes de marbre; la pose de ces colonnes et des statuettes qui les surmontent;

Les fouille, fondation et construction en élévation des perrons, empâtements et murs de babuts servant de soubassements à la serre ou galerie vitrée établissant une communication couverte du palais à l'hôtel du petit Luxembourg; plus, le prolongement du trottoir dans l'étendue de la façade occidentale du palais jusqu'à l'angle du vieux pavillon;

Enfin, l'exécution des fermes et bâtis formant le vaisseau de la serre mentionnée ci-dessus, et portant les châssis vitrés avec leurs ferrures : le tout armé de garnitures en zinc.

Le crédit pour 1841 était de........................	176,512f 72c
Les dépenses s'élèvent approximativement à...............	90,000 00
RESTERAIT pour 1842........	86,512 72

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	**5,721**	
Pierres	**303**	**mèt. cubes.**
Sable et chaux	**967**	***idem.***
Plâtre et ciment	**10**	***idem.***
Pavés	**3,000**	
Bitume	**4,860**	**kilogr.**
Fers	**680**	***idem.***
Plomb	**1,475**	***idem.***
Cuivre et zinc	**85**	***idem.***
Bois de menuiserie	**440**	**mèt.**

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

La loi du 24 mars 1841 a accordé un crédit de 60,000 francs à la Bibliothèque de l'Arsenal, pour disposer les salles du rez-de-chaussée de la galerie des Célestins, du côté du midi, à recevoir les livres.

Jusqu'à présent, deux bâtiments avaient été affectés au service de la bibliothèque. Le plus considérable, anciennement occupé par le grand maître de l'artillerie, est connu sous la dénomination de galerie de Sully; mais les étages supérieurs étaient seuls consacrés aux dépôts littéraires : le rez-de-chaussée servait de caserne à une portion de la garnison de Paris.

L'autre bâtiment, contigu à l'ancien couvent des Célestins, est séparé de la galerie principale par la rue de Sully.

Cette séparation et l'existence d'un logement militaire sous les salles de la bibliothèque entraînaient de nombreux inconvénients. Les troupes ont été placées ailleurs, la galerie des Célestins a été cédée à la ville de Paris pour le service de la garde municipale, et tous les dépôts littéraires se trouveront réunis dans un seul local, au moyen de l'appropriation du rez-de-chaussée de la galerie de Sully.

Cette appropriation a nécessité des travaux assez considérables, car il s'agissait de transformer en salles convenables un rez-de-chaussée humide, fort bas, mal éclairé, et dans un mauvais état de conservation. Les anciennes poutres, qui étaient cassées et descendaient en contrebas des plafonds, ont été remplacées par des poutres neuves qu'il a fallu soutenir par des colonnes de fonte placées sur les côtés. Cette opération a nécessité l'étaiement complet des étages supérieurs.

De grandes baies ont été ouvertes dans tous les murs dans l'axe du bâtiment, de manière à ne former qu'une seule galerie, et elles ont reçu des croisées neuves avec grilles de fer.

Le sol a été baissé; il a été mis dessus une couche générale de béton, et un parquet dans toutes les galeries du sud.

Deux escaliers, communiquant avec les salles du 1er étage et des portes de communication, ont été établis.

Enfin, toutes ces dispositions ont exigé de nombreux ouvrages de détail en menuiserie, serrurerie, peinture et dallage.

Le crédit de 60,000 francs suffira à l'acquittement de toutes les dépenses.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	2,686
Pierre	134 mèt. cub.
Béton	62 *idem.*
Enduits en plâtre	790 mèt. superficiels.
Fer	4,990 kilog.
Fonte	4,079 *idem.*
Bois	33 stères.
Parquets	444 mèt. superficiels.
Moulures	1,231 *idem.*
Lambourdes	1,303 *idem.*
Tablettes	751 *idem.*

SAINTE-CHAPELLE.

Les devis des ouvrages à exécuter pour la restauration de la Sainte-Chapelle s'élèvent à 460,000 francs.

Un premier crédit de 100,000 francs a été compris au budget de 1841. Il a permis d'effectuer les travaux suivants :

L'établissement d'un échafaudage général en charpente pour servir à la restauration des parties extérieures de l'édifice;

Les verrières ont été couvertes de forts panneaux en bois, destinés à les préserver de toute dégradation;

Huit contre-forts, sur quatorze, ont été réparés dans toute leur hauteur; les six autres le sont jusqu'au dernier bandeau supérieur;

Quatre pinacles ont été complétement refaits à neuf, leur état de dégradation n'ayant pas permis de s'en tenir à la restauration projetée;

L'écoulement des eaux sur le rempant des frontons situés entre les contre-forts ayant considérablement endommagé ces derniers, un système d'écoulement conforme à l'ancien état des choses, tel qu'il résulte de traces positives, a été adopté. Huit contre-forts ont reçu cette amélioration.

La restauration d'une travée de la nef intérieure est en cours d'exécution, dans le but de réunir sur ce point tous les indices de l'état primitif, encore visibles dans le reste de l'édifice, et d'offrir un spécimen de la restauration définitive. La sculpture de cette travée a été terminée par la pose de sept colonnettes; il reste à s'occuper de la peinture et de la dorure.

Enfin de nombreuses recherches ont fait découvrir, épars dans divers lieux, des statues d'apôtres et des fragments de sculpture qui avaient été enlevés à la Sainte-Chapelle, et qui ont été réintégrés dans les places qu'ils avaient jadis occupées.

Le crédit de 100,000 francs a été épuisé; un crédit semblable est porté au budget de 1842.

Il a été employé en 1841 :

Journées d'ouvriers..	9,145	
Pierre..	205	mèt. cub.
Fer..	2,000	kilog.
Bois de charpente..	173	stères.
Bois de menuiserie..	393	*idem.*

ÉCOLE NORMALE.

Un crédit de 1,978,000 francs a été affecté, par la loi du 24 mars 1841, aux travaux à exécuter pour la construction d'une nouvelle école normale, rue d'Ulm.

Une somme de 800,000 francs était consacrée à l'exercice 1841; mais des obstacles imprévus sont venus entraver la marche des opérations. Au moment où l'on allait commencer les fouilles, il a été découvert d'anciennes carrières se prolongeant sous une grande partie du sol. Cette circonstance a nécessité des mesures de précaution indispensables pour asseoir les fondations des nouveaux bâtiments, et elle n'a pas permis de donner aux constructions l'essor qu'il eût été désirable de leur imprimer. Le crédit de 800,000 francs ne pouvant être dépensé, il y avait nécessité d'en reporter une partie sur 1842. L'ordonnance royale du 21 novembre 1841 a annulé sur ce crédit une somme de 550,000 francs, pour en ouvrir un équivalent à l'exercice 1842 : il ne restait donc, applicable à 1841, que 250,000 francs.

Cette somme a été employée, en partie à l'acquisition du terrain, et en partie aux travaux de consolidation des carrières. Plusieurs puits ont été percés; les fouilles du bâtiment du fond ont été exécutées, et des approvisionnements considérables en pierres, moellons et cailloux, permettront d'entreprendre les constructions aussitôt que la consolidation du sol sera terminée.

Les dépenses des travaux des carrières seront imputées sur la somme réservée pour les cas imprévus. L'architecte a introduit dans l'étude de son projet des modifications qui donnent l'assurance de maintenir la dépense générale dans les limites du crédit accordé.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	6,421
Fouilles et terrasses	1,887 mèt. cub.
Pierres	50 *idem.*
Chaux et sable	7 *idem.*
Taille de pierres	510 mèt. superficiels.
Bois de charpente	32 stères.
Planches	180 mèt. superficiels.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES FAITES

SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS DEPUIS 1833

POUR L'ACHÈVEMENT DES MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS.

MONUMENTS ou ÉDIFICES PUBLICS.	CRÉDITS alloués de 1833 à 1841.	GESTION DE 1833 À 1841 INCLUSIVEMENT. DÉPENSES de 1833 à 1841.	de l'exercice 1841.	TOTAUX.	RESTE à dépenser sur les crédits votés de 1833 à 1841.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Arc de triomphe de l'Étoile	2,419,916 35	2,419,916 35	»	2,419,916 35	»	Crédits épuisés antérieurement à 1841.
Église de la Madeleine	4,180,000 00	3,918,780 59	65,000 00	5,983,780 59	196,219 41	
Panthéon	1,550,000 00	1,550,000 00	»	1,550,000 00	»	*Idem.*
Muséum d'histoire naturelle	3,750,000 00	3,736,774 92	13,225 08	3,750,000 00	»	
Église royale de St-Denis. (Anciens crédits.)	2,200,000 00	2,200,000 00	»	2,200,000 00	»	*Idem.*
École royale des Beaux-Arts	2,000,000 00	2,000,000 00	»	2,000,000 00	»	*Idem.*
Hôtel du quai d'Orçay	6,013,000 00	5,681,910 43	291,089 57	5,973,000 00	40,000 00	Le crédit primitif de.. 5,772,000f 00c A été augmenté de.. 241,000 00
Monument de Juillet	1,172,000 00	1,172,000 00	»	1,172,000 00	»	TOTAL.. 6,013,000 00
Idem. (Caveaux de sépulture.)	50,000 00	50,000 00	»	50,000 00	»	
Chambre des Députés. (Anciens crédits.)	970,009 00	970,000 09	»	970,000 00	»	Crédits épuisés antérieurement à 1841.
Collége de France	1,340,000 00	1,320,000 00	20,000 00	1,340,000 00	»	
Institution des sourds-muets	351,000 00	351,000 00	»	351,090 00	»	*Idem.*
Obélisque de Louqsor	560,000 00	560,000 00	»	560,000 00	»	*Idem.*
Chambre des Pairs	3,105,000 00	2,634,867 06	470,132 94	3,105,000 00	»	
Hôtel des Archives du Royaume	1,000,000 00	629,954 90	370,045 10	1,000,000 00	»	
École vétérinaire d'Alfort	656,000 00	575,397 78	80,602 22	656,000 00	»	
Hôtels du ministère de l'intérieur et du ministère du commerce	1,183,560 23	1,183,491 26	100,968 97	1,183,560 23	»	Le crédit de la loi du 18 juillet 1838 était de............ 1,320,000f 00c Il a été annulé par la loi
Hôtel du ministère de l'instruction publique	1,090,000 00	1,000,000 00	»	1,000,000 00	»	du 10 juin 1840..... 136,439 77
Maison royale de Charenton	2,720,000 00	1,119,796 75	770,203 25	1,890,000 00	830,000 00	RESTANT..... 1,183,560 23
Institution des jeunes aveugles	1,600,000 00	916,351 51	453,648 49	1,370,000 00	230,000 00	
Colonne de Boulogne	216,000 00	143,729 67	72,270 33	216,000 00	»	Crédits épuisés antérieurement à 1841.
Palais de l'Institut. (Anciens crédits.)	160,000 00	160,000 00	»	160,000 00	»	*Idem*
Observatoire royal. (*Idem.*)	240,000 00	240,000 00	»	240,000 00	»	*Idem.*
Hôtel du ministère du commerce	56,000 00	56,000 00	»	56,000 00	»	
Idem des travaux publics	758,000 00	281,371 12	476,628 88	758,000 00	»	
Idem de la guerre	285,000 00	100,000 00	185,000 00	285,000 00	»	*Idem.*
Idem de la justice	180,000 00	180,000 00	»	180,000 00	»	
Jardin du Luxembourg	336,512 72	160,000 00	90,000 00	250,000 00	86,512 72	
Bibliothèque de l'Arsenal. (Loi du 24 mars 1841.)	60,000 00	»	60,000 00	60,000 00	»	
Sainte-Chapelle. (Crédits au budget de 1841.)	100,000 00	»	100,000 00	100,000 00	»	
Église royale de Saint-Denis. (*Idem.*)	200,000 00	»	200,000 00	200,000 00	»	
Palais de l'Institut. (*Idem.*)	80,000 00	»	80,000 00	80,000 00	»	
Palais de la Chambre des Députés. (*Idem.*)	100,000 00	»	100,000 00	100,000 00	»	
Observatoire royal. (*Idem.*)	120,000 00	»	120,000 00	120,000 00	»	
École normale	1,978,000 00	»	250,000 00	250,000 00	1,728,000 00	
TOTAUX	42,689,989 30	35,211,342 34	4,367,914 83	39,579,257 17	3,110,732 13	

SESSION DE 1843.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

SITUATION DES TRAVAUX

EXÉCUTÉS

DANS LES MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS

AU 31 DÉCEMBRE 1842.



PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

1843.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

De tous les crédits ouverts pour la construction, l'agrandissement ou la restauration des édifices publics, depuis la loi du 27 juin 1833, il y avait à rendre compte, au 1er janvier 1842, de l'emploi de diverses sommes montant à 4,393,812 fr. 50 cent., savoir :

Sur le crédit de 3,105,000 francs affecté aux constructions du palais de la Chambre des Pairs, par la loi du 15 juin 1836		37,834f 39c
Crédit de 3,987,000 francs porté dans la loi du 6 juillet 1836 pour l'achèvement de divers monuments, et particulièrement sur la somme de 1,280,000 fr. attribuée à l'église de la Madeleine		201,132 88
Crédit de 10,482,000 francs attribué à divers édifices par la loi du 8 juillet 1838 :		
Maison royale de Charenton	964,555f 13c	1,292,269 54
Institution des Jeunes Aveugles	310,296 61	
Colonne de Boulogne	17,417 80	
Crédit de 285,000 fr. appliqué à la reconstruction des bureaux du ministère de la guerre, par la loi du 8 juin 1840	71,567f 73c	206,567 73
Plus un crédit supplémentaire ouvert par ordonnance royale du 28 septembre 1842	135,000 00	
Crédit de 1,978,000 francs consacré à la construction d'un édifice destiné à l'école normale, par la loi du 24 mars 1841		1,773,829 52
Crédit de 241,000 francs ouvert par la loi du 13 juin 1841, pour l'achèvement des travaux de l'hôtel du quai d'Orçay		74,734 41
Crédit de 336,512 francs 72 cent. affecté au jardin du palais du Luxembourg, par la loi du 15 juin 1840		96,242 35
A REPORTER		3,682,610 82

REPORT		3,682,610f 82c
Crédit de 330,000 francs porté à la loi du 24 mars 1842, concernant les constructions et appropriations de l'hôtel Molé (ministère des travaux publics)		166,201 68
Crédits ouverts au chapitre 18 du budget de l'exercice 1842, pour la restauration et les grosses réparations de divers édifices d'intérêt général :		
Chambre des Députés	100,000f 00c	545,000 00
Église royale de Saint-Denis	200,000 00	
Palais de l'Institut	80,000 00	
Sainte-Chapelle de Paris	100,000 00	
Conservatoire de musique	65,000 00	
TOTAL		4,393,812 50

PALAIS DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

Crédit alloué par la loi du 15 juin 1836		3,105,000f 00c
Dépenses liquidées de 1836	249,635f 62c	
1837	379,729 19	
1838	659,053 63	
1839	1,043,598 85	3,067,165 61
1840	302,849 77	
1841	432,298 55	
Restait à dépenser au 1er janvier 1842		37,834 39

Les opérations de l'exercice 1842 se sont bornées au complément des travaux d'agrandissement et d'appropriation du palais de la Chambre des Pairs. Elles ont eu pour objet des dispositions intérieures pour la commodité des services et les détails sans nombre qui sont la suite inévitable des grandes constructions ; ainsi :

A l'extérieur, l'établissement des distributions d'eau dans les deux petites cours, la réparation des combles et couvertures, et l'exécution de moyens de communication sur ces combles ;

A l'intérieur, la construction de corps de casiers en menuiserie pour les bureaux, la pose de l'estrade mobile en parties d'assemblage ; celle d'un parquet en point de Hongrie, avec parties d'emmarchement pour mettre en communication les différents niveaux de l'intérieur de la salle ; celle de balustrades en serrurerie ornée ;

L'achèvement de la tapisserie, de la dorure et de la peinture ;

Le carrelage en liais et marbre noirs du vestibule intérieur ;

La mise en place des conducteurs des nouveaux paratonnerres ;

Enfin différents ouvrages de raccords et de détail impossibles à énumérer.

Le crédit est totalement épuisé.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	1,977	
Pierres, moellons, plâtre	10	mètres cubes.
Bois de menuiserie	2,750	mètres linéaires.
Fer, fonte	450	kilogrammes.
Plomb	425	*idem.*
Carreaux de marbres	1,900	
Cahiers de dorure	800	

ÉGLISE DE LA MADELEINE.

Résumé des dépenses depuis le décret du 28 octobre 1806, qui a ordonné l'achèvement de l'édifice.

En 1807	17,525f 99c	Report	5,198,527f 86c
1808	56,065 56	1825	528,759 49
1809	847,240 92	1826	452,306 42
1810	480,703 61	1827	495,026 68
1811	554,214 98	1828	499,241 76
1812	230,694 91	1829	499,913 82
1813	144,039 96	1830	702,648 26
1814	98,427 48	1831	394,791 63
1815	12,167 68	1832	399,483 16
1816	161,746 57	1833	1,035,298 75
1817	231,397 44	1834	852,477 39
1818	279,367 57	1835	832,403 74
1819	268,860 21	1836	304,725 48
1820	168,671 87	1837	431,589 51
1821	185,556 97	1838	254,186 43
1822	553,317 83	1839	90,314 49
1823	434,361 72	1840	117,780 59
1824	495,167 60	1841	60,086 53
À reporter	5,198,727 86	Total	13,169,662 99

Situation des crédits dont il doit être rendu un compte spécial, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833.

Crédits alloués : Budget de 1833			300,000f 00c
Loi du 27 juin 1833			2,600,000 00
Loi du 6 juillet 1836			1,280,000 00
Total			4,180,000 00
Dépenses liquidées en 1833	1,035,298f 75c	3,978,867 12	
1834	852,477 39		
1835	832,405 74		
1836	304,725 48		
1837	431,589 51		
1838	254,186 43		
1839	90,314 49		
Reliquat de crédit annulé	4 21		
Dépenses liquidées en 1840	117,780 59		
1841	60,086 53		
Restait disponible au 1er janvier 1842			201,132 88

L'année 1842 a vu se terminer tous les travaux pour lesquels les Chambres avaient voté des fonds à diverses époques. La propriété de l'édifice ayant été assurée à la ville de Paris par la loi du 23 mars 1842, cette administration a voté les fonds et pris les dispositions nécessaires pour son appropriation et son ameublement.

Les opérations de l'exercice dernier ont eu principalement pour objet :

1° L'achèvement de la décoration et de tous les objets d'art qui devaient concourir à la spendeur du monument, à l'exception du groupe destiné au maître autel.

2° La pose d'une fausse porte en fonte de fer, du côté nord, exécutée au moyen des moulures employées pour la porte principale en bronze.

3° L'établissement d'un système de ventilation. L'église, éclairée par trois ouvertures horizontales, était privée de moyens de ventilation. Le conseil de fabrique s'étant décidé à faire les frais d'un chauffage général, cette heureuse circonstance a permis de combiner à la fois un système de ventilation et de chauffage. Les bons résultats obtenus assurent une amélioration depuis longtemps désirée dans les édifices religieux.

4° Enfin, le percement de croisées dans le soubassement et l'exécution de différents ouvrages de menuiserie, tels que armoires, lambris d'appui, etc., dans les sacristies.

Le crédit a suffi à acquitter toutes les dépenses.

Les ouvrages à la charge de la ville de Paris consistent en confessionnaux, fonts baptismaux, stalles du chœur, chaire, banc d'œuvre, buffet d'orgue, tambour intérieur, et en résumé tout ce qui se rattache au mobilier. Ces objets sont en cours d'exécution.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	4,196	
Pierres, moellons	184	mèt. cubes.
Marbre, béton	40	*idem.*
Briques	16,500	
Bois de menuiserie	759	mèt. sup.
Verre	98	*idem.*
Fer, fonte	15,469	kilog.
Tôle	1,822	*idem.*
Cuivre, plomb	1,356	*idem.*

MAISON ROYALE DE CHARENTON.

Il a été ouvert par la loi du 18 juillet 1838, pour les constructions autorisées à la maison royale de Charenton, un crédit de............. 2,720,000f 00c

Les dépenses liquidées en 1838 se sont élevées à.	45,053f 09c	1,755,444 87
Celles de 1839, à........................	547,129 69	
Celles de 1840, à........................	527,613 97	
Celles de 1841, à........................	635,648 12	

Restait disponible au 1er janvier 1842.... 964,555 13

A l'expiration de l'exercice 1841, les grosses constructions des bâtiments affectés aux malades sur les plateaux inférieurs et supérieurs avaient été exécutées, ainsi que celles de la chapelle. L'année 1842 a été employée à prendre toutes les mesures propres à rendre les localités habitables.

La menuiserie des bâtiments des quartiers inférieurs a été posée en grande partie, et l'on a commencé leur peinture.

Les dallages en bitume et asphalte des quartiers supérieurs ont été continués et touchent à leur terme. Un calorifère à circulation d'eau chaude a été établi, et assurera aux malades une température salutaire, en même temps qu'une ventilation bien entendue entretiendra la pureté de l'air, si désirable dans cet établissement.

Le lambris de la chapelle, la porte principale et les portes latérales ont été posés.

Le bâtiment d'administration, dont les fondations avaient seulement été commencées en 1841, est complétement élevé. La charpente du comble, qui se pose actuellement, sera prochainement terminée.

Le crédit disponible au 1er janvier 1842 était de............. 964,555f 13c

La dépense des travaux de cet exercice s'élève approximativement à.. 448,946 67

Reste pour l'exercice 1843.............. 515,608 46

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	53,232	
Terrasses	3,800	mèt. cubes.
Pierres, moellons, béton	4,825	*idem.*
Briques	50,000	
Fer	15,227	kilogr.
Fonte	628	*idem.*
Clous	500	*idem.*
Asphalte	213	mèt. superficiels.
Bitume	1,404	*idem.*
Zinc	278	*idem.*
Bois de charpente	205	stères.

INSTITUTION DES JEUNES AVEUGLES.

Le crédit alloué par la loi du 18 juillet 1838, pour la construction des bâtiments destinés à l'Institution des Jeunes Aveugles, est de...... 1,600,000f 00c

Les dépenses liquidées en 1838 se sont élevées à.	274,975f 09c	1,289,703 39
Celles de 1839, à........................	208,879 86	
Celles de 1840, à........................	432,496 56	
Celles de 1841, à........................	373,351 88	

Restait à dépenser au 1er janvier 1842..... 310,296 61

Les exercices antérieurs avaient vu se terminer les grosses constructions. Les distributions intérieures et les nombreux ouvrages de détail qui s'y rapportent ont été l'objet de la campagne de 1842. Tous les ouvrages qui ont pour but l'appropriation d'un bâtiment à sa destination ont été exécutés, et les localités seront bientôt en état d'être habitées.

Les travaux qui ont fait principalement le sujet des opérations de 1842 sont:

Les terrasses et les plantations des jardins;

La couverture, le carrelage de toutes les pièces, la menuiserie et la serrurerie;

La peinture et les tentures en papier.

Un système de chauffage à circulation d'eau chaude doit être établi; les localités ont été déjà disposées pour recevoir les appareils. Ce système, que l'administration n'a adopté que sur l'avis d'une commission d'hommes habiles et compétents, a déjà reçu d'heureuses applications dans plusieurs édifices et établissements publics, et satisfait à toutes les conditions de salubrité et de convenance que réclame impérieusement l'Institution des Jeunes Aveugles. Il doit, en outre, apporter une économie notable dans la dépense journalière. Le crédit nécessaire pour l'acquisition et la pose des appareils, dont l'emploi n'avait pas été prévu dans le principe, sera demandé aux Chambres.

Les constructions de toute nature sont terminées, et la somme de 1,600,000 fr. a été totalement employée au payement des dépenses qu'elles ont nécessitées.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	21,198	
Pierre meulière	45,000	mèt. cub.
Chaux, sable, cailloux	238	*idem.*
Plâtre	296	*idem.*
Briques	14,000	
Bois de menuiserie	20	mèt. superficiels.
Idem	51,615	mèt. lin.
Fer et fonte	29,649	kil.
Plomb, cuivre	6,240	*idem.*

COLONNE DE BOULOGNE.

La loi du 18 juillet 1838 a affecté à l'achèvement de la colonne de Boulogne un crédit de.. 216,000f 00c

Sur cette somme, il a été dépensé :

En 1838..............................	20,000f 00c	198,582 20
1839..............................	54,000 00	
1840..............................	69,729 67	
1841..............................	54,852 53	

RESTAIT au 1er janvier 1842................. 17,417 80

A l'ouverture de l'exercice 1842, la colonne de Boulogne pouvait être considérée comme terminée. Les ouvrages qui restaient à faire ne se rapportaient qu'à l'appropriation générale des abords du monument et à l'achèvement de l'ornementation.

La statue de Napoléon a été inaugurée le 15 août 1841; les tables d'inscriptions, dans les faces latérales du piédestal, ont été placées dans le courant du même exercice. Il restait à terminer et à opérer la fonte des deux bas-reliefs des deux faces principales, dont l'exécution a été confiée à MM. Bra et Lemaire. Cette double opération a eu lieu pendant l'année qui vient de s'écouler.

Le crédit resté disponible a été employé à ces derniers ouvrages.

BUREAUX DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le crédit attribué par la loi du 8 juin 1840 à la reconstruction des bâtiments des bureaux du ministère de la guerre était de		285,000f 00c
Un second crédit, dont la régularisation est demandée, a été ouvert par ordonnance royale du 28 septembre 1842		135,000 00
TOTAL		420,000 00
Les dépenses liquidées de 1840 se sont élevées à	99,979f 69c	213,432 27
Celles de 1841 à	113,452 58	
Restait à dépenser au 1er janvier 1842		206,567 73

Le premier crédit de 285,000 francs avait été affecté à la démolition et à la reconstruction de deux grands corps de logis situés au midi et à l'ouest de la cour principale de l'administration de la guerre. Mais à la suite de la démolition du premier de ces bâtiments, il fut reconnu que le mur de refend qui le séparait de la porte cochère était en si mauvais état qu'il ne pouvait être conservé, ainsi que l'avait indiqué le projet, et qu'il en était de même des planchers des trois étages au-dessus de la porte cochère. Il a fallu réédifier par mesure d'urgence cette partie du bâtiment du midi. L'état moins alarmant du prolongement de ce bâtiment vers l'est, sur la rue Saint-Dominique, a exigé cependant, non une reconstruction, mais des reprises par incrustement dans le mur de face et un ravalement complet.

Quant au bâtiment de l'ouest, il fut reconnu, lors de sa démolition, que l'exécution des projets arrêtés ne répondrait pas aux exigences du service, et M. le ministre de la guerre demanda qu'il y fût établi des arceaux de caves, au lieu d'un terre-plein, qui n'offrait pas la même solidité ni les mêmes conditions de salubrité; qu'un corridor intermédiaire fût pratiqué à chaque étage, au lieu d'un corridor latéral. Cette disposition, qui avait pour objet de doubler le nombre des bureaux, a exigé la construction de doubles corps de cheminées et des travaux intérieurs plus considérables que ceux dont l'exécution était prévue. Enfin, il a été demandé aussi que des planchers fussent substitués à tous les étages aux carrelages en briques portés au devis primitif. Il a fallu, pour répondre au désir exprimé par M. le ministre de

4

la guerre, reconstruire complétement les murs de face, que l'on avait eu d'abord la pensée de conserver. Le mur pignon qui sépare le nouveau bâtiment de l'ouest des constructions anciennes a aussi été reconstruit.

Ces différents ouvrages supplémentaires ont donné lieu à l'allocation de 135,000 francs.

Tous les ouvrages mentionnés ci-dessus ont été faits et ont exigé l'emploi des crédits affectés au payement des dépenses qu'ils ont nécessités.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	11,161
Pierre	1,326 mèt. cubes.
Plâtre	589 *idem.*
Chaux, sable, cailloux	137 *idem.*
Briques	44 mille.
Tuiles	15 *idem.*
Bois de charpente	248 stères.
Bois de menuiserie	2,976 mètre sup.
Fer	7,612 kilogrammes.
Fonte	2,127 *idem.*
Clous, plomb, soudure	3,771 *idem*

ÉCOLE NORMALE.

Crédit ouvert par la loi du 24 mars 1841	1,978,000f 00c
Dépenses liquidées de l'exercice 1841	204,170 48
RESTAIT au 1er janvier 1842	1,773,829 52

Les travaux de consolidation des carrières sous l'emplacement que doit occuper le nouvel édifice de l'école normale ont été continués en 1842; mais le mauvais état de ces carrières a exigé des précautions extraordinaires : pour s'assurer de la solidité du terrain, il a fallu recourir à de nombreux sondages, qui du reste ont donné des résultats satisfaisants, et fait disparaître les inquiétudes que l'on avait un instant pu concevoir. Ces inquiétudes ont causé un peu de ralentissement dans les opérations; toutefois l'exploration des carrières et l'affermissement du sol, commencés en 1841 sous l'aile du bâtiment de fond à l'est, ont été poursuivis en 1842 sous les autres parties des bâtiments. Ces travaux ont été faits sous la surveillance de M. l'ingénieur en chef, inspecteur général des carrières.

Les fouilles relatives aux fondations des deux bâtiments nord et sud en retour de celui du fond ont été exécutées.

Un plateau de béton a été établi sur l'emplacement des bâtiments est, nord et sud.

Les caves du bâtiment de l'est et leurs cintres en charpente ont été exécutés.

Le crédit disponible au 1er janvier 1842 était de	1,773,829f 52c
La dépense des travaux de cet exercice s'élève à	165,792 95
	1,608,036 57

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	37,266
Fouilles	6,125 mètres cubes.
Pierres, moellons	3,767 *idem.*
Plâtre, chaux, sable	3,609 *idem.*
Taille de pierre	1,495 mètres superficiels.
Planches	782 *idem.*
Bois pour étais	147 mètres cubes.

HÔTEL DU QUAI D'ORÇAY.

Résumé des dépenses faites pour la construction de l'hôtel du quai d'Orçay depuis l'origine des travaux.

Dépenses antérieures à 1820 et soldées par le ministère des affaires étrangère, ci	5,354,101f 59c
En 1820	264,338 09
1821	6,940 50
1822	5,828 97
1823	2,201 64
1824	7,707 26
1825	5,932 00
1826	1,260 00
1827	2,100 19
1828	2,418 36
1829	2,185 33
A reporter	5,665,013 93
Report	5,655,013f 93
En 1830	6,621 92
1831	5,193 97
1832	3,611 18
1833	570,190 89
1834	1,845,976 00
1835	1,131,705 81
1836	245,919 47
1837	306,719 96
1838	297,331 53
1839	652,787 36
1840	631,175 23
1841	256,355 16
Total	11,608,602 41

Crédits dont il doit être rendu compte, en exécution des dispositions de l'article 19 de la loi du 27 juin 1833.

Budget de 1833		150,000f 00c
Loi du 27 juin 1833		3,450,000 00
Loi du 6 juillet 1836		607,000 00
Loi du 18 juillet 1838		1,570,000 00
Loi du 13 juin 1841		241,000 00
Total		6,018,000 00
A déduire : Annulation ordonnée par la loi du 17 juin 1840		5,000 00
Reste		6,013,000 00
Dépenses liquidées en 1833	570,190f 89c	5,938,265 59
1834	1,845,976 00	
1835	1,131,705 81	
1836	245,919 47	
1837	306,719 96	
1838	297,331 53	
1839	652,787 36	
Reliquat de crédit annulé	104 18	
1840	631,175 23	
1841	256,355 16	
Restait au 1er janvier 1842		74,734 41

Les travaux exécutés pendant le cours de l'exercice 1842 ont eu pour objet l'achèvement des localités destinées à la Cour des comptes, et le palais est aujourd'hui terminé dans toutes ses parties.

Tous les cabinets des conseillers maîtres et des conseillers référendaires ont été appropriés à leur destination définitive.

Les casiers ordinaires, les casiers meubles et les armoires, transportés de l'ancien hôtel de la Cour des comptes, ont été établis dans les localités affectées au service des archives et des cabinets.

Les corps de bibliothèque ont été posés dans la grande salle du conseil, dans les trois salles d'assemblées des chambres, dans le cabinet de M. le premier président et celui de M. le procureur général.

L'ameublement des cabinets de ces deux magistrats a été confectionné; il en est de même de celui de la salle des assemblées générales, de la salle du conseil et de la bibliothèque.

Afin de diviser les services du Conseil d'État et de la Cour des comptes, il a été posé au pied du grand escalier et dans la galerie du rez-de-chaussée une grille séparant la cour principale de celle qui a son issue sur la rue Bellechasse.

L'horloge de l'ancien hôtel de la Cour des comptes a été transportée au palais et établie dans la cour principale, avec une campanille au-dessus du comble.

Enfin, différents autres ouvrages peu importants d'appropriation et d'achèvement ont été exécutés.

Le crédit de 74,734 francs 41 centimes, disponible au 1er janvier 1842, a été totalement épuisé.

JARDIN DU PALAIS DU LUXEMBOURG.

La loi du 15 juillet 1840 a alloué un crédit de .... 336,512f 72c aux travaux à exécuter dans le jardin du Luxembourg, par suite des nouvelles constructions du palais.

La dépense de 1840 s'est élevée à	159,893f 76c	240,270 37
celle de 1841 à	80,376 61	
RESTAIT pour 1842		96,242 35

Les travaux de 1840 et 1841 avaient eu pour objet les mouvements de terrain nécessaires aux pentes et glacis; le dressage et sablage des allées et l'établissement des balustrades en fer; les gazonnements et plantations de toute sorte et la restauration des piédestaux des statues; enfin la construction d'une serre formant galerie couverte, et établissant la communication entre le palais et le petit Luxembourg.

Pendant l'exercice 1842, il a été construit un nouveau mur de clôture du jardin fleuriste, suivant le nouvel alignement de l'avenue de l'Observatoire royal, et les travaux de terrassement et de plantation de cette partie de la promenade ont été exécutés.

Un pavillon a été élevé sur la partie gauche du jardin, pour servir à un cabinet de lecture. Cette petite construction réunit toutes les conditions de solidité nécessaires à une longue durée, en même temps que sa forme élégante et sa belle décoration en fait un des ornements du jardin.

Enfin des constructions en maçonnerie ont été faites pour recevoir le calorifère de la serre, lequel a été établi avec tous ses accessoires.

Le crédit disponible suffira aux dépenses.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	2,784	
Pierre	122	mèt. cub.
Chaux, sable, plâtre	49	*idem.*
Briques	1,300	
Carreaux	3,000	
Bois	2,297	mèt. lin.
Bitume, asphalte	1,680	kilogr.
Fer	150	*idem.*
Plomb	2,546	*idem.*
Zinc	533	*idem.*
Cuivre	800	*idem.*

HÔTEL DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Il a été ouvert par la loi du 14 juin 1840, pour l'agrandissement de l'hôtel Molé et son appropriation au service du ministère des travaux publics, un crédit de. 758,000f 00c

Il a été alloué, par la loi du 24 mai 1842, un second crédit de. 330,000 00

TOTAL. 1,088,000 00

Les dépenses liquidées en 1840 se sont élevées à	281,371f 12c	921,798 32
Celles de 1841 à.	640,427 20	

IL RESTAIT à dépenser au 1er janvier 1842. . . . . . 166,201 68

Les opérations de ce dernier exercice ont eu principalement pour objet des dispositions intérieures relatives à l'emménagement et l'appropriation des bureaux et au logement du ministre.

Toutes les localités affectées aux services du secrétariat général, du personnel, des ponts et chaussées et des mines, ont été mises en état par la pose de la menuiserie, serrurerie, peinture et tenture; l'ameublement de toute cette partie des bâtiments a été également établi.

Le cabinet du sous-secrétaire d'État a été terminé. Quelques dispositions ont été faites dans l'aile à droite de la cour principale, pour y installer la salle des commissions et le secrétariat général du conseil des ponts et chaussées, placés ainsi à proximité de la salle de ce conseil.

La cour d'honneur, dégradée depuis longtemps, a été repavée à neuf dans sa totalité.

Enfin l'ameublement de l'habitation du ministre a été complété.

Les travaux sont aujourd'hui entièrement terminés; le crédit resté disponible a été employé à en acquitter les dépenses.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	9,517	
Chaux et sable	25	mèt. cub.
Plâtre	250	*idem.*
Bois de menuiserie	1,900	mèt. superf.
Fer	7,654	kilogr.
Carrelage	250	mèt. superf.
Pavage	740	*idem.*
Papiers de tenture	3,784	*idem.*

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le devis adopté pour les travaux de la restauration générale et la décoration de la Chambre des Députés s'élève à 565,000 fr.; des crédits successifs de 100,000 fr. ont été portés à chacun des budgets de 1838, 1839, 1840 et 1841, ci. 400,000f 00c

Mais sur ces sommes il a été annulé par défaut d'emploi, sur 1838. 66,496 04

Les allocations se sont donc réduites à 333,503 96

Il a été attribué à 1842 .... 100,000 00

TOTAL 433,503 00

Les dépenses au 1er janvier ayant été liquidées au montant des sommes alors disponibles 333,503 96

Il y avait à employer le crédit de 1842 .... 100,000 00

La restauration de la façade, vis-à-vis du pont de la Concorde, et la peinture du plafond de la salle des distributions, ayant été terminées en 1841, les travaux de 1842 ont eu pour objet:

1° Dans le salon de la Paix, les stucs, les peintures des portes et fenêtres, la dorure de l'encadrement du plafond et tous les accessoires de la peinture;

2° Dans la salle des Conférences, la dorure, les stucs et divers ouvrages de maçonnerie, serrurerie et menuiserie;

3° Dans la bibliothèque, la peinture et la dorure de deux des voussures sphériques du plafond de la salle; la peinture de l'un des deux hémicycles et la pose des échafaudages.

Les travaux d'architecture s'élèvent à........................	80,000f 00c
Il a été payé en outre, sur les tableaux commandés pour la décoration des grandes salles,	
A M. Heim (la salle des Conférences), ci.............. 10,000f A M. Eugène Delacroix (la salle de la bibliothèque)...... 10,000	20,000 00
Somme égale aux crédits disponibles......	100,000 00

Journée de tailleurs de pierres..	63
Idem de maçons..	43
Idem de manœuvres..	19
Idem de charpentiers..	113
Idem de stucateurs..	2,161
Idem de serruriers..	63
Idem de menuisiers..	120
Idem de peintres..	318
Idem de doreurs..	477
Idem de marbriers..	77
Idem de sculpteurs..	104
Idem de bronzeurs..	16
Idem de tapissiers..	23

ÉGLISE ROYALE DE SAINT-DENIS.

Résumé des dépenses depuis 1805.

En 1805	189,949f 28c	Report	3,386,254f 94c
1806	591,062 48	En 1824	118,542 03
1807	442,653 13	1825	154,750 13
1808	63,280 93	1826	100,424 28
1809	202,722 79	1827	102,802 61
1810	251,110 43	1828	77,807 41
1811	114,407 99	1829	93,665 60
1812	305,204 17	1830	199,481 06
1813	307,729 24	1831	98,473 74
1814	89,957 56	1832	93,261 20
1815	25,599 83	1833	291,346 66
1816	63,342 25	1834	487,357 36
1817	94,528 33	1835	461,999 49
1818	149,901 96	1836	137,056 24
1819	99,340 65	1837	122,018 21
1820	88,304 01	1838	299,829 58
1821	79,454 19	1839	199,948 20
1822	133,038 89	1840	199,856 29
1823	63,666 83	1841	197,094 79
A reporter	3,386,254 94	Total	6,821,999 82

Situation des crédits dont il doit être rendu compte, conformément aux prescriptions de la loi du 27 juin 1833.

Budget de 1833	100,000f 00c
Loi du 27 juin 1833	1,350,000 00
Budgets de 1837 et 1838, pour la reconstruction de la flèche	150,000 00
Loi du 18 juillet 1838, sur l'exercice 1838	200,000 00
Même loi sur l'exercice 1839	200,000 00
Crédit ouvert au chapitre XVIII du budget de 1840	200,000 00
——— du budget de 1841	200,000 00
——— du budget de 1842	200,000 00
	2,600,000 00

Dépenses en 1833	291,346f 66c	
1834	487,357 36	
1835	461,999 49	
1836	137,056 24	
1837	122,018 21	2,400,000 00
1838	299,829 58	
1839	199,948 20	
1840	199,856 29	
1841	197,094 79	
Reliquats de crédits annulés successivement sur divers exercices	3,493 18	
Reste à dépenser en 1842		200,000 00

Les grosses constructions de l'église sont terminées, et les opérations de 1842 ont eu principalement pour objet l'exécution de tout ce qui se rattache à la décoration du monument.

La grille du parvis, destinée à protéger les sculptures, a été mise en place en 1841; il en est de même de la porte de la cour des Valois, dont la grille sera établie pendant l'exercice courant.

Les magasins et ateliers projetés sont en partie terminés; ils recevront leur complément en 1843.

Les tombeaux de la crypte ont été continués. Les monuments de Louis XV, Louis XVI, Louis XVII et Louis XVIII sont achevés; ceux de Louis XIII, de Dagobert et Nanthilde sont en cours d'exécution.

La décoration de l'abside ne laisse plus rien à désirer : la richesse et le goût qui ont présidé à ce travail fixent l'attention du public admis à visiter l'église.

Le chœur d'hiver sera bientôt terminé; il ne reste plus à s'occuper que de la peinture des parties basses, et déjà MM. les chanoines ont pu en prendre possession pour leur service actuel.

Les chapelles de Saint-Louis, de Notre-Dame-la-Blanche et de Saint-Jean sont achevées; celles de la basse nef sont en cours d'exécution.

La rose du sud a été complétée, tant dans sa maçonnerie que dans ses vitraux.

Des vitraux ont été placés également dans la petite galerie et le sanctuaire. Les croisées du transcept nord ont été garnies en totalité de leurs verrières; celles du transcept sud n'en ont encore reçu qu'une partie.

Le crédit de 200,000 francs porté au budget de 1842 a été absorbé par l'exécution de ces différents travaux.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	12,600.
Plâtre	188 mèt. cubes.
Chaux	12 *idem*.
Huile grasse	142 kil.
Huile de lin	475 *idem*.
Litharge	138 *idem*.

PALAIS DE L'INSTITUT.

Crédit ouvert au chapitre XVIII du budget de 1842. . . . . 80,000f 00c

Il avait été pourvu aux dépenses de la restauration des anciennes constructions du palais de l'Institut, au moins en ce qui concernait les besoins les plus urgents, au moyen des crédits portés au budget de 1839, 1840, et 1841; mais rien n'avait été fait pour remédier à l'exiguité de la partie consacrée aux réunions particulières des académies et aux collections scientifiques et littéraires. L'établissement de nouvelles salles a été prévu lors de la présentation du budget de 1841; il a été reconnu indispensable d'élever un nouveau bâtiment en aile à gauche de la cour principale. Le devis des travaux s'élève à 320,000 francs, qui seront répartis sur quatre exercices. Un premier crédit de 80,000 francs a été porté au budget de 1842.

Les travaux ont eu pour objet les fouilles et fondations, la construction des caves et le commencement d'élévation des murs. Un égout de la ville s'étant trouvé sous le terrain affecté au nouveau bâtiment, il a fallu en détourner la direction.

Les travaux sont continués en 1843 au moyen d'une seconde allocation de 80,000f portée au chapitre XVIII de ce dernier exercice.

Il a été employé:

Journées d'ouvriers	7,739
Pierres, moellons	2,888 mètres cub.
Sable, cailloux	320 *idem.*
Chaux hydraulique	58 *idem.*
Briques	12,960

SAINTE-CHAPELLE.

Le devis des ouvrages à exécuter pour la restauration de la Sainte-Chapelle s'élève à 460,000 francs.

Un premier crédit de 100,000 francs a été porté au budget de 1841; il a permis d'exécuter toutes les dispositions préparatoires des travaux, de réparer des contreforts et des pinacles, d'établir un système d'écoulement des eaux et de commencer la restauration d'une travée de la nef intérieure.

Un nouveau crédit de 100,000 francs a été compris au budget de 1842; les opérations de cet exercice ont eu pour objet:

La restauration des 6 derniers contre-forts, depuis le bandeau supérieur jusqu'à leur couronnement, et la réfection de 10 pinacles;

La restauration de 26 gargouilles supérieures et de 27 gargouilles inférieures; celle de 15 parties de face entre les contre-forts;

La substitution de 15 pignons neufs aux pignons primitifs, dont l'état de dégradation ne permettait pas qu'ils fussent conservés;

La restauration de tourelles et des contre-forts de la façade, qui ont dû être repris en sous-œuvre par suite du surplomb considérable qui s'y était manifesté;

L'établissement d'un chaînage au sol du porche de la chapelle haute, afin de relier cette partie de l'édifice au mur intérieur qui lui est parallèle;

Le remplacement général de l'ancien chaînage dans les combles;

Enfin, la continuation des travaux de la travée intérieure, lesquels sont aujourd'hui très-avancés: les dorures, peintures et gauffrures dorées ont été faites; les verroteries bleues, couvertes de feuilles d'argent et d'arabesques dorées, ont été posées en grande partie.

Les recherches minutieuses auxquelles s'est livré l'architecte qui dirige les opérations, et la surveillance assidue qui est exercée sur leur exécution, permettent d'espérer un résultat digne de l'intérêt que les Chambres ont pris à la restauration de ce magnifique édifice.

Le crédit de 100,000 francs a été épuisé, et un crédit semblable est porté au budget de 1843.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	9,942
Pierres, moellons	346 mèt. cubes.
Chaux, plâtre	63 *idem.*
Bois de charpente	48 stères.
Bois de menuiserie	502 mèt. sup.
Fer	495 kilog.
Plomb, fonte	98 *idem.*
Dorure et peinture de décoration	170 mèt. sup.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Crédit porté au chapitre XVIII du budget.................... 65,000f

Le bâtiment d'administration du Conservatoire de musique, sur la rue du Faubourg-Poissonnière, était non-seulement dans un état de dégradation déplorable, mais il était loin de répondre à l'importance d'un établissement justement estimé en France et à l'étranger. Le personnel nombreux des professeurs et des élèves était très à l'étroit dans les localités existantes. Les salles consacrées à l'enseignement étaient malpropres et délabrées; plusieurs classes du rez-de-chaussée étaient devenues insalubres et inhabitables.

Une restauration générale était urgente; un crédit de 65,000 francs fut porté au budget de 1842 pour faire face à la dépense.

Le projet de restauration avait pour but de consolider le bâtiment, de transformer en attique l'étage en mansarde, et de surélever la grande porte d'entrée en lui donnant un meilleur caractère, enfin d'opérer un ravalement à neuf de toute la façade extérieure.

Ces dispositions nouvelles ont offert un accroissement de localités. Des arrangements intérieurs rendent le service plus commode, et l'aspect du bâtiment, quoique simple, indique convenablement le Conservatoire de musique.

Tous les travaux sont achevés et le crédit a suffi pour en acquitter les dépenses.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	7,738
Pierres	125 mèt. cubes.
Moellon	315 *idem*.
Plâtre	496 *idem*.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES FAITES

SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS DEPUIS 1833

POUR L'ACHÈVEMENT DES MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS.

MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS.	CRÉDITS ALLOUÉS de 1833 à 1842.	GESTION DE 1833 A 1841 INCLUSIVEMENT. DÉPENSES de 1833 à 1842.	DÉPENSES de l'exercice 1842.	DÉPENSES TOTAUX.	RESTE à dépenser sur les crédits votés de 1833 à 1842.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Arc de triomphe de l'Étoile	2,419,916 35	2,419,916 35	»	2,419,916 35	»	
Église de la Madeleine	4,180,000 00	3,978,867 12	201,132 88	4,180,000 00	»	
Panthéon	1,550,000 00	1,550,000 00	»	1,550,000 00	»	
Muséum d'histoire naturelle	3,750,000 00	3,750,000 00	»	3,750,000 00	»	
Église royale de St-Denis. (Anciens crédits.)	2,200,000 00	2,200,000 00	»	2,200,000 00	»	
École royale des Beaux-Arts	2,000,000 00	2,000,000 00	»	2,000,000 00	»	
Hôtel du quai d'Orçay	6,013,000 00	5,938,265 59	74,734 41	6,013,000 00	»	
Monument de Juillet	1,172,000 00	1,172,000 00	»	1,172,000 00	»	
Idem. (Caveaux de sépulture.)	50,000 00	50,000 00	»	50,000 00	»	
Chambre des Députés. (Anciens crédits.)	970,009 00	970,009 00	»	970,009 00	»	
Collége de France	1,340,000 00	1,340,000 00	»	1,340,000 00	»	
Institution des Sourds-Muets	351,000 00	351,000 00	»	351,000 00	»	
Obélisque de Louqsor	560,000 00	560,000 00	»	560,000 00	»	
Chambre des Pairs	3,105,000 00	3,067,165 61	37,834 39	3,105,000 00	»	
Hôtel des Archives du Royaume	1,000,000 00	1,000,000 00	»	1,000,000 00	»	
École vétérinaire d'Alfort	656,000 00	656,000 00	»	656,000 00	»	
Hôtels du ministère de l'intérieur et du ministère du commerce	1,183,560 23	1,183,560 23	»	1,183,560 23	»	
Hôtel du ministère de l'instruction publique	1,090,000 00	1,090,000 00	»	1,090,000 00	»	
Maison royale de Charenton	2,720,000 00	1,755,444 87	448,946 67	2,204,391 54	515,608 46	
Institution des Jeunes Aveugles	1,600,000 00	1,289,703 39	310,296 61	1,600,000 00	»	
Colonne de Boulogne	216,000 00	198,582 20	17,417 80	216,000 00	»	
Palais de l'Institut. (Anciens crédits.)	240,000 00	240,000 00	»	240,000 00	»	
Observatoire royal. (*Idem.*)	360,000 00	360,000 00	»	360,000 00	»	
Hôtel du ministère du commerce	56,000 00	56,000 00	»	56,000 00	»	
Idem des travaux publics	1,088,000 00	921,798 32	166,201 68	1,088,000 00	»	
Idem de la guerre	420,000 00	213,432 27	206,567 73	420,000 00	»	
Idem de la justice	180,000 00	180,000 00	»	180,000 00	»	
Jardin du Luxembourg	336,512 72	240,270 37	96,242 35	336,512 72	»	
Bibliothèque de l'Arsenal. (Loi du 24 mars 1841.)	60,000 00	60,000 00	»	60,000 00	»	
Sainte-Chapelle. (Crédits postérieurs à la loi du 18 juillet 1838.)	200,000 00	100,000 00	100,000 00	200,000 00	»	
Église royale de Saint-Denis. (*Idem.*)	600,000 00	400,000 00	200,000 00	600,000 00	»	
Palais de l'Institut. (*Idem.*) Budget de 1842.	80,000 00	»	80,000 00	80,000 00	»	
Palais de la Chambre des Députés. (*Idem.*)	100,000 00	»	100,000 00	100,000 00	»	
Conservatoire de musique	65,000 00	»	65,000 00	65,000 00	»	
École normale	1,978,000 00	204,170 48	165,792 95	369,963 43	1,608,036 57	
TOTAUX	43,889,098 30	39,496,185 80	2,270,167 47	41,766,353 97	2,123,645 03	

SESSION DE [illegible]

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

SITUATION DES TRAVAUX

[illegible]

DANS LES MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS

AU 31 DÉCEMBRE [illegible]



SESSION DE 1844.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

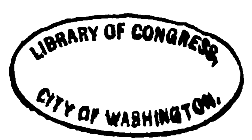
SITUATION DES TRAVAUX

EXÉCUTÉS

DANS LES MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS

AU 31 DÉCEMBRE 1843.

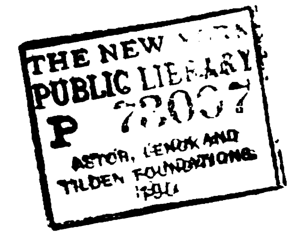




PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.

1844.





NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits ouverts pour la construction, l'agrandissement ou la restauration des édifices publics s'élevaient, pour l'année 1842, à la somme de 4,979,606f 12c; savoir :

Sur le crédit de 2,720,000 fr. ouvert par la loi du 8 juillet 1838, pour les travaux d'agrandissement de la maison royale de Charenton..		557,606f 21c
Sur le crédit de 1,978,000 fr. attribué à la construction d'un édifice destiné à l'École normale, par la loi du 14 mars 1841.		1,608,000 00
Sur le crédit ouvert par la loi du 19 juillet 1843, pour divers édifices publics, savoir :		
Bibliothèque Sainte-Geneviève.........	1,775,000f 00c	2,219,000 00
Institution des Jeunes Aveugles........	250,000 00	
Chambre des Pairs.................	180,000 00	
Bureaux du Ministère de la Guerre.....	14,000 00	
Crédits portés au chapitre XVIII du budget de 1843, pour la restauration et les grosses réparations des édifices d'intérêt général :		
Chambre des Députés...............	80,000f 00c	595,000 00
Église royale de Saint-Denis..........	200,000 00	
Palais de l'Institut..................	80,000 00	
Sainte-Chapelle du Palais............	100,000 00	
École spéciale des Mines.............	70,000 00	
École spéciale des Ponts et Chaussées...	35,000 00	
Pavage des abords de la Pépinière du Luxembourg......................	30,000 00	
TOTAL..........		4,979,606 21

MAISON ROYALE DE CHARENTON.

La loi du 18 juillet 1838 a alloué pour les constructions de la maison royale de Charenton un crédit de........................ 2,720,000f 00c

Les dépenses de 1838 se sont élevées à...	45,053f 09c		
Celles de 1839, à..................	547,129 69		
Celles de 1840, à..................	527,613 97	2,162,393 79	
Celles de 1841, à..................	635,648 12		
Celles de 1842, à..................	406,948 92		
Restait disponible au 1er janvier 1843.........		557,606 21	

Les grosses constructions de tous les bâtiments étaient terminées en 1842, et toutes les mesures propres à rendre les localités habitables étaient en cours d'exécution.

Pendant l'exercice 1843, les bâtiments du plateau supérieur ont été achevés dans toutes leurs parties, et sont aujourd'hui habités.

Les bâtiments du plateau inférieur ont reçu une grande partie de la menuiserie et de la serrurerie, et l'administration s'occupe en ce moment d'y établir un calorifère à eau chaude, semblable à celui du plateau supérieur, dont les résultats sont très-satisfaisants.

La couverture et toutes les distributions intérieures du bâtiment d'administration ont été faites, presque toutes les croisées ont été posées et les parquets sont commencés.

Un réservoir général a été construit et les dispositions nécessaires pour distribuer les eaux sont achevées dans les bâtiments supérieurs; elles le seront bientôt dans les bâtiments inférieurs.

Le gazomètre et les travaux de distribution du gaz pour l'éclairage sont presque entièrement terminés. La partie de cette distribution qui dessert les bâtiments supérieurs fonctionne depuis le jour de leur occupation.

Le crédit disponible au 1er janvier 1843 était de.........	557,606f 21c
La dépense des travaux de cet exercice s'élève approximativement à..	397,774 65
Reste pour 1844........	159,831 56

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	28,156	
Pierre	176	mètres.
Moellon, meulière	1,122	*idem.*
Chaux, sable	915	*idem.*
Ciment romain	1,800	kilog.
Plomb	355	*idem.*
Bois de charpente	250	stères.
Lattes	543	bottes.
Briques	25,400	
Bardeaux	142,450	

ÉCOLE NORMALE.

Le crédit ouvert par la loi du 24 mars 1841, pour la construction des bâtiments de la nouvelle École normale, s'élève à............ 1,978,000f 00c

Dépenses liquidées de 1841............	204,170f 48c	370,000 00
——————— de 1842............	165,792 95	
Solde de crédit annulé sur 1842........	36 57	

Restait à dépenser au 1er janvier 1843...... 1,608,000 00

Les premiers travaux exécutés pour la construction de l'édifice de l'École normale avaient fait connaître l'existence de carrières sous le sol affecté aux bâtiments. De nombreux sondages ont été faits depuis 1841, sous la surveillance de l'inspecteur général des carrières, pour s'assurer de la solidité du terrain, qui présentait des excavations intérieures considérables, et les résultats en sont très-satisfaisants. Ces opérations ont dû causer du retard et occasionner des dépenses imprévues; mais ces dépenses n'ont apporté aucune perturbation dans les prévisions du devis, car elles ont été couvertes au moyen d'un prélèvement sur la somme réservée pour les objets imprévus, et aussi par les rabais obtenus sur les adjudications. En sorte que la découverte de l'existence des carrières n'exercera aucune influence sur le crédit alloué, qui suffira au payement de tous les travaux.

En 1842, les fouilles relatives aux fondations des bâtiments nord et sud, et les caves du bâtiment à l'est, avaient été exécutées. Un plateau de béton avait été établi sur leur emplacement.

En 1843, l'exploitation des carrières et l'affermissement du sol, sous toute l'étendue du terrain, ont été continués avec soin et activité; ainsi :

64 trous de sondes ont été forés et élèvent à 217 le nombre total des forages depuis l'origine;

18 puits ont été percés, tant pour le service des carrières que pour servir à l'exécution des travaux de consolidation du sol; ils ont été ensuite comblés en sable de plaine, piloné.

Quant aux travaux de fondation des bâtiments, ils consistent :

1° Dans la fouille relative au bâtiment de face (ouest) et l'établissement du plateau du béton sur son emplacement;

2° Dans la construction des caves des bâtiments du nord, du sud et de l'ouest;

3° Dans l'établissement des ceintres, en charpente, de ces caves.

Il résulte de ces diverses opérations que les constructions des bâtiments de l'École normale sont arrasées au niveau du rez-de-chaussée dans toute leur superficie.

Le crédit disponible au 1er janvier 1843 était de........	1,608,000f 00c
La dépense de cet exercice s'élève à..................	277,087 93
Reste pour 1844...............	1,330,912 07

Il a été employé :

Journées d'ouvriers..	45,694	
Fouilles..	6,120	mètres cubes.
Pierres, moellons..	4,498	*idem.*
Plâtre, chaux, sable, cailloux..	4,246	*idem.*
Bois..	2,730	*idem.*
Planches..	176	mètres superficiels.
Taille de pierre..	2,266	*idem.*

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE.

La bibliothèque Sainte-Geneviève était placée depuis 1752 dans l'étage de comble des bâtiments de l'ancienne abbaye de ce nom, dont les parties inférieures sont affectées au collége royal de Henri IV.

L'existence de ces deux services dans un même édifice offrait de grands inconvénients. La discipline et le repos des élèves souffraient d'une communauté d'occupation avec un établissement où le public était admis jusqu'à dix heures du soir. D'un autre côté, la partie de bâtiment attribuée à la bibliothèque était dans le plus mauvais état; les bois étaient vermoulus et les planchers, hors de niveau, étaient étayés de toutes parts.

L'administration, alarmée avec raison, fit examiner les lieux et acquit la conviction qu'il y avait urgence de déplacer immédiatement la bibliothèque. L'emplacement occupé par l'ancienne prison de Montaigu fut reconnu le plus propre à recevoir les constructions d'un nouvel édifice. La formation de la place du Panthéon et de ses abords, qui a fait le sujet d'une convention particulière entre l'État et la ville de Paris, rendait encore plus importante l'exécution de ce projet.

Les Chambres se sont associées à la sollicitude du Gouvernement, et, dans leur séance du 7 juin 1843, elles ont adopté le projet de reconstruction sur l'emplacement de Montaigu de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Les plans et devis portaient la dépense totale à 1,775,000 francs. La loi du 18 juillet dernier a ouvert au ministre des travaux publics un crédit égal à cette somme, sur laquelle 210,000 francs ont été attribués à l'exercice 1843.

Les travaux ont été entrepris le 1er août, ils devaient consister d'abord dans la démolition des bâtiments de l'ancienne prison de Montaigu et dans l'établissement des fondations du nouvel édifice.

Au 31 décembre, les cinq sixièmes des bâtiments anciens étaient démolis, et la moitié des fondations était terminée; une partie des matériaux provenant de la démolition avait pu être employée à cette dernière opération.

Les dépenses sont évaluées à 45,811 francs 64 centimes, et laissent disponible la majeure partie du crédit de 210,000 francs attribué à l'exercice 1843. Il importe de faire remarquer que le crédit était destiné à acquitter les prix de différentes propriétés dont l'achat était indispensable pour le service de la bibliothèque. Les arrangements avec les propriétaires ont entraîné des longueurs, en sorte qu'aucun payement n'a pu être fait pendant l'année 1843; une portion considérable du crédit non utilisée devra être reportée sur l'exercice 1844.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	8,597
Pierres	700 mèt. cub.
Béton	250

INSTITUTION DES JEUNES AVEUGLES.

La construction des nouveaux bâtiments destinés aux Jeunes Aveugles, pour laquelle un crédit de 1,600,000 francs avait été alloué par la loi du 18 juillet 1838, a été terminée dans le courant de l'année 1842. Avant d'y installer l'institution, il restait à pourvoir au chauffage et à l'ameublement. La loi du 19 juillet 1843 a ouvert à cet effet un crédit de 250,000 francs, et les travaux ont été entrepris immédiatement.

Le système de chauffage adopté satisfait à toutes les conditions de convenance et de salubrité que réclame impérieusement cet établissement. Non-seulement toutes les localités reçoivent une bonne température, mais encore les dispositions exécutées assurent avec avantage les services des cuisines, des bains et des buanderies. Une économie notable sur l'ancien système a été introduite dans la dépense journalière par suite d'un marché à forfait passé avec l'entrepreneur par M. le ministre de l'intérieur pour le chauffage et l'entretien des appareils.

Quant à l'ameublement, non-seulement on a utilisé les parties de l'ancien mobilier qui pouvaient être conservées, mais on a pourvu l'établissement de tout le mobilier neuf que comportait l'aménagement dans les bâtiments récemment construits; rien n'a été négligé dans l'intérêt de cette institution, qui est aujourd'hui placée au premier rang des établissements consacrés au soulagement des infirmités humaines. Ainsi le nombre des lits a été beaucoup augmenté, la chapelle a été décorée avec un goût sévère et élégant tout à la fois; il y a été établi un orgue. La salle des exercices publics a reçu également l'ameublement et l'ornementation qu'elle comportait, des appareils de gymnastique ont été placés dans les jardins des élèves.

Toutes ces dispositions étant terminées le 10 novembre 1843, l'administration spéciale des Jeunes Aveugles et ses élèves ont pu abandonner les lieux insalubres qu'ils habitaient, et qui avaient soulevé les réclamations nombreuses auxquelles il a été mis un terme par l'allocation du crédit affecté aux constructions nouvelles.

Le crédit de 250,000 francs a suffi pour acquitter toutes les dépenses.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	13,074	
Pierres, moellons	65	mèt. cub.
Sable, chaux	140	*idem.*
Planches, chevrons	10,350	mèt. lin.
Ciment	4,500	kilog.
Plomb, zinc	3,580	*idem.*
Fonte	80,900	*idem.*
Fer	33,600	*idem.*
Blanc de céruse	900	*idem.*
Huile de lin	350	*idem.*
Plâtre	7,800	sacs.
Briques	100,000	

[illegible] publics

[illegible] par

[illegible] palais de

[illegible] applicable

[illegible] les par-

[illegible] la session

[illegible] Duvoir-

[illegible] sans peine

[illegible] et le

[illegible] ou d'es-

[illegible] foyer placé

[illegible] dans toutes

[illegible] métal-

[illegible] l'intervalle des

[illegible] commissions, la

[illegible] de MM. les

[illegible] à chauffer

[illegible] tous les appa-

[illegible] encore à orner et à

[illegible] posés en 1843.

[illegible]	180,000f
[illegible] élevés à	90,000
[illegible], en 1844, le complément du crédit	90,000

[illegible]

[illegible] de pierre, poseurs, appareilleurs et manœuvres	6,980
[illegible], tôliers et hommes de peine	6,832
[illegible], peintres, etc.	1,514

BUREAUX DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Les planchers du bâtiment des Archives du ministère de la guerre sont dans un tel état de délabrement et de décomposition, qu'il a été reconnu, dans une visite faite l'année dernière par une commission prise dans le sein du Conseil général des bâtiments civils, que les bois dont ils se composent sont entièrement pourris, ce qui faisait craindre leur écroulement sous le poids des nombreuses liasses de papiers qu'ils supportent.

Les premières mesures à prendre devaient consister dans l'étaiement de ces planchers. Il fut demandé, à cet effet, un crédit de 50,000 francs, qui devait aussi s'appliquer à la construction d'un hangar destiné à recevoir successivement les Archives pendant la durée des travaux de reconstruction des planchers, dont le projet devait être ultérieurement le sujet d'une demande de fonds. Mais la Commission de la Chambre chargée d'examiner cette proposition reconnut que la construction du hangar n'était pas suffisamment justifiée, et qu'il convenait, en attendant la présentation d'une demande de crédit pour la consolidation des planchers, de borner l'allocation à la somme nécessaire au payement des dépenses d'étaiement.

Par suite de ces observations, il ne fut alloué par la loi du 19 juillet 1843 qu'un crédit de 14,000 francs pour cette dernière opération.

Le crédit de 14,000 francs a permis de consolider les parties qui offraient un danger prochain. La dépense totale est aujourd'hui liquidée. Elle s'élève à.. 12,670f 99c

Ce qui présente un excédant de crédit de................ 1,329 01

qui doit faire retour au trésor.

SOMME ÉGALE........ 14,000 00

[illegible] ES.

[illegible] la décoration [illegible] cette somme

[illegible]	[illegible].000f 00c
[illegible]	[illegible].196 04
[illegible]	[illegible].503 96
[illegible]	[illegible].000 00
[illegible]	[illegible].503 96
[illegible]	
[illegible]	[illegible].503 96
[illegible]	[illegible].000 00

[illegible] année 1841; [illegible] c'est ce qui a [illegible] l'exercice 1843 [illegible]

[illegible] ont été posés [illegible] et tous les ouvrages [illegible] terminés dans cette salle.

[illegible] en marbre a été mis en place au- [illegible] et les moulures [illegible] raccordées.

[illegible], la dorure et tous les travaux de décors ont [illegible] coupoles; la première avait été terminée

Enfin, ces différents ouvrages ont nécessité la location, la pose et la dépose de plusieurs échafauds.

Sur le crédit ouvert au budget de 1843		80,000f 00c
Les travaux exécutés se sont élevés à	25,249f 20c	41,249 20
Il a été payé sur les ouvrages de peinture et de sculpture	16,000 00	
Il est resté		38,750 80

Cette somme était destinée au payement des tableaux commandés à MM. Horace Vernet et Eugène Delacroix, pour lesquels des certificats constatant leur degré d'avancement n'ont pas encore été produits.

ÉGLISE ROYALE DE SAINT-DENIS.

Résumé des dépenses depuis 1805.

En 1805	189,949f 28c
1806	591,062 48
1807	442,653 13
1808	63,280 93
1809	202,722 79
1810	251,110 43
1811	114,407 99
1812	305,204 17
1813	307,729 24
1814	89,957 56
1815	25,599 83
1816	63,342 25
1817	94,528 33
1818	149,901 96
1819	99,340 65
1820	88,304 01
1821	79,454 19
1822	133,038 89
1823	63,666 83
A reporter	3,386,254 94

Report	3,386,254f 94c
En 1824	118,542 03
1825	154,750 13
1826	100,424 28
1827	102,802 61
1828	77,807 41
1829	93,665 60
1830	199,481 06
1831	98,473 74
1832	93,261 20
1833	291,346 66
1834	487,357 36
1835	461,999 49
1836	137,056 24
1837	122,018 21
1838	299,829 58
1839	199,948 20
1840	199,856 29
1841	197 094 79
1842	200,000 00
Total	7,021,999 82

Situation des crédits dont il doit être rendu compte, conformément aux prescriptions de la loi du 27 juin 1833.

Budget de 1833		100,000f 00c
Loi du 27 juin 1833		1,350,000 00
Budgets de 1837 et 1838, pour la reconstruction de la flèche		150,000 00
Loi du 18 juillet 1838, sur l'exercice 1838		200,000 00
Même loi sur l'exercice 1839		200 000 00
Crédit ouvert au chapitre XVIII du budget de 1840		200,000 00
——— du budget de 1841		200,000 00
——— du budget de 1842		200,000 00
——— du budget de 1843		200,000 00
		2,800,000 00
Dépenses en 1833	291,346f 66c	
1834	487,357 36	
1835	461,999 49	
1836	137,056 24	
1837	122,018 21	2,600,000 00
1838	299,829 58	
1839	199,948 20	
1840	199,856 29	
1841	197,094 79	
1842	200,000 00	
Il restait à dépenser le crédit attribué à 1843		200,000 00



Les opérations de l'exercice 1843 ont été la continuation ou le complément de celles entreprises en 1842 pour la décoration des différentes parties de l'édifice.

La grille du parvis, destinée à protéger les sculptures mises en place en 1842, a reçu son complément d'exécution ; il en est de même de la grille de la cour des Valois. Les magasins et ateliers sont terminés. Les monuments de la cripte qui restaient encore à restaurer l'ont été en 1843, ainsi que le tombeau de Dagobert et de Matilde.

Le chœur d'hiver est achevé ; MM. les chanoines en ont pris possession.

Les chapelles de la basse nef ont été continuées.

Les vitraux sont entièrement confectionnés, mais il reste encore à en mettre quelques parties en place. L'exécution de ces verrières a employé une grande partie du crédit.

La restauration de la porte du milieu de la façade, celle des portes sud et nord des basses nefs ont été entreprises.

Ainsi se sont terminés les travaux prévus en 1833 et 1838 pour la restauration de cette basilique, si remarquable par son architecture et par les souvenirs qui s'y rattachent.

Un crédit nouveau a été alloué au budget pour la reconstruction du comble, dont le mauvais état a été constaté. Après cette opération, il ne restera plus qu'à pourvoir à la peinture des voûtes de la nef et des bas côtés, pour compléter la décoration intérieure qui, dans son état actuel est déjà très-digne de l'intérêt des artistes et des archéologues.

Le crédit de 200,000 francs porté au budget de 1843 a été absorbé et a suffi pour acquitter les dépenses prévues.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	9,987
Plâtre	30 mèt. cubes.
Sable	6 *idem.*
Litharge	267 kilog.
Huile de lin	557 *idem.*
Huile grasse	285 *idem.*

PALAIS DE L'INSTITUT.

Il avait été ouvert au chapitre XVIII du budget de 1843, pour le palais de l'Institut, un crédit de 80,000 francs formant la seconde allocation sur une somme de 320,000 francs, à appliquer à la construction d'un bâtiment en aile à gauche de la cour principale, pour les réunions particulières des académies et les collections scientifiques et littéraires.

Les travaux de ce bâtiment avaient été entrepris en 1842 ; mais les propriétaires de l'ancien hôtel de Sillery, contigu à cette partie du palais de l'Institut, ayant élevé la prétention de conserver des vues directes, dont la suppression était indispensable pour l'exécution des plans adoptés, il en est résulté un procès que l'administration a eu à soutenir et pendant la durée duquel les travaux de construction ont été forcément suspendus.

Il est intervenu sur cette instance un jugement consacrant les droits de l'État à la suppression de jours qui avaient pu être tolérés, mais qui ne constituaient pas une servitude acquise aux propriétaires de l'hôtel de Sillery.

Par suite de cet incident, le crédit de 80,000 francs attribué à l'exercice 1843 est resté sans emploi et sera annulé, à l'exception d'une faible somme appliquée à des frais de surveillance, pendant les premiers mois de l'année.

SAINTE-CHAPELLE.

Le projet de restauration générale de la Sainte-Chapelle rédigé par M. Duban comprenait :

1° La consolidation de l'édifice et la restauration des verrières ;

2° La sculpture intérieure et extérieure;

3° La restitution de la flèche du XIIIe siècle;

4° L'escalier;

5° La restauration des peintures, dorures, gaufrures, émaux, etc.

La consolidation matérielle devait faire l'objet des premières opérations; aussi le devis qui s'y appliquait fut-il seul présenté aux Chambres pendant leur session de 1840, et divisé en allocations annuelles de 100,000 francs portées successivement au budget à partir de celui de 1841.

Au 31 décembre 1842, une somme de 200,000 francs avait été dépensée; 100,000 francs étaient alloués au budget de 1843.

Les travaux de ce dernier exercice ont été la continuation de ceux entrepris en 1841 et 1842 :

A l'extérieur, le complément de la balustrade du couronnement et du ravalement inférieur des tourelles;

A l'intérieur, la consolidation du grand pignon de la rose et de deux travées latérales ;

La restauration de toutes les parties de l'arcature inférieure, telles que colonnes, corniches, arcs, chapiteaux, surfaces de murs, soubassements; l'agrandissement des deux portes des tourelles et le rétablissement des piliers inférieurs au sol de la chapelle; la reconstruction de dix-huit colonnettes neuves;

Le ravalement complet de toute la face occidentale;

L'érection des anciennes parties du jubé ; la restauration d'un des anciens escaliers et la remise à neuf d'un autre; la consolidation de deux colonnes destinées à porter ce jubé.

Enfin l'exécution presque totale de l'ornementation d'une travée. Cette opéra-

tion n'était pas comprise dans les prévisions primitives, et ne devait être entreprise qu'après la consolidation de l'édifice; mais une circonstance heureuse pour la restauration a forcé l'administration de s'en occuper immédiatement.

A l'époque où commencèrent les travaux, la Sainte-Chapelle était occupée par les archives judiciaires, dont les armoires couvraient les murs ainsi qu'une partie des vitraux. Ces armoires ayant été enlevées, l'architecte fut frappé de la multitude des traces de peinture et de dorure qui existaient encore, et, craignant de les voir disparaître au milieu des ouvrages qui allaient avoir lieu, il proposa de profiter de la présence de ces précieux vestiges pour exécuter complétement la restauration d'une travée. Cette proposition offrait l'avantage de conserver des documents irrécusables de l'ancienne décoration, qui pouvait, dès lors, être rétablie avec une grande exactitude, et donnait en même temps des renseignements certains pour arriver à la connaissance de la dépense que devrait entraîner la restauration totale : aussi fut-elle adoptée sur l'avis du Conseil des bâtiments civils. Le résultat a répondu à l'attente du Gouvernement. Ce résultat a été constaté par une commission composée d'hommes qui ont fait une étude particulière des édifices de l'art chrétien aux XII[e] et XIII[e] siècles. Elle était chargée d'examiner si la restitution de l'ornementation avait le caractère de spécialité que réclame l'exactitude historique et archéologique. Cette commission s'est exprimée en ces termes:

« La restauration a paru faite avec un soin et une exactitude dignes des plus « grands éloges. Tous les ornements rétablis par l'architecte existaient anciennement; il n'y a rien d'arbitraire ni de hasardé, ni dans la forme de ces ornements, ni dans leur nombre, ni dans la place qui leur est attribuée, ni dans les « couleurs dont ils sont revêtus. »

Et plus loin : « Quand on aura devant les yeux la travée entièrement terminée, « l'effet en sera si extraordinaire et si frappant, que les plus insensibles sentiront la « nécessité d'accorder des fonds pour terminer tous les travaux. »

Par suite de l'exécution de ce travail, la restitution des verrières, à laquelle était affectée une somme de 60,000 francs, a été ajournée jusqu'à l'époque où celle de l'ornementation intérieure serait terminée, afin de ne pas assombrir l'édifice, et d'y laisser pénétrer assez de lumière pour permettre de reproduire l'extrême délicatesse des dorures et gaufrures avec le soin qui a présidé à la création du monument.

Le crédit de 100,000 francs a reçu sa destination.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	11,866
Pierres et moellons	144 met. cubes.
Plâtre, chaux, sable	48 *idem.*
Or, pour dorures	92 met. superf.
Peinture appliquée sur	482 *idem.*
Ciment romain	1,448 kil.
Fonte, fer	2,531 *idem.*

ÉCOLE SPÉCIALE DES MINES.

La loi du 12 juillet 1837 a donné au Gouvernement les moyens de faire l'acquisition de l'hôtel de Vendôme, situé rue d'Enfer, pour y conserver l'École des Mines, qui l'occupait depuis 1815. Dès cette époque, il était constant que le local était insuffisant; mais la Commission qui proposa l'allocation du crédit d'acquisition, poussée par des raisons financières, avait exprimé le désir que les agrandissements fussent entrepris à une autre époque.

Cet ajournement ne pouvait être de longue durée, car l'enseignement est entravé par suite du peu de développement des bâtiments. Les salles d'étude n'offrent plus l'étendue nécessaire; les machines, les instruments, les modèles sont entassés au point qu'on ne peut toujours les mettre à la disposition des professeurs eux-mêmes; enfin les laboratoires, placés dans de petites salles basses, sans courant d'air, ne permettaient point d'y faire les études indispensables aux jeunes ingénieurs.

L'ensemble général de l'École se compose d'un corps de logis principal renfermant les collections, et de deux bâtiments en retour de chaque côté de la cour d'entrée, contenant, celui de droite, les laboratoires, celui de gauche, les salles d'études.

Le projet d'agrandissement et de restauration qui a été rédigé comprend l'addition de deux petits bâtiments situés à chaque extrémité du principal corps de logis, dont ils continuent l'ordonnance, et la reconstruction des deux ailes affectées aux laboratoires et aux salles d'études.

Toutefois, comme il était essentiel de ne pas entreprendre instantanément les travaux sur une grande étendue, pour ne point empêcher l'enseignement et surcharger le budget, le Gouvernement a recherché ceux dont l'exécution était la plus urgente, et il a été décidé que les laboratoires seraient faits en premier lieu. Les Chambres ont adopté cette marche. Une somme de 140,000 francs était comprise au devis général pour la reconstruction des nouveaux laboratoires sur l'emplacement des anciens; la moitié de cette somme a été portée au budget

de 1843 pour la mise en activité des travaux, le complément a été attribué à l'exercice 1844.

Pendant l'exercice 1843 les travaux ont eu pour objet :

La démolition des anciens laboratoires;

La reconstruction du nouveau bâtiment destiné à ce service. Les gros murs et la charpente des planchers et du comble ont été montés, la couverture a été posée.

La somme de 70,000 francs destinée à ces opérations a été absorbée.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	8,372
Pierres, moellons	733 mètres cubes.
Chaux, sable, cailloux	348 *idem.*
Plâtre	105 *idem.*
Bois de charpente	115 *idem.*
Fer	4,945 kilogrammes.
Plomb	5,357 *idem.*
Zinc	355 *idem.*
Voliges	1,085
Ardoises	19,300
Briques	35,152

ÉCOLE SPÉCIALE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Il a été ouvert au budjet de 1843 un crédit de 35,000 fr. pour commencer les travaux relatifs à l'exécution du projet de transférer l'École spéciale des Ponts et Chaussées à l'hôtel de Fleury (rue des Saint-Pères).

Cette École, d'une si grande importance, est établie dans un local évidemment trop restreint, et dans lequel on n'a pu trouver place pour les collections et pour tous les détails de l'instruction des jeunes ingénieurs.

Les ouvrages qu'il y avait d'abord à entreprendre à l'hôtel de Fleury, récemment abandonné par l'Administration centrale du ministère des travaux publics, devaient consister en démolitions des anciennes distributions intérieures, en établissement de salles d'études, d'amphithéâtres, etc.

Les opérations relatives à cette appropriation à un service nouveau ont été entamées en 1843 et se poursuivent en 1844, au moyen d'une seconde allocation de 45,000 fr. portée au budget de ce dernier exercice.

Le crédit de 35,000 fr. attribué à 1843 sera totalement absorbé,

PAVAGE DES ABORDS DE LA PÉPINIÈRE DU LUXEMBOURG.

Un crédit de 30,000 fr. avait été alloué au budget de 1843 pour subvenir aux frais de premier pavage de la partie de la rue de l'Est correspondant à la Pépinière du Luxembourg.

Cette opération a été faite par les soins de M. le Préfet de la Seine, sous la surveillance des ingénieurs du pavé de Paris. La dépense liquidée s'est élevée à 29,589 fr. 81 cent.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES FAITES

SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS DEPUIS 1833

POUR L'ACHÈVEMENT DES MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS.

MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS.	CRÉDITS ALLOUÉS de 1833 à 1843.	GESTION DE 1833 A 1841 INCLUSIVEMENT.				OBSERVATIONS.
		DÉPENSES			EXCÉDANT de crédit.	
		de 1833 à 1843.	de l'exercice 1843.	TOTAUX.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Arc de triomphe de l'Étoile	2,419,916 35	2,419,916 35	»	2,419,916 35	»	
Église de la Madeleine	4,180,000 00	4,180,000 00	»	4,180,000 00	»	
Panthéon	1,550,000 00	1,550,000 00	»	1,550,000 00	»	
Muséum d'histoire naturelle	3,750,000 00	3,750,000 00	»	3,750,000 00	»	
Église royale de St-Denis. (Anciens crédits.)	2,200,000 00	2,200,000 00	»	2,200,000 00	»	
École royale des Beaux-Arts	2,000,000 00	2,000,000 00	»	2,000,000 00	»	
Hôtel du quai d'Orçay	6,013,000 00	6,013,000 00	»	6,013,000 00	»	
Monument de Juillet	1,172,000 00	1,172,000 00	»	1,172,000 00	»	
Idem. (Caveaux de sépulture.)	50,000 00	50,000 00	»	50,000 00	»	
Chambre des Députés. (Anciens crédits.)	970,000 00	970,000 00	»	970,000 00	»	
Collége de France	1,340,000 00	1,340,000 00	»	1,340,000 00	»	
Institutions des Sourds-Muets	351,000 00	351,000 00	»	351,000 00	»	
Obélisque de Louqsor	560,000 00	560,000 00	»	560,000 00	»	
Chambre des Pairs	3,105,000 00	3,105,000 00	»	3,105,000 00	»	
Hôtel des Archives du Royaume	1,000,000 00	1,000,000 00	»	1,000,000 00	»	
École vetérinaire d'Alfort	656,000 00	656,000 00	»	656,000 00	»	
Hôtels du ministère de l'intérieur et du ministère du commerce	1,183,560 23	1,183,560 23	»	1,183,560 23	»	
Hôtel du ministère de l'instruction publique	1,090,000 00	1,090,000 00	»	1,090,000 00	»	
Maison royale de Charenton	2,720,000 00	2,162,393 79	397,774 65	2,560,168 44	159,831 56	
Institutions des Jeunes Aveugles	1,850,000 00	1,600,000 00	250,000 00	1,850,000 00	»	
Colonne de Boulogne	216,000 00	216,000 00	»	216,000 00	»	
Palais de l'Institut. (Anciens crédits.)	240,000 00	240,000 00	»	240,000 00	»	
Observatoire royal. (*Idem*.)	360,000 00	360,000 00	»	360,000 00	»	
Hôtel du ministère du commerce	56,000 00	56,000 00	»	56,000 00	»	
Idem des travaux publics	1,088,000 00	1,088,000 00	»	1,088,000 00	»	
Idem de la guerre	434,000 00	420,000 00	12,670 99	432,670 99	1,329 01	
Idem de la justice	180,000 00	180,000 00	»	180,000 00	»	
Jardin du Luxembourg	336,512 72	336,512 72	»	336,512 72	»	
Bibliothèque de l'Arsenal. (Loi du 24 mars 1841.)	60,000 00	60,000 00	»	60,000 00	»	
Sainte-Chapelle. (Crédits postérieurs à la loi du 18 juillet 1838.)	300,000 00	300,000 00	»	300,000 00	»	
Église royale de Saint-Denis, (*Idem*.)	600,000 00	800,000 00	200,000 00	600,000 00	»	
Palais de l'Institut. (*Idem*.) Budget de 1843.	80,000 00	»	1,309 98	1,309 98	78,690 02	
Palais de la Chambre des Députés. (*Idem*.)	80,000 00	»	41,249 20	41,249 20	38,750 80	
Conservatoire de musique	65,000 00	65,000 00	»	65,000 00	»	
École normale	1,978,000 00	370,000 00	277,087 93	647,087 93	1,330,912 07	
Bibliothèque Sainte-Geneviève	1,775,000 00	»	45,811 64	45,811 64	1,729,188 36	
Chambre des Pairs. (Chauffage.)	180,000 00	»	90,000 00	90,000 00	90,000 00	
École des mines	70,000 00	»	70,000 00	70,000 00	»	
École des ponts et chaussées	35,000 00	»	35,000 00	35,000 00	»	
Pavage des abords de la pépinière du Luxembourg	30,000 00	»	30,000 00	30,000 00	»	
TOTAUX	46,323,089 30	41,444,383 09	1,450,904 39	42,895,287 48	3,428,701 82	

SESSION DE [illegible]

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

SITUATION DES TRAVAUX

EXÉCUTÉS

DANS LES MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS

AU 31 DÉCEMBRE 18[illegible]



SESSION DE 1845.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

SITUATION DES TRAVAUX

EXÉCUTÉS

DANS LES MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS

AU 31 DÉCEMBRE 1844.

France. Travaux Publics, Minist. des.



PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

1845.


THE N
PUBLIC
P 73008
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits ouverts pour la construction, l'achèvement, l'agrandissement ou la restauration des édifices publics s'élevaient, pour l'année 1844, à la somme de 2,296,770 fr. 91 cent., savoir :

Crédits portés au chapitre XVIII du budget de 1844 pour la restauration et les grosses réparations des édifices publics d'intérêt général :

Chambre des Députés.	51,500^{f} 00^{c}	
Église royale de Saint-Denis	120,000 00	
Palais de l'Institut.	80,000 00	
Sainte-Chapelle du Palais	100,000 00	566,500^{f} 00^{c}
École spéciale des mines.	70,000 00	
École spéciale des ponts et chaussées	45,000 00	
Chambre des Pairs	100,000 00	

Les constructions autorisées pour la restauration des bâtiments de la maison royale de Charenton sont évaluées à 3,320,000 francs.

Les crédits attribués à ces travaux se divisent ainsi qu'il suit :

Crédit ouvert par la loi du 8 juillet 1838. . .	2,720,000^{f}
Contribution à fournir sur les ressources particulières de l'établissement.	600,000
SOMME ÉGALE.	3,320,000

Sur le crédit de 2,720,000 francs ouvert par la loi du 8 juillet 1838, pour les travaux d'agrandissement de la maison royale de Charenton, il restait au 1er janvier 1844 un solde de	120,270 91
A REPORTER.	686,770 91

REPORT...........	686,770f 91c
Plus 60,000 francs mis à la disposition de M. le Ministre des travaux publics par M. le Ministre de l'intérieur sur les fonds particuliers de l'établissement....................	60,000 00
Sur le crédit de 1,978,000 francs attribué à la construction d'un édifice destiné à l'École normale par la loi du 14 mars 1841..	700,000 00
Sur le crédit ouvert par la loi du 19 juillet 1843, pour divers édifices publics, savoir :	
Bibliothèque Sainte-Geneviève............. 310,000f Palais du Luxembourg.................. 90,000	400,000 00
Sur le crédit ouvert par la loi du 2 juillet 1844, pour la régularisation des abords du Panthéon et du palais de la Chambre des Pairs................................	460,000 00
TOTAL..............	2,306,770 91

PALAIS DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le devis adopté pour compléter la restauration générale du palais de la Chambre des Députés s'élève à........................... 565,000[f] 00[c]

Les dépenses de 1838 jusques et compris 1843 ont été liquidées à.. 513,503 96

Il restait à créditer............... 51,496 04

Le crédit ouvert au chapitre XVIII du budget de 1844, pour représenter ce reliquat, est de.. 51,500[f] 00[c]

L'emploi de cette somme a été réparti ainsi qu'il suit :

Travaux d'architecture........................	18,500[f]	51,500 00
Peinture des plafonds (ouvrages d'art).........	33,000	

Par suite de la lenteur que MM. Horace Vernet et Eugène Delacroix ont apportée dans l'exécution des tableaux formant la principale décoration des plafonds de la bibliothèque et de la salle des Conférences, les travaux d'architecture ont eu peu d'importance, car ils étaient en grande partie subordonnés à l'achèvement de ces tableaux. Ceux que l'on a pu faire se sont bornés aux peintures des pieds-droits et de la corniche de la bibliothèque, et à la dorure de la même corniche. La dépense afférente à ces ouvrages s'est élevée à 7,295 fr. 69 c., et il est resté provisoirement sans emploi, sur la fraction de crédit attribuée à l'ornementation architecturale, une somme de 11,204 fr. 31 cent. qui ne pourra être utilement dépensée avant que les tableaux des plafonds soient terminés. Quant à cette partie capitale de l'attribution du crédit, ce qui a été fait en 1844 par les artistes qui en sont chargés n'a pas été définitivement constaté; mais, dans tous les cas, les payements des opérations de cet exercice n'atteindront pas la totalité des fonds, et il y aura nécessité d'annuler la portion de crédit non absorbée, sauf à recourir à l'allocation d'une somme équivalente.

ÉGLISE ROYALE DE SAINT-DENIS.

La reconstruction du comble de l'église royale de Saint-Denis est évaluée à.. 400,000f

Il a été porté au budget de 1844 une première allocation de.... 120,000

Restera à créditer................ 280,000

Les travaux prévus de 1833 à 1838 pour la restauration de l'église royale de Saint-Denis ont été terminés en 1843. Il restait à reprendre l'importante question du rétablissement du comble et de la couverture. Dans son état actuel, la charpente n'est autre chose que le produit de la recoupe de l'ancien comble; et, indépendamment de son défaut d'harmonie avec le caractère architectural de l'église, elle est dans un délabrement qui inspirait les plus vives inquiétudes.

A ces motifs venaient se joindre d'autres considérations : l'incendie de la cathédrale de Chartres, et presque en même temps celui de la cathédrale de Bruges; d'autres sinistres, également arrivés en Belgique et en Angleterre, faisaient une loi au Gouvernement de songer à la conservation de l'église de Saint-Denis, restaurée avec tant de soins, et à laquelle se rattachent tant de souvenirs historiques.

La question du remplacement de cette charpente combustible par une charpente en fer avait été soulevée lors de la présentation de la loi du 18 juillet 1838; mais, en présence des besoins auxquels il fallait alors satisfaire pour achever d'autres monuments, et des sommes à attribuer même à la restauration intérieure et extérieure de Saint-Denis, il fut reconnu utile d'ajourner cette dépense.

A la fin de l'exercice 1843, les dégradations étaient devenues telles, qu'il était impossible d'ajourner les travaux; d'ailleurs, les autres parties de l'édifice ne réclamaient plus de nouveaux crédits : le moment était donc venu de refaire la couverture. Le projet rédigé par l'architecte évalue la dépense à 400,000 francs,

sur lesquels une première allocation de 120,000 francs a été comprise au budget de 1844.

Le nouveau comble doit être en fer, et la couverture en cuivre. Pendant l'exercice 1844, les entrepreneurs ont fait une grande partie de leurs approvisionnements et ont commencé à mettre leurs fers en œuvre.

Le crédit de 120,000 francs a été épuisé; il a principalement servi à payer les matières approvisionnées. Pareille allocation est portée au budget de 1845.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	5,657
Plâtre	14 mèt. cubes.
Sable	3 *idem.*
Litharge	118 kilog.
Huile de lin	279 *idem.*
Huile grasse	285 *idem.*

PALAIS DE L'INSTITUT.

La salle dans laquelle se tiennent les séances hebdomadaires des académies présente de si grands inconvénients, autant par son exiguïté que par sa position sur une rue bruyante, qu'il est devenu indispensable de lui chercher un autre emplacement. La nécessité dans laquelle on s'est trouvé de reconstruire le pavillon qui conduit à l'escalier de la bibliothèque de l'Institut fit penser qu'il serait facile, en prolongeant cette aile de bâtiment dans toute la longueur de la grande cour, de trouver à y placer la salle en question. Un projet fut rédigé en ce sens, et approuvé par les Chambres, lors de la présentation du budget de 1842. La dépense des constructions nouvelles était évaluée à 320,000 francs, et un crédit annuel de 80,000 francs fut porté successivement au budget à partir de l'exer cice 1842.

Les travaux entrepris pendant cet exercice élevèrent le bâtiment à quelques mètres au-dessus du sol, mais ils furent tout à coup interrompus par suite d'un procès intervenu entre l'État et les propriétaires voisins, à l'occasion de certains jours de souffrance. Après les lenteurs inséparables de tout procès, un jugement favorable à l'État a été rendu; mais, pendant cet intervalle, il avait été reconnu qu'il serait avantageux au bien du service d'apporter quelques changements aux dispositions prévues pour l'arrangement des localités : ainsi le bâtiment à construire paraissait un peu étroit pour y placer commodément la salle des séances des académies, tandis qu'il pouvait être utilement destiné à recevoir d'autres destinations non moins utiles. D'un autre côté, la partie centrale de la bibliothèque actuelle de l'Institut a été regardée comme renfermant toutes les conditions nécessaires au service d'une salle hebdomadaire : la commission administrative de l'Institut a demandé qu'elle reçût cette destination, et que les collections à déplacer fussent portées soit dans le bâtiment neuf, soit dans des salles contiguës.

Cette modification a réuni tous les suffrages; mais son étude et son adoption ont entraîné quelques retards, qui, joints à ceux occasionnés par le procès dont

il est parlé plus haut, ont empêché d'entreprendre aucun ouvrage pendant les années 1843 et 1844. Les crédits de ces deux exercices ont dû être annulés.

Aujourd'hui qu'il n'existe plus d'entraves, les travaux pourront être repris aussitôt que la saison le permettra; un crédit de 80,000 francs leur est affecté sur le budget de 1845. Quant aux travaux à exécuter dans la bibliothèque, ils ne pourront être entrepris qu'après la construction du bâtiment en aile qui doit recevoir les livres à déplacer. Un nouveau crédit devra, d'ailleurs, être demandé aux Chambres pour l'exécution des travaux.

SAINTE-CHAPELLE.

Le devis des travaux de restauration de la Sainte-Chapelle, présenté aux Chambres en 1840, s'élève à 460,000f

Crédit porté au budget de 1841	100,000f	300,000
——— de 1842	100,000	
——— de 1843	100,000	
Restait à créditer		160,000

Une allocation de 100,000 francs a été comprise au budget de 1844 pour la continuation des travaux de consolidation matérielle de la Sainte-Chapelle. Les opérations qui ont fait le sujet de cet exercice ont eu principalement pour objet :

La reprise complète de la voûte du porche et du soubassement des colonnes; la façon à neuf d'une balustrade dans les trois arcs, ainsi que la reprise de pierres dans les parois verticales ;

Le remplacement des deux gargouilles de la face et la pose des caniveaux qui y conduisent l'eau ;

La restauration de la grande balustrade fleurdelisée de la façade; celle de la corniche supérieure du pignon, de l'escalier parallèle et de la rose supérieure (ces parties avaient été entièrement calcinées par l'incendie de 1630);

La restauration complète de la tour du nord, et le commencement de celle de la tour du midi;

La pose de la balustrade supérieure et la réparation de celle qui réunit la tour du nord au grand pignon;

La restauration complète des sculptures du jubé et la réfection des deux escaliers de la tribune.

La consolidation matérielle du monument peut être considérée aujourd'hui comme terminée, et la seconde partie de la restauration de cet intéressant édifice, comprenant le rétablissement de l'ornementation, sera entreprise en 1845.

Le crédit de 100,000 francs alloué à l'exercice 1844 a été absorbé.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	10,050
Pierres, moellons	140 mèt. cubes.
Bois de charpente	50 stères.
Bois de menuiserie	450 mèt. lin.
Fer	10,000 kilog.
Plomb	1,300 *idem*.

ÉCOLE SPÉCIALE DES MINES.

Le devis des travaux à exécuter pour l'agrandissement de l'école des mines s'élève à 639,420f

Il a été alloué au budget de 1843 70,000

Restait à créditer 569,420

Le projet d'agrandissement de l'école spéciale des mines comprend l'addition de deux petits bâtiments situés à chaque extrémité du principal corps de logis, et la reconstruction des deux ailes affectées aux laboratoires et aux salles d'étude.

Toutefois, comme il était important de ne pas entreprendre les travaux sur une grande étendue, afin de ne point empêcher l'enseignement et surcharger le budget, le Gouvernement a recherché ceux dont l'exécution était la plus urgente, et il a décidé que les laboratoires seraient faits en premier lieu. Les Chambres ont adopté cette marche. Une somme de 140,000 francs était comprise au devis général pour la reconstruction des nouveaux laboratoires; la moitié de cette somme a été dépensée en 1843; elle a servi à solder les frais de démolition des anciens bâtiments, et à faire exécuter tous les gros travaux des nouveaux laboratoires.

Un crédit de 70,000 francs était également compris au budget de 1844; il a été employé pour les ouvrages d'appropriation intérieure:

Toutes les distributions ont été établies;

Les ouvrages de menuiserie, serrurerie, peinture, vitrerie, ont été terminés;

Les fourneaux des laboratoires ont été posés, et les façades ravalées.

Aujourd'hui, ce bâtiment est entièrement achevé et livré aux classes; le crédit qui lui était consacré a suffi pour payer toutes les dépenses.

Il a été employé:

Journées d'ouvriers	5,862
Pierres, moellons, briques	65 mèt. cubes.
Plâtre, chaux	180 *idem.*
Fer, fonte	3,621 kilog.
Bois de menuiserie	2,563 mèt. sup.
Vitrerie	180 *idem.*

ÉCOLE SPÉCIALE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Le devis des travaux à exécuter pour l'appropriation de l'hôtel de Fleury au service de l'école des ponts et chaussées s'élève à	80,000f
Il a été alloué en 1843	35,000
Restait pour 1844	45,000

L'hôtel de Fleury, rue des Saints-Pères, a été affecté au service de l'école des ponts et chaussées.

Les distributions des anciens bâtiments ne pouvaient convenir à leur nouvelle destination; de nombreux changements étaient nécessaires.

D'après les dispositions générales du projet, il s'agissait d'établir les amphithéâtres et les galeries de modèles au rez-de-chaussée du bâtiment principal; les salles d'étude au premier étage; la bibliothèque et ses dépendances au deuxième étage; enfin, les logements du directeur de l'école et de l'inspecteur des études dans les deux ailes en avant de ce bâtiment.

Le devis des travaux s'élève à 80,000 francs: sur cette somme, 35,000 francs ont été dépensés en 1843, et 45,000 francs ont été portés au budget de l'exercice 1844.

Cette dernière somme a reçu également son emploi. Tous les ouvrages prévus ont été exécutés, et les dépenses sont restées dans les limites des crédits votés.

Il a été employé:

Journées d'ouvriers	8,989
Pierres, moellons	145 mèt. cubes.
Plâtre, chaux	472 *idem.*
Bois de charpente	231 *idem.*
Fer, fonte, plomb	10,892 kilog.
Vitrerie	135 mèt. cubes.
Ardoises	833 *idem.*
Carrelage en liais	176 *idem.*

PALAIS DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

Le devis de restauration générale des anciens bâtiments du palais de la Chambre des Pairs s'élève à.................................... 360,000f

Sur cette somme, il a été porté au budget de 1844.......... 100,000

Reste à créditer.................. 260,000

L'état de dégradation de certaines parties des anciens bâtiments du palais produisait une fâcheuse disparate avec les constructions neuves. Plusieurs améliorations y étaient devenues nécessaires; il importait aussi d'opérer des réfections urgentes aux distributions des eaux dans le jardin et au pavage des cours.

Un devis de restauration générale a été rédigé; il s'élève à 360,000 francs, sur lesquels une première allocation de 100,000 francs a été affectée à l'exercice 1844.

Les travaux de cet exercice ont eu principalement pour objet:

Le ravalement des façades sur la rue de Vaugirard et de celles situées à l'est et à l'ouest;

L'établissement d'un égout au devant du palais à l'ouest et de plusieurs ruisseaux dans le jardin;

Le pavage et le macadamisage de la cour du Petit-Luxembourg;

La pose des conduites d'eau pour l'arrosement du jardin public;

La restauration des dallages en liais et marbre noir du grand vestibule et des galeries.

Le crédit de 100,000 francs a été absorbé, et une nouvelle allocation de 100,000 francs est comprise au budget de 1845.

Il a été employé:

Journées d'ouvriers	7,350
Pierres, moellons	413 mèt. cubes.
Chaux, sable	1,280 *idem.*
Fer, fonte, plomb, etc.	44,341 kilog.
Mastic	1,986 *idem.*
Bois de menuiserie	1,200 mèt. lin.
Sacs de plâtre	900
Briques	900
Pavés neufs	25,000
Carreaux de liais	2,800
Carreaux de marbre noir	2,800

MAISON ROYALE DE CHARENTON.

La loi du 18 juillet 1838 a alloué, pour la construction des nouveaux bâtiments de la maison royale de Charenton, sur les fonds du Trésor, un crédit de.. 2,720,000f 00c

Sur ceux de l'établissement........................	600,000 00
TOTAL..........................	3,320,000 00
Les dépenses, de 1838 à 1843 inclusivement, se sont élevées à..	2,599,729 09
Restait disponible au 1er janvier 1844.............	720,270 91

La construction des bâtiments du plateau supérieur avait été achevée en 1843, ainsi que les gros ouvrages des bâtiments du plateau inférieur et de l'administration. Il restait à terminer l'appropriation intérieure de ces derniers. La campagne de 1844 a été consacrée à ces travaux.

Dans le bâtiment d'administration :

La menuiserie et la marbrerie ont été posées, et la peinture commencée. Les terrassements des rampes qui doivent conduire à la cour ont été terminés, et les plantations ont été effectuées.

Dans les bâtiments du quartier inférieur :

La menuiserie et la serrurerie ont été entreprises, et les parquets placés. Le carrelage des grands corridors de service du rez-de-chaussée et du premier étage a été exécuté en grande partie, et les galeries servant de promenoirs ont été dallées en asphalte.

Le gazomètre qui doit servir à toute la maison a été terminé, et un marché a été passé pour l'établissement dans les bâtiments inférieurs d'un appareil de chauffage semblable à celui qui fonctionne d'une manière satisfaisante dans les bâtiments supérieurs.

Les peintures qui doivent orner la chapelle, et qui ont été confiées à M. Riesener et à M. Dubois, ont été commencées.

Le crédit disponible s'élevait à	720,270f 91c
Les dépenses sont évaluées à	180,270 91
Reste	540,000 00

Le crédit alloué sur les fonds du Trésor est épuisé, et les travaux de 1845 seront soldés à l'aide des fonds particuliers de l'établissement. Ces travaux consisteront principalement dans la pose des appareils de chauffage et l'achèvement des emménagements intérieurs : tout fait présumer qu'ils pourront être terminés en octobre 1845.

Il a été employé en 1844 :

Journées d'ouvriers	34,783
Pierres, moellons	1,798 mèt. cubes.
Chaux, plâtre, sable	1,869 *idem.*
Planches de chêne	3,000 mèt. superf.
Couleur à l'huile	1,190 kilog.
Carreaux	10,000
Briques	15,300
Terrassements	23,700 mèt. cubes.

ÉCOLE NORMALE.

Le crédit alloué par la loi du 24 mars 1841, pour la construction du bâtiment de la nouvelle école normale, s'élève à.............. 1,978,000f 00c

Dépenses liquidées de 1841............	204,170f 48c	
———————— de 1842............	165,792 95	646,656 58
Solde de crédit annulé sur 1842........	36 57	
Dépenses liquidées de 1843............	276,656 58	
Restait à dépenser au 1er janvier 1844......		1,331,343 42

Les travaux, qui avaient été arrêtés dans le principe par suite du mauvais état des carrières découvertes sous le sol, ont marché avec rapidité aussitôt que la consolidation de ces carrières a été terminée.

Au commencement de la campagne de 1844, les constructions étaient arasées au niveau du sol. Les opérations de cet exercice ont eu pour objet la maçonnerie, la charpente et les gros fers du rez-de-chaussée, du premier étage et des trois quarts du deuxième étage du bâtiment principal. Les bâtiments en aile sont arrivés à un plus grand degré d'avancement, il a été possible de les couvrir avant l'hiver. Cette opération aurait également eu lieu pour le bâtiment principal, si les gelées précoces n'avaient forcé d'interrompre les travaux.

D'après le degré d'avancement des travaux, il y a lieu d'espérer que la totalité des bâtiments sera terminée en 1846, et que les élèves de l'école normale pourront en prendre possession à la rentrée des vacances.

Le crédit disponible était de........................	1,331,343f 42c
Il a été dépensé..............................	440,000 00
Reste à reporter sur 1845.............	891,343 42

Il a été employé :

Journées d'ouvriers..	29,360
Pierres, moellons..	5,670 mèt. cubes.
Plâtre, chaux, sable..	845 *idem.*
Bois de charpente..	900 *idem.*
Fer..	35,660 kilog.
Huile de lin, goudron, minium..	360 *idem.*
Briques..	58,865
Ardoises, tuiles..	3,000
Voliges..	600 mètres.

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE.

Le crédit ouvert par la loi du 19 juillet 1843, pour la construction de la nouvelle bibliothèque Sainte-Geneviève sur l'emplacement de l'ancienne prison de Montaigu, s'élève à........................... 1,775,000f 00c
Il a été dépensé en 1843........................... 62,634 87

Restait au 1er janvier 1844............. 1,712,365 13

Pendant l'exercice 1843, la démolition d'une partie des bâtiments de la prison de Montaigu avait été exécutée, et les fondations du nouvel édifice avaient été entreprises.

Les opérations de l'exercice 1844 ont été la continuation de ces travaux. Aujourd'hui toutes les démolitions sont terminées et les fondations sont très-avancées sur tous les points. L'établissement de ces fondations a présenté de nombreuses difficultés par suite de la présence des anciennes constructions; elles ont été cependant heureusement surmontées, et leur dépense a été maintenue dans les limites du crédit qui leur était affecté.

Plusieurs propriétés particulières attenantes au terrain de Montaigu devaient être achetées afin de donner une étendue suffisante à l'emplacement de la bibliothèque; toutes les formalités ont été remplies, et l'État est aujourd'hui en possession de ces propriétés, lesquelles ont été en partie démolies.

Le crédit disponible était de........................ 1,712,365f 13c
Il a été dépensé en 1844........................... 180,000 00

Reste.......................... 1,532,365 13

Les adjudications des travaux en élévation ont été passées par-devant M. le préfet de la Seine; ces travaux, ne devant présenter aucune des difficultés rencontrées dans les fondations, seront poussés avec activité : la maçonnerie atteindra en 1845 la hauteur du premier étage et pourra être terminée en 1846, pour recevoir la charpente et la couverture avant l'hiver.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	19,964
Roche	500 mèt. cubes.
Moellons	1,990 *idem.*
Sable, cailloux	1,390 *idem.*
Chaux, plâtre	340 *idem.*
Bois de charpente pour étais	150 *idem.*
Fonte pour descentes	77 kilog.
Rappointis	539 *idem.*

APPAREILS DE CHAUFFAGE DU PALAIS DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

La loi du 19 juillet 1843 a ouvert, pour l'établissement au palais de la Chambre des Pairs d'un système de chauffage et de ventilation, un crédit de	180,000f
Dépenses de l'exercice 1843	90,000
Restait pour 1844	90,000

Les appareils de chauffage et de ventilation du palais de la Chambre des Pairs, entrepris en 1843, ont été terminés dans les premiers mois de 1844. Les opérations du premier de ces exercices avaient eu pour objet d'établir ces appareils dans toutes les localités qui devaient être occupées par MM. les pairs, dès l'ouverture de la session, et ce résultat a pu être atteint, grâce à l'activité et au zèle de l'entrepreneur.

Pendant l'exercice 1844, toutes les autres localités, notamment le musée, ont été chauffées, et tous les travaux d'ornementation et de peinture des poêles et récipients ont été terminés.

Aujourd'hui, les appareils fonctionnent convenablement sur tous les points, et le crédit, entièrement absorbé, a suffi pour couvrir toutes les dépenses.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	1,215
Fer	400 kilog.
Tuiles	3,000
Briques	8,000
Sacs de plâtre	350
Charbon	200 hectol.

RÉGULARISATION DES ABORDS DU PANTHÉON ET DU LUXEMBOURG.

La loi du 2 juillet 1844 a alloué un crédit de 460,000 francs applicable à la régularisation des abords du Panthéon et du Luxembourg.

Sur cette somme il a été particulièrement affecté aux abords du Panthéon	280,000f
Et aux travaux du Luxembourg	180,000
Somme égale	460,000

En ce qui concerne la place du Panthéon, les frais de nivellement et de pavage figuraient au devis pour 180,000 francs. Cette somme a été ordonnancée au nom de M. le préfet de la Seine, chargé du soin de faire exécuter les travaux par MM. les ingénieurs du pavé de Paris.

La régularisation des abords du Panthéon rencontre des difficultés. Plusieurs propriétés, situées sur la place du Carré-Sainte-Geneviève et la rue des Sept-Voies, doivent être réunies à la voie publique. Les unes, d'origine patrimoniale, nécessiteront l'application de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique; les autres, d'origine domaniale, devaient, au contraire, d'après les termes de leurs contrats de vente, être cédées à la première réquisition et sans indemnité; mais les propriétaires de ces derniers immeubles, invoquant la prescription, se refusent à exécuter ces contrats. Un jugement du tribunal de 1re instance, contrairement à ceux qui avaient été rendus par le même tribunal sur cette matière, a accueilli leurs prétentions. Il a été interjeté appel de ce jugement.

On ne doit pas se dissimuler que si, contre toute probabilité, ces propriétaires voyaient leurs prétentions admises, il serait indispensable de recourir à la demande d'un crédit supplémentaire, afin d'acquérir à titre onéreux des maisons qui, d'après les actes d'aliénation et les nombreux précédents, devaient être cédées à titre gratuit pour l'élargissement de la voie publique. Cette circonstance

a déjà entravé l'exécution de la loi du 2 juillet 1844; l'obligation de recourir à un crédit supplémentaire entraînerait de nouveaux ajournements.

La somme de 180,000 francs attribuée aux travaux à exécuter au palais de la Chambre des Pairs, par suite du nouvel alignement adopté pour la rue de Vaugirard, a été en partie seulement employée, pendant l'exercice 1844, à la démolition des maisons bordant la rue de Vaugirard et aux fouilles pour les fondations du mur et de la grille de clôture du jardin. Ces fondations ont elles-mêmes été construites jusqu'au niveau du sol.

La grille a été fabriquée dans les ateliers, de manière à pouvoir être posée aussitôt que la saison le permettra.

Une somme de 72,000 francs a été dépensée.

La situation des travaux concernant la loi du 2 juillet se résume ainsi :

Crédit alloué		460,000f
Dépenses. Abords du Panthéon	180,000f	252,000
Palais du Luxembourg	72,000	
Reste à dépenser		208,000

Qui, conformément aux dispositions de la loi, seront reportés à l'exercice 1845.

Il a été employé aux travaux du Luxembourg :

Journées d'ouvriers	2,125
Pierres, moellons	570 mèt. cubes.
Chaux, sable	250 *idem.*

SESSION DE 1846.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

SITUATION DES TRAVAUX

EXÉCUTÉS

DANS LES MONUMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS

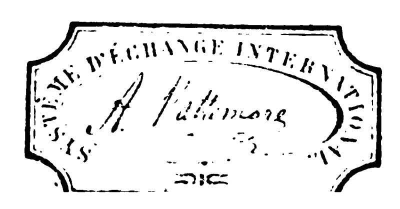
AU 31 DÉCEMBRE 1845.



PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

AVRIL 1846.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits ouverts pour la construction, l'achèvement, l'agrandissement et la restauration des édifices publics d'intérêt général s'élevaient, pour l'année 1845, à 7,342,703 fr. 87 cent., savoir :

BUDGET ORDINAIRE.

Crédits portés au chapitre XXI du budget pour les constructions et grosses réparations de divers bâtiments ;

Église royale de Saint-Denis	120,000f	
Palais de l'Institut	80,000	
Sainte-Chapelle du palais de justice	100,000	
Palais de la Chambre des Pairs	100,000	585,000f 00c
École spéciale des mines	80,000	
Bâtiments des haras et dépôts d'étalons	60,000	
École royale des beaux arts	45,000	

Crédit transporté du budget du ministère de la guerre à celui du ministère des travaux publics, pour l'agrandissement et la restauration des bâtiments de l'École polytechnique	172,000 00
Sur le crédit de 1,978,000 francs attribué à la construction d'un édifice destiné à l'école normale, par la loi du 14 mars 1841	478,000 00
Sur le crédit de 1,775,000 francs affecté par la loi du 19 juillet 1843 à la construction de la bibliothèque Sainte-Geneviève	400,000 00
Sur le crédit de 460,000 francs ouvert par la loi du 2 juillet 1844, pour la régularisation des abords du Panthéon et du palais de la Chambre des Pairs	319,388 19
Crédit ouvert par la loi du 6 avril 1845, pour l'appropriation de diverses parties du palais de la Chambre des Députés	184,000 00
A REPORTER	2,138,388 19

2

	Report........	2,138,388f 19c
Crédits affectés, par une autre loi du 6 avril 1845, aux travaux suivants :		
École vétérinaire de Lyon................	170,000f	499,000 00
Conservatoire des arts et métiers...........	159,000	
École d'arts et métiers à Châlons...........	76,000	
Observatoire royal.....................	94,000	
Crédits affectés par la loi du 26 avril 1845:		
Aux archives du royaume.............	570,000 00	1,235,315 62
A l'école vétérinaire d'Alfort...........	380,315 62	
A l'école spéciale des ponts et chaussées...	285,000 00	
Sur le crédit de 1,000,000 francs ouvert par la loi du 19 juillet 1845, pour l'agrandissement de l'hôtel de la présidence de la Chambre des Députés, et divers autres ouvrages..		400,000 00
Sur les crédits attribués, par une autre loi du 19 juillet 1845, aux travaux de divers édifices :		
Sur 790,000 francs pour les archives du ministère de la guerre................................	200,000f	470,000 00
Sur 93,300 francs pour les bâtiments du ministère de l'intérieur.........................	45,000	
Sur 263,000 francs pour l'hôtel du ministère de l'instruction publique....................	180,000	
Pour les travaux des bâtiments de l'école d'application du corps royal d'état-major.........	45,000	
Montant des crédits sur le budget ordinaire...		4,742,703 81

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS EXTRAORDINAIRES.

Sur le crédit de 7,461,000 francs à appliquer à la construction des édifices suivants :

Sur 4,968,000 francs pour l'hôtel et les bureaux du ministère des affaires étrangères.........................	1,500,000 00
A reporter.......	1,500,000 00

REPORT........	1,500,000f 00c
Sur 1,298,000 francs pour le bâtiment de la direction de l'enregistrement et du timbre........................	500,000 00
Sur 1,195,000 francs pour l'édifice des archives de la cour des comptes..................................	600,000 00
	2,600,000 00

En résumé les crédits se sont élevés :

Sur le budget ordinaire des travaux publics, à..........	4,742,703 81
Et sur le budget des travaux extraordinaires, à..........	2,600,000 00
TOTAL.........	7,342,703 81

La situation provisoire des travaux exécutés pendant l'exercice 1845 s'établit ainsi qu'il suit :

BUDGET ORDINAIRE.

Église royale de Saint-Denis........................	120,000f 00c
Palais de l'Institut................................	80,000 00
Sainte-Chapelle.....................................	100,000 00
Chambre des Pairs...................................	100,000 00
École spéciale des mines............................	80,000 00
Bâtiments des haras et dépôts d'étalons...............	60,000 00
École royale de beaux arts..........................	45,000 00
École polytechnique.................................	34,500 00
École normale.......................................	477,986 05
Bibliothèque Saint-Geneviève........................	189,000 00
Régularisation des abords du Panthéon et du palais de la Chambre des Pairs................................	259,388 19
Chambre des Députés, réparation et appropriation des bâtiments des bureaux et commission......................	184,000 00
École vétérinaire de Lyon...........................	80,000 00
Conservatoire des arts et métiers....................	84,000 00
A REPORTER........	1,893,874 24

REPORT..........	1,893,874f 24c
École d'arts et métiers à Châlons....................	20,000 00
Observatoire royal................................	44,000 00
Archives du royaume............................	470,000 00
École vétérinaire d'Alfort..........................	180,315 62
École spéciale des ponts et chaussées.................	165,000 00
Chambre des Députés (hôtel de la présidence, etc.).......	40,000 00
Bâtiment des archives du ministère de la guerre........	200,000 00
Hôtel et bureaux du ministère de l'intérieur............	45,000 00
Hôtel et bureaux du ministère de l'instruction publique...	180,000 00
École d'application du corps royal d'état-major..........	45,000 00
MONTANT des dépenses sur le budget ordinaire.	3,283,189 86

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS EXTRAORDINAIRES.

Hôtel et bureaux du ministère des affaires étrangères, ci..	130,000f 00c
Bâtiments de la direction de l'enregistrement et du timbre.	346,647 62
Archives de la Cour des comptes....................	55,000 00
MONTANT des dépenses sur le budget extraordinaire..	531,647 62

Résumé de la situation provisoire des dépenses de l'exercice 1845 ;

Sur les fonds du budget ordinaire....................	3,283,189f 86c
Sur les ressources spéciales du budget extraordinaire.....	531,647 62
	3,814,837 48

ÉGLISE ROYALE DE SAINT-DENIS.

Un devis s'élevant à 400,000 francs a été soumis aux Chambres pendant la session de 1843, pour la reconstruction du comble de l'église royale de Saint-Denis, et une première allocution de 120,000 francs a été portée au budget de l'exercice 1844.

Cette somme a été employée à payer les approvisionnements considérables en fer et cuivre, que les entrepreneurs ont dû faire pendant l'année pour commencer leurs travaux.

Une nouvelle allocation de 120,000 francs a été accordée au budget de l'exercice 1845.

Pendant cet exercice, les travaux ont été conduits avec une grande activité, et ont pris un remarquable développement.

D'après le projet de reconstruction, le comble de la grande nef doit se composer dans toute son étendue de 17 fermes; 16 de ces fermes sont aujourd'hui en place. Les pièces qui forment cet ouvrage sont très-nombreuses, et leur exécution demande beaucoup de soins; mais, jusqu'à ce jour, l'administration n'a que se louer des efforts de l'architecte et des entrepreneurs.

La dernière ferme de la nef n'a point été posée, attendu que faisant partie de la travée qui, au moyen des arbalêtriers, doit relier la nef avec le sanctuaire et les bras de la croix, il a été jugé convenable de procéder, dans le chantier de l'entrepreneur, au levage total de cette armature.

La crête en fonte qui doit couronner le faîtage de la grande nef est placée ainsi que sa couverture en cuivre.

Un raccordement provisoire a été établi entre le comble de la grande nef et son point de jonction avec le transcept à l'effet de garantir les voûtes pendant l'interruption des travaux.

Le bahut en pierre qui couronne les deux faces latérales et qui reçoit les nouvelles fermes a été démonté, en raison de la déviation qu'il avait éprouvée depuis sa construction primitive.

Le crédit de 120,000 francs a été entièrement absorbé, et une nouvelle allocation de 80,000 francs est portée au budget de l'exercice 1846, pour la continuation des travaux.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	8,970	
Fer	68,399	kilog.
Fonte	32,194	*idem.*
Cuivre	11,950	*idem.*
Pierres	80	mèt. cubes.
Sable, chaux, cailloux	60	mèt. *idem.*
Plâtre	52	mèt. *idem.*
Huile, litharge	659	kilog.
Briques	2,000	

PALAIS DE L'INSTITUT.

Le devis des travaux à exécuter au palais de l'Institut pour la construction d'un bâtiment en aile à gauche de la cour principale s'élève à..... 320,000f

Il a été porté aux budgets

de 1842	80,000f	240,000
de 1843..	80,000	
de 1844..	80,000	
Reste disponible..........		80,000

Cette dernière somme a été attribuée à l'exercice 1845.

Les travaux de construction du bâtiment destiné à recevoir les salles des séances et les collections scientifiques et littéraires, commencées en 1842, ont été forcément interrompus pendant l'année 1843, par suite d'un procès que l'administration a dû soutenir avec un propriétaire voisin, à l'occasion de la mitoyenneté d'un mur. Il en est résulté que, sur les 160,000 francs portés aux budgets de 1842 et 1843, les dépenses liquidées se sont élevées seulement à 59,321 fr. 19 cent.; le surplus, montant à 100,678 fr. 81 cent., a été annulé par les lois de règlement des comptes de ces exercices, et une somme égale a été comprise au budget des exercices postérieurs.

Les ouvrages exécutés en 1842 avaient embrassé la totalité des fondations des bâtiments; ceux de 1844 et 1845 ont eu pour objet :

La construction du mur de face;

L'élévation du pavillon qui est à l'extrémité des bâtiments neufs;

La fondation, la reprise en sous-œuvre, et la réparation totale des murs qui séparent l'Institut de la propriété de la dame Goze et de l'hôtel des Monnaies;

La pose de tous les planchers et de tous les combles tant en fer qu'en bois;

La pose de tous les gros fers nécessaires à la construction, tels que chaînes, ancres, harpons, etc.;

L'établissement des lanternes en fer de la grande et de la petite salle des séances particulières;

L'établissement des chéneaux;

La pose du plafond en menuiserie de la grande salle.

Le crédit alloué a été dépensé, et une nouvelle allocation de 50,000 francs est portée au budget de 1846 pour la continuation des travaux.

Il a été employé:

Journées d'ouvriers	17,846
Pierre meulière	965 mèt. cubes.
Moellon	780 *idem*.
Chaux	21 *idem*.
Bois de charpente	221 stères.
Fer	27,135 kilog.
Zinc, plomb	6,063 *idem*.
Briques	26,300
Bottes de lattes	750
Voies de sable et de cailloux	76

SAINTE-CHAPELLE.

Le devis général de la restauration de la Sainte-Chapelle comprenait :

1° La consolidation de l'édifice et le rétablissement des verrières;

2° La sculpture, tant intérieure qu'extérieure;

3° La restitution de la flèche du treizième siècle;

4° L'escalier;

5° La restauration des peintures, dorures, gaufrures, émaux, etc.

En 1840, le projet de consolidation de l'édifice fût seul présenté aux Chambres; il s'élevait à 460,000 francs, y compris les verrières, estimées 60,000 francs. Des crédits de 100,000 francs furent successivement alloués aux budgets de 1841, 1842, 1843 et 1844. A cette dernière époque les travaux de consolidation étaient terminés, et les dépenses étaient restées dans les limites des crédits votés. Les verrières seules n'étaient pas réparées; il a été sursis à cette opération sur la demande de l'architecte, attendu qu'elle aurait empêché le jour de pénétrer dans l'édifice au point d'entraver l'exécution des peintures et sculptures.

Une commission spéciale composée de membres de la commission des monuments historiques, et du conseil des bâtiments civils, a été d'avis qu'il convenait d'entreprendre la restauration de la décoration intérieure avant le rétablissement des verrières. Le crédit de 60,000 francs applicable à cette opération a été réservé dans son intégralité.

Le devis de la restauration intérieure a été présenté aux Chambres, il s'élève à 360,000 francs qui, réunis aux 460,000 francs déjà adoptés, forment un crédit total de 820,000f

Sur cette somme il a été dépensé :

En 1841	100,000f	400,000
En 1842	100,000	
En 1843	100,000	
En 1844	100,000	
Restait à créditer..........		420,000

Une allocation de 100,000 francs a été portée au budget de 1845 pour commencer la décoration intérieure. Ce travail est fait avec le plus grand soin : les traces de peintures et de dorure qui ont été découvertes ont donné les indices les plus certains de la décoration du XIIIe siècle, et l'on peut assurer aujourd'hui que les travaux qui s'exécutent seront la reproduction la plus fidèle de ceux qui ont été faits à cette époque.

Les ouvrages de 1845 ont eu principalement pour objet :

La réfection des meneaux d'une verrière au midi, et de deux croisées, dont l'une est située dans la chapelle basse ;

La pose des marches de l'autel, et de différentes sculptures telles que têtes de Christ, statues d'anges, culs-de-lampe, etc. ;

Le raccordement en pierre et en plâtre de plusieurs parties de l'abside et du jubé ;

La peinture des voûtes ;

La peinture et la dorure des faisceaux de colonnes et meneaux de l'abside, et celle des deux travées de la nef ;

Les préparations du jubé pour recevoir les gaufreries, verroteries, etc. ;

Enfin, les deux réduits, places du Roi et de la Reine, ont été couverts de gaufrures et de dorures.

Le crédit de 100,000 francs a été absorbé.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	9,617
Pierre	70 mèt. cubes.
Chaux, plâtre	14 *idem.*
Fer, cuivre	553 kilog.
Dorure	300 mèt. sup.
Peinture	1,200 *idem.*

PALAIS DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

Le devis de la restauration générale des anciens bâtiments du palais de la Chambre des Pairs s'élève à	360,000f
Sur cette somme il a été dépensé en 1844	100,000
Il restait à dépenser, au 1er janvier 1845	260,000

Pendant l'exercice 1844, les travaux avaient eu principalement pour objet le ravalement des façades sur la rue de Vaugirard, et le pavage de la cour du Petit-Luxembourg.

En 1845, les restaurations ont été entreprises dans la cour d'honneur, qui méritait, par son étendue et l'importance de ses bâtiments, un soin particulier. Les façades ont été ravalées; les perrons et les terrasses ont été reconstruits.

Un trottoir a été établi sur tout le pourtour et le pavage a été refait.

Quelques parties de la menuiserie et de la peinture des croisées ont été rétablies.

Enfin, la façade de l'ancienne chapelle des Filles-du-Calvaire, attenant au petit Luxembourg, a été déposée et reposée sur le nouvel alignement de la rue de Vaugirard.

Le crédit de 100,000 francs affecté à l'exercice 1845 a été absorbé.

Ainsi, sur le montant total du crédit de	360,000f
Il a été dépensé, jusqu'au 31 décembre 1845	200,000
Il reste	160,000

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	8,042
Pierre en moellons	167 mèt. cubes.
Sable et chaux	970 *idem.*
Bordure en granit	286 mèt. courants.
Dalles en granit	365 mèt. superf.
Pavés de Fontainebleau	40,000
Mastic de d'Hil	2,250 kilog.
Fer	320 *idem.*
Peinture et mastic à l'huile	1,000 *idem.*
Chêne	180 mèt. lin.
Carreaux de liais et marbre noir	618 mèt.
Plâtre à mouler	62 sacs.
Balustres tournées	469

ÉCOLE DES MINES.

Le devis des travaux à exécuter pour l'agrandissement de l'école spéciale des mines s'élève à 639,420f

Il a été dépensé en 1843........................	70,000f	140,000
——— 1844........................	70,000	
Reste à créditer................		499,420

Il a été alloué à l'exercice 1845.......................... 80,000f

Le projet d'agrandissement de l'école spéciale des mines comprend la reconstruction des deux ailes affectées aux laboratoires et aux salles d'études, et l'addition de deux bâtiments à chaque extrémité du corps de logis principal.

Les travaux de 1843 et 1844 avaient eu pour objet la reconstruction des laboratoires; et, à la fin de ce dernier exercice, ces bâtiments ont été livrés au service de l'école.

Pendant l'exercice 1845, le bâtiment en prolongement au nord du corps de logis principal a été commencé. Les travaux ont éprouvé d'abord quelques retards, par suite de la découverte de huit puits pratiqués anciennement sous le sol. Des mesures de consolidation ont été exécutées, et, aussitôt après leur achèvement, les opérations ont été reprises avec la plus grande activité; toutes les grosses constructions sont aujourd'hui terminées et l'édifice est couvert; une partie des plâtres intérieurs est même exécutée.

Le crédit de 80,000 francs alloué à l'exercice 1845 a été absorbé; et un nouveau crédit de 73,340 francs est porté au budget de 1846.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers........	7,210
Pierres, moellons, briques........	1,091 mèt. cubes.
Plâtre, chaux, sable........	278 *idem.*
Bois de charpente........	134 *idem.*
Fer........	2,210 kilog.
Plomb, zinc........	3,797 *idem.*
Ardoises........	240 mèt. sup.
Voliges........	299 *idem.*

DÉPÔTS D'ÉTALONS D'ABBEVILLE ET DE SAINT-LÔ.

Il a été ouvert au chapitre XXI du budget des travaux publics, pour l'exercice 1845, un crédit de 60,000 francs formant la première allocation sur le montant des travaux de reconstruction et de restauration à exécuter aux dépôts d'étalons d'Abbeville et de Saint-Lô, et sur des projets s'élevant à 118,710 francs.

Le crédit de 60,000 francs, attribué à l'exercice 1845, a été employé :

Au dépôt d'Abbeville.

La restauration du bâtiment de la forge et l'appropriation d'un local pour le logement du vétérinaire et celui du portier.

La division en plusieurs écuries et boxes d'un ancien cloître situé à la suite du bâtiment de la forge.

La réparation d'un corps de logis contenant, au rez-de-chaussée, des écuries et, au-dessus, les habitations de plusieurs employés.

Les dépenses de ces travaux s'élèvent à 43,000 francs.

Au dépôt de Saint-Lô.

L'approvisionnement des matériaux et les premiers ouvrages relatifs à la construction du bâtiment des dépendances. Les dépenses se montent à 17,000 francs.

Il résulte de ces explications, que le crédit affecté à l'exercice 1845 a été absorbé.

ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS.

L'école des beaux-arts réclamait depuis longtemps des améliorations qui étaient pour elle du plus grand intérêt.

Le corps de logis affecté aux études quotidiennes n'est séparé, d'une propriété voisine, que par une étroite langue de terrain. Le musée des figures est aujourd'hui sans lumière directe, et cette partie du bâtiment est d'une humidité dangereuse pour la conservation des collections. En outre, une branche de l'enseignement était paralysée par le défaut d'un amphithéâtre d'anatomie. Il importait de faire cesser cet état de choses, en achetant le terrain sur lequel le voisin menaçait d'élever un bâtiment d'une grande hauteur, et en construisant un amphithéâtre.

L'acquisition du terrain a été fixée à....................	20,000f 00c
La construction de l'amphithéâtre est évaluée à............	60,000 00
TOTAL....................	80,000f 00c

Sur cette somme il a été porté, au budget de 1845, une première allocation de... 45,000f 00c

Ce crédit a servi à acquitter le prix du terrain et à commencer les travaux de l'amphithéâtre.

Ces travaux ont eu pour objet les fouilles et les fondations du bâtiment, la construction des trois murs de face et du portique sur la cour des loges, celle des cabinets du professeur et du préparateur.

Le crédit de 45,000 francs a été dépensé. Le complément de la somme nécessaire à l'achèvement de l'amphithéâtre est compris au budget de l'exercice 1846.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers........................	2,925
Pierre........................	150 mèt. cubes.
Moellons........................	160 *idem.*
Chaux........................	25 *idem*
Muids de plâtre........................	65
Briques........................	3,000
Bardeaux........................	6,000

ÉCOLE ROYALE POLYTECHNIQUE.

Les bâtiments de l'école royale polytechnique sont, depuis longtemps, insuffisants et disposés d'une manière incommode pour l'habitation et pour l'enseignement.

Dès 1840, un programme d'agrandissement fut rédigé, il comprenait :

L'acquisition de diverses maisons situées dans les rues voisines afin d'isoler l'école des propriétés particulières;

La construction d'un amphithéâtre;

La surélévation de l'ancienne chapelle du collége de Navarre, déjà affectée à la bibliothèque, et plusieurs constructions ou restaurations de bâtiment pour divers services.

Un projet fut rédigé dans le sens de ce programme, mais il n'y fut pas donné suite avant 1844, et alors les mesures relatives à son exécution furent restreintes à la surélévation du bâtiment de la bibliothèque, afin de former des salles d'études et de casernement pour les élèves, trop resserrés dans leurs salles actuelles. Le devis de ce travail s'élevait à 372,000 francs y compris l'acquisition d'une petite propriété située impasse Clopin.

Un crédit de 200,000 francs avait été porté au budget de la guerre pour l'exercice 1844, il n'en fut dépensé que la somme nécessaire au payement de la maison de l'impasse Clopin.

Lors de la discussion du budget de 1845, il fut décidé que les travaux des bâtiments de l'école royale polytechnique passeraient dans les attributions du département des travaux publics; en conséquence, il fut arrêté que la somme restant disponible sur l'allocation de 200,000 francs, accordée au ministère de la guerre sur l'exercice précédent, serait transférée à celui des travaux publics, et un crédit de 172,000 francs fut alloué pour compléter les ressources affectées à la surélévation du bâtiment de la bibliothèque. Le virement du crédit de 1844 n'eut pas lieu, parce qu'il avait été reconnu impossible d'en faire emploi pendant cet exercice.

... commencement de
... mais. en ope-
... bibliothèque. on
... cour et de partir

... nécessaire qu'une
... inconvénient. en ce
... longtemps de-
... hauteur. pri-
... imprimerie et d'autres
... Universitaire.

... de reprendre l'exe-
... les modifications
... un nouveau projet

... ou plutôt la
... ainsi les travaux de
... composent, savoir :

... separant la cour

... les démolitions

... pour soutenir des terres

...	1[illegible]2,000f 00c
...	34.500 00
...	137.500f 00c

...	3.596
...	250 mèt. cubes.
...	[illegible]
...	20 stères.
...	1,200
...	116
...	68 kilog.

ÉCOLE NORMALE.

Le crédit alloué par la loi du 24 mars 1841, pour la construction des bâtiments de la nouvelle école normale, s'élève à 1,978,000 fr., ci. 1,978,000f 00c

Dépenses liquidées de 1841...........	204,170f 48c	986,204 30
——— de 1842...........	165,792 95	
Solde de crédit annulé sur 1842........	36 57	
Dépenses liquidées de 1843...........	276,656 58	
——— de 1844...........	339,547 72	
Restait à dépenser au 1er janvier 1845....		991,795 70

Le nouvel édifice de l'école normale se compose d'un bâtiment principal et de deux corps de logis en aile.

A la fin de la campagne de 1844, les corps de logis en aile étaient couverts, et les grosses constructions du bâtiment principal étaient arrivées jusqu'à la hauteur du deuxième étage. Pendant l'exercice 1845, ces derniers travaux ont été continués, jusques et y compris la corniche de couronnement. La charpente des combles, la couverture en ardoises, les chéneaux en zinc ont été posés.

Les têtes de cheminées, en briques, ont été construites; tous les bâtiments, à l'exception de celui situé en avant-corps, sur la façade principale, ont été ravalés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les parquets et cloisons, les portes et fenêtres ont été posés; la peinture et la vitrerie de ces dernières ont été exécutées; le carrelage d'une partie des salles basses et des corridors a eu lieu.

Si la marche des travaux n'avait pas été entravée, pendant la plus grande partie de la belle saison, par la grève des charpentiers, l'établissement aurait pu être livré en octobre au service auquel il est destiné; l'administration fera tous ses efforts pour que l'école soit mise en possession des lieux le plus promptement possible.

Le crédit disponible était de	991,795f 70c
Il a été dépensé	477,986 05
Reste à reporter sur 1846	513,809 65

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	43,572
Pierres, moellons, briques	1,365 mèt. cubes.
Chaux, sable, plâtre	1,735 idem.
Bois de charpente	1,029 stères.
Bois de menuiserie	5,765 mèt. sup.
Bois linéaire	16,429 mèt. lin.
Fer	36,177 kilog.
Fonte	3,350 idem.
Huile, goudron	770 idem.
Bardeaux, lattes	1,802,200
Voliges	12,000
Ardoises	149,600
Carreaux	41,800
Pavés d'échantillon	7,000

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE.

Le crédit ouvert par la loi du 19 juillet 1843, pour la construction des bâtiments de la nouvelle bibliothèque Sainte-Geneviève, s'élève à. 1,775,000f 00c

Il a été dépensé :

En 1843....................	62,634 87	237,313, 24
En 1844....................	174,678 37	
Restait, au 1er janvier 1845........		1,537,686 76

Les fondations des nouveaux bâtiments de la bibliothèque Sainte-Geneviève, commencées en 1844, ont été terminées en 1845, et toutes les constructions du rez-de-chaussée ont été exécutées sur la surface générale du terrain.

Ces ouvrages sont d'une grande importance, et ont été dirigés avec toute l'activité possible; mais on ne peut se dissimuler que le défaut d'un chantier convenable, et surtout les difficultés qu'a présentées l'établissement des fondations, ont occasionné des retards imprévus. L'état actuel des travaux permet d'espérer qu'ils pourront être continués sans nouvelles difficultés et avec rapidité.

Pendant la construction des fondations, plusieurs opérations administratives ont été commencées.

L'échange de propriétés entre l'État et la société de Sainte-Barbe, autorisé par la loi du 2 juillet 1844, a été effectué au mois d'octobre; et la suppression de la rue des Chollets a été décidée par ordonnance royale en date du 5 septembre, et mise à exécution le 27 octobre, par le concours de l'administration municipale et des parties intéressées.

Le crédit disponible au 1er janvier 1845 était de.........	1,537,686f 76c
Il a été dépensé approximativement..................	189,000 00
Reste.............	1,348,686 76

[RÉG]ULARISATION DES ABORDS DU PANTHÉON ET DU LUXEMBOURG.

[L]e crédit ouvert par la loi du 2 juillet 1844 pour la régularisation des abords [du] Panthéon et du palais du Luxembourg est de........... 460,000f 00c

Il a été dépensé en 1844 :

Pour le Panthéon.............	68,611f 81c	140,611 81
Pour le Luxembourg..........	72,000 00	
RESTAIT à dépenser au 1er janvier 1845....		319,388f 19c

Les opérations relatives aux abords du Panthéon se composent : de l'acqui[si]tion de plusieurs immeubles dont l'emplacement doit entrer dans le nouvel [al]ignement septentrional de la place qui entoure le monument, et de la conti[n]uation des travaux de nivellement et de pavage de cette place et de ses [a]bords.

Nous rappellerons que les maisons à démolir pour l'alignement se divisent [e]n deux catégories : les unes d'origine patrimoniale qui ne sont soumises à au[c]une réserve, et les autres devenues domaniales en 1790, et frappées, lors de [l]eur aliénation par l'État, d'une condition restrictive portant que les acquéreurs seraient tenus de livrer gratuitement et sans indemnité les terrains nécessaires pour les alignements de la voie publique. Les propriétés comprises dans cette catégorie portent, dans la rue des Sept-Voies, les nos 29 et 31, 33 et 35, et, sur la place du carré Sainte-Geneviève, les nos 4 et 10.

Les terrains à délaisser par la maison portant, sur la rue des Sept-Voies, les nos 29 et 31, ont été livrés par la société du collége de Sainte-Barbe, qui avait acquis cet immeuble. Cette cession a eu lieu conformément aux conventions intervenues avec l'administration de ce collége, lesquelles ont été sanctionnées par la loi du 2 juillet 1844. Quant aux détenteurs des immeubles portant, dans la rue des Sept-Voies, les nos 33 et 35, et, sur la place du carré Sainte-Geneviève, les nos 4 et 10, ils ont refusé d'accomplir les conditions imposées par les contrats primitifs d'aliénation. Une procédure s'en est suivie devant le tri-

bunal de première instance de la Seine et devant la Cour royale de Paris. Leurs prétentions ont été admises; mais l'État s'est pourvu en cassation contre les arrêts de cette cour. On ne peut, quant à présent, préjuger le résultat de ce pourvoi; mais les obstacles opposés par les propriétaires ont causé du retard dans les opérations relatives à la formation de la place.

Les maisons d'origine patrimoniale portent, sur la place du carré Sainte-Geneviève, les nos 6, 8 et 12. Leur acquisition a eu lieu par application de la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. L'une d'elles a été achetée après l'accomplissement des premières formalités, les indemnités concernant les deux autres ont été soumises aux appréciations du jury. L'État a été mis en possession de ces trois immeubles.

Dans la distribution du crédit de 460,000 francs ouvert par la loi du 2 juillet 1844, la régularisation de la place du Panthéon était comprise pour une somme de 280,000 francs, sur laquelle, en 1844, les dépenses se sont élevées à 68,611 francs 81 centimes. Celles de 1845 sont évaluées à 151,388 francs 19 centimes, et il restera, pour 1846, une somme de 60,000 francs qui est destinée en grande partie à l'achèvement des travaux de nivellement et de pavage, lesquels ne pourront s'exécuter qu'après la solution complète du procès pendant actuellement devant la Cour de cassation.

Quant aux travaux relatifs à la clôture du jardin du Luxembourg sur la rue de Vaugirard, et auxquels il avait été attribué une somme de 180,000 francs dans le crédit de la loi du 2 juillet 1844, nous avons fait connaître qu'une dépense de 72,000 francs avait été faite pendant la première année. Les opérations de 1845 ont consisté : dans la construction du bahut et des pilastres de la grille de clôture; la fourniture et la pose de cette grille; la construction du pavillon servant de corps de garde, en face de la rue du Pot-de-Fer, et celle du pavillon en face de la rue Servandoni; enfin l'établissement d'un trottoir sur toute l'étendue de la grille, dans la rue de Vaugirard.

Tous les ouvrages sont terminés; le crédit qui y était affecté a suffi à toutes les dépenses.

En résumé, sur la portion de crédit restée disponible au 1er janvier 1845 . . . . 319,388f 19c

Il a été dépensé, dans le cours de cet exercice :

Pour les acquisitions et les travaux relatifs aux alignements

A REPORTER 319,388 19

Report		319,388f 19c
des abords du Panthéon	151,388f 19c	259,388 19
Pour les abords du Luxembourg	108,000 00	
Il est resté sans emploi		60,000f 00c

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	15,396
Pierre, moellon, meulières	705 mèt. cub.
Plâtre, chaux, sable	626 *idem.*
Bordures en granit	225 m. c.
Dalles en granit	586 mèt. superf.
Bois de charpente	35 stères.
Bois de menuiserie	2,550 mèt. linéaires.
Fer	42,375 kilog.
Plomb, zinc, fonte	4,136 *idem.*
Peinture	1,290 *idem.*
Briques, tuiles	2,395
Bardeaux	6,300
Ardoises	10,330

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Un crédit de 184,000 francs a été alloué par la loi du 6 avril 1845, pour la restauration d'une partie des bâtiments de la Chambre des Députés, et leur appropriation au service des bureaux et commissions.

D'après les projets arrêtés, de nombreux changements intérieurs étaient indispensables pour faciliter les communications et disposer les bâtiments selon les besoins du service.

Les travaux ont eu principalement pour objet :

L'ouverture de nouvelles baies et le bouchement d'anciennes ;

La démolition de cloisons, plafonds, escaliers et planchers de l'entre-sol ;

La dépose d'une grande partie des boiseries ;

La suppression, dans plusieurs bureaux, des gros murs, dans la hauteur du premier étage, et l'établissement des fermes en fer pour supporter la partie supérieure de ces murs ;

La démolition d'un escalier et la construction de deux planchers dans son emplacement ;

La démolition de deux étages d'un autre escalier et sa reconstruction sur un emplacement différent ;

La démolition, au rez-de-chaussée, des pavillons sur la cour Molé, de plusieurs pans de bois, et la pose de nouveaux planchers ; les reprises aux murs qui étaient en mauvais état ;

L'établissement de six calorifères pour chauffer les galeries, et la pose des portes, croisées, lambris, parquets, etc. ;

La peinture de toutes les pièces en galerie, et le carrelage de ces dernières ;

Les réparations des cheminées ;

L'ameublement du salon du Roi, et celui des bureaux ;

Le ravalement des pavillons de la cour Molé, et la restauration de leurs combles ;

Le ravalemeut de la colonnade sur la place du Palais-Bourbon.

Tous les ouvrages prévus ont été exécutés, et le crédit de 184,000 francs a suffi pour acquitter toutes les dépenses.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	9,623
Pierre	2 mèt. cubes.
Bois de charpente	20 mèt. *idem*.
Gros fers	12,162 kilog.
Plomb	1,648 *idem*.

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE LYON.

L'école vétérinaire de Lyon, placée dans une partie des bâtiments de deux anciens couvents, est dans un très-mauvais état et réclamait depuis longtemps des agrandissements et des réparations. Le peu d'étendue des terrains affectés à cet établissement n'aurait pas permis d'accroître les bâtiments selon les besoins du service; mais une transaction intervenue entre l'État et la ville de Lyon a fait cesser toute inquiétude à cet égard. Cette dernière a cédé en effet un emplacement contigu à l'école, et limité par une voie militaire, établie il y a quelques années, à la condition de reconstruire une ancienne chapelle située sur cet emplacement et y ajouter un bâtiment d'institution primaire pour les enfants du quartier.

Un projet général a été rédigé, il comprend non-seulement la réparation des anciens bâtiments, mais encore la construction d'amphithéâtres, destinés aux études théoriques, à la clinique, à l'anatomie, celle de cabinet de dissection, d'écuries, d'infirmeries, de bergeries, etc.

Le devis de la dépense totale s'élève à....................	820,000f
Sur cette somme, il a été alloué, par la loi du 6 avril 1845, un crédit de..	170,000
RESTE à créditer..........	650,000f

Le crédit s'appliquait spécialement à la construction des grandes et petites écuries, des étables à vaches, des bergeries, du chenil, des grilles et murs de clôture et à la restauration de l'église de l'observance.

Les travaux ont été conduits avec toute l'activité possible; et la plus grande partie des ouvrages prévus a été exécutée.

Les grandes écuries sont terminées, sauf la menuiserie; la couverture est en place. Il en est de même des petites écuries.

Dans le bâtiment des étables, la charpente de la toiture et du plancher est achevée.

Les chenils sont moins avancés : les murs de clôture et la façade sud sont seuls édifiés.

Enfin, l'ancienne chapelle de l'observance a été démolie.

Sur le crédit de..	170 000
Il a été dépensé approximativement........................	80,000
Reste à reporter sur 1846....	90,000f

Il a été employé :

Journées d'ouvriers..	12,473
Pierres, moellons..	3,752 mèt. cubes.
Sable, chaux, gravier..	1,281 *idem.*
Bois de chêne..	12 *idem.*
Bois de sapin..	162 *idem.*
Fer..	650 kilog.
Tuiles..	41,000

CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS.

Le Conservatoire des arts et métiers, institué par la loi du 19 vendémiaire an III, fut établi, en vertu d'une loi du 22 prairial an VI, dans une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-des-Champs. Une autre portion de ces bâtiments fut affectée au service municipal.

Depuis cette époque, le développement considérable de toutes les branches du commerce et de l'enseignement industriel a rendu insuffisants des bâtiments qui pouvaient à peine satisfaire, dans l'origine, aux besoins du service.

Les localités affectées aux collections ne sont pas convenablement disposées; les amphithéâtres ne sont ni assez vastes ni assez nombreux pour contenir tous les chefs d'atelier et les ouvriers qui se pressent aux cours du conservatoire; enfin, l'entrée de cet établissement ne répond nullement à son importance.

Préoccupé de la pensée de remédier à cet état de choses, le Gouvernement a fait rédiger un projet général d'agrandissement et de restauration du conservatoire. La dépense s'élève à 1,600,000 francs, y compris l'acquisition de plusieurs maisons, sur l'emplacement desquelles sera bâtie la nouvelle entrée de l'édifice. La loi du 6 avril 1845 a ouvert un premier crédit de 159,000 francs applicable à la partie la plus urgente des travaux compris dans ce projet, savoir :

La construction d'un amphithéâtre;

La restauration de l'ancien réfectoire destiné à recevoir la bibliothèque.

Pendant l'exercice 1845, tous les travaux de grosse maçonnerie de l'amphithéâtre ont été terminés; les murs ont été élevés à leur hauteur définitive; la charpente du grand comble et du plafond a été posée ainsi que la couverture en zinc.

Dans l'ancien réfectoire, les travaux de restauration comprennent : la reconstruction du pignon à l'ouest; la consolidation des contre-forts au pourtour de l'édifice, et la reprise, par incrustement, des parties extérieures des murs de face.

Le crédit alloué était de	159,000f
Il a été dépensé	84,000
RESTE à reporter sur 1846	75,000

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	11,310
Terrasse	545 mèt. cubes.
Pierre, moellon, plâtre	1,197 *idem.*
Briques	47 *idem.*
Bois de charpente	92 *idem.*
Fer	1,706 kilog.
Plomb	4,724 *idem.*
Zinc	3,118 *idem.*

ÉCOLE D'ARTS ET MÉTIERS DE CHALONS.

Les bâtiments de l'école d'arts et métiers de Châlons sont, en général, dans une situation fâcheuse, qui, plus d'une fois, a compromis l'enseignement et entraîné des désordres qui ont soulevé les réclamations de M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Un projet de restauration générale a été rédigé; il comprend la reconstruction de la fonderie, de l'atelier des forges, du magasin des objets fabriqués et d'un aqueduc.

Le devis de la dépense totale s'élève à 165,000 francs; sur cette somme, un premier crédit de 76,000 francs a été accordé par la loi du 6 avril 1845.

Ce crédit a été spécialement affecté à la réédification du bâtiment de la fonderie, lequel tombait en ruines et compromettait la vie des élèves.

Les travaux ont éprouvé de nombreux retards, attendu qu'il ne s'était pas présenté d'entrepreneurs aux premières adjudications. Plus tard, quelques difficultés survenues entre l'école et un propriétaire voisin ont encore entravé la marche des opérations. Néanmoins l'administration a fini par triompher de toutes les difficultés, les fouilles du nouveau bâtiment et toutes les fondations sont arrivées au niveau du sol. Quelques parties des murs de clôture ont été élevées et couvertes en attendant le retour de la saison favorable aux travaux.

Les obstacles qui s'étaient présentés n'existant plus aujourd'hui, les opérations marcheront avec activité pendant l'exercice 1846.

Le crédit alloué était de	76,000f
Il a été dépensé (approximativement)	20,000
RESTE à reporter sur 1846	56,000

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	2,650
Pierres, moellons	627 mèt. cubes.
Chaux, sable	96 *idem.*
Bois	9 *idem.*
Fer	118 kilog.

OBSERVATOIRE ROYAL DE PARIS.

La loi du 6 avril 1845 a alloué un crédit de 94,000 francs pour l'exécution de divers travaux de l'observatoire royal. Ces travaux consistent :

1° A surmonter la tour est d'une sphérique mobile, sur laquelle doit être placée la grande lunette parallactique ;

2° A pratiquer des percements dans les voûtes des divers étages de la tour;

3° A placer dans les vides ainsi pratiqués un escalier conduisant à la partie supérieure de la tour.

Aussitôt après la promulgation de la loi, les travaux de maçonnerie et de serrurerie ont été entrepris dans la tour de l'est, pour lui donner la disposition nouvelle qu'exige l'établissement de la calotte sphérique.

Pendant cet intervalle, le bureau des longitudes, aidé de l'architecte et du mécanicien chargé de l'exécution, s'est livré à une étude approfondie des moyens à employer pour le placement convenable et la manœuvre facile de la grande lunette parallactique; des sondes ont été pratiquées dans la voûte surmontant la tour, et il a été reconnu que son défaut d'épaisseur et sa construction en pierre tendre ne permettaient pas d'y asseoir solidement la lunette. D'un autre côté, la calotte projetée n'offrait pas une hauteur suffisante pour que l'instrument fût aisément manœuvré sans en faire sortir une partie et, par conséquent, l'exposer à de grandes chances de détérioration.

On a donc été amené à présenter un nouveau projet qui consisterait 1° à faire supporter le pied de la lunette par une armature en fer, indépendante de la voûte et reposant sur les murs verticaux de la tour; et 2° à surmonter la tour d'une partie cylindrique en fer, verticale et mobile, portant la calotte sphérique, et se rattachant au plancher qui, lui-même, serait rendu mobile avec elle.

Dans ce système, la lunette serait enfermée dans un espace suffisant pour qu'elle fût manœuvrée facilement à l'intérieur, et une seule manivelle mise en mouvement par l'observateur ferait marcher simultanément la partie cylin-

drique, la calotte sphérique, le plancher et l'observateur lui-même, qui pourrait suivre ainsi le mouvement imprimé à la lunette par un mécanisme d'horlogerie.

Cette nouvelle combinaison présente de grands avantages; mais elle doit donner lieu à des dépenses plus considérables que celles qui avaient été prévues. Un crédit de 200,000 francs sera nécessaire pour la totalité des travaux, c'est-à-dire qu'une somme de 106,000 francs devra être ajoutée à celle qui avait été primitivement accordée. Cet accroissement de dépense fera l'objet d'un nouveau projet de loi qui sera présenté dans le cours de la session de 1845-1846.

Ces circonstances ont forcé d'interrompre les travaux jusqu'au moment où les Chambres auront fait connaître leur opinion. On n'a exécuté que les ouvrages de maçonnerie et de serrurerie communs aux deux projets; et, si les nouvelles propositions qui seront faites n'étaient pas agréées par les Chambres; il y aurait nécessité de se borner aux travaux exécutés, d'ajourner ceux qui sont relatifs au couronnement de la tour, et d'annuler la portion de crédit qui était destinée à leur payement.

Le crédit alloué était de	94,000f
Il a été dépensé en 1845	44,000
RESTE disponible	50,000f

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	3,743
Pierre	90 mèt. cubes.
Fonte	20,175 kilog.
Fer	40,050 *idem.*
Cuivre, plomb	280 *idem.*
Sacs de plâtre	1,400

HÔTEL DES ARCHIVES DU ROYAUME.

La loi du 26 avril 1845 a ouvert un crédit de 570,000 francs pour l'exécution de divers travaux à l'hôtel des archives du royaume. Ces travaux comprenaient spécialement :

1° Les dispositions à faire dans les bâtiments neufs pour les mettre en état de recevoir les casiers des archives;

2° L'acquisition de la maison d'Assy, contiguë à l'hôtel, et son appropriation au logement du garde général et au service des bureaux.

Pendant l'exercice 1845, les voûtes en poterie des combles des bâtiments neufs et les enduits en plâtre qui les couvrent ont été exécutés; les plafonds des galeries où doivent être placés les casiers, et toute la maçonnerie relative à la pose des lambourdes, ont été entièrement achevés;

Des ravalements et tailles de moulures ont été effectués tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice;

Pluiseurs étages de planchers, deux escaliers de service et de nombreux pans de bois, ont été établis;

Des ouvrages considérables ont eu lieu en menuiserie; six mille mètres de lambourdes ont été posés dans les trois étages qui composent les bâtiments des dépôts, les parquets et une grande partie des casiers sont en place;

Enfin, des travaux de détail ont été entrepris sur tous les points, pour la serrurerie, la peinture et la vitrerie des portes et fenêtres,

L'appropriation de la maison d'Assy est terminée: quatre sections de bureaux et le logement du garde général sont prêts à être livrés à leur destination.

Sur le crédit de	570,000
Il a été dépensé	470,000
RESTE à reporter sur 1846	100,000f

Il a été employé:

Journées d'ouvriers	10,170
Briques	9,000
Pots	118,400
Sacs de plâtre	17,122
Bois de charpente	31 stères.
Lambourdes	6,500 mèt. lin.
Parquet	18,000 mèt. superf.
Fer, plomb, zinc	5,619 kilog.

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT.

Le mauvais état et l'insuffisance des bâtiments de l'école vétérinaire d'Alfort avaient fait présenter aux Chambres, dès 1838, un projet général de restauration et d'agrandissement; à cette époque, il fut fait un choix parmi les ouvrages le plus urgents, et un premier crédit fut alloué. Mais il y avait nécessité de compléter les améliorations déjà obtenues; la détérioration et la mauvaise disposition des anciens bâtiments conservés étaient devenues telles, qu'il était indispensable d'y porter remède, dans l'intérêt de la santé des élèves et du bon enseignement par les professeurs.

Toutefois l'administration, voulant agir progressivement dans l'exécution des améliorations que réclame l'école, avait arrêté un projet qui s'appliquait :

1° Aux cabinets de dissection et aux amphithéâtres;

2° A la construction de remises et magasins à fourrages;

3° A l'achèvement des hôpitaux, boxes et étables ;

4° A l'établissement d'un égout et de conduites d'eau;

5° Aux grilles d'entourage et de clôture.

Sur ces divers ouvrages, la construction des cabinets de dissection et des amphithéâtres de démonstration et de chimie ne pouvait être retardée sans compromettre l'avenir de l'école; et il était urgent également d'établir un égout conduisant dans la rivière les eaux infectes de cet établissement.

Un crédit de 380,315 fr. 62 cent. a été alloué à cet effet par la loi du 26 avril 1845.

Pendant l'exercice 1845, les gros ouvrages de maçonnerie et de charpente ont été presque entièrement terminés et la couverture a été posée.

La menuiserie et la vitrerie sont achevées dans les cabinets de dissection.

Sur le crédit de	380,315f 62c
Il a été dépensé	180,315 62
RESTE à reporter sur 1846	200,000 00

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	9,590
Pierre	600 mèt. cubes
Meulière, moellon	1,800 *idem.*
Chaux, sable	247 *idem.*
Plâtre	200 *idem.*
Bois de charpente	90 stères.
Bois de bateau	400 mèt. superf.
Fer, fonte	6,100 kilog.
Plomb, zinc	8,500 *idem.*
Clous	330 *idem.*
Céruse, minium	60 *idem.*

ÉCOLE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

L'hôtel de Fleury a été affecté, par ordonnance du 22 mai 1842, à l'école des ponts et chaussées, et un premier crédit de 80,000 francs a été dépensé, en 1843 et 1844, pour approprier cet hôtel à sa nouvelle destination. Mais ces travaux ne remédiaient pas à l'insuffisance des bâtiments.

Depuis longues années MM. les administrateurs de l'école élevaient des plaintes relatives au peu d'étendue des galeries où les modèles, faute d'espace, ne pouvaient être classés ni étudiés. La translation de l'école a permis de remédier à cet inconvénient, par suite de la nécessité où s'est trouvée l'administration d'acheter un terrain contigu au jardin de l'hôtel de Fleury.

Une nouvelle communication a été ouverte, en effet, de la rue de l'Université à la rue Saint-Guillaume, et les dispositions prises par l'entrepreneur de ce percement laissaient un certain emplacement entre la nouvelle rue et l'école des ponts et chaussées.

Il y avait convenance d'acquérir ce terrain, afin d'empêcher la spéculation particulière d'y construire de hautes maisons qui auraient privé l'école d'air et de lumière. Un traité a été passé à cet effet avec le propriétaire; et l'administration a pensé qu'il serait très-avantageux d'élever sur ce nouveau terrain un bâtiment composé d'un rez-de-chaussé et d'un étage, et destiné à recevoir les dépôts des modèles.

Un projet a été rédigé en ce sens et soumis aux Chambres, qui l'ont approuvé. Un crédit de 285,000 francs a été ouvert par la loi du 26 avril 1845.

Ce crédit s'applique au payement du prix d'acquisition du terrain ci-dessus désigné, à la construction des galeries et au complément du mobilier de l'école.

La construction de la galerie, sur la rue Neuve-Saint-Guillaume, a fait l'objet de la campagne de 1845. Toute la grosse maçonnerie a été terminée; les planchers et le comble ont été posés; et le bâtiment a été couvert.

Les ravalements intérieurs ont été faits en partie.

Le mobilier de la bibliothèque, des salles détudes, des amphithéâtres, a été fourni.

Le crédit disponible était de	285,000f
Il a été dépensé	165,000
Reste à reporter sur 1846	120,000

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	13,185
Pierres, moellons, meulière	1,646 mèt. cub.
Plâtre, chaux	12,185 *idem.*
Bois de charpente	133 *idem.*
Bois de menuiserie	1,750 mèt. superf.
Marbre	23 *idem.*
Fer, fonte, plomb	14,271 kilog.
Huile de lin, minium	135 *idem.*
Briques	20,400
Carreaux de terre cuite	19,250
Ardoises	18,192
Voliges	1,400
Vitrerie	165 mèt. superf.

PALAIS DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(HÔTEL DE LA PRÉSIDENCE.)

La loi du 19 juillet 1845 a ouvert un crédit d'un million pour la restauration et la surélévation de l'hôtel de la Présidence.

Le projet se compose, indépendamment de l'étage à construire, de la restauration du rez-de-chaussée et des pavillons latéraux; de l'établissement d'un chauffage général; de la fourniture d'un ameublement, et, enfin, des réparations à faire à l'hôtel Feuchère pour y loger provisoirement le président de la Chambre.

L'exercice 1845 était déjà très-avancé lorsqu'il a été possible de commencer les travaux, en sorte que ceux que l'on a exécutés cette année sont peu considérables.

Les réparations de l'hôtel Feuchère ont eu principalement pour objet de remettre en état convenable des lieux négligés depuis longtemps. Ainsi, à l'extérieur, la couverture était dans un état déplorable; les plâtres des façades étaient lézardés, et, de plusieurs côtés, des pierres manquaient et des joints s'étaient ouverts; ces différentes parties ont été refaites. A l'intérieur, l'appartement a été entièrement repeint et décoré de nouveaux papiers de tenture.

Toute la toiture des bâtiments des dépendances a été remaniée, et la corniche de couronnement, qui menaçait ruine, a été également reprise.

Dans l'hôtel définitif, la saison déjà trop avancée à l'époque de la mise en adjudication des travaux n'a pas permis d'entreprendre la surélévation. On avait à craindre, en enlevant la toiture, que les pluies de l'hiver ne nuisissent aux beaux plafonds de plusieurs salles du rez-de-chaussée, dont la décoration doit être conservée. On s'est donc contenté de faire à l'intérieur toutes les démolitions rendues nécessaires par les dispositions nouvelles, et de déposer et classer avec soin les boiseries et les marbres qui, plus tard, peuvent être remployées. Les balustrades, les vases et les groupes qui surmontaient la corniche ont été descendus et enfermés dans un hangar construit pour servir de dépôt.

Des reprises ont été faites dans quelques murs, et des portes ont été percées pour les communications nouvelles des grands appartements.

Sur le crédit de................	1,000,000f
Il a été dépensé.................	40,000
Reste disponible.......	960,000

Il a été employé :

Journées d'ouvriers..	2,965

HOTEL DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Un crédit de 790,000 francs a été ouvert par la loi du 19 juillet 1845 pour la construction d'un bâtiment destiné à recevoir les archives du ministère de la guerre.

Les planchers du bâtiment actuel des archives de ce ministère étaient dans un tel état de délabrement qu'il a fallu les étayer en 1843. Indépendamment de ce défaut de solidité, il y avait insuffisance d'espace : l'encombrement des archives s'accroît d'année en année et a rendu indispensable la construction d'un nouveau bâtiment. Il importe en outre de disposer plus convenablement certains services de l'administration, principalement le dépôt de la guerre.

Pour répondre à tous ces besoins, un projet de construction d'un nouveau bâtiment des archives a été rédigé; il s'élève à 790,000 francs. Il permettra de déposer et classer avec ordre les nombreux documents du ministère et répondra à tous les besoins à venir.

Le bâtiment actuel sera consacré à recevoir le dépôt de la guerre, les bureaux des comptes en matières et quelques-uns de ceux de l'artillerie et du génie. Cet arrangement fait l'objet d'un second projet qui ne pourra être mis à exécution qu'après l'achèvement des travaux actuellement entrepris.

Les opérations de l'exercice 1845 n'ont pu être commencées qu'au mois d'août; elles ont été, par conséquent, fort restreintes. Toutefois, les fouilles et les fondations ont été exécutées, et les murs s'élèvent au-dessus du sol.

Le premier plancher en fer a été exécuté de manière à pouvoir être posé aussitôt que les murs le permettront.

Le crédit alloué était de...............	790,000f
La dépense de l'exercice 1845 étant évaluée à	200,000
Il reste disponible........	590,000f

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	9,153	
Fouilles	4,604	mèt. cub.
Pierre	647	*idem.*
Moellons, meulière	1,700	*idem.*
Plâtre	31	*idem.*
Chaux, sable, cailloux	759	*idem.*
Bois de charpente	159	*idem.*
Fers	45,500	kilog.
Fonte, cuivre	510	*idem.*
Ciment romain	40,000	*idem.*

HOTEL ET BUREAUX DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

La loi du 19 juillet 1845 a ouvert un crédit de 93,300 francs pour l'appropriation, au service du ministère de l'intérieur, de l'hôtel occupé par l'école des ponts et chaussées, rue Hillerin-Bertin, et pour la réfection du pavé de la cour de l'hôtel du ministre.

L'extension de plusieurs branches de l'administration rendait nécessaire un accroissement dans les localités affectées aux bureaux. Une partie de ces derniers, notamment ceux de la police générale, est placée dans des maisons particulières tenues à loyer.

Les dispositions arrêtées, pour transférer l'école des ponts et chaussées dans l'hôtel de la rue des Saint-Pères n° 24, ont permis de mettre un terme à un ordre de choses si peu régulier, en affectant au ministère de l'intérieur le local occupé par cette école dans la rue Hillerin-Bertin. Mais ce bâtiment exigeait des réparations considérables pour l'approprier à sa destination nouvelle. Ces réparations ont été exécutées en grande partie pendant l'exercice 1845, à l'aide du crédit alloué à cet effet; elles ont eu principalement pour objet :

La consolidation des murs des caves; la construction de tuyaux de descente, et celle des cloisons de distributions;

La consolidation de deux planchers;

Le remaniement des parquets; l'établissement d'armoires, portes, chambranles, croisées;

La réparation du calorifère, des cheminées et la fourniture de poêles;

La peinture des différentes pièces, des portes et des fenêtres;

Le pavage de la grande cour de l'hôtel du ministre;

La construction d'un perron en pierre dans cette cour.

Le crédit alloué était de	93,300f
La dépense de 1845 s'élève à	45,000
Reste disponible pour 1846	48,300

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	655	
Pavés	16,500	
Chaux et ciment	120	mèt. cubes.
Pierre	5	*idem.*
Bois de charpente	3	stères.
Bois de menuiserie	530	mètres linéaires.
	211	mèt. superf.
Fer, fonte	925	kilo.
Plomb	180	
Briques, carreaux	2,550	*idem.*
Plâtre	45	muids.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 19 juillet 1845 a alloué un crédit de 263,000 francs pour la restauration, l'appropriation et l'ameublement de l'hôtel du ministère de l'instruction publique.

La partie des bâtiments affectée à l'habitation particulière du ministre exigeait de nombreuses améliorations. En 1838, des travaux ont été faits pour la centralisation des services administratifs et l'appropriation des bureaux; mais rien n'avait été entrepris pour la convenance personnelle du ministre, pour la facilité de ses relations de famille, et pour la régularité des communications qui doivent exister entre lui et les agents de son cabinet. Les dispositions relatives à l'ameublement avaient été également ajournées; en sorte que cet ameublement, qui remontait au temps où le maréchal Augereau occupait l'hôtel, était entièrement hors de service. Il y avait donc urgence absolue de compléter les mesures prises en 1838, non-seulement sous le rapport du mobilier, mais encore en ce qui concernait l'appropriation des pièces d'habitation et de réception. Il importait également de surélever sur la cour de service le petit bâtiment des bureaux, qui était devenu inhabitable par suite des constructions élevées récemment dans le voisinage. Le projet adopté par les Chambres consacre le rez-de-chaussée de l'hôtel au cabinet du ministre, aux bureaux du secrétariat et aux réceptions. Le premier étage est destiné à l'habitation du ministre et de sa famille.

Pendant l'exercice 1845, les travaux d'agrandissement des bureaux ont été terminés, à l'exception des papiers de tenture que l'humidité des plâtres n'a pas permis de poser.

Dans l'hôtel du ministre, tous les changements du rez-de-chaussée sont terminés. Au premier étage, les distributions de cloisons, les percements de portes et la grosse menuiserie ont été exécutés.

Le crédit alloué était de	263,000f
Il a été dépensé	180,000
Reste à reporter sur l'exercice 1846	83,000

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	9,111	
Pierre, moellons	42	mèt. cubes.
Bois de charpente	84	stères.
Bois de menuiserie	3,160	mètres linéaires.
Plomb, cuivre	1,982	kilo.
Fer, fonte	5,571	*idem.*
Plâtre	230	muids.
Briques	25,000	
Ardoises	6,000	
Voliges	560	
Sculpture d'ornements en carton-pierre	12,018	mètres linéaires.
Carrelage en marbre et pierre de liais	83	mèt. superf.

ÉCOLE D'APPLICATION DU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR.

Un crédit de 45,000 francs a été ouvert par la loi du 19 juillet 1845 pour la réparation d'une partie des bâtiments de l'école d'application du corps royal d'état-major.

Le mauvais état de ces bâtiments était tel, qu'il y avait danger pour la sûreté des élèves. Une commission spéciale, composée d'officiers du génie et d'architectes, reçut la mission de constater la nature et l'urgence des travaux à exécuter.

Cette commission, après une visite attentive des lieux, reconnut :

1° Que le bâtiment de l'ouest avait besoin de grosses réparations qu'on pouvait en quelque sorte considérer comme la reconstruction de tout l'intérieur et de la couverture;

2° Qu'un plancher du bâtiment en retour, au nord, avait une solive d'enchevêtrure brisée, et qu'il y avait nécessité de le rétablir;

3° Que les souches de cheminées du bâtiment principal surplombaient d'une manière inquiétante, et que les couvertures faisaient eau, surtout dans les parties correspondantes aux chéneaux.

Tous ces travaux ont été exécutés. Le crédit de 45,000 francs a été absorbé et a suffi pour acquitter les dépenses prévues.

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	1,971	
Pierre	76	mèt. cubes.
Plâtre	150	*idem.*
Bois de charpente	32	*idem.*
Bois de menuiserie (en superficie)	555	mèt.
——— (en linéaire)	1,454	*idem.*
Fer, fonte	354	kilog.
Plomb, zinc, tôle	4,956	*idem.*
Huile, blanc de céruse, mastic	574	*idem.*
Ciment romain	960	*idem.*
Briques, carreaux	9,700	
Tuiles de Bourgogne	1,900	
Ardoises	28,600	
Verre	22	mèt.
Papier	849	*idem.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Le délabrement, l'exiguïté et la mauvaise disposition des bâtiments actuels du ministère des affaires étrangères avaient attiré depuis quelques années l'attention du Gouvernement. Il était urgent de songer à une construction nouvelle, et l'administration avait présenté, en 1844, un projet de loi à la Chambre des Députés, dans le but d'affecter l'hôtel de la Reynière à l'établissement de ce ministère. Mais la commission chargée de l'examen du projet émit la pensée qu'il serait plus économique, et non moins convenable, de construire l'hôtel et les bureaux des affaires étrangères sur la partie occidentale du jardin du Palais-Bourbon, entre le quai, l'esplanade des Invalides et la rue de l'Université.

Sur cette indication, un nouveau projet a été rédigé et combiné de manière que l'hôtel d'habitation du ministre soit placé sur le quai, le bâtiment des bureaux sur la rue d'Iéna et celui des archives sur la rue de l'Université.

Les prévisions de la dépense s'élèvent à 4,968,000 francs, et la loi du 15 juillet 1845 a mis cette somme à la disposition de M. le ministre des travaux publics, en affectant spécialement à l'exercice 1845 un crédit de 1,500,000 francs.

Les opérations de cet exercice ont eu pour objet :

L'abatage des arbres formant quinconce sur l'emplacement destiné à recevoir le corps de logis principal;

La démolition des anciens bâtiments dépendant de la Chambre et situés sur les rues d'Iéna et de l'Université ;

L'installation des bureaux de l'agence;

Les travaux de déblaiement, de terrassement, et une grande partie des fondations de l'hôtel principal sur le quai;

Les déblaiements et terrassements des bâtiments des bureaux et des archives.

Sur le crédit de	1,500,000f
Il n'a pu être dépensé que	130,000
RESTE à reporter sur 1846	1,370,000

Il a été employé :

Journées d'ouvriers	14,084
Fouilles et déblais	24,706 mèt. carrés.
Pierre, moellon, meulière	368 *idem.*
Beton	1,816 *idem.*
Bois	122 stères.
Fer, plomb	448 kilog.

BATIMENT DESTINÉ A LA DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DU TIMBRE.

Un crédit extraordinaire de 1,298,000 francs a été ouvert, par la loi du 15 juillet 1845, pour la construction d'un édifice destiné à la direction de l'enregistrement et du timbre.

Cet édifice doit s'élever à l'angle formé par la nouvelle rue de la Banque et la rue transversale qui doit s'ouvrir entre la rue Vivienne et celle de Notre-Dame-des-Victoires. L'emplacement qui lui est assigné provient de la propriété domaniale des Petits-Pères avec adjonction d'une partie de terrain appartenant à la société des messageries royales.

Les opérations de 1845 se sont bornées à l'acquisition de ce dernier terrain. Il n'a pas été possible de commencer les constructions, parce qu'il a fallu d'abord obtenir l'évacuation de la caserne occupée, dans la rue Notre-Dame-des-Victoires, par un détachement de la garde municipale de Paris, et la démolition de ce bâtiment. Les travaux n'ont été entrepris qu'en 1846.

Sur le crédit total de 1,298,000 francs, il avait été attribué à l'exercice 1845	500,000f 00c
Les dépenses relatives à l'acquisition du terrain des messageries royales et à quelques frais accessoires, se sont élevées à...	346,647 62
Il est resté sans emploi	153,352 38

ARCHIVES DE LA COUR DES COMPTES.

Les archives de la Cour des comptes sont déposées aujourd'hui dans l'ancien couvent des Barnabites, situé très-près de l'enclos de la Sainte-Chapelle, où était autrefois le siége de la Cour. Mais, depuis la translation de cette cour au palais du quai d'Orçay, les archives étant à une distance trop éloignée, M. le premier président n'a cessé de signaler les inconvénients et les difficultés du transport continuel des pièces de comptabilité, et de demander que des mesures fussent prises pour les placer à la portée des magistrats qui ont journellement besoin de les consulter. D'ailleurs, le bâtiment des Barnabites menaçait ruine, de nombreux étaïements y avaient été faits à diverses époques et sa démolition était devenue prochainement nécessaire.

Pour remédier à cet état de choses, il a été ouvert, par la loi du 15 juillet 1845, un crédit de 1,195,000 francs applicables à la construction d'un bâtiment d'archives sur l'emplacement de deux maisons situées rue de Lille, n° 71 et 71 *bis*.

D'après les plans arrêtés dans ce but, il sera élevé un grand corps de logis de 35 mètres de longueur sur 38 mètres de largeur avec avant-corps sur la façade et deux pavillons séparés par une grille formant l'entrée sur la rue de Lille.

La dépense des acquisitions a été évaluée à...........	415,000f 00c
Celle des constructions à.........................	780,000 00
TOTAL..............	1,195,000 00

Les travaux de construction n'ont pu être commencés. Le temps qui s'est écoulé depuis le vote de la loi a été employé à réaliser d'une manière définitive les acquisitions des maisons et l'éviction des locataires. L'indemnité résultant de la résiliation du bail principal de la maison n° 71 *bis* a été acquitté; mais le payement du prix des immeubles n'a pu avoir lieu sur l'exercice 1845. La démolition de ces maisons a été entreprise par les propriétaires ainsi qu'il était convenu dans les contrats de vente.

Sur le crédit de..................................	1,195,000f 00c
Il a été dépensé pour indemnité de résiliation de baux et pour quelques travaux de détail...........................	55,000 00
RESTE disponible......	1,140,000 00